

TABLE DES MATIÈRES

DROIT DE MANIFESTER

LA TRIBUNE : Arrestation et constats d'infraction lors d'une manif - Publié le lundi 18 novembre 2013 à 06h34	6
TVANOUVELLES : Dans les rues de Montréal : Manifestation masquée, mais calme - Première publication samedi 2 novembre 2013 à 17h10 Mise à jour : samedi 2 novembre 2013 à 19h43	6
TVANOUVELLES : Droit de manifester sans permis : Des dizaines de personnes dans les rues de Québec - Première publication dimanche 27 octobre 2013 à 15h50	6
TVANOUVELLES : Bavures policières : Vigile commémorative devant les bureaux de la Fraternité - Première publication mardi 22 octobre 2013 à 20h17	7
THE GAZETTE : Anarchist Panda helps launch class action against city's P6 bylaw – Thursday, October 17, 2013	7
TVANOUVELLES : Règlement sur les manifestations illégales : Six recours collectifs contre Montréal - Première publication mercredi 16 octobre 2013 à 14h42	7
CYBERPRESSE : Manifestations à Montréal: six recours collectifs contre la Ville - Publié le samedi 12 octobre 2013 à 04h30 Mis à jour le samedi 12 octobre 2013 à 06h32	8
5000 dollars par manifestant	8
TVANOUVELLES : Manifestations du G20 : Deux Québécois condamnés à six mois de prison - Première publication vendredi 4 octobre 2013 à 20h05	8
THE GAZETTE : Class action suit for mass arrests of students approved : Quebec Superior Court authorizes case centring on 30th student protest of May 23, 2012 – Wednesday, September 25, 2013	9
TVANOUVELLES : Sommet sur l'énergie : Manifestation au centre-ville de Montréal - Première publication mardi 24 septembre 2013 à 14h42	9
CYBERPRESSE / LE DEVOIR : La Ligue des droits et libertés accuse le SPVM de profilage politique – Publié le mardi 24 septembre 2013 à 10h59 / Mardi 24 septembre 2013 11h39	10
Vos réactions - 3 commentaires	10
CYBERPRESSE : Débat : Un recours collectif gênant, par Jacques Duquette, Avocat à la retraite - Mis à jour le 24 septembre 2013 à 05h00	11
TVANOUVELLES : Arrestations de masse au printemps 2012 : La Cour supérieure autorise un recours collectif - Première publication mardi 17 septembre 2013 à 22h46	11
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Conflit étudiant : un recours collectif autorisé en lien avec une arrestation massive – Mise à jour le mardi 17 septembre 2013 à 22 h 28 HAE	11
Les commentaires (93)	12
CYBERPRESSE : Arrestations de masse: un recours collectif autorisé - Publié le mardi 17 septembre 2013 à 20h16 Mis à jour le mardi 17 septembre 2013 à 21h15	12
TVANOUVELLES : Manifestation du G20 : Policier torontois condamné pour voies de fait - Première publication jeudi 12 septembre 2013 à 10h58	12
CYBERPRESSE : Règlement P-6: pas de règles d'application précises - Publié le dimanche 01 septembre 2013 à 07h06 Mis à jour le dimanche 01 septembre 2013 à 11h28	13
Près du consensus	13
LE QUOTIDIEN : Petite manifestation pro-masque - Mis à jour le jeudi 29 août 2013 à 16h12	13
LE QUOTIDIEN : Éditorial : Le gros bon sens, par François St-Gelais - Mis à jour le samedi 29 août 2013 à 06h00	13
LE SOLEIL : Printemps érable: enquêtes en série sur le travail des policiers - Publié le jeudi 27 juin 2013 à 05h00 Mis à jour le jeudi 27 juin 2013 à 07h41	14
La conciliation d'abord	14
La Commission spéciale écorchée au passage	14
CYBERPRESSE : Printemps érable: qui étaient les manifestants? - Publié le samedi 15 juin 2013 à 04h30 Mis à jour le samedi 15 juin 2013 à 06h20	14
Intentions de vote	15
CYBERPRESSE : Printemps érable: 382 arrestations, 1711 interpellations - Publié le mercredi 05 juin 2013 à 00h00	15
Engorgement à la déontologie	15
LE DEVOIR : Interventions policières - La Ligue des droits et libertés continue le combat – Samedi 1er juin 2013 	15
Recours aux règlements	16
Vos réactions - 1 commentaire	16
LE DEVOIR : Manifester est un droit! – Samedi 1 ^{er} juin 2013 Ce texte fait partie d'un cahier spécial	16
Répression grandissante	16
Du constat à l'action	17
LA PRESSE : Chronique : L'itinéraire et le masque, par Lysiane Gagnon - Mis à jour le mercredi 23 mai 2013 à 06h00	17
CYBERPRESSE : Anarchopanda amasse 31 470\$ pour contester les infractions - Publié le mardi 22 mai 2013 à 08h11	17
CYBERPRESSE : Hausse du nombre de plaintes au SPVM - Publié le lundi 14 mai 2013 à 04h30 Mis à jour le lundi 14 mai 2013 à 08h06	18
THE GAZETTE : Chronique : Aubin: Demos exercises in futility, By Henry Aubin, Monday, May 6, 2013	18
LE DEVOIR : La police intervient pour mater une manifestation de parents – Jeudi 2 mai 2013 20h11 	18
Le discernement	18
Vos réactions - 32 commentaires	19
CYBERPRESSE : Manifestation dans une école primaire: il fallait un itinéraire - Publié le jeudi 02 mai 2013 à 12h22 Mis à jour le jeudi 02 mai 2013 à 16h18	19
LE SOLEIL : Manif anticapitaliste à Montréal: près de 300 personnes arrêtées - Publié le mercredi 01 mai 2013 à 22h07	19
CYBERPRESSE : 453 arrestations à la manif de la CLAC - Publié le mercredi 01 mai 2013 à 18h33 Mis à jour le jeudi 02 mai 2013 à 10h30	19
CYBERPRESSE : Manif du 1er mai: le club 357c dans la ligne de mire de la CLAC - Publié le mercredi 01 mai 2013 à 10h43	20
À Sherbrooke aussi	20
Actions matinales	20
CYBERPRESSE : Débats : Crédibilité nulle, par Marc Simard, qui enseigne l'histoire au cégep Garneau à Québec - Publié le mardi 30 avril 2013 à 06h00	20
LE DEVOIR : Conflit étudiant - Publication d'un rapport faisant état de témoignages troublants – Mardi 30 avril 2013	21
Des témoignages et des recommandations	21

Vos réactions - 15 commentaires.....	21
RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Printemps érable : des groupes sociaux dénoncent la « machine à répression » - Mise à jour le lundi 29 avril 2013 à 15 h 48 HAE.....	21
Une banalisation de la violation des droits, selon la Ligue.....	23
Sept recommandations.....	23
Les sept recommandations (Rapport des trois groupes sociaux).....	23
Le SPVM a le rapport entre les mains.....	23
En complément.....	23
Ailleurs sur le web Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes.....	23
Les commentaires (311).....	23
CYBERPRESSE : Chronique : Autopsie d'un printemps, par Rima Elkouri - Publié le lundi 29 avril 2013 à 04h30.....	23
CYBERPRESSE : La méfiance envers la police et la justice aurait augmenté - Publié le lundi 29 avril 2013 à 04h30 Mis à jour le lundi 29 avril 2013 à 17h21.....	24
Contrôler les manifestants.....	24
CYBERPRESSE : Une manif trop sécuritaire? - Mis à jour le samedi 27 avril 2013 à 15h54.....	24
LE DEVOIR : P-6: les manifestants se déplacent à Longueuil – Samedi 27 avril 2013.....	25
LE DEVOIR : Lettre - P-6 : coupables par concomitance, par Pierre-Alain Côté - Montréal, le 24 avril 2013 – Jeudi 25 avril 2013.....	25
Vos réactions - 19 commentaires.....	25
LE DEVOIR : Droit de manifester: le règlement P-6 est là pour rester - Les élus montréalais ont rejeté la motion dans un vote de 34 contre 25 – Mercredi 24 avril 2013 	25
Commande politique.....	25
Vos réactions - 48 commentaires.....	25
CYBERPRESSE : Le règlement P-6 ne sera pas modifié - Publié le mardi 23 avril 2013 à 21h30 Mis à jour le mardi 23 avril 2013 à 22h15.....	25
Relation «brisée».....	25
Deux contraventions.....	26
LE DEVOIR : Droit de manifester - P-6 au coeur d'un bras de fer politique - L'opposition montréalaise s'allie contre les deux clauses litigieuses du règlement – Mardi 23 avril 2013.....	26
Journée de manifestations.....	26
Désobéissance civile.....	26
Vos réactions - 58 commentaires.....	26
CYBERPRESSE : Les libéraux veulent une loi sur les manif, mais pas la Loi 78 - Publié le lundi 22 avril 2013 à 16h30.....	26
CYBERPRESSE : Abolition de P-6: l'opposition fait front commun - Publié le lundi 22 avril 2013 à 16h12.....	27
Amendement accepté.....	27
CYBERPRESSE : Règlement anti-masque: l'ASSÉ passe à l'offensive - Publié le lundi 22 avril 2013 à 16h06.....	27
LE DEVOIR : L'ASSE se moque du règlement sur les manifestations – Lundi 22 avril 2013 10h37.....	28
Vos réactions - 43 commentaires.....	28
LE DEVOIR : Point chaud - «Le climat n'est pas à la résolution des conflits» : Une réflexion s'impose sur les événements du printemps 2012, dit l'avocate Sibel Ataogul, aux premières loges de la contestation du règlement P-6 limitant le droit de manifester – Lundi 22 avril 2013.....	28
Sibel Ataogul en cinq dates.....	28
Un règlement arbitraire.....	28
Respecter le droit.....	28
L'ASSE appelle à l'aide.....	29
Vos réactions - 25 commentaires.....	29
LE DEVOIR : Des organismes se regroupent pour faire abroger P-6 – Samedi 20 avril 2013.....	29
Abus d'arrestations.....	29
Vos réactions - 1 commentaire.....	29
LE DEVOIR : Plus de 50 organismes demandent l'abrogation du règlement P-6 – Vendredi 19 avril 2013 15h47.....	29
À relire.....	29
CYBERPRESSE : Fronde contre le règlement antimasque P-6 - Publié le vendredi 19 avril 2013 à 12h20.....	29
LE DEVOIR : Le SPVM défend son application du règlement P-6 – Jeudi 18 avril 2013 	30
La tête d'Anarchopanda.....	30
Vos réactions - 2 commentaires.....	30
CYBERPRESSE : Manifestations: pour Québec, c'est aux villes de décider des règles - Publié le jeudi 11 avril 2013 à 00h01 Mis à jour le jeudi 11 avril 2013 à 05h18.....	30
À cause de la controverse.....	30
CYBERPRESSE : Anarchopanda a retrouvé sa tête - Publié le mercredi 10 avril 2013 à 15h50.....	31
CYBERPRESSE : Les libéraux veulent une nouvelle loi sur les manifestations - Publié le mercredi 10 avril 2013 à 13h24 Mis à jour le mercredi 10 avril 2013 à 15h08.....	31
CYBERPRESSE : Chronique : Le droit illimité de manifester, par Yves Boisvert - Publié le mercredi 10 avril 2013 à 05h00 Mis à jour le mercredi 24 avril 2013 à 06h49.....	31
Quel est le problème, exactement?.....	32
Commentaires (95).....	32
LE DEVOIR : Chronique : PPP: la police, le P-6 et le PQ, par Francine Pelletier – Mercredi 10 avril 2013 	32
Vos réactions - 54 commentaires.....	32
LE DEVOIR : Lettre - Liberté d'expression, par Louis Cossette - Le 6 avril 2013 – Mercredi 10 avril 2013.....	32
LE DEVOIR : Ville de Montréal - Règlement P-6: la police n'entend pas lâcher prise – Mardi 9 avril 2013 	32
Débat à l'Hôtel de Ville.....	33
Vos réactions - 57 commentaires.....	33
CYBERPRESSE : Le SPVM remettra la tête d'Anarchopanda - Publié le mardi 09 avril 2013 à 00h00 Mis à jour le mardi 09 avril 2013 à 05h06.....	33
CYBERPRESSE : Projet Montréal veut abroger le règlement P-6 - Publié le lundi 08 avril 2013 à 12h27 Mis à jour le lundi 08 avril 2013 à 15h22.....	33
Une «question de sécurité».....	34
LE DEVOIR : Droit de manifester - Une mobilisation anti-règlement P-6 s'organise - De son côté, Anarchopanda veut savoir si la police avait le droit de confisquer sa tête – Lundi 8 avril 2013.....	34
Anarchopanda veut riposter.....	34

Vos réactions - 78 commentaires.....	34
LE DEVOIR : Manifestation contre le règlement P-6: le SPVM confisque la tête d'Anarchopanda – Dimanche 7 avril 2013 14h50	34
Vos réactions - 32 commentaires.....	35
LE SOLEIL : La police confisque la tête d'Anarchopanda - Publié le dimanche 07 avril 2013 à 05h00	35
CYBERPRESSE : Le SPVM confisque la tête d'Anarchopanda - Publié le samedi 06 avril 2013 à 17h11 Mis à jour le samedi 06 avril 2013 à 22h03	35
LE DEVOIR : Règlement P-6 - Autre manifestation, autres interpellations massives – Samedi 6 avril 2013.....	35
Itinéraire.....	36
Trois arrestations.....	36
Vos réactions - 5 commentaires.....	36
LE DEVOIR : Une autre manifestation est rapidement stoppée au centre-ville de Montréal – Vendredi 5 avril 2013 20h43.....	36
Vos réactions - 30 commentaires.....	36
CYBERPRESSE : Manifestation mouvementée de la CLAC: 279 constats d'infraction à 637 dollars - Publié le vendredi 05 avril 2013 à 17h31 Mis à jour le samedi 06 avril 2013 à 10h05.....	37
LE DEVOIR : La réplique > En France, il n'y a pas de «souricières» et d'arrestations de masse - Il y a urgence de tenir une commission d'enquête indépendante sur la gestion policière des manifestations depuis le début de la grève étudiante de 2012, par Marcos Ancelovici - Professeur adjoint, Département de sociologie, Université McGill – Jeudi 4 avril 2013.....	37
Le déclencheur.....	37
Le règlement P-6 comparé au droit français	37
Vos réactions - 20 commentaires.....	38
VOIX DE L'EST : Opinion : L'encadrement des manifestations, par Valère Audy - Publié le mercredi 03 avril 2013 à 05h00	38
LE DEVOIR : Chronique : Allo, maman, nono, par David Desjardins – Samedi 30 mars 2013 	38
Vos réactions - 36 commentaires.....	39
TVANOUVELLES : Manifestation à Québec : La brutalité policière dénoncée - Première publication samedi 30 mars 2013 à 08h33.....	39
LE DEVOIR : Règlement sur les manifestations - Breton s'interroge sur le travail des policiers – Samedi 30 mars 2013	39
Marois au courant	39
Vos réactions - 32 commentaires.....	39
Photos Vigile contre la brutalité policière.....	39
CYBERPRESSE : Vigile contre la brutalité policière à Montréal - Publié le vendredi 29 mars 2013 à 21h45 Mis à jour le vendredi 29 mars 2013 à 22h19	40
TVANOUVELLES : Centre-ville de Montréal : Une vigile contre la brutalité policière dans le calme - Première publication vendredi 29 mars 2013 à 21h02 Mise à jour : vendredi 29 mars 2013 à 22h49	41
Une marche transformée en sit-in	41
Photos:	41
LE DEVOIR : Règlement P-6 - Mea culpa pour un itinéraire – Vendredi 29 mars 2013	42
Vos réactions - 8 commentaires.....	42
CYBERPRESSE : Manifestation vendredi: la police demande un «vrai» itinéraire - Publié le jeudi 28 mars 2013 à 19h15	43
LE DEVOIR : Règlement P-6 - Un itinéraire pour la vigile de vendredi – Jeudi 28 mars 2013 00h15	43
Plus de 200 contraventions.....	43
Vos réactions - 19 commentaires.....	43
LE DEVOIR : Marois pour la divulgation de l'itinéraire des manifs – Mercredi 27 mars 2013	43
Vos réactions - 20 commentaires.....	44
LE DEVOIR : Les péquistes favorables à la divulgation des itinéraires des manifestations – Mardi 26 mars 2013 17h15	44
Moins sévère	44
Preuve de réserve.....	44
«Absolument raisonnable», dit Lisée.....	44
Vos réactions - 96 commentaires.....	44
LE SOLEIL : Manifestations: Lisée favorable à la divulgation des itinéraires - Publié le mardi 26 mars 2013 à 14h26	44
TVANOUVELLES : Message aux manifestants : «Donnez votre itinéraire» - Jean-François Lisée - Première publication mardi 26 mars 2013 à 14h19	45
Contradiction?	45
CYBERPRESSE : Manifs: le ministre St-Arnaud invite ses collègues à la prudence - Publié le mardi 26 mars 2013 à 12h54 Mis à jour le mardi 26 mars 2013 à 23h20	45
Lisée dans la mêlée.....	45
LE DEVOIR : Lettre - Qui dénoncera le règlement antimanifestation?, par François Lanctôt - Montréal, le 24 mars 2013 – Mardi 26 mars 2013.....	46
Vos réactions - 2 commentaires.....	46
LE DEVOIR : Répression des manifestations - Les juristes se joignent à la contestation – Mardi 26 mars 2013	46
Le PQ muet	46
Vos réactions - 6 commentaires.....	46
CYBERPRESSE / LE DEVOIR : Itinéraire des manifs: les péquistes devraient se faire entendre / Itinéraire des manifestations: la pression monte sur Québec - QS, Juripop et l'Association des juristes progressistes demandent au PQ de ne plus tolérer ces règlements à Québec et Montréal – Publié le lundi 25 mars 2013 à 15h27 Mis à jour le lundi 25 mars 2013 à 17h35 / Lundi 25 mars 2013 17h57	47
Vos réactions - 11 commentaires.....	47
LE DEVOIR : Arrestations de masse: Québec solidaire interpelle le gouvernement Marois : Les organisateurs se disent victimes d'intimidation – Samedi 23 mars 2013 16h56	47
CYBERPRESSE : Arrestations de masse: Québec solidaire interpelle Marois - Publié le samedi 23 mars 2013 à 15h49 Mis à jour le samedi 23 mars 2013 à 19h46	48
LE DEVOIR : Experts en contrôle de foules – Samedi 23 mars 2013.....	49
Rester neutre.....	49
Vos réactions - 1 commentaire	49
LE DEVOIR : Manifestation du 22 mars - Les policiers coupent court à la commémoration – Samedi 23 mars 2013	49
Vos réactions - 1 commentaire	49
LE DEVOIR : Menottes, infractions, etc. – Samedi 23 mars 2013	50
Pas d'aide juridique	50
Vos réactions - 10 commentaires.....	50

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Anniversaire du 22 mars : près de 200 personnes interpellées – Mise à jour le vendredi 22 mars 2013 à 23 h 10 HAE.....	50
Les commentaires (295).....	51
CYBERPRESSE : Intervention policière rapide à la manifestation du 22 - Publié le vendredi 22 mars 2013 à 14h21 Mis à jour le vendredi 22 mars 2013 à 21h55	51
>>> La galerie photo de l'événement Olivier Pontbriand.....	52
THE GAZETTE : One-year anniversary demo fizzles Friday, March 23, 2013	53
34 comments.....	54
Photos by: Peter McCabe, The Gazette: Student protest anniversary - A large group gathered at Parc Emile-Gamelin to mark the one-year anniversary of the major student protest.....	54
LE DEVOIR : Un an après le 22 mars - Mémoire d'un printemps qui chauffe la couenne – Vendredi 22 mars 2013	55
Vos réactions - 2 commentaires.....	56
CYBERPRESSE : Manif nocturne: une cinquantaine d'interpellations - Publié le mardi 19 mars 2013 à 22h10 Mis à jour le mardi 19 mars 2013 à 22h34	56
CYBERPRESSE : Débats : Manifester... pour le droit de manifester, par Marcos Ancelovici, professeur adjoint au département de sociologie de l'Université McGill - Publié le Mardi 19 mars 2013 à 13h35.....	57
CYBERPRESSE : Manif contre la brutalité policière: des prévenus comparaissent - Publié le samedi 16 mars 2013 à 12h44 Mis à jour le samedi 16 mars 2013 à 19h06.....	57
«Sabotage» ou réussite?.....	57
LE DEVOIR : Manifestation contre la brutalité policière - Au moins 200 arrestations – Samedi 16 mars 2013	57
Arrestation de masse.....	58
Vos réactions - 20 commentaires.....	58
Photos manifestation 15 mars.....	58
LE NOUVELLISTE : Manifestation contre la brutalité policière: tuée dans l'œuf - Publié le samedi 16 mars 2013 à 00h00	59
À Trois-Rivières.....	59
TVANOUVELLES : Aucune arrestation : Manifestation contre la brutalité policière à Trois-Rivières - Première publication vendredi 15 mars 2013 à 22h28	59
TVANOUVELLES : 17e manifestation contre la brutalité policière à Montréal : La manifestation en images - Première publication vendredi 15 mars 2013 à 17h56 Mise à jour : vendredi 15 mars 2013 à 19h46	60
TVANOUVELLES : 17e manifestation contre la brutalité policière - Près de 250 arrestations - Première publication vendredi 15 mars 2013 à 16h31 Mise à jour : vendredi 15 mars 2013 à 23h10	62
Deux arrestations préventives.....	63
Intervention policière rapide.....	63
Deux arrestations de masse.....	63
Près de 250 arrestations.....	63
Mises à jour en temps réel.....	63
CYBERPRESSE : Manifestation au centre-ville: les commerçants s'en remettent aux policiers - Publié le vendredi 15 mars 2013 à 16h26..	63
Zone à risque.....	64
CYBERPRESSE : Manifestation contre la brutalité policière: 240 arrestations - Publié le vendredi 15 mars 2013 à 15h05 Mis à jour le samedi 16 mars 2013 à 07h58.....	64
>>> La galerie photo de l'événement – David Boily.....	65
CYBERPRESSE : Brutalité policière: la manifestation mal aimée - Publié le vendredi 15 mars 2013 à 05h00	67
Préjugés et perceptions.....	68
Casseurs La foule comme bouclier.....	68
Arrestations de masse, arrestations de casse	68
LE DEVOIR : Idées : Journée contre la brutalité policière - Retour sur le printemps de la matraque, par Francis Dupuis-Déri - Professeur de science politique à l'UQAM Sympathisant du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP – Vendredi 15 mars 2013.....	68
Une réalité plus complexe.....	69
Besoin d'une commission d'enquête.....	69
Vos réactions - 31 commentaires.....	69
CYBERPRESSE : Manif contre la brutalité policière: le règlement P6 sera appliqué avec vigueur - Publié le jeudi 14 mars 2013 à 14h12 Mis à jour le jeudi 14 mars 2013 à 17h11	69
LE SOLEIL : Des associations s'opposent au projet de police des polices - Publié le mercredi 13 mars 2013 à 05h00	70
«Berger la population dans l'illusion»	70
RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Manifestation contre l'indexation des droits de scolarité : deux arrestations – Mise à jour le mardi 12 mars 2013 à 22 h 39 HAE	70
Les commentaires (22).....	71
TVANOUVELLES : Brutalité policière : Une manifestation prévue à Trois-Rivières vendredi - Première publication lundi 11 mars 2013 à 17h36.....	71
LE NOUVELLISTE : Manifestation contre la brutalité policière à Trois-Rivières - Mis à jour le lundi 11 mars 2013 à 07h58	72
LE DROIT : Manifestation des étudiants du 19 avril dernier : Une manif étudiante à Gatineau a inquiété les militaires - Publié le samedi 09 mars 2013 à 06h00 Mis à jour le samedi 09 mars 2013 à 15h40.....	72
Tension.....	72
«Quel est le plan?»	72
THE GAZETTE : Short-lived student protest in Quebec City results in three arrests – Friday, March 8, 2013.....	72
TVANOUVELLES : Québec : Manifestation contre l'indexation des droits de scolarité - Première publication jeudi 7 mars 2013 à 23h23....	73
LE SOLEIL : Timide manifestation à Québec - Mis à jour le jeudi 07 mars 2013 à 22h16	73
TVANOUVELLES : Pression insoutenable : Les quotas épuisent les policiers du SPVM - Première publication jeudi 7 mars 2013 à 13h21....	74
LA PRESSE : Chronique : La colère n'est plus ce qu'elle était, par Marie-Claude Lortie - Publié le jeudi 07 mars 2013 à 05h00 Mis à jour le jeudi 21 mars 2013 à 06h49.....	74
Commentaires (56).....	74
TVANOUVELLES : Manifestation nocturne : Les libéraux appréhendent un nouveau printemps érable - Première publication mercredi 6 mars 2013 à 20h08	74
Pauline Marois réagit.....	75
TVANOUVELLES : Manifestation qui tourne au vinaigre : Martine Desjardins condamne l'ASSÉ - Première publication mercredi 6 mars 2013 à 18h03	75

CYBERPRESSE : Manifs: les commerçants critiquent la lenteur à agir des policiers - Publié le mercredi 06 mars 2013 à 13h10 Mis à jour le mercredi 06 mars 2013 à 21h28	75
«Position délicate»	75
BILAN DES ARRESTATIONS	76
TVANOUVELLES : 2000 manifestants contre l'indexation des droits de scolarité : Violences et arrestations - Première publication mercredi 6 mars 2013 à 05h01 Mise à jour : mercredi 6 mars 2013 à 07h27	76
Trois blessés.....	76
Une «ostie d'grosse manif de soir»	76
THE GAZETTE : 62 detained as protests resume – Wednesday, March 6, 2013	76
Photos: Tuition-hike protests March 5, 2013 : Students marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013. (Vincenzo D'Alto/THE GAZETTE)	77
TVANOUVELLES : Des milliers de personnes dans les rues - La manifestation vire en affrontement - Première publication mardi 5 mars 2013 à 20h48 Mise à jour : mardi 5 mars 2013 à 23h39.....	79
Deux blessés	79
TVANOUVELLES : À lire également: En images - Retour des manifestations nocturnes - Première publication mardi 5 mars 2013 à 21h53 Mise à jour : mercredi 6 mars 2013 à 05h42.....	79
CYBERPRESSE : Mobilisation pour le retour de la CLASSE et une nouvelle grève - Mis à jour le mardi 05 mars 2013 à 15h21	81

LA TRIBUNE : Arrestation et constats d'infraction lors d'une manif - Publié le lundi 18 novembre 2013 à 06h34



Imacom, Jocelyn Riendeau

Camille Dauphinais-Pelletier, La Tribune (Sherbrooke) Les policiers du Service de police de Sherbrooke (SPS) ont arrêté une personne et ont donné quelques constats d'infraction à l'occasion d'une manifestation visant à dénoncer les politiques d'austérité budgétaire dimanche après-midi.

La personne qui a été arrêtée, un jeune homme au début de la vingtaine, l'a été pour bris de conditions, puisqu'il ne devrait pas se trouver dans une manifestation non paisible. « La manifestation s'est quand même bien déroulée même s'ils n'ont pas respecté toutes les consignes, ce qui fait qu'elle est devenue non paisible », raconte le sergent Champagne du SPS, qui se trouvait sur place.

Après un vote à main levée au début de la manifestation, le groupe avait convenu de donner son itinéraire aux policiers pour éviter des arrestations. Les manifestants sont donc partis du marché de la Gare escortés par des policiers.

TVANOUVELLES : Dans les rues de Montréal : Manifestation masquée, mais calme - Première publication samedi 2 novembre 2013 à 17h10 | Mise à jour : samedi 2 novembre 2013 à 19h43

Agence QMI

Plus d'une **centaine de manifestants masqués et déguisés** ont manifesté, samedi après-midi dans les **rues de Montréal** pour **dénoncer le règlement P-6** qui interdit le **droit de manifester avec le visage couvert**.

Les protestataires se sont rassemblés à 16h, à l'intersection des rues Prince-Arthur et de Bullion, sur le Plateau-Mont-Royal.



(Crédit photo: Agence QMI)

Après seulement quelques minutes, lorsque les manifestants ont tourné vers le nord sur le boulevard Saint-Laurent, le Service de police de la Ville de Montréal a déclaré cette manifestation illégale puisque l'itinéraire n'avait pas été dévoilé.

Mais puisqu'aucun méfait grave n'a été commis, les policiers ont tout de même toléré que la marche se poursuive. Les manifestants ont emprunté des artères achalandées comme l'avenue du Mont-Royal, la rue Papineau et la rue Rachel.

Les slogans hargneux envers les policiers étaient criés avec beaucoup d'énergie. «Flics, porcs, assassins: 2012 on s'en souvient», pouvait-on entendre. Des habitués de ce type de manifestation, dont Anarchopanda, étaient présents.



(Crédit photo: Agence QMI)

Par ailleurs, quelques manifestants ont arraché un grand nombre de pancartes électorales, tous partis municipaux confondus, au long du parcours.

Deux heures après le début de la marche, les manifestants se sont finalement dispersés vers 18h, à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard de Maisonneuve, se donnant rendez-vous pour une nouvelle manifestation qui pourrait se tenir le 15 novembre.



(Crédit photo: Agence QMI)

Cette manifestation baptisée Mascarade d'Halloween visait également à dénoncer le projet de loi fédérale C-309 qui prévoit des peines de prison pour toute personne qui porte un masque «dans le but de dissimuler son identité sans excuse légitime».

TVANOUVELLES : Droit de manifester sans permis : Des dizaines de personnes dans les rues de Québec - Première publication dimanche 27 octobre 2013 à 15h50

TVA Nouvelles

Plusieurs dizaines de personnes se sont rassemblés dimanche après-midi à Québec

pour demander le **droit de manifester sans permis**.

La marche s'est déroulée sans encombre, réunissant des gens de plusieurs régions de la province. Le cortège a effectué deux **arrêts symboliques**

liques devant l'Hôtel de Ville et le Parlement du Québec.

Les manifestants jugent que la demande de permis pour protester est un «obstacle» à la liberté d'expression et à la «spontanéité» du

message que les manifestants veulent faire passer.

Rappelons que la ville de Québec a adopté en juin 2012 un règlement obligeant les organisateurs de manifestation à demander un permis de défilé dans les rues.

C'est **David Gagnon**, un jeune homme qui avait fortement protesté contre l'adoption de ce règlement, qui a demandé le permis d'organiser cette marche.

TVANouvelles : Bavures policières : Vigile commémorative devant les bureaux de la Fraternité - Première publication mardi 22 octobre 2013 à 20h17



Crédit photo : Agence QMI

Par Maxime Deland | Agence QMI

Une **cinquantaine de personnes** se sont **rassemblées** mardi soir devant les **bureaux de la Fraternité des policiers et policières de Montréal**, dans le cadre de la «**quatrième vigile commémorative annuelle** pour se souvenir de ceux qui ont **perdu la vie aux mains de la police**». Parmi le groupe, on retrouvait plusieurs proches de gens abattus lors de récentes opérations policières, comme **Josiane Millette**, la conjointe de **Jean-François Nadreau**, **qui est mort lors d'une intervention de la police qui a mal tourné en février 2012**.

«C'était un bon papa pour sa fille et il était vraiment une bonne personne, a dit Mme Millette. Il aurait pu donner ses cinq derniers dollars à un sans-abri en se disant qu'il en avait plus besoin que lui.»

Le 16 février 2012, les policiers avaient été appelés à se rendre au domicile de Jean-François Nadreau, qui avait, semble-t-il, des idées suicidaires.

M. Nadreau aurait accueilli les agents en brandissant une machette et aurait été abattu d'une balle au thorax.

Selon sa conjointe, les policiers sont arrivés en trop grand nombre lors de cette intervention.

«C'est pour ça qu'il a pris sa machette de collection, a-t-elle dit. Il leur disait de s'en aller. Mais il y en a un (policier) qui a tout de suite tiré sur lui, ça n'a même pas pris deux secondes.»

La vigile s'est déroulée dans le calme et les policiers, qui observaient l'événement un peu à l'écart, n'ont pas eu à intervenir.

Selon les organisateurs de l'événement, «**plus de 60 personnes** ont été tuées par la police depuis **1987** à Montréal».



Agence QMI

Josiane Millette, la conjointe de Jean-François Nadreau

THE GAZETTE : Anarchist Panda helps launch class action against city's P6 bylaw – Thursday, October 17, 2013



By Christopher Curtis, THE GAZETTE October 17, 2013

Protesters wearing a masks look on before the start of the anti-capitalist May Day protest in Montreal on Tuesday, May 1, 2012.

Photograph by: Dario Ayala, The Gazette

MONTREAL — The philosophy professor known to many as the Anarchist Panda is helping launch a class-action lawsuit against the city of Montreal in hopes of having the controversial P6 bylaw thrown out.

The bylaw was modified in 2012 to restrict the definition of what constitutes a legal protest and impose fines of up to \$650 on anyone caught participating in a demonstration not previously approved by police. Under the bylaw, a protest is considered an illegal assembly if organizers don't submit a parade route to police at least 24 hours before the march.

Julien Villeneuve, the Collège de Maisonneuve professor who wore a panda costume to protests during the 2012 student crisis, says P6 won't survive a constitutional challenge because it violates the right to free expression and free assembly.

The law was inconsistently applied during the hundreds of student protests leading up to the 2012 provincial election, often only being invoked after a skirmish between a handful of protesters and riot police. But in early 2013, police used the law to pre-emptively shut down protests.

Many see the turning point as the March 15 anti police brutality protest, in which police descended on the crowd before they could even start marching and made about 250 arrests despite little evidence of violence or wrongdoing. The same pattern of "preventive arrests" and fines repeated itself at subsequent student and anti capitalist protests.

"I'd seen a lot of questionable behaviour in 2012 but that was probably the most depressing point," Villeneuve said of the March 15 mass arrest. "For a second it was like, 'Okay, it's over, we can't protest anymore in Montreal.' Cops were telling us exactly that."

The class-action suit is being carried by out by Montreal-based lawyer Sibel Ataogul. The lawyer will also argue that the people arrested were mistreated while in police custody and targeted for their political beliefs — a violation of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Police wouldn't comment on an ongoing file but in the past Montreal police chief Marc Parent has said P6 is a necessary law enforcement tool to ensure the maintenance of order and peace within the city. Parti Québécois Premier Pauline Marois has echoed Parent's defence of the bylaw.

"P6 breaks the right to spontaneously protest and that's something enshrined in our constitution," Villeneuve said. "People who break the P6 bylaw are subjected to a shitty experience. Let's face it, this is a ticket, not a criminal offence, They're being confined to a small space with no access to water, washrooms, often kept in the cold for hours so they can receive a ticket."

TVANouvelles : Règlement sur les manifestations illégales : Six recours collectifs contre Montréal - Première publication mercredi 16 octobre 2013 à 14h42



Crédit photo : Archives Agence QMI

Agence QMI

Six nouveaux recours collectifs ont été déposés contre la Ville de Montréal concernant le règlement P-6 qui permet aux policiers de déclarer une manifestation illégale.

Les recours allèguent plusieurs motifs, soit des arrestations illégales et arbitraires, des détentions illégales, ainsi qu'une atteinte aux droits fondamentaux d'expression et d'association.

Impliqué dans les recours collectifs, Julien Villeneuve, qui s'est fait connaître en manifestant sous les traits d'une mascotte appelée Anarchopanda, affirme avoir bon espoir de voir ces actions approuvées par la Cour supérieure du Québec.

«Un autre recours, concernant la manifestation du 23 mai 2012, a été approuvé par la cour, et puisque les circonstances étaient similaires, ou même pires, nous croyons que nos recours seront eux aussi approuvés», a affirmé Julien Villeneuve.

De plus, il se dit prêt à aller «jusqu'au bout» pour défendre le droit à la manifestation, même si la cause est portée jusqu'en Cour suprême du Canada.

«D'ailleurs la loi ridicule du gouvernement fédéral contre le port du masque lors de manifestations devra être contestée éventuellement. Ça ne devrait pas être trop difficile, car nous croyons que la jurisprudence est de notre bord», affirme Julien Villeneuve.

En septembre dernier, la Cour supérieure autorisait un recours collectif intenté par un étudiant contre la Ville de Montréal pour une opération policière qui avait mené à plusieurs arrestations lors d'une manifestation en mai 2012.



(Archives Agence QMI)

Le célèbre Anarchopanda fait partie des requérants

CYBERPRESSE : Manifestations à Montréal: six recours collectifs contre la Ville - Publié le samedi 12 octobre 2013 à 04h30 | Mis à jour le samedi 12 octobre 2013 à 06h32



Julien Villeneuve, alias Anarchopanda, représente un groupe de manifestants exigeant 5000\$ par personne arrêtée injustement, d'après eux, lors des manifestations du 1er mai dernier.

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse

La Ville de Montréal et ses policiers sont sur le point d'être ensevelis sous un déluge de recours collectifs liés à des manifestations survenues dans les derniers mois, a appris La Presse.

Un bureau d'avocats montréalais vient de déposer six procédures qui s'attaquent toutes à la méthode policière appelée «souricière». Elle consiste à encercler rapidement et par surprise un groupe de manifestants qu'ils souhaitent arrêter.

Selon les documents de cour rédigés par le cabinet Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino, cette tactique porte «atteinte au droit à la liberté, à

la sécurité, à la sûreté et à l'intégrité [des] personnes». Le même bureau défend Gabriel Nadeau-Dubois devant la justice.

Les recours collectifs constituent un assaut «aussi massif que l'assaut contre les droits et libertés des gens qui manifestaient», a assuré une personne bien au fait du dossier, mais qui n'a pas voulu être identifiée.

Une conférence de presse aura lieu la semaine prochaine pour annoncer l'offensive juridique. Celle-ci vise six souricières déployées lors de quatre événements distincts en 2013, dont la manifestation contre la brutalité policière et la manifestation anticapitaliste du 1er mai.

Les demandes de recours collectifs réclament de la Ville de Montréal des montants de quelques milliers de dollars par individu arrêté dans le cadre de ces souricières. Les montants demandés et les représentants sont différents dans chaque affaire.

5000 dollars par manifestant

Pour la manifestation du 1er mai, par exemple, c'est celui qui revêt la tenue du fameux «Anarchopanda», Julien Villeneuve, qui veut représenter les personnes arrêtées. M. Villeneuve n'a pas voulu répondre aux questions de La Presse.

Selon la demande de recours collectif déposée en son nom, il aurait été encerclé avec plusieurs dizaines d'autres personnes lors de la manifestation, avant d'être menotté puis conduit dans un poste de police. On l'aurait ensuite libéré tard dans la nuit, avec un constat d'infraction de plus de 600\$.

La demande de recours exige que la Ville de Montréal verse 5000\$ à chaque personne arrêtée ou détenue dans le cadre de cette souricière, en plus de rembourser l'amende imposée par le SPVM.

Selon les requérants, l'ensemble des individus visés par le recours collectif «ont été arrêtés illégalement et arbitrairement» et «ont été réprimés, intimidés et humiliés».

Il ne s'agit pour l'instant que de demandes de recours collectif. Un juge doit déterminer s'il autorise Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino à aller de l'avant et à représenter les centaines de manifestants arrêtés au cours des manifestations visées.

TVANouvelles : Manifestations du G20 : Deux Québécois condamnés à six mois de prison - Première publication vendredi 4 octobre 2013 à 20h05



Crédit photo : archives Agence QMI



(PHOTO: archives, Agence QMI)

Deux Québécois qui avaient participé aux **manifestations** qui se sont tenues à **Toronto**, en marge du sommet du **G20, en juin 2010**, ont été condamnés à **six mois de prison**, vendredi, à Montréal. Youri Couture, 25 ans et Guillaume Constantineau, 32 ans ont plaidé coupables, devant le juge Marc David de la Cour supérieure, aux accusations de voies de fait armées et de méfait qui pesaient contre eux. On reprochait notamment à Couture d'avoir fracassé avec une roche la vitrine d'un commerce Starbucks, sur la rue Yonge. Il a aussi lancé un bâton de bois en direction des policiers, le tout en ayant le visage couvert. Constantineau a pour sa part défoncé la porte d'entrée d'un magasin Winners, également sur la rue Yonge, avant de frapper le bouclier d'un policier avec un bâton de bois. Ce dernier avait aussi le visage couvert. Selon Étienne Poitras, l'avocat des accusés, c'est à la suite de négociations avec les avocats de Toronto qu'un accord est intervenu pour que Constantineau et Couture soient jugés au Québec, en échange d'un plaidoyer de culpabilité. Me Poitras ne s'est toutefois pas prononcé sur la sévérité de la sentence, se contentant de dire que «personne n'aime se faire condamner à six mois de prison, mais au moins ils purgeront leur peine ici».



(photo: archives, Agence QMI)

Par Jean-Marc Gilbert | Agence QMI

THE GAZETTE: Class action suit for mass arrests of students approved : Quebec Superior Court authorizes case centring on 30th student protest of May 23, 2012 – Wednesday, September 25, 2013



Photograph by: Dario Ayala , The Gazette

Protesters walk on St. Catherine street near Berri street during a night protest against tuition increases and Bill 78 in downtown Montreal Wednesday, May 23, 2012. Quebec Superior Court has authorized a class action suit against the city of Montreal for the kettling and mass arrests of students on May 23, 2012.

By Marian Scott, THE GAZETTE

MONTREAL — Quebec Superior Court has authorized a class action suit against the city of Montreal for the kettling and mass arrests of students on May 23, 2012, at the height of protests against university tuition hikes. Lawyer Marc Chétrit Rieger filed the case in July 2012 on behalf of Jean-Pierre Lord, a social work student at the Université du Québec à Montréal. Lord is seeking \$2,500 in damages and interest and the same amount for others who were arrested that night.

An estimated 5,000 demonstrators took part in the 30th student protest of 2012 on May 23. At about 1 a.m., police kettled a group of more than 500 on St. Denis St., arrested them and detained them in 17 city buses. Lord was among demonstrators who were fined \$634 under a municipal bylaw requiring protesters to disclose the route of their demonstration to police.

In his motion, Lord alleges the protesters were detained for seven hours with their hands tied behind their backs and no access to water or washrooms.

Rieger described the police action as "harrowing" and "appalling."

Lord stated he joined the march heading east on Ste. Catherine St. at about 10 p.m. because the Montreal police Twitter feed suggested the force was letting the march continue even though it contravened Bill 78, a special law restricting student protests.

He alleges that at 10:31 p.m., the police tweeted that if the demonstrators entered the Viger tunnel they would be arrested, and that the marchers obeyed.

But when the crowd marched south on St. Denis St., the police riot squad blocked the marchers.

Lord said he tried to leave the march by heading west on Sherbrooke St. but was blocked by police, who began throwing tear gas and pepper-spraying demonstrators and reporters.

He said he didn't know what was going on because police allegedly never gave an order to disperse. About 500 people were rounded up, searched, handcuffed, loaded into a city bus and taken to a police station, the motion alleges.

The motion claims that one woman, unable to wait any longer for a toilet, urinated at the back door of the bus.

Lord said that at about 5 a.m. he had to pull down his pants with his hands still cuffed in order to urinate in the bus because police refused to take him to a toilet.

The motion also alleges that protesters were illegally searched and some suffered from health problems like heart disease or hypoglycemia, and that tight handcuffs cut off their blood circulation.

In his ruling, judge Marc-André Blanchard dismissed arguments by the city of Montreal that the allegations were frivolous and unfounded.

TVANOUVELLES: Sommet sur l'énergie : Manifestation au centre-ville de Montréal - Première publication mardi 24 septembre 2013 à 14h42





Crédit photo : Agence QMI



(photo: Agence QMI)

Agence QMI

Une poignée de **manifestants** ont tenté de s'inviter au **Sommet sur l'énergie** qui se tenait mardi avant-midi, à l'**hôtel Hyatt Rengency**, au centre-ville de **Montréal**.

Aux environs de 11h45, quelques dizaines de protestataires sont entrés à l'intérieur du **complexe Desjardins, sur la rue Sainte-Catherine**, à quelques mètres où se tenait le sommet.

Les manifestants ont par la suite pris la direction de la rue, scandant une panoplie de slogans contre la brutalité policière.

Vers 12h30, devant la Place des Arts, la tension a monté d'un cran entre les manifestants et les quelques agents du Groupe tactique d'intervention du SPVM. Après une brève escarmouche avec les policiers, les quelques manifestants restants, des jeunes pour la plupart, ont fini par se disperser.



(photo: Agence QMI)

Après avoir été escortés à l'extérieur par les agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ils ont tenté en vain de pénétrer dans l'hôtel où la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, devait prononcer une allocution, en avant-midi.



(photo: Agence QMI)

Dans la foulée de cette brève manifestation, les policiers ont procédé à l'arrestation de deux hommes, âgés de 31 et 46 ans, pour voies de fait sur des policiers et pour introduction par effraction.

Le SPVM a eu recours à du poivre de Cayenne pour contrôler les deux suspects, alors qu'ils tentaient de s'introduire dans l'hôtel de la rue Sainte-Catherine. Les deux hommes devaient être interrogés dans le courant de l'après-midi, mardi.

La police ne rapporte aucun dommage matériel.

CYBERPRESSE / LE DEVOIR : La Ligue des droits et libertés accuse le SPVM de profilage politique – Publié le mardi 24 septembre 2013 à 10h59 / Mardi 24 septembre 2013 11h39



Photo : François Pesant Le Devoir

La plainte, officiellement déposée à la Commission la semaine dernière, a été faite au nom d'un groupe de 35 personnes appréhendées lors de la 16e manifestation contre la brutalité policière qui s'est déroulée le 15 mars 2013.

La Presse canadienne

La Ligue des droits et libertés estime que certains agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont procédé des arrestations en fonction du profilage politique.

La porte-parole de la Ligue, Lucie Lemonde, a souligné mardi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'est déjà prononcée sur le profilage racial et le profilage social. Elle juge maintenant pertinent que l'on questionne aussi les interventions fondées sur des motifs politiques.

La plainte, officiellement déposée à la Commission la semaine dernière, a été faite au nom d'un groupe de 35 personnes appréhendées lors de la 16e manifestation contre la brutalité policière qui s'est déroulée le 15 mars 2013. Lors de ce rassemblement, environ 240 personnes avaient été arrêtées en vertu du règlement P-6 avant même que ne s'amorce la manifestation.

La Ligue considère que ces mises à l'arrêt massives ont été fondées sur le motif de la manifestation et non sur ses effets et que la décision d'intervenir pour faire cesser la manifestation avait été prise à l'avance.

Une décision en recevabilité de la part de la Commission est attendue d'ici un mois, espère Lucie Lemonde.

Vos réactions - 3 commentaires

Benoît Gagnon – Inscrit, 24 septembre 2013 12 h 09

Défenseurs de la liberté

Les premiers qui, l'an dernier, était contre ceux qui exprimaient leur point de vue politique dans la rue sont aussi les premiers à crier au drame lorsqu'on essaie de faire respecter la laïcité étatique.

On voit à quel endroit ils placent l'opinion politique et la religion dans leurs priorités.

Ils souhaitent une liberté pour eux, mais pas pour les autres.

Francois Cossette – Inscrit, 24 septembre 2013 13 h 43

Comme les carrés rouges !!!!!

On l'a vu au cours des manifestations étudiants, le seul fait de porter un carré rouge faisait de nous des suspects. A un autre époque on avait utilisé une étoile.... Le pire c'est que tout cela s'est fait avec la bénédiction Excluf

et les encouragements du gouvernement libéral de charest et que la majorité des députés et ministres qui ont participé a cela sont encore en place et ils arrachent leur chemise pour défendre le droit d'une minorité religieuse.

La logique ... les étudiants ne votent pas libéraux, les minorités religieuses eux votent libérales.

Dominic Lamontagne – Inscrit, 24 septembre 2013 20 h 15

Les étudiants sont encore bien jeune

CYBERPRESSE : Débat : Un recours collectif gênant, par Jacques Duquette, Avocat à la retraite - Mis à jour le 24 septembre 2013 à 05h00



Photo Olivier Pontbriand, archives La Presse

Quand je vois ce droit de recours collectif accordé à des gens ayant manifesté dans une totale illégalité contre des policiers qui ne faisaient que leur devoir pour protéger le citoyen, je ressens un malaise.

La Cour supérieure vient d'autoriser un recours collectif à un étudiant de l'UQAM contre le Service de police de la Ville de Montréal. Cet étudiant en travail social est censé représenter quelque 500 manifestants qui avaient été tenus en garde à vue pendant quelques heures à la suite d'une manifestation survenue lors de la grève des étudiants en 2012.

Comme homme de loi, je comprends cette décision; elle se justifie légalement. Mais comme simple citoyen, j'en ressens un certain malaise.

Je ne commenterai pas cette décision de la Cour supérieure, même si je ne la partage pas du tout. Car elle ne se prononce pas sur le fond des choses, à savoir si les policiers ont agi correctement ce soir-là. Elle ne constitue qu'une permission d'utiliser cette procédure inhabituelle qu'est le recours collectif.

Dans cette affaire, la justice s'engage dans une saga judiciaire. Il y aura à l'avenir une multiplication de ces recours contre les forces de l'ordre. On annonce déjà que les anciens carrés rouges du printemps érable préparent une série d'autres demandes de recours collectifs contre les policiers de la SPVM.

Il convient de dire un mot sur l'origine du recours collectif. Il nous vient des Américains, qui disposaient, bien avant nous, d'une procédure appelée

«class action», un recours visant à protéger le petit consommateur contre les puissantes entreprises qui les flouaient à l'occasion. Les consommateurs du Québec ont demandé au législateur d'instituer ici le même genre d'action en justice. D'où notre présent recours collectif, en vigueur depuis les années 70.

Quand notre recours collectif québécois a été institué, le législateur a constitué un fonds d'aide au recours collectif. Ainsi, quand le recours est autorisé, ce fonds d'aide avance aux demandeurs les sommes d'argent nécessaires pour mener à bon port leur recours. Évidemment, tout ceci devait se faire aux frais des contribuables.

Maintenant que le recours collectif des carrés rouges a été autorisé contre le SPVM, il sera financé par le Fonds d'aide aux recours collectifs, et on peut s'attendre à des procès longs et coûteux.

Or, quand je vois ce droit de recours collectif accordé à des gens ayant manifesté dans une totale illégalité contre des policiers qui ne faisaient que leur devoir pour protéger le citoyen, je ressens un malaise.

Ces carrés rouges, en contravention avec la loi, avaient refusé de révéler leur parcours, ce qui enlevait toute légalité à leur manifestation. C'est pourquoi les manifestants qui avaient refusé de se disperser avaient été tenus en garde à vue pendant quelques heures. Durant ces événements, il y avait eu beaucoup de provocation et de cassage de vitrines de la part de certains manifestants.

Comment réagirions-nous si les nombreux étudiants qui ont été empêchés par ces carrés rouges d'entrer dans leur collège, pour aller y suivre leurs cours, faisaient eux aussi une demande d'autorisation de recours collectif pour réclamer aux associations étudiantes des dommages et intérêts en guise de compensation pour leurs cours manqués?

Défier des injonctions émises par les tribunaux et empêcher pendant des semaines de nombreux étudiants d'entrer dans leur collège pour y suivre leurs cours, c'est infiniment plus grave que de voir certains manifestants, opérant dans l'illégalité, être maintenus en garde à vue pendant quelques heures.

Le recours collectif est une bonne procédure et il a rendu de précieux services. Nous pouvons être fiers de ce recours qui reflète bien la société de droit dans laquelle nous vivons.

Mais aujourd'hui, je me demande si cette procédure, qui était excellente au début, n'a pas perdu le cap et ne va pas parfois trop loin.

Que cette procédure serve aujourd'hui à châtier des policiers qui n'ont fait qu'essayer de rétablir l'ordre dans une ville qui risquait de sombrer dans l'anarchie, cela m'indispose. Il y a quelque chose qui ne marche pas quelque part.

TVANOUVELLES : Arrestations de masse au printemps 2012 : La Cour supérieure autorise un recours collectif - Première publication mardi 17 septembre 2013 à 22h46

TVA Nouvelles

La **Cour supérieure du Québec** a autorisé ce mardi un **recours collectif** contre la **Ville de Montréal** de la part d'**étudiants**, concernant **une opération policière qui avait mené à une arrestation massive le 23 mai 2012**.

500 personnes avaient alors été encerclées et arrêtées par des policiers au coin des **rues Saint-Denis et Sherbrooke**.

Les demandeurs de ce recours collectif ont mis en avant le caractère illégal de ces arrestations, la détention arbitraire et la violation des droits fondamentaux des contestataires.

L'initiateur de ce recours, **Jean-Pierre Lord**, a confié qu'il «était assez craintif par rapport à la réception du système de justice».

«Je ne me faisais pas trop d'illusions et je ne m'attendais pas à un jugement si rapide. Ma

dernière audience était le 12 septembre. En dedans de cinq jours, on a eu le jugement. Je suis assez fébrile aujourd'hui», a-t-il dit.

La suite des choses risque de prendre plus de temps. Les avis publics devront être déposés et étudiés. En cas de jugement favorable au recours, la Ville de Montréal pourrait devoir près de **trois millions de dollars** aux demandeurs.

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Conflit étudiant : un recours collectif autorisé en lien avec une arrestation massive – Mise à jour le mardi 17 septembre 2013 à 22 h 28 HAE



Des policiers du SPVM prêts à intervenir lors d'une manifestation nocturne à Montréal.



Jean-Pierre Lord

La Cour supérieure du Québec a autorisé mardi un recours collectif intenté par un étudiant contre la Ville de Montréal pour une opération policière qui a donné lieu à une arrestation massive, le 23 mai 2012, en plein conflit étudiant.

Selon le document de cour, « toute personne présente, arrêtée ou détenue lors de l'encercllement effectué par le Service de police de la Ville de Montréal le 23 mai 2012 vers 23 h 45 à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Denis, à Montréal » peut faire partie du groupe représenté par Jean-Pierre Lord, finissant en travail social de l'UQAM.

En cas de jugement favorable au requérant, la Ville de Montréal pourrait être condamnée à verser :

- 5000 \$ en dommages et intérêts et en dommages exemplaires aux personnes arrêtées, détenues ou dont les droits fondamentaux ont été violés lors de l'intervention policière;
- 1000 \$ aux personnes ayant reçu une contravention de 640 \$ en vertu du règlement municipal P-6 encadrant les manifestations;
- 500 \$ à « toute personne n'ayant pu vaquer à ses occupations des suites de la détention ayant suivi l'encercllement effectué par le Service de police de la Ville de Montréal » le 23 mai 2012.

La Ville de Montréal se défend en affirmant que, la manifestation ayant été déclarée illégale ce soir-là, M. Lord ne peut se plaindre de son arrestation et de sa détention.

M. Lord a lui-même été détenu dans un autobus au Centre opérationnel est du SPVM, dans la nuit du 23 au 24 mai 2012. Le document de cour indique notamment qu'il a dû uriner près de la porte arrière de l'autobus, les mains ligotées dans le dos, les policiers soutenant que leurs effectifs ne permettaient pas d'escorter une à une les personnes détenues jusqu'à la toilette du Centre opérationnel.

Le document décrit des problèmes de déshydratation et d'hypoglycémie dont certaines personnes détenues auraient souffert. La durée de détention des personnes arrêtées a varié de trois à huit heures.

« Ce qu'il y avait de plus troublant, c'est qu'on n'a pas été informés lors de l'encercllement qu'on pouvait se disperser, on n'a pas été informés sur les motifs de l'arrestation, on nous a laissés dans le néant pendant huit heures », raconte Jean-Pierre Lord, en entrevue à Radio-Canada.

Quelque 500 personnes pourraient être concernées par ce recours collectif, dont l'autorisation réjouit M. Lord.

« Avec le conflit étudiant, mon esprit de la justice était pas mal amochié [...] Le juge, dès les audiences, a vu qu'il y avait matière à cause. Il était quand même assez troublé par ce qu'on alléguait en termes de conditions de détention [...] J'ai repris confiance », affirme-t-il.

Jean-Pierre Lord a pu bénéficier de 40 000 \$ en subventions d'un fonds d'aide aux recours collectifs pour les démarches judiciaires qu'il a entreprises au cours de la dernière année.

M. Lord est conscient que « c'est le plus dur qui commence ». « Ce qui me préoccupe, ça va être de retrouver les personnes qui ont vécu des cas particuliers », dit-il.

Le procès doit débiter en janvier prochain.

Avec des informations de Karine Bastien

[Requête en recours collectif concernant l'opération policière du 23 mai 2012](#)

[Les commentaires \(93\)](#)

CYBERPRESSE : Arrestations de masse: un recours collectif autorisé - Publié le mardi 17 septembre 2013 à 20h16 | Mis à jour le mardi 17 septembre 2013 à 21h15

Annabelle Blais, La Presse

La cour Supérieure a autorisé mardi soir le recours collectif contre l'arrestation de masse survenue le soir du 23 mai 2012, en pleine crise étudiante.

Ce soir-là, au cours d'une des nombreuses manifestations nocturnes du printemps 2012, des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avaient encerclé et arrêté 508 personnes vers 23h45, à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Denis, à Montréal.

La requête avait été déposée par Jean-Pierre Lord, étudiant en travail social à l'UQAM, le 13 septembre. Ce dernier, comme la plupart des manifestants encerclés qui participaient à la manifestation déclarée illégale, avait été détenu

plusieurs heures avant de recevoir une amende de 634 \$, en vertu du règlement municipal P6, qui exige notamment la divulgation d'un itinéraire aux forces de l'ordre.

Selon l'avocat de M. Lord, Me Marc Chétrit, l'arrestation était illégale et la détention arbitraire. «Les conditions de détention ont potentiellement brimé les droits fondamentaux des personnes», a expliqué Me Chétrit à *La Presse*.

Les personnes ont été maintenues en détention dans les autobus de la Société de Transport de Montréal, les poignets liés par des menottes en plastique et sans possibilité pour les manifestants de boire ou même d'aller uriner à l'extérieur. M. Lord a attendu environ 7 heures. «J'étais dans le 8^e autobus sur 14, alors certains

ont été détenus plus longtemps que moi», a-t-il indiquée, mardi soir.

Au terme de ce recours, M. Lord demande notamment que la Ville de Montréal soit condamnée à payer 5000\$ en dommages et intérêts et en dommages exemplaires à toute personne qui a été arrêtée dans cette souricière.

Par ailleurs, une demande d'autorisation pour un autre recours collectif concernant une arrestation de masse survenue le 15 mars 2013 a été déposée le 13 septembre dernier.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, d'autres requêtes d'autorisation pour un recours collectif seront déposées prochainement et viseront d'autres arrestations de masse réalisées le printemps dernier.

TVANouvelles : Manifestation du G20 : Policier torontois condamné pour voies de fait - Première publication jeudi 12 septembre 2013 à 10h58



Crédit photo : Archives Agence QMI

Adam Nobody avait été poursuivi et projeté au sol par l'escouade antiémeute le 26 juin 2010 devant le parlement ontarien à Toronto.

Agence QMI

Le policier de la Ville de Toronto **Babak Andilib-Goortani** a été trouvé coupable, jeudi, de **voies de fait** avec une arme lors de l'arresta-

tion d'Adam Nobody lors des manifestations au **sommet du G20** à Toronto en juin 2010.

«Les policiers n'ont pas le droit d'utiliser une force illimitée pour procéder à une arrestation», a dit la juge Louise Botham.



(Crédit photo: Agence QMI)

Adam Nobody avait été poursuivi et projeté au sol par l'escouade antiémeute le 26 juin 2010

devant le parlement ontarien à Toronto. La Couronne a affirmé que le policier Babak Andilib-Goortani a frappé la victime à plusieurs reprises avec sa matraque après qu'il l'eut immobilisé au sol.

Le policier avait affirmé qu'il avait agi ainsi parce qu'il pensait qu'Adam Nobody tentait de résister alors qu'il était retenu par trois autres agents.

Le juge a cependant dit que ces explications ont été faites «après les faits pour justifier les coups». La poursuite avait d'ailleurs présenté des vidéos de l'arrestation pour étayer sa preuve.

«La résistance offerte par M. Nobody était minime», a ajouté le juge.

CYBERPRESSE : Règlement P-6: pas de règles d'application précises - Publié le dimanche 01 septembre 2013 à 07h06 | Mis à jour le dimanche 01 septembre 2013 à 11h28

Marie-Michele Sioui, La Presse

Il aura été un sujet hautement controversé pendant le printemps étudiant, il bénéficie à présent d'un quasi-consensus dans la métropole: le règlement P-6 est près de faire l'unanimité chez les candidats à la mairie de Montréal, et ce, même si les règles entourant son application demeurent floues.

«Après vérification, notez qu'il n'existe au Service de police de la Ville de Montréal aucun document répondant aux questions 2 et 3 de votre demande», a répondu le SPVM à *La Presse*, qui l'avait interrogé, dans une demande d'accès à l'information, sur la présence d'un registre des renseignements fournis avant une manifestation et sur les règles ou directives guidant les policiers quand vient le temps de recourir au règlement P-6.

Aucune règle d'application précise, donc, mais bien un «pouvoir discrétionnaire» reposant entre les mains de la personne se trouvant dans le centre de commandement la journée d'une manifestation, confirme Ian Lafrenière, commandant aux communications à la police de Montréal.

«Il n'y a pas de liste de critères. C'est laissé au commandant de l'opération. On ne voulait pas que l'application soit décidée au niveau local [sur le terrain]», explique le policier. «Ça [l'application de P-6] dépend de plusieurs facteurs, par exemple le nombre de personnes, le nombre de policiers sur place, la météo...»

Près du consensus

À l'exception de Projet Montréal, qui garde le cap et continue de s'opposer à la version «revue et augmentée» de P-6, tous les candidats à la mairie de Montréal approuvent le règlement dans sa forme actuelle. Car s'il existe depuis 2001, il a surtout enflammé les débats en mai 2012, quand trois articles y ont été greffés -l'obligation de remettre un itinéraire, l'interdiction de porter un masque et la hausse de l'amende minimale, qui est passée de 100 à 500\$.

À la Coalition Montréal, on assure que Marcel Côté est «pour» les manifestations, qui «ne l'ont pas incommodé» au printemps 2012. «Il faut cependant que les manifestants fassent connaître leur trajet pour que tout se passe dans la meilleure sécurité, tant pour eux que pour les autori-

tes», précise l'attachée de presse du candidat, Christine Mitton.

«Dans une ville dirigée par Denis Coderre, on n'a pas à se cacher le visage», déclare pour sa part Anie Samson, candidate dans Villeray-Parc-Extension. «Il a été modifié pour tenir compte de la réalité de 2012, quand il y a eu près de 800 manifestations. Il y a eu de l'exagération dans l'utilisation de nos rues.»

La Commission spéciale d'examen des événements du printemps érable reste quant à elle fort prudente quand il est question de ce règlement, en vertu duquel 1340 arrestations ont été effectuées entre janvier et mai 2012. «Il n'y a rien de classé, rien de fermé», assure l'attaché de presse de la Commission, Jean Polloni, avant d'ajouter qu'il «pourrait» y avoir des recommandations au sujet de P-6. Seront-elles suivies, étant donné le quasi-consensus à propos de la forme actuelle de la législation? «Nous, on fait nos recommandations au gouvernement du Québec», dit-il. «Ce sera à eux de gérer la question politique. Mais on n'en est pas là.»

LE QUOTIDIEN : Petite manifestation pro-masque - Mis à jour le jeudi 29 août 2013 à 16h12



Photo Rocket Lavoie

Serge Lemelin, Le Quotidien

(Chicoutimi) Dix personnes tout au plus ont répondu à l'invitation de manifester contre l'avis de motion présenté au conseil municipal de

Saguenay pour encadrer de façon sécuritaire les manifestations et interdire le port de masque sans raison valable.

Quelques individus se sont rendus hier devant le Palais de justice de Chicoutimi et l'hôtel de ville de Saguenay, ont mis un masque et pique-niqué quelques minutes sur le parvis de l'édifice de la Société immobilière du Québec, sous l'oeil de quelques policiers de la Sécurité publique de Saguenay et constables spéciaux de la Sécurité publique.

Parmi les manifestants, on pouvait remarquer la présence, sans masque, du président du Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Engelbert Corenoir et de deux conseillers syndicaux.

«La CSN s'est opposée à l'adoption du règlement P-6 à Montréal, semblable à ce qui se prépare à Saguenay», a expliqué le président.

Un manifestant masqué, Samuel Lamarre, a livré un court point de presse pour dénoncer l'adoption prochaine du règlement à la prochaine séance du conseil municipal, le mardi 3 septembre. Il a prêté d'autres gestes dans un proche futur, alléguant que le port d'un masque dans une manifestation peut se justifier par «des besoins de créativité ou de festivité», et l'anonymat nécessaire pour éviter les «abus policiers».

Le projet de règlement municipal, recommandé par la Sécurité publique de Saguenay, devrait prévoir l'obligation de prévenir les autorités du moment, du lieu et de l'itinéraire d'une manifestation.

LE QUOTIDIEN : Éditorial : Le gros bon sens, par François St-Gelais - Mis à jour le samedi 29 août 2013 à 06h00

À l'instar de plusieurs autres municipalités du Québec, Saguenay légifère afin de baliser le déroulement des manifestations et des marches populaires qui se déroulent sur son territoire. Cette décision constitue un legs direct des événements qui ont marqué le «printemps érable» de 2012. L'objectif du règlement vise à écarter toutes zones d'ombre et à clarifier le rôle des policiers, mais aussi les droits et les devoirs des citoyens qui souhaitent manifester ou prendre publiquement position dans un quelconque dossier.

À Saguenay, les organisateurs de tout événement de cette nature devront donc remettre leur itinéraire et leur horaire aux forces de l'ordre à

l'avance, et les participants n'auront pas le droit de manifester le visage camouflé ou masqué, «sans raison jugée raisonnable».

L'avis de motion concernant l'adoption de ce projet de règlement municipal a été plutôt bien accueilli dans la foulée de la dernière séance du conseil municipal. Quelques voix se sont bien fait entendre pour en dénoncer certaines modalités jugées trop contraignantes, mais, dans l'ensemble, l'affaire n'a pas soulevé beaucoup de vagues jusqu'à maintenant.

Modération

La décision prise par les élus de Saguenay apparaît effectivement modérée et satisfaisante dans les circonstances. Dans le système politique qui

prévoit actuellement au Québec et au Canada, il n'existe en effet pas de raisons valables pour expliquer ou pour justifier pourquoi des citoyens auraient besoin de voiler leur visage, de camoufler leur identité, afin de manifester sur la place publique, et ce peu importe la cause défendue. La démocratie n'est pas en péril au Québec; un citoyen qui manifeste pacifiquement n'a à craindre de représailles d'aucune sorte, à moins de vouloir sciemment violer la loi.

Il n'existe pas non plus de motifs pour croire que l'obligation faite aux organisateurs de manifestations de dévoiler leur itinéraire aux policiers ne finisse par brimer les droits fondamentaux des citoyens. On verrait mal la Sécurité publique de Saguenay interdire une marche pacifique dans les rues de la capitale régionale, peu importe la cause soutenue par les participants! À moins, évidemment, que ceux-ci ne s'exposent à un vrai danger ou n'exposent le public à un risque réellement trop important.

En réalité, admettons qu'il serait plutôt mal vu par la population que les organisateurs d'une manifestation soient victimes d'une censure par les forces de l'ordre. Le tollé serait général au sein du public et dans les médias!

Ici, c'est le gros bon sens qui fait foi de tout.

D'ailleurs, le règlement déposé par les élus de Saguenay indique bien qu'il est interdit de se camoufler le visage à moins de raisons valables. Alors, logiquement, les participants à une marche hivernale pourront donc éviter les engelures sans problème...

Dans les faits, le règlement municipal ne sert qu'à établir un cadre juridique clair autour de pratiques qui avaient déjà cours dans presque tous les cas à Saguenay. Il assure aux manifestants et au public une cohabitation harmonieuse et surtout sécuritaire, ce qui est sans contredire l'aspect le plus important de la mesure.

Il convient en effet de se rappeler que les manifestations les plus réussies et qui font le mieux passer leur message sont celles qui se déroulent dans le calme et sans casse, dans le respect de tous les citoyens.



Archives Michel Tremblay

LE SOLEIL : Printemps érable: enquêtes en série sur le travail des policiers - Publié le jeudi 27 juin 2013 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 27 juin 2013 à 07h41



Photothèque Le Soleil, Caroline Grégoire

Pour des incidents liés au conflit étudiant du printemps 2012, 214 plaintes ont été jusqu'à maintenant acheminées au Commissaire à la déontologie pour dénoncer les agissements des policiers. Plus du tiers de ces plaintes feront l'objet d'une enquête.

Annie Mathieu, Le Soleil

(Québec) Plus du tiers des plaintes déposées en déontologie policière pour l'ensemble de la province en lien avec le conflit étudiant de 2012 ont mené à une enquête. Habituellement, c'est moins de 10 % des dossiers acheminés au commissaire qui empruntent cette voie alors qu'un fort pourcentage d'entre eux vont en conciliation ou sont carrément rejetés.

«C'est énorme parce que ce qu'on envoie en enquête, ce sont des cas qui sont d'intérêt public», affirme d'entrée de jeu la porte-parole du Commissaire à la déontologie,

Me Louise Letarte.

Jusqu'à présent, l'organisme a reçu un total de 214 plaintes lié à l'agissement des policiers pendant les mois qu'ont duré les manifestations étudiantes. Bien que moins intenses, celles-ci se sont poursuivies en juin et il est donc possible que le décompte ne soit pas tout à fait terminé.

Néanmoins, il est déjà possible de conclure qu'avec 78 enquêtes, il s'agit d'un nombre très important, voire record pour le Commissaire à la déontologie. Cela représente 36 % des plaintes reçues alors que 32 %, soit 69, ont été en conciliation et 28 % d'entre elles, ou 60, ont été rejetées. Sept sont en examen préliminaire.

«On essaie de voir ce qui a pu se passer et si c'était justifié dans les circonstances», explique

M^e Letarte, qui souligne que beaucoup d'armes, comme des matraques et des bâtons cinétiques, ont été employées par les forces de l'ordre contre les manifestants.

Elle précise également que le grand nombre d'enquêtes permettra de démêler certains événements impliquant un grand nombre de personnes. «L'enquêteur va rencontrer les plaignants, les témoins, les policiers. On va être capable d'avoir les déclarations plus complètes et un meilleur éclairage pour prendre une décision.»

À titre de comparaison, en 2010-2011, 1971 citoyens ont cogné à la porte du bureau chargé de vérifier si les policiers ont contrevenu au Code de déontologie des policiers du Québec. De ce nombre, 1133 plaintes ont été rejetées, 661 ont fait l'objet d'une conciliation et 177 ont donné lieu à une enquête, soit 9 %. Me Letarte confirme que les pourcentages des années précédentes sont similaires.

La conciliation d'abord

La loi prévoit que lorsqu'une plainte est acceptée, le commissaire doit privilégier la conciliation, sauf en cas d'intérêt public, où une enquête est déclenchée. Dans ce cas, les dossiers sont soumis devant le tribunal administratif du Comité de déontologie policière, où les deux parties sont appelées à témoigner. Ce type d'enquête vise à évaluer - et à sanctionner, s'il y a lieu - le travail individuel de policiers et non pas, par exemple, le mode de fonctionnement d'un corps policier en particulier.

Pour le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Denis Côté, ces chiffres reflètent «l'ampleur de la crise sociale qui s'est vécue au Québec» et ne remet pas en question le travail des policiers. «Je considère et je répète que les policiers ont effectué un travail exemplaire et magistral», conclut-il.

La Commission spéciale écorchée au passage

Le grand nombre de plaintes reçu par le Commissaire à la déontologie policière en lien avec le printemps étudiant est la preuve que Québec a déjà les outils appropriés pour «rencontrer l'intérêt du public» et que la province n'a pas besoin d'une commission spéciale.

C'est du moins ce que tient à réitérer le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Denis Côté, qui dénonce la mise sur pied le mois dernier de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 par le gouvernement Marois.

Celui-ci souligne qu'en plus de la déontologie policière, les citoyens qui s'interrogent sur le travail des forces de l'ordre peuvent aussi se tourner vers la justice criminelle. De plus, dit-il, les différents corps policiers sont munis de processus disciplinaire.

«On a les forums, on a les organismes appropriés», répète celui qui n'a pas l'intention de participer aux travaux de la Commission.

CYBERPRESSE : Printemps érable: qui étaient les manifestants? - Publié le samedi 15 juin 2013 à 04h30 | Mis à jour le samedi 15 juin 2013 à 06h20



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, LA PRESSE

Des manifestants dans les rues du centre-ville le 22 mars 2012.

Marie-Michèle Sioui, La Presse

Plus de la moitié (55%) des étudiants montréalais qui ont participé aux manifestations contre la hausse des droits de scolarité se sont sentis menacés par les policiers pendant le printemps érable. À l'inverse, ils ont été 95% à éprouver un «sentiment d'appartenance à une communauté» au contact des autres manifestants, révèle une étude menée par quatre professeurs de la métropole au lendemain des dernières élections provinciales.

Malgré le sentiment de danger, seule une poignée des 15 491 étudiants de l'Université de Montréal, de McGill et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui ont participé au sondage mené en septembre 2012 ont rapporté avoir reçu une amende (3%) ou avoir été arrêtés (4%).

«On ne peut pas extrapoler et dire que les policiers étaient violents», observe l'une des auteures de l'étude, Eva Falk Pedersen, qui fait une maîtrise en science politique à McGill.

À propos du sentiment d'appartenance quasi unanime, la chercheuse avance que les motifs des manifestants n'étaient pas uniquement matériels. «La décision de manifester était en partie justifiée par l'intérêt collectif», analyse-t-elle. À preuve, elle souligne que les chances de participer à une manifestation étaient deux fois plus élevées chez une personne dont la situation économique familiale était considérée comme «au-delà de la moyenne».

«En plus de contredire l'argument de l'intérêt personnel, cette donnée conforte les conclusions de plusieurs études qui veulent que les ressources socioéconomiques influencent grandement la participation politique», lit-on dans l'étude *Maple Spring Up Close: The Role of Self-Interest and Socio-Economic Resources for Youth Protest*.

Malgré les sorties dans les rues, les étudiants vivant avec leur famille, si celle-ci était dotée de bons moyens financiers, appuyaient en plus grand nombre l'augmentation des droits de scolarité que les étudiants endettés qui vivaient en appartement. Au final, il semble donc que la participation aux manifestations ne dépendait «pas seulement de l'opinion d'un étudiant sur le sujet, mais également de sa réalité socioéconomique», note l'étude.

Les étudiants de McGill étaient les moins opposés à la hausse, tandis que ceux de l'UQAM l'étaient le plus. Les premiers ont pris part aux manifestations dans une proportion de 23%, tandis que 55% des uqamiens ont pris la rue au moins une fois. À l'Université de Montréal, 48% des répondants ont dit avoir manifesté.

Intentions de vote

Le Parti québécois (PQ) s'est révélé être le parti préféré de l'échantillon étudiant - 34% des répondants ont indiqué avoir voté pour ce parti aux élections du 4 septembre. Alors que 25% des étudiants contre la grève ont voté pour le PQ, 40% des étudiants en faveur de la grève ont voté pour le PQ. L'étude explique cette situation par la «position de centre» qu'a pris ce parti dans le débat.

«Clairement, les opposants à la grève ont eu plus tendance à voter pour le Parti libéral, la Coalition avenir Québec ou le PQ» que pour les plus petits partis, indique également le sondage, qui a chiffré à 30% l'appui aux libéraux de la part des électeurs qui étaient contre la grève.

Quatre-vingts pour cent des répondants qui ont voté pour Québec solidaire ont pris part à des manifestations, alors que cette proportion s'établit à 75% chez les électeurs d'Option nationale. Les deux partis s'étaient affichés en faveur de la gratuité scolaire. «Nos résultats démontrent que des enjeux qui sont relativement nouveaux, actuels et saillants peuvent intervenir dans le choix de vote d'un groupe particulier pour lequel ces enjeux sont particulièrement pertinents», conclut le document, qui sera publié en septembre.

Au total, 65% des répondants du sondage étaient âgés de 18 à 25 ans, tandis que 66% des sondés étaient des femmes. Outre Eva Falk Petersen, les chercheuses Dietlind Stolle, de McGill, Allison Harell, de l'UQAM, et Pascale Dufour, de l'Université de Montréal, ont écrit l'étude.

Le Service de police de la Ville de Montréal n'a pas voulu commenter les résultats du sondage.

CYBERPRESSE : Printemps érable: 382 arrestations, 1711 interpellations - Publié le mercredi 05 juin 2013 à 00h00

Karim Benessaïeh, La Presse

Les policiers montréalais n'ont pas chômé durant le printemps érable. Les quelque 700 manifestations ont mené à 382 arrestations en vertu du Code criminel et à 1711 interpellations pour des infractions aux règlements municipaux.

Ces statistiques, fort attendues, sont en fait tombées à l'improviste le 23 mai dernier en soirée, lors de la séance publique de l'étude du rapport 2012 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), tenue à l'hôtel de ville. Elles n'ont pas été relevées par les médias.

Questionné par les conseillers Jocelyn Ann Campbell et Alex Norris, le directeur Marc Parent a d'abord indiqué que ce bilan des manifestations étudiantes de l'année dernière n'avait pas été consigné dans le rapport annuel. Quelques minutes plus tard, il a annoncé qu'il l'avait finalement obtenu.

C'était la première fois que le SPVM dévoilait ces données précises. Le mois dernier, on avait appris que le printemps érable avait mené globalement à 2093 arrestations et interpellations, essentiellement pendant les six premiers mois du conflit étudiant. On ignore cependant la nature et

le nombre d'accusations et de constats d'infraction qui ont ensuite été émis.

Le mois dernier, un collectif, dont fait notamment partie la Ligue des droits et libertés, a rendu public son propre bilan. À l'échelle du Québec, on estimait le nombre d'arrestations à 3509, dont 471 qui ont mené à des accusations criminelles et 1616 constats liés à des règlements municipaux.

«Jamais un corps policier au Québec, voire au Canada ou aux États-Unis, ne fut confronté, quotidiennement, à un mouvement social d'une telle intensité», précise le rapport 2012 du SPVM. Montréal est rapidement devenu le centre névralgique du mécontentement populaire.»

Engorgement à la déontologie

La comparaison des statistiques de criminalité pour les années 2011 et 2012 pour le secteur desservi par le centre opérationnel Sud - qui comprend le centre-ville - ne donne pas d'indication claire.

On note cependant une augmentation de 7% (soit 263 accusations) des «infractions contre l'administration de la loi et de la justice». L'accu-

sation d'entrave au travail des policiers entre dans cette catégorie.

Les infractions aux règlements municipaux pour ce secteur ont en outre augmenté de 11% - soit 751 constats supplémentaires - en 2012 par rapport à 2011.

Le 23 mai, lors de la séance de la Commission de la sécurité publique, la conseillère Campbell a en outre relevé une hausse importante du nombre de policiers visés par une plainte en déontologie - qui sont passés de 1040 à 1240 en un an. Un nombre exceptionnellement élevé de plaintes, soit 397, est actuellement en traitement.

Le directeur Parent a promis de «relancer la déontologie policière» pour s'occuper de ces dossiers rapidement.

En entrevue à *La Presse*, Mme Campbell a dit trouver «regrettable» que les événements du printemps 2012 n'aient pas fait l'objet d'une analyse plus poussée. «Ça soulève des questions, mais je pense que les élus ne les ont pas posées. La Commission de la sécurité publique a failli à la tâche. Les élus ont la responsabilité d'aller au-delà de cette analyse sommaire et superficielle.»

LE DEVOIR : Interventions policières - La Ligue des droits et libertés continue le combat - Samedi 1er juin 2013 |

Martine Letarte

Après des années passées à faire campagne pour la refonte du processus d'enquête, à la suite d'interventions policières qui ont causé la mort ou infligé des blessures, la Ligue des droits et liberté dénonce plusieurs éléments du projet de loi 12 adopté au début mai par le gouvernement du Québec.

Un processus d'enquête a caractère civil, transparent, impartial et indépendant : voilà ce que la Ligue des droits et liberté demande au gouvernement de créer, depuis plusieurs années, pour enquêter sur les interventions policières ayant causé la mort ou des blessures. Insatisfaite du projet de loi adopté récemment par le gouvernement du Québec, elle

compte participer aux consultations pour l'élaboration des règlements qui découleront de la loi.

La modification de la législation permet la création du Bureau des enquêtes indépendantes pour agir lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède ou est gravement blessée par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police. L'objectif est de déterminer si des éléments de preuve démontrent qu'une infraction criminelle a été commise par les policiers impliqués dans l'événement. « Nous sommes assez critiques en raison de certains éléments compris dans la loi, comme le fait que les enquêtes pourront être menées par des policiers à la retraite », affirme Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés.

Ils ne pourront toutefois pas enquêter sur le service auquel ils ont appartenu, ni avoir entretenu des liens personnels ou professionnels avec le policier impliqué.

Ces mesures sont insuffisantes, selon la Ligue des droits et libertés. « Cela nous inquiète puisque, en Ontario, l'ombudsman avait identifié, comme une des difficultés du mécanisme ontarien, le fait que d'anciens policiers peuvent enquêter, indique Nicole Filion. Cela crée un sentiment de fraternité bleue, donc le caractère impartial est entaché. Tant qu'à changer la loi, il aurait fallu avoir le courage politique de mettre en place un mécanisme d'enquête réellement indépendant des corps policiers. »

La Ligue aurait aussi souhaité que le mécanisme d'enquête soit placé sous la responsabilité du ministère de la Justice, plutôt que du ministère de la Sécurité publique, responsable des corps policiers. « Nous demandons aussi que le Bureau ait le pouvoir d'amorcer des enquêtes publiques, parce que, en ce moment, on est toujours à la remorque du bon vouloir des élus de commander ou non une enquête publique. »

L'organisation se réjouit toutefois de voir que la direction du Bureau des enquêtes indépendantes doit être confiée à un civil n'ayant jamais été agent de la paix.

La Ligue des droits et libertés dénonce le fait que les modifications à la loi n'obligent pas le Bureau à rendre publics les résultats de ses enquêtes. « Ainsi, la famille de la personne décédée ou blessée ne sera pas assurée par la loi qu'elle connaîtra les motifs pour lesquels les policiers ne seront pas poursuivis », explique Nicole Filion.

Recours aux règlements

La loi prévoit que, lorsqu'une enquête est complétée, le rapport d'enquête doit être transmis au directeur des poursuites criminelles et pénales et que, si l'enquête a été tenue à la suite d'un décès, il doit également être transmis au coronar.

On indique qu'un règlement du gouvernement peut prévoir des règles relativement aux communications du directeur avec le public et avec les membres de la famille de la personne décédée ou blessée. « On regardera ce qui sera proposé comme règlement, mais un règlement, ce n'est pas comme une loi ; c'est adopté comme un décret du ministre, donc c'est facile à changer, affirme la coordonnatrice de la Ligue. Les règlements ne sont pas soumis à un processus de consultations formel, comme les commissions parlementaires dans le cas de l'adoption de projets de loi. On renvoie aussi à la voie réglementaire la question de l'obligation des policiers témoins à collaborer à l'enquête. »

Pour la Ligue des droits et libertés, ces questions sont trop importantes pour être encadrées par des règlements. « On est pratiquement devant la loi du silence autour des actions menées par les policiers, qui ont le pouvoir de tuer dans la société, indique Mme Filion. Chaque intervention policière qui se termine par la mort de quelqu'un ou par une blessure est une situation suffisamment grave pour que la population et la famille de la

personne puissent avoir accès à l'information afin de comprendre ce qui s'est passé. »

La Ligue des droits et libertés suivra attentivement les propositions réglementaires du gouvernement et continuera sa mobilisation. « Nous allons reprendre les grands arguments de notre campagne : transparence, impartialité et indépendance. Nous allons aussi relancer les groupes qui ont appuyé la campagne pour qu'ils se remobilisent. »

C'est après la mort de Fredy Villanueva, lors d'une intervention policière qui s'est déroulée dans le parc Henri-Bourassa, à Montréal-Nord, en 2008, que la Ligue des droits et libertés a lancé une campagne pour que le gouvernement revoie son processus d'enquête publique. « L'enquête publique qui a suivi, qui n'est pas terminée d'ailleurs, a démontré de graves lacunes, comme le fait que les policiers impliqués n'ont pas été placés en isolement », affirme Nicole Filion.

Plusieurs groupes ont mené campagne avec la Ligue des droits et libertés pour obtenir un processus d'enquête à caractère civil, transparent, impartial et indépendant, dont la CSN, la Fédération des femmes du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Collaboratrice



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir

C'est depuis la mort de Fredy Villanueva, tué par un policier en 2008, que la Ligue des droits et libertés réclame un nouveau processus d'enquête sur le travail des policiers. Ce texte fait partie d'un cahier spécial.

Vos réactions - 1 commentaire

Martine Fortin - Inscrite 1 juin 2013 08 h 52

Vraiment malheureux

Je connais personnellement 2 policiers. Au moins, ceux là sont bons.

Malheureusement, on sait que plusieurs sont mauvais. Ils ont échappés aux mailles de la sélection (déficiente) à l'embauche.

Le syndicat les défends, malgré les bavures et gestes criminels que certains posent. Pourtant, on est supposé être plus blanc que blanc, pour faire ce travail. Avoir un esprit de discernement exemplaire et une maturité supérieure.

Je suis bien placée pour vous dire qu'un bon pourcentage ne passe pas la note de passage et se retrouve dans les corps policiers.

Un tribunal civil indépendant DOIT juger ceux et celles qui n'ont pas d'affaire avec cette job, qui mérite le respect des gens... a condition qu'on les respecte aussi.

LE DEVOIR : Manifester est un droit! – Samedi 1^{er} juin 2013 | Ce texte fait partie d'un cahier spécial

Émilie Corriveau

« Ça fait longtemps que le droit de manifester ne s'est pas porté aussi mal », annonce d'emblée Mme Lucie Lemonde, professeure et chercheuse au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, membre active de la Ligue des droits et libertés et ex-présidente de l'organisation.

« À la fin des années 1960, la Ligue s'est opposée à l'adoption de mesures visant la répression des manifestations à Montréal, mais, après cette époque-là, il n'y a pas eu beaucoup d'actions qui ont été posées pour défendre le droit de manifester, poursuit Mme Lemonde. Ce n'était pas nécessaire. C'est depuis le début de la vague des manifestations altermondialistes que nous devons intervenir davantage. »

Répression grandissante

La naissance de cette vague, la Ligue des droits et libertés la situe en 1997, lors de la tenue du Sommet de la coopération économique Asie-

Pacifique à Vancouver. Lors de celui-ci, des forces de l'ordre ont aspergé de poivre de Cayenne des opposants à la présence du président de l'Indonésie, le général Suharto. L'incident a été baptisé « Peppergate » et a pris une tournure politique lorsqu'il est apparu, au cours de l'enquête de la Commission des plaintes du public contre la GRC, que le bureau du premier ministre était intervenu directement pour que soit assurée la protection du général. En empêchant les manifestants de s'approcher des lieux de réunion, le premier ministre enfreignait la Charte des droits et libertés, qui garantit le droit de manifester.

Cet événement fut suivi en 1999 de la bataille de Seattle, laquelle a pris corps lors d'un sommet de l'Organisation mondiale du commerce. Il s'agissait de la première manifestation altermondialiste d'une telle envergure ; les militants, provenant du monde entier, étaient parvenus à

retarder l'ouverture du sommet et ont été brutalement réprimés par les policiers.

Considérant l'ampleur des manifestations et de la répression policière lors de ces deux événements, à l'approche du Sommet des Amériques, la Ligue des droits et libertés a mis sur pied le Comité de surveillance des libertés civiles. Celui-ci avait pour mandat de surveiller les effets des mesures de sécurité et l'action des autorités sur l'exercice des libertés civiles. Il devait également informer la population sur ces enjeux de droit et interpeller les pouvoirs publics ainsi que les organismes concernés par ces questions.

« Au terme de l'événement, notre rapport a été assez accablant sur la brutalité policière, l'emploi d'armes et les conditions de détention, rappelle Mme Lemonde. Nous avons décidé d'amener la chose devant le Comité contre la torture de l'ONU, et le Canada a été blâmé. Nous pensions que, par la suite, la situation allait s'améliorer, mais ça n'a pas été le cas. »

À titre d'exemple, Mme Lemonde cite les événements de juin 2010, lors du sommet du G20 à Toronto, lequel a donné lieu aux plus importantes arrestations massives de l'histoire canadienne. Les conditions dans lesquelles ont été détenues ces personnes - interdiction de contacter les proches ou un avocat, absence de lit, retrait des lunettes et des médicaments, fouilles à nu - ont été dénoncées par de nombreux organismes, notamment Amnistie internationale. Elle rappelle également la débâcle survenue en août 2007, lors du Sommet des chefs d'État nord-américains à Montebello. À l'occasion de celui-ci, 26 agents civils avaient été dépêchés pour encadrer les manifestations le jour et surveiller la nuit les militants qui avaient érigé des camps de fortune sur le site de l'événement. Parmi eux, au moins trois agents infiltrés agissaient à titre de provocateurs. Ils ont été démasqués lors des manifestations du Sommet.

« Et, bien sûr, il y a eu la grève étudiante et le printemps érable, souligne Mme Lemonde. On a noté de nombreux abus. C'était très difficile de suivre la cohérence dans les actions des poli-

ciers. Parfois, il y avait des arrestations ciblées, parfois, il y avait des arrestations de masse. À d'autres moments, les manifestants étaient tolérés. Il n'y avait pas beaucoup de constance. »

Du constat à l'action

Pour la Ligue des droits et libertés, ces répressions policières sont lourdes de conséquences et doivent être dénoncées. C'est d'ailleurs ce que s'applique à faire l'organisme en prenant position publiquement, en intervenant auprès des gouvernements sur la scène nationale et internationale et en menant des activités d'information et de sensibilisation qui visent à faire connaître le plus largement possible les enjeux de droit en cause.

« Qu'on se trouve à judiciairiser des personnes pacifiques, qui n'ont rien fait de mal, sinon que d'être solidaires avec une cause, c'est très grave ! Ce n'est pas aux corps policiers de dire aux citoyens si la cause qu'ils soutiennent est noble ou non. C'est une instrumentalisation du pouvoir judiciaire et ce n'est pas son rôle. [...] À la Ligue, on travaille très fort à dénoncer les abus, à

recueillir des témoignages de manifestants, à les analyser, à produire des rapports, à défendre les gens qui sont injustement traités, etc., pour que cessent de telles pratiques », affirme Mme Lemonde.

Ces jours-ci, la Ligue ne manque pas de dossiers à traiter. Insatisfaite de la réponse du gouvernement à sa demande d'examen des événements du printemps et des abus policiers, elle poursuit actuellement ses pressions pour que soit menée une véritable enquête publique, plutôt qu'une commission spéciale d'examen à huis clos et sans pouvoir de contrainte. Elle fait également pression pour l'abrogation du règlement P6, même si la motion de modification de celui-ci proposée par Projet Montréal a été rejetée par les élus en avril dernier. Parallèlement, du côté de Québec, la Ligue a récemment porté plainte à la Commission des droits de la personne pour profilage politique lors de la manifestation féministe du 27 avril 2012. Celle-ci a été jugée recevable et suivra son cours.

Collaboratrice

LA PRESSE : Chronique : L'itinéraire et le masque, par Lysiane Gagnon - Mis à jour le mercredi 23 mai 2013 à 06h00



Photo Edouard Plante-Frêchette, La Presse

Un homme masqué défie le cordon de policiers lors d'une manifestation étudiante en mars 2012.

S'il n'en avait tenu qu'à Projet Montréal et Vision Montréal, la métropole serait devenue la seule grande ville où l'on aurait le droit de manifester avec un masque et sans divulguer l'itinéraire à la police.

Cela en dit long sur le jugement de ces édiles, qui préfèrent s'allier à des gens dont le seul but est de provoquer la police pour ensuite aller jouer les martyrs, plutôt que d'écouter la voix des citoyens qui ne veulent plus abandonner leurs rues aux casseurs.

Grâce aux indépendants, la motion a été rejetée, mais par dix voix seulement. Navrant.

On a vu de quel bois se chauffent les adversaires de P-6 le jour où Denis Coderre a annoncé sa candidature à la mairie. Deux hommes masqués se sont plantés derrière lui. De l'intimidation pure et simple!

Pourquoi un masque, sinon pour cacher son identité ou intimider la population? D'ailleurs, la popularité de la tactique du port du masque a coïncidé avec l'apparition du Black Block, qui ne carbure qu'à la violence.

On dira que le masque peut être un objet ludique. Bien sûr! À la Saint-Patrick, à l'Halloween, au Gay Pride Day... Mais pas dans une manif à contenu revendicateur. De toute façon, à moins d'être vraiment débile,

n'importe qui (même un policier!) est capable de faire la différence entre un joyeux loustic et un individu déguisé en Warrior.

Quant à la divulgation de l'itinéraire, cela se fait dans toutes les grandes villes. Dans bien des cas, on exige que le parcours soit non seulement divulgué, mais négocié avec les autorités, et ce, plusieurs jours avant la date prévue.

Prenons l'exemple de Paris, qui en vaut bien d'autres car la France, restée révolutionnaire en son for intérieur, n'est pas avare de manifestations. (Ironiquement, la gauche défile habituellement sur la rive droite... et la droite, sur la rive gauche!)

Chaque fois, l'itinéraire est négocié avec les autorités, qui bloqueront les rues adjacentes au parcours et détourneront les autobus pour laisser la voie libre aux manifestants, limitant ainsi les perturbations et les risques de violence.

Or, tous les partis et les groupes de pression parisiens, incluant les extrémistes de droite ou de gauche, se plient au règlement sans ronchonner, nombreux étant ceux qui prévoient en outre l'encadrement d'un service d'ordre interne. Les tactiques de guérilla de mai 68, à la fois cause et effet de la brutalité inouïe des CRS, sont pour l'essentiel chose du passé.

Rien ne justifie qu'un itinéraire soit gardé secret... sauf évidemment si l'on veut compliquer le travail de la police, multiplier les occasions d'affrontement, s'attaquer à des commerces ou à des sièges sociaux, bref prendre par la force le contrôle de l'espace public.

L'annonce de la candidature de M. Coderre a également été marquée par la tentative de sabotage du Frapru, dont une trentaine de militants a couvert son discours de huées et d'insultes - une manifestation d'autant moins compréhensible que l'ex-député fédéral n'a jamais rien fait contre le logement social.

Le Frapru est dirigé depuis 27 ans par le même homme, François Saillant, et reçoit de Québec, comme nous l'apprenait cette semaine Michel Hébert du *Journal de Montréal*, 105 000\$ par année. Depuis quand les organismes subventionnés ont-ils le droit de se lancer dans des activités partisans et de saboter l'exercice de la démocratie?

Comment expliquer, incidemment, qu'un organisme communautaire soit entre les mains d'un même homme depuis trois décennies? Il n'y a que trois hypothèses: soit M. Saillant est un homme exceptionnel que nul ne pourrait remplacer, soit il est un politicien extraordinairement habile, capable d'éliminer tous ceux qui prétendraient à son poste, soit le Frapru est une coquille à demi-vide où la relève ne se manifeste pas faute de militants.

CYBERPRESSE : Anarchopanda amasse 31 470\$ pour contester les infractions - Publié le mardi 22 mai 2013 à 08h11

Caroline d'Astous, La Presse

Le professeur de philosophie Julien Villeneuve, alias Anarchopanda, a réussi à amasser 31 470\$ dans le cadre d'une «collecte éclair» par l'entremise des médias sociaux. Cette somme servira principalement à «financer les frais reliés aux contestations de groupe des infractions commises sous le règlement P-6», écrit-il.

Baptisée Pandaction contre P-6, la collecte a été lancée le 13 avril et s'est terminée le 14 mai. Elle a été organisée par l'entremise du site internet Indiegogo - un outil qui permet d'organiser des collectes de fonds en ligne pour financer des projets citoyens.

«Je visais au moins 10 000\$, dit-il. Je suis toujours étonné par la réaction des gens», a expliqué le célèbre panda. Au total, 599 généreux

donateurs ont contribué à la collecte de fonds en ligne, pour un total de 22 310\$. Le reste provient de «gros dons par chèque», explique Anarchopanda. J'ai reçu, par exemple, un don de 5000\$ du syndicat des professeurs de l'UQAM», a-t-il dit.

La totalité de la somme sera remise à «des amis d'Anarchopanda pour la gratuité scolaire», lit-on dans la page d'accueil du projet. Rappelons que

Julien Villeneuve conteste en Cour supérieure le règlement municipal P-6 ; la cause a été reportée en octobre. Il se dit prêt à se battre jusqu'au bout contre le règlement qui oblige à fournir un itinéraire aux policiers et qui interdit le port du masque pendant une manifestation.

CYBERPRESSE : Hausse du nombre de plaintes au SPVM - Publié le lundi 14 mai 2013 à 04h30 | Mis à jour le lundi 14 mai 2013 à 08h06

Caroline d'Astous, La Presse

Le nombre de plaintes reçues à l'encontre des policiers a bondi en 2012, selon le Rapport annuel 2012 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui sera présenté jeudi et dont *La Presse* a épluché le contenu.

Déposé en mai, le rapport intitulé *Voué à la sécurité des Montréalais* fait aussi état d'une baisse de la criminalité sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2012, le Bureau du service à la clientèle a reçu pas moins de 4311 appels de citoyens mécontents, soit une hausse de 16%. Du jamais vu pour le SPVM depuis les trois dernières années.

De son côté, le Commissaire à la déontologie policière a ouvert 846 dossiers impliquant 1240 agents du SPVM, soit une augmentation de 20%. «Les 200 plaintes de plus en 2012 sont attribuables au printemps érable, dit Bruno Pasquini, directeur adjoint du SPVM. Parce que les années précédentes, le nombre était sensiblement le même.»

Au niveau de la Loi sur la police, les dossiers ouverts ont presque doublé en 2012, grimpaient de 47 à 89. De ce nombre, 24 policiers font actuellement l'objet d'une enquête par un autre corps de police pour, notamment, des allégations pouvant être de nature criminelle ou des méfaits.

Baisse de la criminalité

Les Montréalais peuvent en outre se sentir plus en sécurité dans leur ville, selon le rapport, qui démontre une baisse de la criminalité. «On remarque une baisse depuis quelques années, a-t-il dit. Mais ce n'est pas juste à Montréal que cette tendance est remarquée.»

En guise d'exemple, les délits et infractions au Code criminel ont diminué de 5% par rapport en 2011 et de 17,1% depuis 2008. Idem pour les crimes contre la personne, qui ont connu une baisse de 8,2%. «Ces crimes ont diminué pour une quatrième année consécutive, pour une baisse totale de 17,8% depuis 2008», lit-on.

Même chose pour les vols de véhicules, qui ont diminué de 29,4% depuis 2008.

Nouveau phénomène: 5469 cas de fraude ont été rapportés en 2012, soit 9,3% de plus qu'en 2011, et une hausse supérieure de 12,1% à la moyenne des quatre années précédentes. Dans la majorité des cas, elles sont en lien avec un vol d'identité, précise Bruno Pasquini.

THE GAZETTE : Chronique : Aubin: Demos exercises in futility, By Henry Aubin, Monday, May 6, 2013

Dear resolute street demonstrators, I feel sorry for you (and I'm not being ironic). Police [arrested a staggering 453](#) of you on Wednesday. (That surpasses the 371 rounded up during a protest against police brutality in 2002 and is exceeded only by [arrests of 518](#) anti-tuition demonstrators last May 22.) And police say it brings to about 1,350 the number of arrests in five leftist demonstrations so far this year in Montreal.

At this rate you'll easily smash the unhappy record for most arrests in one year that you set in 2012 when some 700 tuition-related protests produced 1,868 arrests.

I feel sorry for you because most you will pay a stiff \$637 in fines and related fees — that can really hurt a young person's pocket book.

But mostly I feel sorry because this week's demonstration, like your earlier ones this year, was an exercise in futility. You're making sacrifices for nothing.

The aim of the May 1 protest, organized by the [Anti-Capitalist Convergence](#), was to call attention to capitalism's abuses — including the illegal ties between business and politics that the Charbonneau Commission keeps unearthing and last week's tragic collapse of the exploitative Bangladeshi factory that made cheap clothes and big profits for the West. Yet that message got scant attention.

Media coverage focused naturally on what was most remarkable and thus most newsworthy: the high number of arrests and the striking reason for those arrests.

That reason is the organizer's willful defiance of Montreal's Bylaw P-6. It accounts for all but a relative handful of this year's arrests. (A few were made for vandalism and other crimes.) This mass defiance of P-6 makes no sense, and that's why I'm writing.

The year-old bylaw requires you to give police the itinerary of your march before you start out. It also bars participants from wearing facial coverings unless they have a "reasonable motive." (Wearing a mask that lampoons a politician would presumably qualify as "reasonable.")

The [Anti-Capitalist Convergence](#) said in a statement Thursday that the "liberticidal P-6 bylaw is only the latest instance of the repressive tendencies of the elite class." The year's other marches protested such other issues as police brutality and tuition but they, too, saw P-6 as violating civil liberties.

Liberticidal? Come on. You can march anywhere you want so long as you give police a few minutes' notice. (A press report that P-6 requires 24 hours' notice is incorrect.) Giving cops advance word allows them to block off traffic and guard against vandalism on the route of march. Those are legitimate reasons for demanding notice.

I think, dear demonstrators, that you ought to like, not fight, P-6. You think I'm crazy? Here are my reasons.

Respecting the law would mean arrests would not eclipse your message.

You'd have fewer masked vandals joining in — as they did Wednesday with billiard balls, bottles and other projectiles. They couldn't bring discredit so easily on what might have been intended as a non-violent event.

You'd reduce any chance that police in civvies and masks might infiltrate your demonstration and commit acts of vandalism to "justify" a police crackdown.

Some anti-tuition protesters told me last spring this could be what was happening, and it's not necessarily a paranoid apprehension. Although Montreal police are not known to have ever used agents provocateurs, the [Sûreté du Québec](#) did so at the international summit at Montebello in 2007: Three officers, one of them filmed clutching a rock, posed as Black Bloc types with black bandanas over their faces.

Public opinion — the same public opinion that you're trying so earnestly to influence — might take you more seriously. Today, many people don't see why you can't give police your route and, then, ignore police warnings to disperse. They see you as silly lemmings.

Oh, and here's a bonus reason for respecting P-6. You don't like cops? Well, then, stop inviting mass arrests. That would mean the police department would no longer have to deploy such great swarms of officers working overtime.

Don't hurt cops by tolerating masked rock-throwers in your midst. Hurt them — and help taxpayers — by depriving them of juicy OT.

LE DEVOIR : La police intervient pour mater une manifestation de parents - Jeudi 2 mai 2013 20h11 |



Photo : Annik MH De Carufel Le Devoir
L'école Saint-Pierre-Claver est située à l'intersection de deux grandes artères du Plateau-Mont-Royal.

Lisa-Marie Gervais

Un rassemblement citoyen pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité des enfants fréquen-

tant l'école Saint-Pierre-Claver, située à l'intersection de deux grandes artères du Plateau-Mont-Royal, a fini en queue de poisson jeudi matin, alors que des policiers sont intervenus en vertu du règlement municipal P-6. Le rassemblement auquel prenaient part plusieurs élus, a pris fin abruptement vers 8 h, ce qui coïncidait avec le début des classes.

Selon Marianne Giguère, mère très impliquée dans le dossier de la sécurité aux abords de l'établissement, environ six policiers en voiture et à vélo ont signifié aux quelque 80 parents et enfants qui traversaient d'un coin de rue à l'autre en respectant les feux de circulation que la manifestation était illégale en vertu de P-6. L'intervention a d'autant plus surpris les parents que la policière communautaire de l'école avait été avisée de l'action de sensibilisation et était déjà sur les lieux depuis 7 h 30.

«Les gens avaient commencé à traverser sans jamais entraver la circulation, parce qu'on voulait que ce soit une manifestation positive et sécuritaire, et des policiers sont arrivés en voiture, puis deux autres à vélo. On nous a dit que notre manifestation était illégale parce qu'on n'avait pas prévu d'itinéraire», raconte Mme Giguère.

«On s'est dispersé et ça a bien tombé dans un sens parce que l'école commençait et qu'il y avait déjà un mouvement d'enfants qui rentraient».

Le discernement

Mme Giguère souligne avec ironie le «discernement» dont les policiers avec promis de faire preuve, notamment en indiquant qu'ils n'allaient pas intervenir et réclamer d'itinéraire dans le cas d'une manifestation de célébration entourant un match de hockey, par exemple.

«Le discernement, il n'était pas là ce matin», a-t-elle fait remarquer.

Selon le porte-parole du SPVM, Ian Lafrenière, il n'a jamais été question de fournir d'itinéraire ni d'invoquer le règlement P-6 qui contient cette disposition mais il a reconnu une erreur. «Là où il y a eu erreur, c'est que l'agent a dit que l'action devait cesser en vertu du "nouveau" règlement», précise-t-il en entrevue au Devoir.

Située à l'intersection de la rue De Lorimier et du boulevard Saint-Joseph, à grand débit de circulation, l'école Saint-Pierre-Claver est dans une zone dangereuse, selon la Direction de la santé publique. Depuis l'automne, des parents se mobilisent et ont fait plusieurs représentations aux conseils d'arrondissement de ville pour une meilleure signalisation et une diminution de la limite de vitesse. «On voulait sensibiliser les automobilistes et que ce soit clair qu'ils passaient devant une école», explique Mme Giguère. «Il y

en avait qui n'étaient pas contents mais la plupart nous klaxonnaient en soutien.» Il y a trois semaines, une fillette de l'école s'est fait frapper devant l'école, en voulant ramasser un ballon qui avait bondi dans la rue. Elle s'en est tirée avec un bras cassé.

Plus de détails dans Le Devoir de vendredi.
[Nos réactions - 32 commentaires](#)

CYBERPRESSE : Manifestation dans une école primaire: il fallait un itinéraire - Publié le jeudi 02 mai 2013 à 12h22 | Mis à jour le jeudi 02 mai 2013 à 16h18

David Santerre, La Presse

Qu'ils soient anticapitalistes, étudiants pour la gratuité scolaire ou parents d'écoliers du primaire, tous les manifestants à Montréal doivent fournir leur itinéraire à la police. Des parents qui demandent une meilleure sécurité autour de l'école de leurs enfants l'ont appris à leurs dépens ce jeudi matin.

La manifestation regroupait au plus une centaine de parents et d'enfants de l'école primaire Saint-Pierre-Claver, à l'angle du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue De Lorimier, au Plateau-Mont-Royal.

Les revendications du groupe sont simples et ne datent pas d'hier.

«Il s'agit de deux artères très passantes, à quatre voies, où les automobilistes roulent vite et commettent beaucoup d'infractions. Ils arrêtent sur les traverses piétonnières, passent au rouge, roulent vite. On réclame une diminution de la limite de vitesse à 30 km/h et des mesures pour améliorer la sécurité des enfants, comme une meilleure signalisation. Nous militons pour cela depuis longtemps», raconte Élise Grenier, ancienne présidente du conseil d'établissement de l'école.

«Il n'y a pas que la vitesse qui soit problématique. Il y a toutes sortes de mesures qu'on aimerait que la Ville mette en place pour améliorer la sécurité. Rare sont les écoles qui sont non pas sur une, mais deux artères. Il pourrait y avoir des pots à fleurs entre le trottoir et la rue. On aimerait aussi que l'avenue des Érables, de l'autre côté de l'école, change de sens et qu'un feu y soit installé au coin de Saint-Joseph. Comme ça, les élèves pourraient passer par la rue Des Érables plutôt que De Lorimier pour venir à l'école et en repartir», renchérit la directrice de l'école, Lucie Perelman.

Encore le 18 avril, une fillette a été happée par une voiture alors qu'elle courait dans la rue pour rattraper un ballon. Heureusement, elle s'en est tirée avec seulement un bras cassé et quelques ecchymoses. Mais c'est la goutte qui a fait déborder le vase.

«Nous avons décidé de nous servir de cet événement comme levier pour mobiliser les parents, et sensibiliser les automobilistes. Nous avons décidé d'organiser une manifestation ce matin»,

explique Marianne Giguère, co-porte-parole du comité de sécurité de l'école.

Dimanche, un atelier de fabrication de pancartes a même été organisé pour préparer la manifestation.

«Nous avons informé l'agente sociocommunautaire de la police de quartier de la tenue de la manifestation. Ça s'est fait de manière informelle, on lui a dit qu'on allait traverser la rue d'un côté à l'autre, en respectant la signalisation, sans entraver circulation. On n'a pas fait de plan écrit», indique la directrice Perelman.

Ainsi, vers 7h30, une centaine de parents, avec leurs enfants, se sont réunis à l'angle des deux artères pour manifester. L'agente sociocommunautaire, bien connue dans l'école, était présente.

Le groupe faisait le tour de l'intersection, traversant au feu vert seulement, sans obstruer la circulation. Casseroles et autres instruments se faisaient entendre. Une animatrice munie d'un mégaphone félicitait les automobilistes qui se comportaient bien.

Mais un policier a jugé que la chose était illégale et a déclaré aux manifestants que, en vertu «du nouveau règlement», s'ils voulaient se déplacer, ils devaient «fournir un itinéraire» à la police, faute de quoi ils devaient manifester en bordure de la rue sans obstruer le trottoir. Le règlement P6 n'aurait pas été mentionné, mais tous les manifestants ont fait le lien entre l'affirmation du policier et le fameux règlement municipal.

«Pendant l'organisation, quelqu'un du groupe avait à la blague dit que nous devrions fournir un itinéraire aux policiers pour nous conformer au règlement P6. Tout le monde a trouvé ça drôle. Mais notre action a bien été arrêtée en vertu de P6», affirme sans détour Mme Giguère.

Presque tout le groupe a obtempéré à la demande du policier et a cessé de se déplacer dans l'intersection.

«Moi, j'ai décidé de continuer à marcher, mais le policier m'a dit d'arrêter. Je lui ai dit que nous n'avions pas de masque, qu'on respectait les feux de circulation. Il m'a dit qu'il fallait alors fournir un itinéraire. Je lui ai fait remarquer qu'on ne faisait que tourner sur les quatre coins de rue», raconte Mme Grenier.

Le ton a légèrement monté quand un participant a continué à marcher, avec une tige de styro-

mousse du type dont on se sert pour isoler des tuyaux, et donnait de petits coups sur le capot des voitures qui empiétaient sur les traverses piétonnes ou faisaient de l'interblocage.

Le même policier lui a confisqué l'objet. «Vous saisissez mon outil de manifestation. Avez-vous un mandat?», a-t-il raillé.

Les esprits se sont ensuite calmés et les élèves sont rentrés en classe.

À la police de Montréal, on refuse de faire un lien entre l'intervention du policier et le règlement P6.

«Bien avant P6, on demandait aux manifestants s'ils avaient un itinéraire à nous fournir. Et de toute façon, si les policiers présents avaient voulu appliquer P6, ils n'auraient pas pu, puisque la décision d'appliquer le règlement se prend au niveau du commandement», explique le commandant Ian Lafrenière, de la police de Montréal.

«À cette heure, à cet endroit, la rue n'est pas forcément le meilleur endroit pour manifester avec des enfants. Notre travail, c'est de s'assurer de la sécurité des gens. C'est super que ces parents manifestent pour cette cause, mais ils étaient plus en sécurité sur le terrain de l'école» a poursuivi le commandant.

La directrice de l'école reconnaît que les manifestants peuvent avoir en partie obstrué les trottoirs, mais que l'entrave était bien mineure.

«Tout s'est fait avec beaucoup de gaieté, dans le respect de la signalisation. Ça ne me semblait pas si grave, notre itinéraire était assez facile à comprendre», dit-elle.

Quant aux demandes relatives à la limitation de la vitesse, les manifestants auront du mal à obtenir satisfaction.

«Dans le cas d'artères comme celles-là, l'arrondissement doit faire une demande à la Ville centre pour que soit modifiée la limite de vitesse. La Ville doit ensuite demander l'autorisation à Québec. Et ça ne peut être ponctuel, il faut que ça soit fait pour l'ensemble du territoire. La balle est donc dans le camp de Québec», conclut Marianne Giguère.

Lucie Perelman rappelle toutefois que si les artères relèvent de la Ville, les modifications demandées au sujet de l'avenue des Érables peuvent être faites par l'arrondissement.

«On ne veut pas un changement dans deux ans. Ça doit se faire maintenant», conclut-elle.

LE SOLEIL : Manif anticapitaliste à Montréal: près de 300 personnes arrêtées - Publié le mercredi 01 mai 2013 à 22h07

La Presse Canadienne, Montreal

Les organisateurs disaient vouloir «porter leur colère directement contre les officines secrètes du pouvoir.»

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a indiqué que plus ou moins de 300 personnes ont été arrêtées pour attroupement illégal en vertu du règlement municipal P6.

Les manifestants s'étaient rassemblés vers 18 h sur la place Jacques-Cartier, près de l'Hôtel de Ville. Ils devaient se rendre devant l'immeuble

abritant le club prive 35/c. Les policiers, qui avaient laissé les manifestants commencer leur marche, ont organisé une souricière près du Musée de la Pointe-à-Callières, encerclant un groupe de plus de 250 personnes.

La manifestation a été déclarée illégale une quinzaine de minutes après son départ. Le SPVM a aussi annoncé qu'il avait lancé un ordre de dispersion, affirmant que des actes «criminels» avaient été commis contre les policiers. Il s'est plaint que des «des bâtons (avaient été) utilisés

contre des policiers et boules de billard (avaient été) lancées vers eux».

Un nombre indéterminé d'individus ont été arrêtés pour méfait ou voie de fait armée, a indiqué le SPVM.

Les forces de l'ordre ont également repoussé la foule de manifestants qui n'avaient pas été pris dans la souricière, le tout sous l'oeil de nombreux touristes présents dans ce secteur acheminé du Vieux-Montréal.

CYBERPRESSE : 453 arrestations à la manif de la CLAC - Publié le mercredi 01 mai 2013 à 18h33 | Mis à jour le jeudi 02 mai 2013 à 10h30

David Santerre, La Presse



<p>447 arrestations en vertu du règlement municipal P6, et six arrestations pour des infractions criminelles. Voilà le bilan final de la manifestation anticapitaliste de mercredi soir.</p> <p>Une grande partie des manifestants qui étaient possiblement près d'un millier sont donc rentrés chez eux, aux petites heures ce jeudi, avec en main une contravention de 637 \$ pour participation à une manifestation illégale, après avoir passé plusieurs heures coincés dans une souricière et fait un voyage en autobus de la STM, menottés avec des attaches en plastique, vers un centre de détention de la police de Montréal.</p> <p>La manifestation, qui a lieu chaque 1er mai à l'occasion de la journée internationale des travailleurs, s'était amorcée à la place Jacques-Cartier, devant la mairie de Montréal. Sa destination était le fameux club 357c, plusieurs fois nommé comme lieu de rendez-vous entre témoins de la Commission Charbonneau.</p> <p>C'est à 400 mètres de leur but que les manifestants ont été stoppés, sur la rue de la Commune Ouest en face du musée de la Pointe-à-Callière.</p> <p>La grande majorité des prévenus ont été encerclés par les policiers du SPVM qui les ont retenus en souricière pendant plusieurs heures.</p> <p>«Les policiers qui marchaient le long de la manifestation se sont fait lancer des boules de billard, des bâtons qui servaient à tenir des drapeaux, et même des boulons comme ceux qui servent à fixer les roues d'une voiture. Deux voitures de police ont été vandalisées», explique l'agent Anie Lemieux, porte-parole du SPVM.</p> <p>Un feu d'artifice a aussi été lancé du parc longeant la rue de la Commune, pendant l'opération d'encercllement.</p> <p>Cette manifestation annuelle est habituée aux affrontements entre manifestants et policiers. Dans le contexte du controversé règlement municipal P-6 qui empêche les manifestations sans itinéraire et aux participants masqués, les organisateurs avaient annoncé ce qu'ils jugeaient être suffisant comme trajet. Départ à la place Jacques-Cartier, arrivée au 357c.</p>	<p>«Nous allons refaire le chemin qu'ont emprunté plusieurs élus municipaux pour aller manger avec des gens de la construction et du crime organisé. Là où une minorité prend des décisions pour exploiter la majorité», avait annoncé mercredi matin William Tremblay, porte-parole de la Coalition des luttes anticapitalistes (CLAC) lors d'une conférence de presse devant le fameux club.</p> <p>Vers 18h donc, ils étaient plus de 500 réunis à la place Jacques-Cartier. Quelques militants, nettement minoritaires, étaient masqués. L'ambiance était plutôt calme, une fanfare assurait l'ambiance sonore.</p> <p>Puis, un orateur y est allé de discours enflammés contre le capitalisme, qui oppresse selon lui les femmes, qui est responsable du malheur de travailleurs dans des usines non sécuritaires comme celle où plusieurs travailleurs sont morts au Bangladesh, entre autres.</p> <p>Puis la foule s'est réchauffée et a tenté de se mettre en marche. Elle a aussitôt été freinée par les dizaines de policiers du groupe d'intervention. Une confrontation tendue s'en est suivie devant l'hôtel de ville, au son de la fanfare. Puis finalement, après une quinzaine de minutes, les policiers ont laissé les manifestants partir vers le sud.</p> <p>La manifestation s'est ébranlée dans un étonnant silence. Quelques slogans anticapitalistes, anti-police, et le calme plat régnait entre les tirades. Jusqu'à ce que la foule atteigne le musée de Pointe-à-Callières.</p> <p>Là, un peloton du groupe d'intervention s'est amené à la course pour bloquer la rue de la Commune. Une toute menue manifestante qui en courant tentait de passer avant que les hommes casqués ne bloquent la rue a été plaquée durement au sol par le bouclier d'un agent. Sa tête a donné contre le bitume.</p> <p>«Tu es brave ! Tu dois être fier», s'est mis à hurler au visage du policier un ami de la manifestante.</p> <p>À un moment, il a tourné le dos aux policiers, qui ont saisi l'occasion pour l'étendre au sol et le</p>	<p>menotter sous les cris désapprobateurs de ses proches.</p> <p>Pendant ce temps, le reste du groupe était refoulé à l'Est par les autres policiers.</p> <p>Les haut-parleurs du «camion flûte» ont alors annoncé que la manifestation était illégale en vertu du règlement P-6 et des actes criminels qui avaient été commis, et que tous ceux qui ne quittaient pas les lieux seraient arrêtés.</p> <p>Ce qui a donné lieu à quelques scènes décousues. Comme un homme tentant de fuir avec son vélo, qui était retenu par un agent à cheval qui en tenait la roue.</p> <p>«Comment je peux me disperser si tu retiens mon vélo», criait le jeune.</p> <p>Le policier a finalement eu gain de cause, gardant le vélo avec lui.</p> <p>Des discussions animées ont eu cours entre manifestants et policiers.</p> <p>«Pouvez-vous identifier un seul méfait commis par les manifestants ?», a lancé une jeune femme à un agent.</p> <p>«P-6», a-t-il simplement rétorqué.</p> <p>«Vous protégez la corruption. Ça nous a coûté un milliard tout ça. Tout le Québec devrait être dans la rue. Et vous devriez arrêter ces gens-là au lieu d'empêcher les manifestations», a lancé un homme à ce même agent.</p> <p>C'est là que le groupe a été pris en souricière.</p> <p>«L'arrestation de masse est en vertu de P-6, qui stipule que tout regroupement mettant en danger la sécurité et l'ordre public est illégal», a expliqué le sergent Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM.</p> <p>Croisé au terme de la manifestation, William Tremblay, de la CLAC, a déploré l'intervention policière qui a selon lui perturbé une manifestation calme.</p> <p>«Ça démontre tout l'arbitraire de leurs interventions. Si notre manifestation était illégale, pourquoi ne pas nous avoir arrêtés dès le départ au lieu de nous laisser partir ?», déplore-t-il.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CYBERPRESSE : Manif du 1er mai: le club 357c dans la ligne de mire de la CLAC - Publié le mercredi 01 mai 2013 à 10h43

<p>David Santerre, La Presse</p> <p>Point de départ: l'hôtel de ville de Montréal. Point d'arrivée: le Club 357c. Reste à voir si la police laissera les gens qui participeront, ce soir, à la manifestation annuelle du 1er mai organisée par la Coalition des luttes anticapitalistes (CLAC) se rendre du point A au point B.</p> <p>Le 1er mai, journée internationale des travailleurs, connaît chaque année son lot de manifestations ouvrières, notamment celle de la CLAC, qui a choisi cette année des lieux hautement symboliques pour son action annuelle.</p> <p>La marche se mettra en branle à 18h à la place Jacques-Cartier, devant la mairie de Montréal, pour se terminer quelques centaines de mètres plus loin, rue de la Commune Ouest, au très sélect Club 357c, nommé plusieurs fois à la commission Charbonneau comme lieu de rencontre entre acteurs des milieux politique et de la construction.</p> <p>«Nous allons refaire le chemin qu'on emprunté plusieurs élus municipaux pour aller manger avec des gens de la construction et du crime organisé. Là où une minorité prend des décisions pour exploiter la majorité», a martelé ce matin William Tremblay, porte-parole de la CLAC, lors d'une conférence de presse devant le fameux club.</p>	<p>L'an dernier, la manifestation de la CLAC avait donné lieu à quelques affrontements entre manifestants et policiers, et à des arrestations très musclées.</p> <p>William Tremblay affirme que son groupe n'encourage pas les manifestants à user de violence mais ne condamne pas non plus ceux qui le font: «La CLAC organise des actions. Les gens viennent y participer. Nous ne sommes pas responsables de leur comportement, même si nous comprenons leur colère.»</p> <p>Les dernières manifestations à Montréal se sont presque toutes conclues par des arrestations de masse dès leur commencement, même si aucun méfait n'avait été commis. La police de Montréal indiquait chaque fois qu'elle ne faisait qu'appliquer le règlement municipal P6, qui rend illégale toute manifestation dont les organisateurs n'ont pas fourni l'itinéraire à l'avance et à laquelle participent des gens masqués.</p> <p>«Nous avons rendu publics notre point de départ et notre point d'arrivée. Il n'y a pas beaucoup de chemins possibles entre les deux. On n'a pas à en dire plus. On va marcher dans le sens du trafic», a assuré William Tremblay.</p> <p>À la police de Montréal, on refuse de dire si on considère ces informations comme suffisantes. «Nos dirigeants vont évaluer la situation</p>	<p>au moment de la manifestation», a indiqué l'agent André Leclerc, porte-parole du SPVM.</p> <p>À Sherbrooke aussi</p> <p>Une manifestation anticapitaliste aura aussi lieu à 14h à Sherbrooke. Elle est organisée par un collectif anarchiste indépendant de la CLAC.</p> <p>«Le point de départ sera le Marché de la Gare. Nous attendons de 100 à 200 personnes. Il n'y a pas une grosse tradition de manifestation à Sherbrooke, alors on a décidé de donner notre itinéraire de 3,7 km à la police. Ça sera tranquille et familial, aucune action particulière n'est prévue. On manifesterait contre la réforme de l'assurance emploi et l'austérité en général», a expliqué l'un des organisateurs.</p> <p>Actions matinales</p> <p>En matinée, une courte manifestation spontanée de travailleurs contre la réforme de l'assurance emploi, parrainée par la CSN, a eu lieu à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue Amherst.</p> <p>Une quarantaine d'employés en grève depuis près d'un an à l'usine d'adhésifs Mapei de Laval ont aussi choisi le 1er mai pour manifester, sans entraver la circulation, à l'entrée montréalaise du pont Jacques-Cartier.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CYBERPRESSE : Débats : Crédibilité nulle, par Marc Simard, qui enseigne l'histoire au cégep Garneau à Québec - Publié le mardi 30 avril 2013 à 06h00



Trois organismes se sont associés pour faire enquête sur la «répression policière» pendant les événements du printemps 2012. L'Association des juristes progressistes, dont les membres recommandaient le non-respect des injonctions en mai-juin dernier et défendaient ceux et celles qui se rendaient coupables d'outrage au tribunal. L'ASSÉ, une association étudiante reconnue pour son refus systématique de condamner la violence militante et de dénoncer les casseurs, et dont l'objectif est une révolution anarchiste pour renverser l'État et le capitalisme. Et la [Ligue des droits et libertés](#), dont la propension à critiquer le travail des policiers et de l'État est telle qu'elle a remplacé la Tour de Pise comme symbole du penchant systématique.

On croit rêver quand on constate l'espace médiatique accordé à leurs divagations et quand on accorde une quelconque crédibilité à une «enquête» si éminemment partielle, dans laquelle un des enquêteurs est à la fois juge et partie.

Ces organismes ont mené une enquête auprès des manifestants qui auraient été intimidés, humiliés et même blessés physiquement ou psychologiquement. Bien sûr, tous ces témoins sont des victimes innocentes de la «machine à répression» et aucun d'entre eux n'a commis de

délit, n'a agressé ou nargué les policiers, ni n'a empêché les autres étudiants de jouir sans entrave de leurs droits et libertés. Que des agneaux immolés par une machine implacable décidée à «criminaliser la contestation sociale». Mais comment donc ces martyrs ont-ils été sélectionnés pour présenter leur version des faits et, surtout, leurs dépositions ont-elles fait l'objet d'une contre-vérification? Nos vaillants enquêteurs ont-ils aussi mené leur investigation impartiale auprès des étudiants qui ont été harcelés et intimidés par les carrés rouges et qui ont été incapables de faire valoir leur point de vue dans des assemblées hostiles et paquetées, pour constater les séquelles laissées par cette violence verbale et même physique?

Ces «regroupements sociaux» dénoncent le fait que les manifestations du printemps 2012 (plus d'une centaine) ont donné lieu à 3509 arrestations et 2433 constats d'infraction, soit en moyenne au maximum 35 arrestations et 24 verbalisations par manif. On admettra qu'on est loin du Chili de Pinochet ou de l'Argentine des colonels.

Ils réclament deux enquêtes, une sur les «abus policiers» et les «violations des droits et libertés» supposément commises par les forces de l'ordre,

mais évidemment aucune sur la provenance des casseurs et la collaboration des associations étudiantes ou des syndicats à la violence de la rue, et l'autre sur le «profilage politique», un concept qui serait amusant s'il n'était stupide.

Ils revendiquent aussi l'«interdiction immédiate de l'usage de balles de plastique, des grenades assourdissantes et autres armes à létalité réduite», tout en exigeant l'«abrogation immédiate du règlement P-6 de la Ville de Montréal et des autres règlements municipaux limitant le droit de manifester», dont l'objectif est précisément de civiliser les manifestations et d'empêcher les dérapages qui nécessitent l'emploi de la force par les policiers.

Et finalement, ils recommandent aussi l'abandon de la quasi-totalité des poursuites, comme si l'appareil judiciaire était incapable de faire la part des choses.

Ceux qui prétendent que «la confiance envers la police a été ébranlée» font cette constatation à partir d'un bien maigre échantillon. De plus, ils devraient méditer ces propos du préfet de police de Paris après la nuit des barricades du 11 mai 1968 où il n'y eut aucun mort: «La violence, c'est le prix que nous avons payé au refus, de part et d'autre, de tuer».

LE DEVOIR : Conflit étudiant - Publication d'un rapport faisant état de témoignages troublants – Mardi 30 avril 2013



Photo : Jacques Nadeau Le Devoir
Affrontement entre policiers et manifestants, lors d'une manifestation en juin dernier.

Lisa-Marie Gervais

« Je suis trop assommé pour me lever. Je suis convaincu qu'ils sont en train de me tuer. Je leur ai dit d'arrêter de me frapper s'ils veulent que je parte. » Le témoignage de ce participant à la manifestation du 1er mai 2012 fait partie de près de 400 recueillis par des groupes de la société civile de défenses des droits et libertés dans le rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) rendu public lundi. À l'initiative de la Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), ce rapport se veut un « devoir de mémoire », soit le point de vue des participants à la vaste mobilisation du printemps 2012, qui ont eu maille à partir avec les policiers, des petits démêlés dans les manifs jusqu'à des expériences plus violentes.

« C'est par nous et pour nous que nous faisons ce devoir, en tant qu'acteurs et actrices de la société », a expliqué Émilie Breton-Côté, de l'ASSÉ, lors d'une conférence de presse. « L'objectif est de raconter nos histoires. Ça va être un outil de mémoire, un outil d'empowerment pour le Excluf

présent et le futur pour les personnes qui ont été victimes ou ont vécu la répression. L'idée est de dire que chaque personne qui l'a vécue n'est pas seule. On est plusieurs à avoir ressenti de l'humiliation, des blessures physiques, des traumatismes psychologiques et le fardeau des poursuites judiciaires. »

Ces 384 témoignages ont été recueillis grâce entre autres à un appel de l'ASSÉ lancé le 5 juillet via les médias, par écrit ou transmis oralement. L'exercice s'est terminé à la fin de l'été dernier. Pour Lucie Lemonde, de la Ligue des droits et libertés, il en ressort qu'une « véritable machine à répression » a été mise en place au printemps 2012. « Les policiers ont porté atteinte au droit à la liberté d'expression mais aussi au droit à l'intégrité physique et à la sécurité de la personne », a-t-elle soutenu.

Des témoignages et des recommandations

Le rapport fait état de plusieurs témoignages troublants, notamment de personnes arrêtées pendant des manifestations et détenues pendant plusieurs heures. « Plusieurs personnes détenues ont dû attendre des heures sans pouvoir, boire, manger ou aller aux toilettes, au point d'être forcés d'uriner dans leur pantalon ou en public. Certaines personnes ont souffert de déshydratation et de coup de chaleur. D'autres ont subi des fouilles intrusives. Des femmes affirment que des agentEs leur ont « tâté les seins devant tout le monde » et ont procédé à des fouilles portant atteinte à leur vie privée et à leur intimité », peut-on lire.

Marie-Claude St-Amant, de l'Association des juristes progressistes, constate pour sa part qu'il s'agit « de la plus grande vaste d'arrestations [environ 3000] du Québec et de la plus grande judiciarisation d'un conflit étudiant. » « Le rapport fait état des actes de brutalité policière, du nombre de personnes qui ont été ciblées par des arrestations, du nombre d'arrestation de masse, d'utilisation d'armes de dispersion et on remarque que le nombre de plaintes en déontologie a augmenté mais malheureusement, ça s'est soldé par peu d'enquête. »

Les auteurs de [rapport](#) font sept recommandations, dont la tenue, maintes fois réclamée, d'une enquête publique et indépendante sur le travail des policiers pour éviter que ce soit la police qui enquête sur la police, comme c'est le cas présentement. Ils demandent aussi l'abandon des accusations notamment celles portées en vertu de règlements municipaux comme P-6 et du Code de la sécurité routière.

Vos réactions - 15 commentaires

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Printemps érable : des groupes sociaux dénoncent la « machine à répression » - Mise à jour le lundi 29 avril 2013 à 15 h 48 HAE



Crédit photo : PC/Marie-Esperance Cerda

« Je juge que moi et mes compagnons avons été victimes de profilage politique, d'estudiantophobie et de jeunisme. Mon arrestation était abusive ». Jeune homme qui portait le carré rouge à la sortie d'un bar. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages



Crédit photo : PC/Peter McCabe

« Je suis de plus en plus inquiet, car j'ai l'impression que les policiers ciblent les habitués, pacifiques ou non. Il me semble que les corps policiers sont en guerre contre le mouvement social, contre une opinion ». Manifestant ayant observé plusieurs rassemblements nocturnes à Montréal. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages.



« Leur intransigence et mauvaise foi nous empêcheront de croire encore que la police est là pour nous servir et nous protéger ». Une personne interpellée et fouillée au métro Berri-UQAM. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages.



« J'ai été traité comme un trophée de chasse lors de mon arrestation et mon identification par prise de photo. Les policiers m'ont arraché mon carré rouge pour le piétiner ». Manifestant arrêté lors du congrès libéral à Victoriaville. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages.



« Un policier m'a attrapé par le bras. Je lui ai dit de ne pas me toucher, ni me pousser et il a répondu : " Si je t'avais poussé, tu aurais revolé ". J'ai demandé s'il s'agissait d'une menace et le policier m'a répondu sur un ton agressif: " c'est une promesse. " » Une personne qui assistait par curiosité à l'arrestation d'une autre personne. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages.



Crédit photo : PC/Ryan Remiorz

« J'ai perçu tellement de rage dans le regard des trois policiers qui me donnaient des coups de matraque contre une borne de paiement, que ça en était épeurant ». Un manifestant lors d'une manif nocturne. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages.



« Chaque fois que mon regard croise un policier, je tremble et la peur m'envahit ». Une manifestante arrêtée lors d'une arrestation de masse et détenue plusieurs heures. Extraits du rapport [Répression, discrimination et grève étudiante](#) : analyse et témoignages.

Des regroupements sociaux dénoncent ce qu'ils qualifient de « machine à répression » mise en place pour étouffer le mouvement de contestation - le printemps érable - né dans la foulée de la grève étudiante du printemps 2012.

Un article de Yanick Cyr et Anne-Louise Despatie La Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) ont produit un rapport de 48 pages intitulé *Répression, discrimination et grève étudiante : analyse et témoignages* en lien avec les actions policières menées au cours du printemps érable.

« Les gens ont été traités comme des criminels pour avoir contrevenu à des règlements municipaux. » — Lucie Lemonde de la Ligue des droits

La porte-parole dénonce aussi le manque de cohérence dans l'application des lois et parle d'une « machine à répression ».

Une banalisation de la violation des droits, selon la Ligue

Les trois organismes estiment que la confiance envers la police a été ébranlée. De nombreux témoins ont parlé d'intimidation, d'humiliation, de blessures physiques et psychologiques. Pour la Ligue des droits et libertés, on assiste à une banalisation de la violation des droits. C'est pourquoi les trois groupes demandent l'abandon des accusations et procédures pour ceux et celles dont les droits ont été violés.

Le document relate des pratiques policières comportant des manquements à la liberté d'expression, faisant l'usage excessif de la force et recourant au profilage politique. Les trois organisations ont colligé 384 témoignages de personnes qui ont dit avoir fait l'objet d'intimidation ou de brutalité policière, d'arrestations, de détentions ou d'accusations ou de discrimination pour avoir porté un carré rouge.

Les auteurs du rapport soutiennent que des manifestants ont été intimidés et qu'ils ont ensuite délaissé les manifestations.

3509 arrestations, selon les trois groupes sociaux

Les recherches effectuées par les trois groupes sociaux ont permis de déterminer que 3509 arrestations ont eu lieu dans le cadre des manifestations étudiantes entre le 16 février et le 3 septembre 2012, dont près de 3000 lors d'arrestations de groupe.

Les arrestations ont pu se compter par dizaines certains jours. Le graphique ci-dessous montre certains points culminants, comme la nuit du 22 au 23 mai, où plus de 500 personnes ont été

interpellées. Le règlement P6 venait d'être mis à jour trois jours plus tôt par le Conseil de la Ville de Montréal, afin d'y inclure les obligations de manifester à visage découvert et de dévoiler l'itinéraire.

Sept recommandations

Le rapport formule sept recommandations, dont la tenue d'une enquête publique sur le travail des policiers et sur une atteinte à la liberté d'expression. Il recommande l'abandon des accusations portées en vertu des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière. Le rapport recommande également la mise en place d'un « mécanisme à caractère civil, transparent, impartial et indépendant » pour enquêter sur les abus policiers.

Le rapport doit être envoyé à la première ministre Pauline Marois dans l'espoir que son gouvernement consente à la tenue d'une enquête publique sur les arrestations massives et sur les violations des droits découlant de l'intervention policière pendant la grève étudiante.

Les sept recommandations (Rapport des trois groupes sociaux)

1. Abandon des accusations portées en vertu des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière et arrêt des procédures pour ceux et celles dont les droits ont été violés.
2. Tenue d'une enquête publique sur les abus policiers, les arrestations massives et les violations des droits et libertés découlant de l'intervention policière pendant la grève étudiante.
3. Interdiction immédiate de l'usage de balles de plastique, des grenades assourdissantes et autres armes à létalité réduite comme technique de contrôle de foule.
4. Tenue d'une enquête par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur le profilage politique et les atteintes massives à la liberté d'expression au Québec.
5. Abrogation immédiate du règlement P-6 de la Ville de Montréal et des autres règlements municipaux limitant le droit de manifester.
6. Arrêt immédiat de l'utilisation par les corps policiers de l'article 31 du Code criminel et des articles 500 et 500.1 du Code de la sécurité routière lors des manifestations.

7. Mise en place d'un mécanisme à caractère civil, transparent, impartial et indépendant, chargé d'enquêter dans tous les cas où des interventions policières ont pour conséquence de causer la mort ou d'infliger des blessures à une personne; élargissement du mandat de l'instance créée afin que celle-ci ait le pouvoir d'entreprendre des enquêtes systémiques sur le comportement des policiers, notamment lors d'événements comme ceux survenus lors du printemps étudiant de 2012.

Le SPVM a le rapport entre les mains

Le rapport de 48 pages a été remis au SPVM, mais il n'y aura aucun commentaire pour l'instant. Vincent Richer, commandant aux relations avec la communauté, dit que les policiers ont dû intervenir dans plus de 700 manifestations et que, dans l'ensemble, les choses se sont bien déroulées. « Nous avons déjà admis que notre score n'est pas parfait, mais compte tenu de la durée du conflit étudiant, nos policiers ont fait du bon travail », précise le commandant.

Le SPVM veut attendre une analyse méticuleuse du rapport avant de se prononcer sur les recommandations, notamment celle qui veut interdire l'usage d'outils comme les balles de plastique et les grenades assourdissantes.

En complément

- dossier - [Le conflit des droits de scolarité en 17 tableaux](#) Chronologie des moments clés du conflit étudiant.



- video - [Confiance fragilisée](#)

Ailleurs sur le web Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes.

- [Rapport de la Ligue des droits et libertés, de l'Association des juristes progressistes et de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante](#)

[Les commentaires \(311\)](#)

CYBERPRESSE : Chronique : Autopsie d'un printemps, par Rima Elkouri - Publié le lundi 29 avril 2013 à 04h30

Que reste-t-il du printemps étudiant? Au-delà du sentiment de victoire de ceux qui s'opposaient à une hausse des droits de scolarité, la plus importante grève étudiante de l'histoire du Québec laisse des séquelles que l'on aurait tort d'oublier. Elle a donné lieu à une vague d'arrestations comme on n'en avait jamais vu et à des dérives inquiétantes dont il faut à tout prix faire l'autopsie.

Un grand ménage du printemps 2012 s'impose. Un ménage qui doit prendre la forme d'une enquête publique sur les interventions policières du printemps dernier. Si vous doutez encore de la nécessité d'une telle enquête, lisez le texte de ma collègue Judith Lachapelle au sujet du tout premier rapport d'analyse sur la question qui sera rendu public aujourd'hui.

Brutalité policière, usage excessif de la force, arrestations de masse, profilage politique... Il y a

des dizaines de témoignages troublants qui donnent envie de hurler. Des témoignages qui montrent l'urgence de rétablir le lien de confiance mis à mal pendant la contestation étudiante.

La chose la plus inquiétante qui puisse arriver, c'est que cette vague de répression sans précédent au Québec contre un mouvement généralement pacifique ne provoque qu'un haussement d'épaules. Liberté d'expression? Bof!... Liberté

d'association? Bof!... Arrestations massives? Bof!... Comme si c'était normal de criminaliser la contestation sociale lorsque le message ne nous plaît pas. Le gouvernement Charest, qui a diabolisé le mouvement étudiant en prétendant que le carré rouge était synonyme de violence et d'intimidation, a tout fait pour renforcer cette idée. Ce que plusieurs oublient, c'est que lorsque les droits d'une partie de la population sont ainsi bafoués, le recul démocratique vaut pour tous. La gestion lamentable du conflit par le gouvernement libéral a permis au Parti québécois de prendre le pouvoir, sous promesse de faire les choses autrement. Pendant la grève, Pauline Marois, arborant le carré rouge avant de le remettre, se disait indignée par l'attitude de Jean Charest qui, selon ses mots, se battait «contre

sa jeunesse». Elle promettait de prendre le parti de la justice et de l'équité. Un an plus tard, que reste-t-il de cet engagement? La hausse des droits de scolarité a été annulée. Ce n'est pas un détail dans l'histoire. Mais cela n'efface pas pour autant la nécessité de faire la lumière sur les abus policiers qui ont ébranlé la confiance d'une partie de la population depuis le printemps 2012. La justice et l'équité ne passent-elles pas aussi par cet exercice essentiel? Depuis un an, de nombreuses voix ont réclamé une enquête publique sur les interventions policières durant la grève étudiante. Une pétition signée par 11 000 personnes a été déposée à l'Assemblée nationale. Amnistie Internationale, la Ligue des droits et libertés, un collectif d'ensei-

gnants et une soixantaine d'autres groupes ont fait part de leurs préoccupations au gouvernement. Et puis? Et puis, presque rien. L'automne dernier, le ministre de la Sécurité publique fraîchement élu, Stéphane Bergeron, a dit qu'il n'excluait pas la tenue d'une enquête publique. À la mi-février, il a encore répété qu'il ne l'excluait pas en ajoutant qu'il en était à «examiner les différentes options» afin de ne pas court-circuiter le processus de déontologie en cours. Vendredi, à son cabinet, personne n'a répondu à mon appel à ce sujet. Bref, il semble que l'on en soit toujours au même point. Le ministre ne l'exclut pas, mais il ne l'inclut pas non plus... Mais encore? N'est-il pas l'heure de conclure?

CYBERPRESSE : La méfiance envers la police et la justice aurait augmenté - Publié le lundi 29 avril 2013 à 04h30 | Mis à jour le lundi 29 avril 2013 à 17h21

Judith Lachapelle, La Presse
Liberté d'expression bafouée, usage excessif de la force, impunité des policiers, profilage politique... Le lien de confiance qu'entretenait une partie de la population avec les autorités policières et judiciaires a été brisé au printemps 2012, selon un nouveau rapport d'analyse obtenu par *La Presse*. Le document de 48 pages, intitulé **Répression, discrimination et grève étudiante**, a été rédigé par la Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). Il sera rendu public lundi au cours d'une conférence de presse à Montréal. Les trois organisations ont recueilli et étudié 274 témoignages de personnes qui ont dit avoir fait l'objet, durant la contestation étudiante du printemps érable, d'intimidation ou de brutalité policière, d'arrestation, de détention ou d'accusation, ou qui ont subi une discrimination parce qu'elles portaient un carré rouge. Les auteurs s'inquiètent. «Il est extrêmement dangereux pour la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique que cette tendance lourde à la judiciarisation et à la criminalisation de la contestation sociale s'installe de manière durable au Québec.» De fait, constatent-ils, «la répression a été si grande, les arrestations si nombreuses, l'attitude des [policiers] si méprisante et brutale qu'une partie de la population a carrément peur maintenant de sortir dans la rue pour manifester ses opinions et sa dissidence».

La situation est d'autant plus troublante, estime Lucie Lemonde, professeure de sciences juridiques à l'UQAM, qu'une bonne proportion de la population ne réalise pas l'ampleur et la portée des agissements des autorités. «Ce que j'ai trouvé le plus surprenant, c'est le fait que les gens ont trouvé normal ce qui s'est passé», dit celle qui a coordonné la rédaction du rapport. «On disait: "Oui, c'est correct d'arrêter les gens qui vont à l'île Sainte-Hélène parce qu'ils portent le carré rouge." Ça m'a choquée qu'on arrête massivement des gens et que ça ne dérange personne.» L'analyse s'attarde sur la perte de confiance de la population envers les autorités. Plusieurs témoins ont exprimé «de la rancœur envers la police en général et leur attitude anti-professionnelle qui fait honte à la profession». Les témoins rapportent plusieurs épisodes où les policiers les ont «ridiculisés», «méprisés», «insultés», «humiliés», quand ils n'ont pas carrément utilisé la violence physique à leur égard. Divers abus de pouvoir ont été rapportés lors de la détention, comme la collecte de renseignements dont la divulgation n'est pas obligatoire et la prise de photo, même dans le cas d'une infraction en vertu d'un règlement municipal ou du Code de la sécurité routière. La prise de photo doit se limiter, selon la loi, aux cas d'infractions au Code criminel. En fait, peu de personnes (moins de 1 sur 7) ont été accusées d'infractions criminelles. La plupart des personnes arrêtées l'ont été en vertu de dispositions réglementaires au caractère

«vague», soulignent les auteurs, ce qui laisse aux policiers un grand pouvoir discrétionnaire. Ainsi, plusieurs témoignages soulignent une confusion chez les policiers au moment des arrestations. Un témoin a raconté que, une fois au poste de police, «l'inspecteur se demandait encore quelle accusation il pouvait porter contre lui». Plusieurs ont ainsi reçu un constat d'infraction pour avoir «traversé la rue à un feu rouge», «flâné», «craché», «émis un bruit audible», ou ne pas avoir marché sur le trottoir. **Contrôler les manifestants** Pourquoi cette pluie de constats d'infractions? Pour les auteurs, cela suggère «que le but premier était de contrôler l'identité et les déplacements des gens et les empêcher de rejoindre une manifestation». Pour certaines personnes, ça a marché: plusieurs témoins disent avoir peur, aujourd'hui, de participer à une manifestation. «Oui, ça laisse des séquelles, dit Lucie Lemonde. Mais ça en a aussi radicalisé certains.» Le rapport se termine par sept recommandations, dont la tenue d'une enquête publique sur le travail des policiers et sur une atteinte à la liberté d'expression. Il recommande aussi l'abandon des accusations portées en vertu des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière (mais non de celles en vertu du Code criminel). Il demande enfin la mise en place d'un «mécanisme à caractère civil, transparent, impartial et indépendant» pour enquêter sur les abus policiers.

CYBERPRESSE : Une manif trop sécuritaire? - Mis à jour le samedi 27 avril 2013 à 15h54



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND LA PRESSE

Une manifestation nationale contre la réforme de l'assurance-emploi a eu lieu samedi après-midi, au centre-ville de Montréal. Marie-Michèle Sioui, La Presse

Le samedi après-midi de plusieurs Montréalais aura vibré au son d'un hélicoptère policier, un bruit qui ne va pas sans rappeler le printemps érable et la grogne qu'il ravive chez plusieurs citoyens. Comme il le fait presque automatiquement lorsque des événements «majeurs» ont lieu dans la métropole, le Service de police de Montréal (SPVM) a fait appel à un hélicoptère de la Sûreté du Québec pour surveiller la manifestation nationale contre la réforme de l'assurance-emploi. Entre 13 heures et 15 heures, le son saccadé de l'appareil s'est fait entendre, au grand dam de citoyens, qui ont remis en cause l'importance d'une surveillance aérienne. «Il n'y a pas de guerre ici à ce que je sache», a pesté un résident du Faubourg Québec, dans le Vieux-Montréal, déçu de ne pouvoir vaquer à ses occupations en paix. «Dès qu'il y a un petit regroupement, on envoie un hélico. Il me semble qu'on pourrait en limiter l'usage.» Sur Twitter, une femme s'est également plainte du bruit de l'appareil, qui semble être «fait pour qu'on ne s'entende pas», à son avis. Au SPVM, le porte-parole Laurent Gingras a cependant expliqué l'importance de la surveillance à partir des airs. «C'est un outil pour faciliter la collecte d'informations, pour suivre les déplacements de la foule», a-t-il dit. «Ça n'a rien à voir avec les événements de l'an dernier. Montréal avait déjà un hélicoptère dans les années 70.» Aux résidents dérangés par le bruit, il n'a pu suggérer autre chose que de s'y habituer. «Dans un grand centre urbain, ça arrive. Et aujourd'hui, ça a été jugé utile», a-t-il affirmé.



LE DEVOIR : P-6: les manifestants se déplacent à Longueuil – Samedi 27 avril 2013

Le Devoir Sept personnes ont été arrêtées, vendredi soir à Longueuil, alors qu'elles manifestaient contre le règlement P-6 de la Ville de Montréal. Les opposants contre ce règlement municipal voulaient	démontrer qu'ils n'avaient pas à donner leur itinéraire dans cette ville et qu'ils avaient le droit d'y porter des masques, contrairement à Montréal. Vers 19 h, des manifestants ont tenté de marcher sur une bretelle d'accès du pont	Jacques-Cartier, mais ils en ont été empêchés par des dizaines de policiers. Les personnes arrêtées seront accusées de voies de fait et d'entrave au travail des policiers.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LE DEVOIR : Lettre - P-6 : coupables par concomitance, par Pierre-Alain Cotnoir - Montréal, le 24 avril 2013 – Jeudi 25 avril 2013

Ainsi, la police pourra encore procéder à des arrestations de masse en prenant les manifestants en souricière sous prétexte que l'organisateur d'une marche n'aura pas communiqué le trajet de celle-ci ou que la foule aura divergé du parcours. Tout le monde coupable, tous dans le même sac ! Je n'arrive pas à comprendre que des gens supposément dotés	d'intelligence acceptent un tel arbitraire, sinon pour des raisons idéologiques du genre « on va les faire taire, ceux qui dérangent ». P-6 dans sa forme actuelle, c'est comme si tous les passagers d'un autobus recevaient une contravention sous prétexte que leur chauffeur a grillé un feu rouge. Aberrant ! Or, il s'en trouve pour applaudir une telle absurdité. On nous cite souvent Paris, qui	possède un règlement similaire. Mais la grande différence, c'est qu'à Paris, on ne s'en prend pas à tous les manifestants s'il y a infraction à ce règlement, on accuse uniquement l'organisateur. <i>Pierre-Alain Cotnoir - Montréal, le 24 avril 2013</i> Vos réactions - 19 commentaires
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LE DEVOIR : Droit de manifester: le règlement P-6 est là pour rester - Les élus montréalais ont rejeté la motion dans un vote de 34 contre 25 – Mercredi 24 avril 2013 |



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir

La Cour supérieure sera appelée à se prononcer sur la validité de P-6, puisque Anarchopanda a décidé de s'adresser aux tribunaux. La cause sera entendue à compter du mois d'octobre.

Jeanne Corriveau

Le règlement P-6 est là pour rester. Le conseil municipal de Montréal a rejeté, mardi soir, les amendements proposés par les deux partis d'opposition qui souhaitaient la disparition des articles sur les masques et les itinéraires.

Dans un vote de 34 voix contre 25, les élus montréalais ont mis au rancart la motion initiée par Projet Montréal, le parti de Richard Bergeron. Cette motion recommandait de donner le mandat au comité exécutif de modifier le règlement afin d'y retirer les articles les plus litigieux.

Les membres du conseil municipal se sont prononcés au terme d'un débat de près de trois heures au cours duquel, tour à tour, des élus sont intervenus pour exposer leur position, les uns pour le maintien du règlement, les autres pour son amendement.

Dans le hall d'honneur, des citoyens opposés au règlement ont accueilli avec des huées les commentaires des élus qui plaidaient en faveur de P-6. Le maire indépendant de Montréal-Nord, Gilles Deguire, sa collègue de Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension, Anie Samson, le chef d'Union Montréal, Richard Deschamps, et le maire Michael Applebaum se sont prononcés contre la motion, alléguant notamment que le P-6 était nécessaire pour maintenir la paix sociale et qu'il était raisonnable d'imposer certaines règles aux manifestants. « Ce n'est pas nuire à la démocratie que de donner un itinéraire », a indiqué Anie Samson.

Commande politique

Dans le camp adverse, le conseiller de Projet Montréal François Limoges a fait valoir que le droit de manifester ne devait pas être laissé au jugement des policiers uniquement.

Favorable à la motion, la chef de Vision Montréal, Louise Harel, a rappelé que les articles controversés du règlement P-6 avaient été adoptés dans une « précipitation extrême » en 2012. « C'était une commande politique du gouvernement du Québec », a-t-elle affirmé.

Trois élus de Vision Montréal, soit Suzanne Décarie, Lyn Thériault et Cindy Leclerc, ont toutefois exprimé leur dissidence en votant contre la motion. Quant à Étienne Brunet, il était absent.

Membre d'Union Montréal, Helen Fotopolos a appuyé la motion, tout comme les élues indépendantes Jocelyn Ann Campbell et Marie Cinq-Mars. L'issue du vote a donné lieu à des réactions de mécontentement chez les manifestants réunis dans le hall de l'hôtel de ville. Ceux-ci ont finalement quitté les lieux sans accroc en fin de soirée.

Rappelons que dans sa motion initiale, Projet Montréal avait proposé d'abroger dans son entièreté le règlement P-6. Mais comme il était clair que cette recommandation n'allait pas recevoir l'adhésion d'une majorité d'élus, le parti de Richard Bergeron a préféré limiter sa demande au retrait des dispositions touchant les masques et les itinéraires, ainsi que le coût des amendes.

La Cour supérieure sera appelée à se prononcer sur la validité de P-6, puisqu'Anarchopanda a décidé de s'adresser aux tribunaux. La cause sera entendue à compter du mois d'octobre.

Le Devoir

[Vos réactions - 48 commentaires](#)

CYBERPRESSE : Le règlement P-6 ne sera pas modifié - Publié le mardi 23 avril 2013 à 21h30 | Mis à jour le mardi 23 avril 2013 à 22h15

Karim Benessaïeh, Annabelle Blais, La Presse
Après plus de quatre heures de débat tendu, sous les cris et les bruits de manifestants réunis devant et dans l'hôtel de ville, les élus de Montréal ont tranché: le fameux règlement P-6 restera tel quel.

À 22h mardi, la motion proposée par Projet Montréal a été rejetée à 34 voix contre 25. Le résultat a semé la consternation dans l'assistance qui suivait les travaux du conseil dans le hall de l'hôtel de ville. Une vingtaine de manifestants ont brièvement bloqué la porte d'entrée de la salle du conseil.

«C'est une opportunité manquée, estime Julien Villeneuve, l'enseignant sous la mascotte Anarchopanda. Beaucoup d'élus comprennent encore mal le règlement.»

Adopté en 2001, le règlement P-6 a surtout suscité la controverse depuis mai 2012 lorsqu'on

lui a ajouté trois articles. Ceux-ci obligent les manifestants à fournir leur itinéraire, interdisent le port du masque et font grimper l'amende minimale de 100 à 500\$. Les élus étaient appelés à se prononcer sur une motion qui demande l'abolition de ces modifications introduites il y a 11 mois.

Les deux partis de l'opposition, qui regroupent 24 élus sur 63, avaient annoncé qu'ils voteraient en faveur de cette abolition. Plusieurs élus de Vision Montréal, le parti de Louise Harel, ont cependant brisé la ligne de parti.

Le débat, entamé vers 16h mardi, a suscité de vifs échanges entre les conseillers montréalais. C'est l'auteur de la motion, Alex Norris, de Projet Montréal, qui a lancé le bal en rappelant que les «centaines d'arrestations de masse» qui ont eu lieu en 2013, «c'est plus que durant toute la Crise d'octobre». Il a dit souhaiter rallier une

majorité de conseillers pour «mettre fin à cette situation d'arrestations de masse qui heurte les notions les plus fondamentales de justice naturelle».

Relation «brisée»

Son chef, Richard Bergeron, a renchéri en se disant d'entrée de jeu «en faveur de la paix sociale». Il a plaidé pour le retour à la mouture originale du règlement P-6, «qui était déjà drôlement complet». La nouvelle version, elle, «a brisé la relation de confiance entre policiers et manifestants qui donnaient leur itinéraire auparavant.»

François Limoges, également de Projet Montréal, a eu droit aux applaudissements les plus chaleureux de la foule réunie dans le hall de l'hôtel de ville. Il a notamment dénoncé le fait qu'«on laisse aux policiers le droit de dire à qui on laisse des droits fondamentaux et à qui on les dénie.

De plus en plus, on veut laisser les droits fondamentaux à ceux qui font des manifestations de divertissement».

Deux contraventions

Ceux qui ont plaidé pour le maintien du règlement P-6 ont notamment rappelé que le Service de police de la Ville de Montréal le jugeait utile pour le maintien de l'ordre et la sécurité publique.

«Ce n'est pas nuire à la démocratie que de donner un itinéraire», a déclaré Anie Samson, mairesse indépendante de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

La conseillère Éline Ayotte, de Vision Montréal, a été la première à briser officiellement la ligne de son parti et à se prononcer en faveur du maintien du règlement.

Une trentaine de militants ont assisté au conseil municipal, retransmis dans le hall de l'hôtel de

ville. Certains étaient masqués, et plusieurs affichaient un carré rouge. Le hall était particulièrement bruyant, les discours de plusieurs élus étant hués par les militants.

Deux personnes munies de tambours et de trompettes ont reçu un constat d'infraction de 437\$ pour «bruits audibles», alors qu'elles se trouvaient à l'extérieur.

LE DEVOIR : Droit de manifester - P-6 au coeur d'un bras de fer politique - L'opposition montréalaise s'allie contre les deux clauses litigieuses du règlement - Mardi 23 avril 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Les policiers repoussant des manifestants aux portes de l'hôtel de ville de Montréal lundi soir. La journée a donné lieu à plusieurs manifestations dénonçant le règlement P-6, qui limite le droit de manifester.

Jeanne Corriveau, Gaétan Pouliot

Les deux partis d'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal ont convenu d'une alliance pour tenter de modifier le règlement P-6 afin d'en retirer les deux éléments les plus litigieux, soit l'interdiction du port de masques et l'obligation pour les manifestants de dévoiler leur itinéraire. Mais ils auront fort à faire pour convaincre leurs collègues de les appuyer lors du débat qui doit avoir lieu mardi au conseil municipal.

Projet Montréal, dirigé par Richard Bergeron, comptait déposer une motion pour réclamer l'abrogation du règlement encadrant les manifestations. Les troupes de Louise Harel n'étaient pas prêtes à aller si loin. «C'est une motion qui, dans son libellé, est totalement irresponsable, parce que l'adopter telle quelle, ça signifierait qu'il n'y aurait plus aucun règlement pour encadrer les défilés et manifestations», a expliqué la chef de l'opposition, Louise Harel.

Son parti a plutôt proposé d'amender la motion afin que les articles relatifs aux masques et aux itinéraires - adoptés en mai 2012 lors du printemps érable - soient retirés du règlement et que les amendes soient revues à la baisse. Louise Harel préconise le retour au règlement P-6 initial «qui, pendant 12 années, a très bien servi la paix et l'ordre public à Montréal».

L'offre a aussitôt été acceptée par Projet Montréal. «On est prêts à faire un compromis pour mettre fin aux arrestations de masse. C'est le but visé, a indiqué le conseiller de Projet Montréal Alex Norris. Nous étions convaincus que P-6 dans son entièreté n'était pas nécessaire. [...] Mais puisque cette proposition n'ira pas chercher l'appui du parti de Mme Harel, nous sommes prêts à revenir en arrière.»

Les membres des deux formations devront toutefois trouver des appuis chez les autres élus pour obtenir une majorité au conseil municipal puisqu'ils ne détiennent que 24 des 65 sièges.

«Le P-6 est un outil important que les policiers utilisent avec leur jugement, croit le maire Michael Applebaum. On peut avoir toutes les discussions qu'on veut au conseil. [...] Je vais toujours appuyer le P-6», a-t-il

dit en rappelant que le règlement sera examiné par la Cour supérieure en octobre prochain dans la cause qui oppose Anarchopanda à la Ville.

De son côté, le chef d'Union Montréal, Richard Deschamps, estime qu'une modification du règlement n'est pas justifiée pour l'instant. «Le conseil municipal doit équilibrer l'ensemble des droits», a-t-il souligné en évoquant le cas des résidents du centre-ville et des commerçants.

Le conseiller indépendant Marvin Rotrand n'entend pas appuyer les deux partis d'opposition : «Des règlements semblables existent dans d'autres grandes villes canadiennes sans problème. Le règlement à Toronto va beaucoup plus loin qu'à Montréal», a-t-il fait valoir.

Le dossier fera l'objet d'un débat mardi. Au cabinet du maire, on soutient que même si la motion amendée de Projet Montréal est adoptée par une majorité de 33 élus, le règlement restera inchangé à moins que le comité exécutif n'en décide autrement. Ce n'est pas l'opinion de Projet Montréal qui affirme que le conseil municipal est «souverain» et que, selon la Charte de la Ville, il a le pouvoir de décréter des changements réglementaires.

Journée de manifestations

La journée de lundi a donné lieu à plusieurs manifestations dénonçant le règlement P-6. En soirée, alors que le conseil municipal siégeait, quelques centaines de personnes se sont donné rendez-vous aux abords de l'hôtel de ville.

Sous le regard des policiers, de nombreux manifestants arboraient des masques pour contester le règlement et narguer les policiers.

«Une administration corrompue qui passe un règlement comme ça, c'est pour faire taire les gens, s'est indigné Gérard, 69 ans, qui avait apporté un masque à l'effigie d'Anarchopanda. La démocratie, c'est pas juste une affaire de vote.»

«Quand nos droits fondamentaux sont attaqués, on a le devoir de résister», a affirmé pour sa part Jérémie Bédard-Wien, porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE).

Vers 21 h, la plupart des manifestants s'étaient dispersés. Une personne a été arrêtée par les policiers. La manifestation n'a jamais été déclarée illégale.

Désobéissance civile

Plus tôt en avant-midi, une vingtaine de représentants de 67 groupes populaires ont répondu à l'appel de la Convergence des luttes anticapitalistes pour participer à une marche entre le palais de justice et l'hôtel de ville de Montréal. «On va continuer à manifester, peu importe les tentatives du gouvernement et du conseil municipal de nous diviser et de nous faire peur», a lancé un militant portant un masque de gorille répondant au nom de Paddy Tinrehr («Pas d'itinéraire»).

Le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant, a quant à lui invité à la désobéissance civile. «Ça fait 35 ans qu'on existe, ça fait 35 ans qu'on manifeste sans demander la permission à personne et c'est pas parce qu'il y a un règlement qui nous oblige à le faire qu'on va davantage le faire», a-t-il affirmé.

Très tôt le matin, l'ASSE avait lancé une action coup-de-poing au parc Émilie-Gamelin en apposant de grandes affiches et en entourant la place avec du ruban jaune, comme s'il s'agissait d'une scène de crime. «Attention : aucune manifestation dans ce périmètre. Respectez le règlement P-6. Gardez ce secteur exempt de liberté d'expression», pouvait-on lire sur une grande affiche.

Vos réactions - 58 commentaires

CYBERPRESSE : Les libéraux veulent une loi sur les manifs, mais pas la Loi 78 - Publié le lundi 22 avril 2013 à 16h30

Paul Journet, La Presse

En abrogeant la loi 78, le gouvernement péquiste aurait «abdiqué ses responsabilités» et créé un «vide juridique» qui doit maintenant être comblé, dénoncent les libéraux Robert Poeti et Gilles Ouimet. Mais même s'ils regrettent la mort de la loi 78, ils n'osent pas dire que le Québec irait mieux si cette loi était encore en place.

«On aurait un règlement», a simplement répondu M. Poeti.

Le Québec se serait donc mieux porté? «Ne mettez pas des mots dans la bouche», a-t-il lancé. Il explique qu'on ne peut comparer le contexte actuel à celui du printemps dernier, «où on avait des étudiants qui étaient interdits d'entrer en classe».

M. Ouimet, ancien bâtonnier de Montréal et du Québec, pratiquait le droit l'année dernière avant de se lancer en politique. Il ne veut pas dire s'il se rangeait en mai dernier derrière le gouvernement libéral, ou s'il partageait les critiques virulentes du Barreau.

À Montréal, les élus municipaux décideront ce soir du sort du règlement municipal P-6. Ce

règlement interdit les masques et exige que les manifestants donnent leur itinéraire aux policiers à l'avance. Il prévoit des amendes d'un minimum de 500 dollars.

Même si Montréal maintient le règlement, il sera contesté bientôt en Cour supérieure. S'il tombe, cela fera en sorte qu'on laissera «n'importe quel groupe, n'importe quand, circuler n'importe comment dans les rues, à n'importe quelle heure, et bloquer ce qu'ils veulent», s'inquiète M. Poeti.

Québec doit donc adopter une loi ou trouver un autre moyen d'encadrer les manifestations, soutient l'ancien policier de la Sûreté du Québec. Il voudrait qu'on y réclame l'itinérance à l'avance et interdise le port du masque. En commission parlementaire, les juristes et autres intervenants pourraient s'assurer que les articles de loi équilibrent le droit de manifester et le droit à la sécurité, ajoute M. Ouimet.

Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, croit que chaque municipalité doit [prendre cette décision elle-même](#).

La première ministre Pauline Marois et certains de ses ministres ont déjà demandé aux manifestants à Montréal de remettre leur trajet aux policiers. Leur collègue, le ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud, [invite ses collègues à la prudence](#), car la cause est encore devant les tribunaux.

Le service d'aide juridique Juripop, la Ligue des droits et libertés et Québec solidaire réclament la fin de P-6 et une enquête sur les interventions policières le printemps dernier. Si on donne de nouveaux pouvoirs aux policiers avec une loi, faudrait-il consentir à une telle enquête pour rassurer les manifestants? Les recours actuels sont suffisants, répond M. Poeti. «Si les gens ne sont pas satisfaits, ils ont des droits. Ils ont des droits légitimes de porter plainte à la discipline du corps de police, de porter plainte en déontologie, de porter plainte au civil, d'avoir des poursuites criminelles.»

M. Poeti craint des perturbations futures, sans être en mesure de dire que la perturbation sociale de l'année dernière risque de se répéter.

«Mais les gens qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à la revivre», dit-il.



Photo PC

Les libéraux Robert Poeti et Gilles Ouimet ont attaqué la politique péquiste.

CYBERPRESSE : Abolition de P-6: l'opposition fait front commun - Publié le lundi 22 avril 2013 à 16h12



Photo: Ulysse Lemerise, Collaboration

Une manifestation contre le règlement P-6 a eu lieu lundi devant l'hôtel de ville de Montréal.

Karim Benessaïeh, La Presse

(MONTRÉAL) Dans sa croisade pour abolir le règlement P-6, Richard Bergeron a reçu de précieux renforts du parti de Louise Harel, Vision Montréal.

À elles deux, ces formations de l'opposition regroupent 24 des 63 élus du conseil municipal. En point de presse cet après-midi, Mme Harel s'est prononcée contre la nouvelle mouture du règlement P-6, adoptée en mai 2012 dans la foulée du printemps érablé.

«Nous avons voté contre ces ajouts, nous voulons revenir au règlement original», a-t-elle expliqué. Depuis 2001, le règlement P-6 a fait la preuve

qu'«il peut garantir la sécurité et l'ordre, il n'y a pas besoin d'en avoir plus».

Il règne cependant une certaine confusion autour de ce règlement. Alors que ce sont surtout les amendements adoptés l'an dernier qui suscitent la controverse, notamment l'interdiction du port du masque et l'obligation de fournir un itinéraire, plusieurs demandent l'abolition complète du règlement.

Amendement accepté

La motion déposée par le parti de Richard Bergeron, Projet Montréal, qui sera vraisemblablement débattue demain, demande d'ailleurs «l'abrogation» pure et simple du règlement P-6. «Dans son écriture actuelle, c'est une motion qui est totalement irresponsable, soutient Mme Harel. Ça signifie qu'il n'y aurait plus aucun encadrement.»

L'auteur de la motion, Alex Norris, de Projet Montréal, s'est dit d'accord avec l'amendement proposé par Vision Montréal.

Les deux partis d'opposition ne pourront cependant compter sur les 16 conseillers d'Union Montréal, qui forment toujours le bloc majoritaire malgré les défections des derniers mois. «Ce règlement était un outil supplémentaire pour nos policiers et selon nous, il a été utilisé de façon correcte, affirme le chef du parti, Richard Deschamps. Fournir l'itinéraire, ne pas porter de masque, ce sont des demandes raisonnables.»

En point de presse avant le conseil, le maire Michael Applebaum a réitéré son opposition à tout changement au règlement P-6. «C'est un outil important que la police utilise avec jugement», a-t-il répété.

Il a apporté une nuance importante au vote qui va avoir lieu au conseil municipal: c'est le comité exécutif qui sera appelé à trancher en bout de ligne. «On est dans une situation un peu grise: c'est le comité exécutif qui devra donner son acceptation», a-t-il précisé.

Projet Montréal et Vision Montréal disposent de cinq des 11 sièges de cette instance. Ils ont besoin d'un appui, bien improbable, parmi les quatre indépendants et les deux conseillers d'Union Montréal pour former une majorité.

CYBERPRESSE : Règlement anti-masque: l'ASSÉ passe à l'offensive - Publié le lundi 22 avril 2013 à 16h06



PHOTO ULYSSE LEMERISE, COLLABORATION SPÉCIALE

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) s'insurge contre la loi P6 qui interdit le port de masque durant les manifestations. Annabelle Blais, La Presse

Alors que les élus se pencheront lundi soir sur le règlement municipal P6, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) passe à l'offensive.

Dès lundi matin, l'association a accroché plusieurs grandes bannières jaunes au parc Émilie-Gamelin. Sur l'une d'entre elles, on pouvait y voir une image de panda et il était écrit: «Les terroristes masqués-ées seront appréhendé-ées».

Sur d'autres, on pouvait lire: «Les médias indépendants ne seront pas tolérés» ou «Attention: aucune manifestation dans ce périmètre».

L'ASSÉ a aussi lancé un appel sur Facebook pour une manifestation devant l'hôtel de ville de Montréal à 18h lundi. Elle en profitera pour donner des détails quant à son plan d'action.

De plus, un site a été mis en ligne pour «épauler chaque victime du règlement municipal». L'ASSÉ recueille en fait des dons afin d'aider les personnes qui ont reçu le constat d'infraction de 637\$ en vertu du règlement P6.

LE DEVOIR : L'ASSE se moque du règlement sur les manifestations – Lundi 22 avril 2013 10h37



Photo : Jacques Nadeau Le Devoir

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante a placardé plusieurs grandes affiches dénonçant le règlement municipal P6 de la ville de Montréal, autour de la place Émilie-Gamelin. Ils en ont aussi profité pour entourer la place avec du ruban jaune, telle une scène de crime.

Bahador Zabihyan

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a lancé une action coup-de-poing au parc Émilie-Gamelin, lundi matin, en apposant de grandes affiches dénonçant le règlement P6 et en entourant la place avec du ruban jaune, comme s'il s'agissait d'une scène de crime.

«Attention: aucune manifestation dans ce périmètre. Respectez le règlement P6. Gardez ce secteur exempt de liberté d'expression», pouvait-on lire sur une grande affiche d'environ quatre mètres sur trois. «Les terroristes masqués seront appréhendés», lisait-on sur une autre, sur laquelle on remarquait la tête d'un panda, barrée d'un trait rouge.

«On met de grandes bannières pour dire aux gens: non, vous ne pouvez pas manifester, la liberté d'expression est suspendue dans ce secteur au parc Émilie-Gamelin», a expliqué le porte-parole de l'ASSE, Jérémie Bédard-Wien, qui a participé à l'affichage, avec une dizaine d'autres militants.

Le règlement P6 oblige, depuis 2012, les organisateurs de manifestations à remettre leur trajet à l'avance aux policiers, et interdit le port du masque. Lors des dernières manifestations qui sont parties de la place Émilie-Gamelin, le SPVM avait rigoureusement appliqué le règlement municipal, en distribuant des dizaines de constats d'infractions aux participants. Les cols bleus, accompagnés de policiers, ont commencé à enlever les affiches dès 8h.

L'ASSE lance aujourd'hui sa campagne contre le P6, avec la mise en ligne d'un site Web collaboratif sur lequel les Montréalais peuvent exprimer leur mécontentement du P6. L'association étudiante, connue pour être la plus militante, manifestera aussi lundi soir, devant l'hôtel de ville.

[Vos réactions - 43 commentaires](#)

LE DEVOIR : Point chaud - «Le climat n'est pas à la résolution des conflits» : Une réflexion s'impose sur les événements du printemps 2012, dit l'avocate Sibel Ataogul, aux premières loges de la contestation du règlement P-6 limitant le droit de manifester – Lundi 22 avril 2013



Photo : Pedro Ruiz - Le Devoir

L'avocate Sibel Ataogul, cofondatrice de l'Association des juristes progressistes

Sibel Ataogul en cinq dates

Décembre 1979 : Naissance en Turquie.

Août 1989 : Arrivée au Canada.

Mai 2004 : Devient membre du Barreau.

2006 : Début de son implication pour Québec solidaire dans Mercier.

2010 : Cofonde l'Association des juristes progressistes.

Lisa-Marie Gervais

Il a changé le modus operandi et la face même des manifestations en prohibant les masques. Et a fini par avoir la tête d'Anarchopanda. Visant à garantir la sécurité de tout citoyen, rappelle la première ministre Pauline Marois, le règlement P-6, qui fait l'objet d'une contestation en Cour supérieure, est de plus en plus décrié sur la place publique.

Aux premiers rangs de ce mouvement d'opposition : l'avocate Sibel Ataogul, cofondatrice de l'Association des juristes progressistes (AJP), qui lutte pour la justice sociale. « Pour nous, c'est un règlement complètement loufoque, critique-t-elle sévèrement. À certains égards, ce règlement contient des dispositions pires que la loi 12 [ou projet de loi 78]. » L'AJP est derrière la mise sur pied d'une vaste coalition de plus d'une soixantaine de membres, dont plusieurs syndicats et associations étudiantes, pour demander l'abrogation de P-6. Elle a aussi convaincu des élus de Projet Montréal de présen-

ter ce lundi une motion au conseil municipal pour en exiger l'abolition immédiate.

Récapitulons. Créé il y a plus d'une décennie, P-6, de son petit nom, est le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public. Certains articles ont toutefois été modifiés au printemps 2012 par la Ville de Montréal, en même temps que la loi spéciale du gouvernement Charest était adoptée.

La nouveauté ? On oblige désormais les participants à une manifestation à fournir le trajet - « Au préalable de sa tenue, le lieu exact et l'itinéraire d'une assemblée, d'un défilé ou autre attroupement doit être communiqué au directeur du Service de police ou à l'officier responsable » - et leur interdit de se couvrir le visage - « Il est interdit à quiconque participe ou est présent à une assemblée, un défilé ou un attroupement sur le domaine public d'avoir le visage couvert sans motif raisonnable, notamment par un foulard, une cagoule ou un masque ». Les amendes vont de 500 \$ à 1000 \$, mais peuvent atteindre 3000 \$ en cas de récidive.

Un règlement arbitraire

L'avocate en droit du travail chez Melançon, Marceau, Grenier et Sciortino déplore avec véhémence le caractère « arbitraire » de l'application du règlement, qui a servi à inculper plus de 1000 personnes depuis mars 2011, selon le Collectif opposé à la brutalité policière. « C'est une carte blanche qu'on donne à la police », soutient Mme Ataogul, membre de Québec solidaire et ancienne collaboratrice d'Amir Khadir dans la circonscription de Mercier. Elle dénonce les propos du chef du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, qui a laissé entendre la semaine dernière que la police n'exigerait pas qu'un itinéraire soit fourni lors des célébrations des amateurs de hockey ou d'autres événements sportifs sous le prétexte qu'ils sont « spontanés ». « C'est un dérapage, extrêmement arbitraire, c'est l'un des grands problèmes du règlement », note-t-elle.

Mme Ataogul souligne qu'il existe déjà des dispositions dans le Code criminel qui prévoient sévri-

en cas de violence, donnant notamment le pouvoir à la police de déclarer un attroupement illégal et de le disperser. Elle s'explique donc mal que P-6 sévise même en cas de manifestation pacifique. « Actuellement, on réprime et déclare illégales des manifestations de gens qui sont complètement pacifiques et qui ne commettent aucun méfait. On les capture en souricière et les détient pendant des heures sans même leur permettre d'aller aux toilettes. »

L'avocate dans la jeune trentaine constate que dans certaines grandes villes, notamment Paris, et même dans certaines municipalités canadiennes, les règlements similaires ne sont pas aussi sévères. « On a fait des vérifications et à Paris, en temps de crise, on ne distribue pas tout plein d'amendes aux manifestants. Montréal n'est pas plus violente que Paris », indique-t-elle. Sibel Ataogul se dit aussi « interpellée » par la disposition interdisant les masques. « Que fait-on dans les défilés pour la fierté gaie où plusieurs personnes ne veulent pas s'afficher comme homosexuelles par crainte d'être reconnues par leur employeur, parce qu'elles n'ont pas encore fait leur coming out ? On leur interdit de se couvrir le visage », souligne-t-elle, souhaitant démontrer l'absurdité du règlement.

Respecter le droit

Comme membre du barreau défendant les plus grands principes de la justice et du droit, la jeune avocate d'origine turque ne critique pas l'essence même de P-6 ni son objectif, mais plutôt les moyens. « Bien sûr que je veux que les manifestations se déroulent pacifiquement et dans le calme, mais là, ça n'a rien à voir. On veut le trajet alors qu'on sait qu'il y a des manifestations complètement spontanées. Tout ça va finir par mener à la dissuasion générale de manifester », croit-elle.

Sibel Ataogul n'invite pas non plus à la désobéissance civile. « Nous sommes des avocats et des avocates, et notre approche est d'utiliser les canaux démocratiques et de mobiliser dans le respect de la loi. On veut éduquer les gens pour qu'ils comprennent ces dérapages avec P-6. On a

un point de vue juridique, mais également social », insiste-t-elle.
Fondé en 2012, l'AJP, qui compte maintenant plus de 100 membres, est l'un des rares rassemblements d'avocats, de juristes et d'étudiants à épouser des causes socialistes, plus à gauche. « On trouvait qu'il y avait un vide au niveau des véhicules des valeurs progressistes et de compréhension critique », explique Mme Ataogul. Elle ne cache pas ses sympathies socialistes, mais se défend d'être le mouton noir du milieu. « Je ne pense pas qu'on soit mal vus. On peut adopter les causes qu'on veut. On a bien des confrères et consoeurs qui sont candidats dans des partis politiques. »

Selon elle, retrouver la paix sociale passera par une vaste réflexion sur les événements du printemps 2012. « On doit se poser des questions sur la police et sur ce qui a été fait pour assurer la sécurité. Au Québec, on n'a pas de mécanisme d'enquête indépendante, c'est la police qui enquête sur la police. On se pose des questions sans qu'il y ait jamais de blâme », souligne-t-elle. « En même temps, on a le règlement P-6 qui crée d'autres tensions. Le climat n'est pas à la résolution des conflits. Il faut que ça change. »

L'ASSE appelle à l'aide

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) fait un appel aux dons afin de pouvoir aider les personnes qui souhaitent contester les constats d'infraction qu'elles ont reçus lors des récentes manifestations. L'association a dépensé plus de 100 000 \$ en frais de justice depuis 2012, selon son porte-parole, Jérémie Bédard-Wien. L'ASSE met aussi en ligne un site Web participatif sur lequel les Québécois pourront publier des photos et des messages afin de dénoncer le règlement P-6 qui encadre les manifestations à Montréal.

Bahador Zabihyan

[Vos réactions - 25 commentaires](#)

LE DEVOIR : Des organismes se regroupent pour faire abroger P-6 – Samedi 20 avril 2013

Lisa-Marie Gervais

Le mouvement contre le règlement P-6 prend de l'ampleur. Ils sont désormais une cinquantaine d'organismes de la société civile à soutenir une déclaration commune demandant l'abrogation de l'ensemble de ce règlement qui oblige les manifestants à fournir leur trajet au préalable et empêche quiconque de se masquer le visage. À cette coalition d'organismes, formée de groupes de défense des droits, de syndicats, d'étudiants et de groupes communautaires et de la société civile, se sont également joints des élus municipaux, tels qu'Alex Norris de Projet Montréal et Jocelyn Ann Campbell, conseillère indépendante. Ils espèrent que leur demande aura un écho lundi auprès des élus municipaux qui seront appelés à voter une motion présentée par Projet Montréal sur l'abrogation du règlement. Plus tard, vers 18 h, un rassemblement est prévu devant l'hôtel de ville pour réclamer l'abolition de P-6.

« On lance un appel aujourd'hui à toutes les autres organisations et aux citoyens et citoyennes qui veulent dénoncer l'existence même de P-6 pour qu'ils interpellent leurs conseillers municipaux, car ils ne sont pas tous convaincus du bien-fondé de notre démarche », a déclaré Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés.

Abus d'arrestations

Des voix se sont élevées pour dénoncer l'« arbitraire » de l'application du règlement. « Pour la police, il y a de bonnes manifestations et de mauvaises manifestations. Si c'est pour le hockey, la coupe Stanley, c'est intéressant, mais si c'est pour dénoncer une politique qui a été votée et si, comme policiers, ils jugent que ce n'est pas justifié, ils vont intervenir », a déploré Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

Selon Alex Norris, P-6 viole le droit fondamental à la liberté d'expression. Il dénonce le caractère

abusif des arrestations. « On a eu plus d'arrestations au cours des dernières semaines que pendant toute la Crise d'octobre. Ça n'a aucun sens, a-t-il dit. Il est tout à fait souhaitable que les organisateurs fournissent les itinéraires et collaborent le plus possible, mais de là à criminaliser tous les participants à une manifestation, on va beaucoup trop loin. »

Vos réactions - 1 commentaire

Sylvain Auclair - Abonné, 20 avril 2013 09 h 52
Arbitraire policier

La semaine dernière, Infoman traitait de deux manifestations illégales, une de batailles d'oreillers et l'autre contre la luzerne génétiquement manipulée, manifestations dont les organisateurs n'avaient pas donné leur itinéraire (ce qu'on doit faire quel que soit le nombre de participants et même si la manifestation ne bouge pas). Pas l'ombre d'un policier.

Si ce sont des étudiants, par contre...

LE DEVOIR : Plus de 50 organismes demandent l'abrogation du règlement P-6 – Vendredi 19 avril 2013 15h47



Photo : Jacques Nadeau - Archives Le Devoir
Depuis le 15 mars, environ 700 personnes ont été arrêtées et mises à l'amende (637 \$) pour être contrevenues au règlement P-6

À relire:

[Le SPVM défend son application du règlement P-6](#)

Lisa-Marie Gervais

Le mouvement contre le règlement P-6 prend de l'ampleur. Ils sont désormais une cinquantaine d'organismes de la société civile à endosser une déclaration commune demandant l'abrogation de l'ensemble de ce règle-

ment, qui oblige les manifestants à fournir le trajet au préalable et empêche quiconque de se masquer le visage.

À cette coalition d'organismes, formée de groupe de défense des droits, de syndicats, d'étudiants et de groupe communautaire et de la société civile, se sont également joints des élus municipaux, tels que Alex Norris de Projet Montréal et Jocelyn Ann Campbell, conseillère indépendante. Ils espèrent que leur demande aura un écho lundi auprès des élus municipaux qui seront appelés à voter une motion présentée par Projet Montréal sur l'abrogation du règlement.

« On lance un appel aujourd'hui à toutes les autres organisations et aux citoyens et citoyennes qui veulent dénoncer l'existence même de P-6 pour qu'ils interpellent leurs conseillers municipaux, car ils ne sont pas tous convaincus du bien-fondé de notre démarche », a déclaré Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés.

Des voix se sont élevées pour dénoncer l'« arbitraire » de l'application du règlement. « Pour la police, il y a de bonnes manifestations et de mauvaises manifestations. Si c'est pour le hockey, la coupe Stanley, c'est intéressant, mais si c'est pour dénoncer une politique qui a été votée et si, comme policiers, ils jugent que ce n'est pas justifié, ils vont intervenir », a déploré Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

Selon Alex Norris, P-6 viole le droit fondamental à la liberté d'expression. Il dénonce le caractère abusif des arrestations. « On a eu plus d'arrestations au cours des dernières semaines que pendant toute la crise d'octobre. Ça n'a aucun sens », a-t-il dit. « Il est tout à fait souhaitable que les organisateurs fournissent les itinéraires et collaborent le plus possible, mais de là à criminaliser tous les participants à une manifestation, on va beaucoup trop loin. »

CYBERPRESSE : Fronde contre le règlement antimasque P-6 - Publié le vendredi 19 avril 2013 à 12h20

La Presse Canadienne, Montréal

Le règlement antimasque et l'obligation de fournir un itinéraire pour toute manifestation font une fois de plus l'objet de tirs nourris.

Une coalition de syndicats, d'associations étudiantes, de groupes communautaires et de juristes, dont l'Association des juristes progressistes et Juripop, ont réclamé vendredi l'abrogation de ce règlement de la Ville de Montréal.

Même la mascotte Anarchopanda, incarnée par Julien Villeneuve et dont la tête avait été confisquée plutôt cette année en vertu dudit règlement P-6, fait partie des « organisations » signataires.

La Ligue des droits et libertés assure qu'environ 50 organisations sont devenues signataires de la demande d'abrogation du règlement, qui avait été modifié le 19 mai 2012, en pleine crise étudiante.

Le groupe, qui exige l'abrogation immédiate du règlement municipal P-6, souhaite que le règlement, dans son ensemble, soit aboli.

Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés, considère que les policiers n'ont pas besoin de ce règlement pour intervenir lorsque des méfaits sont commis. Elle estime que le code criminel leur permet déjà d'agir, alors que le règlement P-6, lui, laisse place à des décisions arbitraires. Elle va jusqu'à affirmer que

la « discrétion policière » peut mener à des arrestations abusives, même quand il n'y a pas de débordement. De nouvelles représentations sont prévues au près de l'hôtel de ville de Montréal, pour con-

vaincre les élus de reculer et d'invalider le règlement. Mme Filion soutient que les articles contenus dans le règlement violent les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique ainsi que le droit à la vie privée. Selon elle, de telles

mesures n'ont pas leur place dans une société libre et démocratique.

Le non-respect du règlement municipal P-6 peut entraîner des amendes de 500 \$ à 1000 \$ pour une première infraction.

LE DEVOIR : Le SPVM défend son application du règlement P-6 – Jeudi 18 avril 2013 |

Jeanne Corriveau

Si les policiers montréalais appliquent avec plus de sévérité le règlement P-6 depuis le 15 mars dernier, c'est en raison de la recrudescence d'actes de violence à leur endroit, ont expliqué mercredi trois hauts gradés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La manifestation du 5 mars dernier a marqué un tournant, a indiqué l'inspecteur Alain Simoneau, chef du poste 21 (au centre-ville de Montréal) lors d'une présentation devant les membres du comité exécutif de la Ville, en compagnie du directeur du SPVM, Marc Parent.

« Un groupe bien défini voulait confronter les policiers. Ils se sont masqués et ils ont attaqué un symbole qui était, depuis des lunes à Montréal, intouchable : les chevaux de la cavalerie et les cavaliers », a relaté l'inspecteur Simoneau.

Observant une radicalisation d'un « noyau dur » parmi les manifestants, le SPVM a décidé que la tolérance dans l'application du règlement n'était plus de mise. Ainsi, la manifestation annuelle contre la brutalité policière du 15 mars a été rapidement déclarée illégale, les manifestants ayant refusé de fournir leur itinéraire. Quelque 200 personnes ont été arrêtées.

S'appuyant sur un bilan de 2013, le directeur adjoint au SPVM, Pierre Brochet, a fait valoir que l'application plus stricte du règlement P-6 évitait les dérapages et les scènes disgracieuses abondamment relayées par les médias. « Lorsque P-6 est utilisé, il y a moins de méfaits et les policiers ont moins recours à la force », a-t-il soutenu.

La tête d'Anarchopanda

Mais les élus sont sceptiques. Depuis quelques semaines, ils sont nombreux à recevoir des courriels outrés de citoyens dénonçant l'attitude des policiers et le caractère abusif du règlement. Projet Montréal, dirigé par Richard Bergeron, entend d'ailleurs déposer une motion au conseil municipal de lundi prochain afin de réclamer l'abrogation du règlement controversé.

Membre de Vision Montréal, Réal Ménard n'est pas prêt à aller aussi loin, car abroger le règle-

ment P-6 signifierait, selon lui, d'abolir les règles encadrant les manifestations. Mais il a exigé du SPVM des preuves que le règlement était appliqué avec discernement.

Il a aussi questionné les policiers au sujet du traitement infligé à Anarchopanda, qui, lors de la manifestation du 5 avril dernier, s'est fait confisquer la tête de son costume en plus de recevoir une contravention de 637 \$.

« Anarchopanda avait été avisé avant la manifestation de ne pas porter de masque, a répliqué l'inspecteur Simoneau. Et il avait une affiche de Ian Lafrenière [responsable des communications du SPVM] de bonne dimension posée sur son arrière-train qui incitait les gens à lui taper les fesses. »

Quant à la tête du costume, elle a été confisquée « en vertu du Code de procédure pénale afin d'éviter une poursuite d'infraction », a-t-il dit. Elle a été restituée à son propriétaire quelques jours plus tard.

Au sujet du graffiti montrant Ian Lafrenière avec une balle dans le front, Réal Ménard s'est étonné que la justice s'en prenne à la citoyenne qui a fait circuler l'image sur les médias sociaux plutôt qu'à la personne qui a fait le dessin. « Le système de justice verra à faire son oeuvre », a répliqué Pierre Brochet.

Pour sa part, la conseillère Josée Duplessis a déploré que des citoyens sans mauvaises intentions soient pris en souricière par les policiers, qui leur imposent des amendes salées.

Le maire Michael Applebaum a donné un appui non équivoque aux policiers. Il a plaidé en faveur du maintien du règlement P-6, alléguant qu'exiger un itinéraire aux manifestants était légitime.

Vos réactions - 2 commentaires

François Genest - Abonné, 18 avril 2013 09 h 41

Confusion entre légitimité et légalité

La position des policiers est claire et sans équivoque. Cependant, M. Applebaum devrait se rappeler que dans un système de démocratie représentative, ce sont les élus, spécifiquement

le comité exécutif, qui doit prendre les décisions pour le bien de la communauté. Lorsque M. Applebaum dit qu'exiger un itinéraire est légitime, il ne dit pas que c'est fondé en droit, puisqu'en mai 2012, la Commission de la sécurité publique de la Ville recevait une lettre du Barreau du Québec, à la lecture de laquelle on ne peut s'empêcher de douter de la constitutionnalité de P-6.

M. Applebaum veut donc dire qu'exiger un itinéraire est justifié par la raison, le bon sens. Si c'était raisonnable, il devrait être capable de présenter un raisonnement qui repose sur des arguments clairs et qui se prêtent à la discussion. En tant que maire, il a le devoir de bien expliquer ce raisonnement. Il ne peut pas simplement prendre pour acquis que toute la communauté connaît ce raisonnement et accepte le règlement P-6. Qu'il laisse ces suppositions aux non-élus comme les chroniqueurs d'opinions!

Je ne vois pas la fin de la contestation de P-6 dans un avenir rapproché. Où est le bon sens dans la position de M. Applebaum?

Pour en savoir plus sur les conflits sociaux à Montréal depuis 1849, les lecteurs de Devoir peuvent consulter les liens que j'ai rassemblés ici : <http://atenacite.blogspot.ca/2013/04/quietude-et-t>

Alexandre Popovic - Inscrit, 18 avril 2013 19 h 09

Les vraies motivations du SPVM se trouvent ailleurs

Depuis quand la police a-t-elle besoin d'un règlement municipal pour sévir contre des infractions criminelles - attaquer la cavalerie, pour reprendre l'exemple cité dans l'article ?

Le fin fond de l'histoire, c'est que le SPVM veut prendre le contrôle des manifestations. Le règlement P-6 donne en effet au SPVM le pouvoir de modifier le parcours d'une manifestation.

Elle où la liberté d'expression là-dedans ?

CYBERPRESSE : Manifestations: pour Québec, c'est aux villes de décider des règles - Publié le jeudi 11 avril 2013 à 00h01 | Mis à jour le jeudi 11 avril 2013 à 05h18



PHOTO ULYSSE LEMERISE, COLLABORATION SPÉCIALE

L'application du règlement P-6, que Projet Montréal veut abroger, avait donné lieu à près de 300 constats d'infraction la semaine dernière, à l'occasion d'une manifestation... contre le règlement.

Paul Journet, La Presse

Le gouvernement péquiste ne croit pas que Québec devrait édicter des normes pour encadrer les manifestations. « On ne manifeste pas de la même façon, et de façon aussi nombreuse, dans toutes les municipalités au Québec », a répondu le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron.

« Est-ce qu'il y a lieu que le gouvernement du Québec, encore une fois, débarque et détermine ce que les municipalités doivent faire? Il faut quand même faire confiance aux élus municipaux. On croit à leur autonomie », a-t-il ajouté.

Plus tôt en journée, le député libéral Robert Poëti se disait en faveur d'une loi provinciale pour encadrer les manifestations. « Pourquoi on n'uniformise pas d'une certaine façon la réglementation au Québec pour garder l'ordre, la paix et la sécurité publique, en respectant le droit fondamental de manifester? », s'est demandé l'ancien policier.

À cause de la controverse

Après leur loi spéciale dénoncée entre autres par le Barreau du Québec et abrogée par le gouvernement péquiste, les libéraux ne reviendront pas eux-mêmes à la charge. Ils souhaitent que le gouvernement fasse le travail et dépose lui-même un projet de loi.

Ce serait devenu nécessaire, explique M. Poëti, à cause de la controverse au sujet du règlement municipal P-6 de Montréal. Ce règlement exige que les manifestants donnent leur itinéraire aux autorités avant le départ et leur interdit de porter un masque. Il prévoit des amendes salées de plus de 600\$. Il est contesté en Cour supérieure.

«À travers le monde, actuellement, ce type de réglementation existe, soutient le libéral. Ce n'est pas nouveau, on n'invente absolument rien.» L'encadrement des manifestations peut varier selon les municipalités. M. Poëti veut les uniformiser pour le Québec. La loi devrait exiger que les manifestants fournissent leur itinéraire «dans un temps raisonnable». Elle devrait aussi leur demander «d'avoir une certaine forme d'encadrement ou de sécurité à l'intérieur de leurs rangs» pour ne pas être «infiltrés» par des «casseurs», poursuit-il. Le port du masque devrait être interdit «à l'exception des manifestations publiques de joie où les gens s'amusent». Québec solidaire, le service d'aide juridique Juripop, l'Association des juristes progressistes (AJP) et la Ligue des droits et libertés veulent que le gouvernement péquiste demande à Montréal d'annuler son règlement P-6. À l'hôtel de ville, seul le parti municipal Projet Montréal veut l'annuler.

À Québec, les ministres Jean-François Lisée et Stéphane Bergeron ont notamment demandé aux manifestants de donner leur itinéraire aux policiers. Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a quant à lui rappelé que les élus devaient réserver autant que possible leurs commentaires, car la cause est encore devant les tribunaux. M. Poëti demande tout de même au gouvernement péquiste de se positionner. «Je veux savoir où ce gouvernement-là se situe en matière de manifestations sur un encadrement.» Il indique qu'il veut que le gouvernement se prononce sur le principe, pour l'ensemble des manifestations au Québec, ce qui ne violerait pas le principe de la séparation des pouvoirs.

CYBERPRESSE : Anarchopanda a retrouvé sa tête - Publié le mercredi 10 avril 2013 à 15h50



Photo: Patrick Sanfaçon, archives La Presse

Anarchopanda en costume partiel lors de la marche du 22 août 2012 à Montréal.

Anabelle Blais, La Presse
Le Service de police de la Ville de Montréal a remis la tête du costume d'Anarchopanda à son propriétaire. Sur sa page Facebook, le panda indiquait plus tôt en semaine qu'en plus de retrouver sa tête, il aimerait recevoir des excuses du SPVM. Il a dû se contenter de la tête.
Le SPVM s'est rendu au domicile de Julien Villeneuve mercredi pour lui remettre en main propre la partie manquante du costume. «Elle était un peu endommagée», a constaté son propriétaire.
Au cours d'une manifestation contre le règlement municipal P6, le 5 avril dernier, le professeur de philosophie qui manifeste déguisé en panda a reçu un constat d'infraction de 637\$, en plus de voir la tête du déguisement confisqué. En tout, 279 personnes ont reçu la contravention pour avoir désobéi au règlement qu'elles contestaient.
Le soir même de la confiscation, M. Villeneuve s'est commandé un nouveau costume, sur internet. Un groupe de personnes lui en a également offert un. «On m'a aussi parlé qu'un troisième costume aurait été acheté, on verra, a dit le principal intéressé. Mais si le SPVM se met à faire ça systématiquement [confisquer la tête] ça va en prendre plus qu'une».

CYBERPRESSE : Les libéraux veulent une nouvelle loi sur les manifestations - Publié le mercredi 10 avril 2013 à 13h24 | Mis à jour le mercredi 10 avril 2013 à 15h08



PHOTO ULYSSE LEMERISE, COLLABORATION SPÉCIALE
La dernière manifestation contre la loi P6, à Montréal, s'est terminée en arrestation de masse.

Paul Journet, La Presse
(Québec) Il faut une loi provinciale pour encadrer les manifestations, croit le député libéral Robert Poëti.
«Pourquoi on n'uniformise pas d'une certaine façon la réglementation au Québec pour garder l'ordre, la paix et la sécurité publique, en respectant le droit fondamental de manifester?», s'est demandé l'ancien policier.
Après leur loi spéciale dénoncée entre autres par le Barreau du Québec et abrogée par le gouvernement péquiste, les libéraux ne reviendront pas

eux-mêmes à la charge. Ils souhaitent que le gouvernement fasse le travail et dépose lui-même un projet de loi.
Ce serait devenu nécessaire, explique M. Poëti, à cause de la controverse au sujet règlement municipal P-6 de Montréal. Ce règlement exige que les manifestants donnent leur itinéraire aux autorités avant le départ et leur interdit de porter un masque. Il prévoit des amendes salées de plus de 600 dollars. Il est contesté en Cour supérieure.
«À travers le monde actuellement, ce type de réglementation existe, soutient le libéral. Ce n'est pas nouveau, on n'invente pas absolument rien.»
L'encadrement des manifestations peut varier selon les municipalités. M. Poëti veut les uniformiser pour le Québec. La loi devrait exiger que les manifestants fournissent leur itinéraire «dans un temps raisonnable». Elle devrait aussi leur demander «d'avoir une certaine forme d'encadrement ou de sécurité à l'intérieur de leurs rangs» pour ne pas être «infiltrés» par des «casseurs», poursuit-il. Le port du masque devrait être interdit «à l'exception des manifestations publiques de joie où les gens s'amusent».
Québec solidaire, le service d'aide juridique Juripop, l'Association des juristes progressistes (AJP) et la Ligue des droits et libertés veulent que le gouvernement péquiste demande à Montréal [d'annuler son règlement P-6](#). À l'hôtel de ville, seul le parti municipal Projet Montréal veut l'annuler.
À Québec, les ministres Jean-François Lisée et Stéphane Bergeron [ont notamment demandé](#) aux manifestants de donner leur itinéraire aux policiers. Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a quant à lui rappelé que les élus devaient réserver autant que possible leurs commentaires, car la cause est encore devant les tribunaux.
M. Poëti demande tout de même au gouvernement péquiste de se positionner. «Je veux savoir où ce gouvernement-là se situe en matière de manifestations sur un encadrement». Il indique qu'il veut que le gouvernement se prononce sur le principe, pour l'ensemble des manifestations au Québec, ce qui ne violerait pas le principe de la séparation des pouvoirs.

CYBERPRESSE : Chronique : Le droit illimité de manifester, par Yves Boisvert - Publié le mercredi 10 avril 2013 à 05h00 | Mis à jour le mercredi 24 avril 2013 à 06h49

Manifester sans se faire arrêter n'est pourtant pas très compliqué. Il faut: 1) dire à la police quelle rue on veut emprunter; 2) ne pas porter de masque.

Il semble, pour certains, que ce sont des limites absolument inacceptables à la liberté d'expression et de réunion pacifique.
Richard Bergeron, candidat à la mairie pour Projet Montréal, a enfourché joyeusement ce cheval fringant. Il veut faire abroger le règlement

municipal P6, qui impose ces conditions aux manifestants.
J'ai la vague impression que M. Bergeron s'éloigne lentement, mais sûrement, de la mairie.



N'a-t-il vu que le côté mignon des manifs du printemps dernier? Je me demande s'il a parlé aux commerçants et aux citoyens du centre-ville, pour en mesurer l'écoeurement...

Jean-François Lisée a bien raison de dire que le règlement P6 est un des plus permissifs au monde. En Europe, il faut donner un avis de 3 à 15 jours, selon le pays ou la ville.

La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que ce régime de «déclaration préalable» est une limite parfaitement raisonnable à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Dans une affaire hongroise, par contre, on a jugé que cette obligation d'avis préalable empêchait les manifestations spontanées et pouvait donc limiter indûment les droits fondamentaux. Des citoyens de Budapest avaient appris à la dernière minute la participation du premier ministre hongrois à un événement politique et n'avaient pas le temps d'envoyer un avis.

Mais Montréal ne connaît pas ce problème: les manifestants peuvent dévoiler leur itinéraire quelques minutes avant de partir.

Quel est le problème, exactement?

Personne n'a le droit illimité d'occuper la rue pour ses idées. On tolère que l'utilisation normale des espaces publics soit entravée par une manifestation, bien entendu, vu l'importance capitale du droit d'exprimer ses idées en public et en groupe.

Mais encore faut-il le faire dans un minimum d'ordre et d'esprit civique.

La Charte a beau garantir la liberté d'expression, elle «n'abolit pas notre obligation commune de partager l'espace urbain d'une manière équitable», écrit le juge David Brown, de la Cour supérieure de l'Ontario, qui a autorisé le démantèlement des tentes installées dans un parc à l'occasion d'Occupy Toronto, en 2011.

«La Charte ne permet pas aux manifestants de s'emparer de l'espace public sans permission, puis d'empêcher le reste du public d'utiliser cet espace, puis de prétendre n'avoir aucune obligation de le quitter», écrit-il.

Il s'agissait de gens qui campaient dans un parc. Mais les mêmes principes s'appliquent.

La question des masques est plus délicate. Le règlement interdit d'avoir «le visage couvert sans motif raisonnable».

Le Barreau a formulé de sérieux doutes sur cette disposition: des gens peuvent vouloir conserver l'anonymat (comme ce prof de philo déguisé en panda); d'autres porter le voile pour des motifs religieux; d'autres, enfin, voudraient porter un masque à l'effigie d'un politicien, par exemple.

Plusieurs législations antimasques ont été adoptées aux États-Unis - et contestées.

Une décision importante d'une cour d'appel fédérale a reconnu le droit de manifester anonymement... mais pas avec un masque. La cour a maintenu le règlement antimasque. La Constitution ne garantit pas des «conditions idéales» pour exercer son droit, et les impératifs de sécurité publique, ici, ont convaincu la cour.

Notons que dans cette affaire, c'est le groupe raciste Ku Klux Klan qui réclamait le droit de défilé avec ses cagoules blanches pointues...

Soyons pratiques: les masques sont souvent le fait de casseurs qui s'infiltraient dans les manifs, comme les traditionnelles manifs contre la brutalité policière nous le rappellent annuellement. Le masque, alors, ne sert qu'à rendre l'identification policière difficile.

Dans la tentative d'équilibre des droits, que dira le juge ici (car P6 est attaqué en cour)?

Difficile à dire. Peut-être que la règle du Code criminel est suffisante: seul le déguisement dans un but criminel est interdit.

Les opposants à P6 se plaignent également (ou surtout) de la manière «discrétionnaire» dont les policiers appliquent le règlement. Plus de 250 arrestations le soir de la manif antibrutalité, par exemple.

D'abord, discrétionnaire ne veut pas dire arbitraire. Il est tout à fait correct et même nécessaire que les policiers aient une marge de jugement dans l'application des règlements, dans la mesure où ils sont clairs. Tout le printemps, et l'été, et l'automne, les policiers de Montréal ont laissé aller les manifs illégaux.

Elles l'étaient presque toutes. Quand la casse commençait, ils intervenaient.

L'approche a changé, et c'est tant mieux. Le festival éternel de la manif sans parcours doit prendre fin un jour.

Que ce soient les opposants au mariage gai en France, scandalisés de s'être fait interdire les Champs-Élysées le mois dernier, une centrale syndicale, une association étudiante ou le Cercle des fermières, personne n'a le droit absolu de circuler sans avis.

Il n'y a rien de scandaleux là-dedans.

Allez, un petit effort, les amis: donnez votre parcours aux vilains policiers, et marchez en paix...

Commentaires (95)

LE DEVOIR : Chronique : PPP: la police, le P-6 et le PQ, par Francine Pelletier – Mercredi 10 avril 2013 |

La tête du panda, c'a été le clou. Déjà, les arrestations massives, les charges à coups de matraque, les manifs qui, à peine démarrées, sont décimées... Tout ça laisse un bien mauvais goût. Mais décapiter le symbole même de la résistance pacifique ? La mascotte la plus affectueuse dans l'histoire de l'humanité ? Le modèle par excellence de l'engagement intelligent ? Quelle mauvaise idée. Sûr que les émules du SPVM, venus, souvent de loin, étudier les tactiques de répression de foules, ne la retiendront pas, celle-là.

Quand même étonnant qu'on fesse plus fort - ou en tout cas plus systématiquement - aujourd'hui, sous un gouvernement prétendument proétudiants, et même promanifestations, qu'au moment de la loi 78. Il y a quelque chose d'absurde dans ce spectacle de répression policière à répétition. C'est précisément pour en finir avec la manière forte que des élections ont été tenues à l'automne, non ? Et c'est parce que les étudiants sont descendus massivement dans la rue, appuyés par des milliers de gens qui n'en avaient pas tant contre le gouvernement Charest, n'en déplaise au Parti québécois, mais bien contre le machisme obtus de son leader, que le PQ (qui n'en menait pas large dans les sondages) a été élu.

Dit plus succinctement : jeunes + rue = PQ.

Or, tout se passe comme si le gouvernement Marois et les autorités policières se donnaient la main pour nettoyer, à l'eau de Javel s'il le faut, les résidus du printemps érablé. Qu'on en finisse et qu'on n'en parle plus. Comme si tout ce qui était descendu dans la rue l'année dernière, brandissant la tête de Jean Charest sur piquets de bois, méritait leur estime, alors que ce qui en reste aujourd'hui n'était que racaille. Un très mauvais calcul, à mon avis.

D'abord, ce n'est pas parce que deux des trois fédérations étudiantes ont participé au Sommet sur l'éducation, ou que Léo Bureau-Blouin fait désormais partie des leurs, que le PQ peut compter aujourd'hui sur les 18-34 ans. C'est le propre des êtres vieillissants (j'en sais quelque chose) que de continuer à se trouver « pas pire » malgré l'usure du temps. On est les derniers à voir ce qui n'est plus comme avant, et cet aveuglement est vrai des partis politiques comme des individus. Le PQ peut bien se trouver toujours élégamment social-démocrate, encore pas pire, mais les jeunes, eux, n'en sont pas dupes. Le seul PQ qu'ils ont connu, et c'est vrai des membres de la FEUQ et de la FECQ comme de l'ASSE, est un parti qui, mise à part sa mission souveraine, ne se distingue pas beaucoup du Parti libéral, un parti de plus en plus porté sur l'économie davantage que sur l'environnement, la culture ou la pauvreté.

Ce n'est pas parce que le PQ a été de connivence avec les étudiants, il y a six mois, que le vase ne peut pas déborder à nouveau, en d'autres mots. D'autant plus que l'application du règlement P-6, tout comme de la loi 78, pose un vrai problème de démocratie. On nage dans l'arbitraire le plus total quand un règlement municipal (qui protège la chaussée et la libre circulation) l'emporte sur deux droits fondamentaux, celui de libre expression et celui de réunion pacifique, protégés par la Charte des droits et libertés, tant canadienne que québécoise. Gare à celui qui aurait la témérité de confisquer une deuxième tête de panda...

Deuxièmement, le comportement du gouvernement vis-à-vis des jeunes est d'autant plus incompréhensible qu'il vient d'inaugurer, fanfare à l'appui, la gouvernance souverainiste. Bien avant un autre de ces pieds de nez au gros ours (fédéral) qui dort, grognon, au pied de la porte, c'est plutôt des jeunes militants étudiants dont la cause a besoin. De la fougue, de la verve et de la mobilisation dont ils ont le secret. Si jamais le Québec est pour devenir indépendant, c'est de cette fibre-là, celle qui n'a pas peur de secouer la léthargie ambiante, qu'il faudra.

Malheureusement, la tactique mise de l'avant (la Commission sur l'assurance-emploi) a autant de chances de séduire les jeunes qu'un striptease de la Poutine. Ce n'est pas par ce genre de stratégie bureaucratique des années 60 - qu'Ottawa aura d'ailleurs vite fait d'ignorer (Stephen Harper n'est pas Lester B. Pearson) - qu'on risque d'inspirer les troupes, à plus forte raison celles qui espèrent refaire le monde.

Encore une fois, depuis l'élection du PQ et de la première première ministre du Québec, je me surprends à marmonner : Pauline, ô ma soeur Pauline, ne vois-tu rien venir ?...

Vos réactions - 54 commentaires

LE DEVOIR : Lettre - Liberté d'expression, par Louis Cossette - Le 6 avril 2013 – Mercredi 10 avril 2013

Et si la liberté d'expression était réellement menacée ? À Montréal, peut-on vraiment s'exprimer librement ou le service de police est-il maintenant le seul juge de ce qui peut être dit et, surtout, de la manière dont les citoyens peuvent s'exprimer. Saisir la tête d'Anarchopanda, qui, à moins que je ne me trompe, semblait apporter un peu de calme dans des situations parfois un peu tendues, est le comble de la stupidité.

LE DEVOIR : Ville de Montréal - Règlement P-6: la police n'entend pas lâcher prise – Mardi 9 avril 2013 |



Photo : Marie-Hélène Tremblay - Le Devoir
 Depuis le 15 mars, environ 700 personnes ont été arrêtées et mises à l'amende (637 \$) pour avoir participé à des manifestations sans itinéraire, en violation du règlement P-6.

Brian Myles

Pas d'itinéraire, pas de manifestation. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a l'intention d'appliquer à la lettre le controversé règlement P-6 pour éviter que le centre-ville redevienne un perpétuel lieu d'affrontement.

« On le fait presque à contrecœur ; on espérait ne jamais utiliser ce règlement, mais on est rendus là pour reprendre et garder le contrôle », explique Stéphane Lemieux, assistant-directeur au SPVM.

Depuis le 15 mars, environ 700 personnes ont été arrêtées et mises à l'amende (637 \$) pour avoir participé à des manifestations sans itinéraire, en violation du règlement P-6. Les policiers ont aussi arrêté des protestataires masqués, dont Julien Villeneuve, l'Anarchopanda.

Le SPVM a décidé de faire preuve d'une plus grande vigilance après le sommet sur l'éducation de février dernier. « Ça a été un déclencheur. Il y a eu une recrudescence des gestes violents à l'encontre des policiers. Avant,

on s'en prenait aux vitrines des commerces, maintenant, on s'en prend aux policiers », explique M. Lemieux.

Le SPVM a jonglé avec plusieurs tactiques pour encadrer les manifestations et éviter les débordements commis par une minorité de casseurs, sans arriver à freiner les ardeurs de ce noyau dur. « Ils s'adaptent à nos tactiques », explique M. Lemieux, qui se dit « pris entre l'arbre et l'écorce ». « On intervient toujours trop vite ou pas assez vite », dit-il.

Débat à l'Hôtel de Ville

Les partis d'opposition condamnent le règlement P-6. Projet Montréal déposera une motion lors de la prochaine séance du conseil, le 22 avril, afin de l'abroger.

Selon le conseiller du district du Mile End, Alex Norris, ce règlement sape davantage la relation de confiance entre les policiers et les mouvements sociaux, qui a déjà été mise à mal par le printemps érable. « Ce règlement contribue à envenimer la situation et à faire revivre le mouvement de protestation. On a maintenant des manifestations contre le règlement antimanifestations », dit-il.

Projet Montréal partage l'exaspération des citoyens et des commerçants du centre-ville. Le parti est d'accord avec l'arrestation des casseurs, mais il estime que le SPVM dispose déjà des instruments nécessaires dans le Code criminel et le Code de la sécurité routière pour intervenir. « Nous sommes contre ce règlement d'application générale qui favorise les arrestations de masse et les arrestations préventives, sans qu'aucun acte répréhensible ait été commis », estime M. Norris.

La conseillère indépendante de Saint-Sulpice, Jocelyn Ann Campbell, appuie la motion de Projet Montréal. Mme Campbell a qualifié de « spectacle désolant » l'arrestation de Julien Villeneuve. Le SPVM a saisi la tête de son costume qui lui a été finalement remise lundi. « L'incident de vendredi dernier est la goutte qui a fait déborder le vase : Anarchopanda n'a rien d'un casseur, ni d'un criminel », estime Mme Campbell.

De son côté, Vision Montréal a rappelé que ses élus avaient voté à l'unanimité contre le règlement P-6 parce qu'il était « trop vague et discrétionnaire ». La chef de Vision Montréal, Louise Harel, demandera un débat en plénière lors du prochain conseil afin de discuter de la conciliation « entre le droit de manifester et le droit à la sécurité publique ».

Vos réactions - 57 commentaires

CYBERPRESSE : Le SPVM remettra la tête d'Anarchopanda - Publié le mardi 09 avril 2013 à 00h00 | Mis à jour le mardi 09 avril 2013 à 05h06



Photo: Patrick Sanfaçon, archives La Presse
 Anarchopanda en costume partiel lors de la marche du 22 août 2012 à Montréal.

Annabelle Blais, La Presse

Le SPVM a confirmé lundi qu'il remettra la tête confisquée du costume d'Anarchopanda à Julien Villeneuve, ce professeur de philosophie qui manifeste notamment déguisé en panda.

vendredi dernier, au cours d'une manifestation contre le règlement municipal P6, M. Villeneuve a reçu un constat d'infraction de 637 \$ en plus de voir la tête du déguisement confisquée.

Ce règlement, en vigueur depuis le printemps 2012, oblige la divulgation d'un trajet de toute manifestation et interdit le port du masque.

Le 5 avril, 279 personnes ont reçu la contravention de 637 \$ au cours d'une arrestation de masse après quelques minutes de manifestation aux abords du parc Émilie-Gamelin.

Sur sa page Facebook, Anarchopanda indique qu'en plus de retrouver sa tête, il aimerait aussi recevoir des excuses du SPVM.

M. Villeneuve n'a d'ailleurs pas été contacté par le SPVM. Il a donc appris par les médias que la partie manquante de son costume lui serait rendue.

Par ailleurs, dans l'éventualité où son costume serait confisqué à nouveau, Anarchopanda ne sera pas prêt de disparaître pour autant.

Le soir même de la confiscation, Julien Villeneuve a commandé un nouveau déguisement sur internet.

Un groupe de personnes lui a même fait la surprise de lui en offrir un autre. « Ça ne se perdra pas », a indiqué M. Villeneuve à La Presse.

Il a également confirmé qu'il est le seul à avoir manifesté sous les traits du panda, contrairement à certaines rumeurs circulant sur Twitter.

« Mais si des personnes ont un besoin irrésistible de se commander un costume de panda, j'ai aucun contrôle là-dessus, a-t-il ajouté. C'est sûr que ça peut représenter un risque, car le panda est associé à ma personne, mais je ne vois pas au nom de quoi je les empêcherais ».

Julien Villeneuve conteste en Cour supérieure le règlement municipal P6. La cause a été reportée en octobre.

CYBERPRESSE : Projet Montréal veut abroger le règlement P-6 - Publié le lundi 08 avril 2013 à 12h27 | Mis à jour le lundi 08 avril 2013 à 15h22

Karim Benessaïeh, La Presse

« Rédigé à la va-vite et jouant avec les droits démocratiques » des citoyens, selon Projet Montréal, le règlement P-6 pourrait être renvoyé aux oubliettes le 22 avril prochain.

Le parti de Richard Bergeron, qui compte dix élus sur les 63 du conseil municipal, soumettra à cette occasion une motion demandant son abro-

gation. Pilotée par les conseillers Alex Norris et François Limoges, la résolution rappelle que des centaines de Montréalais ont été arrêtés dans les dernières semaines et ont reçu des contraventions de plus de 600 \$ sur la seule base de ce règlement, sans qu'aucun acte de violence n'ait été commis.

« Nous croyons que ce règlement envenime la situation, dit M. Norris, conseiller du district Mile-End dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Beaucoup de Montréalais trouvent ce règlement abusif et qu'il est inacceptable de voir des arrestations de masse à titre préventif. Ce n'est pas une pratique acceptée par les tribunaux. »



Il reconnaît que les commerçants et les résidents du centre-ville ont été exaspérés de subir les répercussions des manifestations de l'an dernier, «mais ce n'est pas avec ce règlement qu'on va rétablir la confiance. On mine le respect du public pour la règle de droit et ça, c'est très dangereux.»

Une «question de sécurité»

Adopté dans la foulée des manifestations étudiantes du printemps dernier, ce règlement était un écho de la loi 12, qui encadrait les manifestations et qui a été abrogée par décret par le gouvernement Marois en septembre dernier. Il oblige essentiellement les manifestants à fournir

un itinéraire aux policiers et interdit le port du masque. Projet Montréal suggère aux élus montréalais de suivre l'exemple de Québec et d'abolir ces restrictions au droit de manifester. On rappelle que divers intervenants, du Barreau du Québec au rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit de réunion et d'association, ont affiché leur préoccupation devant la portée de ce règlement.

Pas question de l'abroger, réplique le responsable de la sécurité publique au comité exécutif, Christian G. Dubois. «La situation s'est améliorée grâce au règlement, plaide-t-il. Le principal problème depuis l'an dernier, c'est un défi cons-

tant lancé par des gens qui refusent de donner leur itinéraire.»

Il maintient que ce règlement ne brime pas le droit de manifester. «Tout ce qu'on leur demande, c'est d'indiquer leur itinéraire. C'est une question de sécurité.»

Alex Norris croit tout de même que sa motion pourrait être adoptée par une majorité de conseillers. «Dans le contexte actuel à l'hôtel de ville, tout est possible, tout est ouvert. On n'est pas les seuls à être inquiets de ces mesures qui vont beaucoup trop loin.»

LE DEVOIR : Droit de manifester - Une mobilisation anti-règlement P-6 s'organise - De son côté, Anarchopanda veut savoir si la police avait le droit de confisquer sa tête - Lundi 8 avril 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

L'homme derrière la mascotte du mouvement étudiant, Anarchopanda, fait partie de ceux qui préparent une réplique au règlement P-6 de la Ville de Montréal qui limite le droit de manifester, car il a reçu une deuxième contravention de 637 \$ en moins d'un mois, lors de la manifestation de vendredi.

Bahador Zabihyan

La résistance s'organise pour contester les centaines de contraventions remises par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et les associations étudiantes se creusent la tête pour trouver des moyens de manifester leur mécontentement au sujet du règlement P-6, et tenter de le faire abroger.

Cette fin de semaine, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) ont débattu, lors de leur congrès respectif, de la question de l'abrogation du règlement P-6 de la Ville de Montréal et de celle des interpellations de masse qui ont eu lieu lors des récentes manifestations.

Les Montréalais ne peuvent plus, depuis le 18 mai 2012, avoir le visage couvert sans motif raisonnable et doivent informer d'avance, s'ils veulent manifester, le SPVM de leur trajet, sous peine de lourdes amendes. Depuis le 15 mars, le SPVM procède à des interpellations de masse pendant les rassemblements, car les manifestants refusent systématiquement de donner leur itinéraire à l'avance. Des centaines de constats d'infraction ont été distribués, notamment pour entrave à la circulation.

Vendredi, près de 280 personnes ont été interpellées en vertu de ces règlements municipaux, dont la mascotte Anarchopanda. Depuis cette fin de semaine, la FEUQ et l'ASSE ont chacune un plan d'action contre le P-6. Du côté de la FEUQ, les membres se sont officiellement prononcés pour «étudier la question du règlement P-6 dans le but de viser à son abrogation», explique Yanick Grégoire, le vice-président exécutif de l'organisation.

La FEUQ ne s'était jusqu'alors jamais exprimée de manière aussi explicite contre le P-6. «On n'avait pas de position officielle avant cette fin de semaine», explique M. Grégoire. Toutefois, il était clair depuis l'année dernière que les membres ne voyaient pas d'un bon oeil ce règlement

municipal. «On n'était pas contents, on n'aimait pas ça», précise-t-il. La FEUQ s'est officiellement prononcée contre le P-6, mais aussi contre les interpellations de masse pratiquées ces dernières semaines par le SPVM.

Reste à savoir de quelle manière la FEUQ va exprimer son mécontentement. «Pour l'instant, les membres de l'exécutif veulent prendre le temps d'étudier cette orientation», dit M. Grégoire. Lors des discussions, il a été question de profiter des prochaines élections municipales, en novembre prochain, afin de demander à chacun des partis politiques de prendre position au sujet du règlement. La FEUQ veut aussi amener le dossier sur le terrain juridique, en regardant s'il est possible de contester la «constitutionnalité» du règlement municipal.

Même son de cloche du côté de l'ASSE, dont les membres se sont prononcés en faveur de l'abrogation du P-6. L'association compte aussi aider ceux qui veulent contester les contraventions qu'ils ont reçues durant les interpellations de masse de ces dernières semaines. Lors des manifestations du printemps dernier, la Coalition large de l'ASSE (CLASSE) avait mis en place un comité juridique pour aider ceux qui avaient été arrêtés par le SPVM.

Samedi, l'association a décidé d'étendre le mandat de ce comité, pour permettre à tous ceux qui ont reçu une contravention lors des récentes manifestations et qui veulent la contester, de pouvoir en bénéficier. «On travaille avec des avocats depuis le printemps érablé. On va les aider grâce à notre fonds légal», explique Jérémie Bédard-Wien, le porte-parole de l'ASSE. «Nous avons également encouragé nos associations membres à créer leurs propres comités de soutien local [...] nombre de personnes qui ont été arrêtées sont des membres de l'ASSE, mais le mandat est large pour soutenir ceux qui ne sont pas étudiants ou membres de l'ASSE», explique-t-il. L'organisation étudiante va donner des détails sur la manière dont elle compte financer ces recours dans les prochains jours.

Anarchopanda veut riposter

De son côté, Anarchopanda, la célèbre mascotte du mouvement étudiant, prépare aussi une réplique au règlement P-6. Ce dernier a reçu une seconde contravention de 637 \$ en moins d'un mois, lors de la manifestation de vendredi. Il les contestera en cour. Par ailleurs, le professeur de philosophie, qui souhaite rester anonyme, est en discussion avec ses avocats pour voir si le SPVM avait vraiment le droit de lui confisquer sa tête, vendredi, lors de son interpellation. «Il y a une nouvelle tête qui a été commandée [...], on ne se privera pas de désobéir à une loi que l'on juge illégale», précise-t-il toutefois. Mais Anarchopanda a une nouvelle idée pour montrer son opposition au P-6, et il compte l'annoncer lundi soir. Il n'a pas voulu donner plus de détails, mentionnant seulement, sur sa page Facebook, qu'il ne se lancerait pas en politique.

D'ailleurs, sur les réseaux sociaux, certains font preuve de créativité pour continuer à manifester, en essayant d'éviter de recevoir des contraventions. Un appel à manifester le 26 avril à Longueuil a été publié sur Facebook. «À Montréal, il ne semble plus possible d'exercer notre droit à la liberté d'expression et d'association», peut-on y lire. La manifestation est prévue à la place Charles-Lemoyne, un point stratégique de la Rive-Sud, où se trouvent la station de métro Longueuil -Université-de-Sherbrooke, le principal terminus du Réseau de transport de Longueuil et une bretelle d'accès au pont Jacques-Cartier.

Vos réactions - 78 commentaires

LE DEVOIR : Manifestation contre le règlement P-6: le SPVM confisque la tête d'Anarchopanda - Dimanche 7 avril 2013 14h50

Le Devoir

Anarchopanda, la figure symbolique des manifestations étudiantes, a confirmé au Devoir que sa tête s'est vue confisquée par le SPVM lors d'un bref rassemblement qui visait à dénoncer le règlement P-6 au centre-ville de Montréal, vendredi soir.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a par ailleurs admis avoir saisi la tête du célèbre costume d'ours ce samedi à La Presse canadienne.

Anarchopanda, qui conteste en Cour supérieure la validité constitutionnelle du règlement antimasque de la Ville de Montréal depuis juin 2012, a aussi écrit sur son compte Facebook un message adressé au SPVM: «Vous

pensez que décapiter un panda et voler sa tête vous donnera la paix? Vous n'avez vraiment, mais vraiment rien compris.» Les Montréalais ne peuvent plus, depuis le 18 mai 2012, avoir le visage couvert sans «motif raisonnable» et doivent informer d'avance, s'ils veulent manifester, le SPVM de leur trajet, sous peine de lourdes amendes, soit de 637\$. C'est aux policiers de déterminer si le port du masque sur la place publique est justifié ou non. Cette application variable est un des points qui soulèvent le plus de critiques de part et d'autre, et encore davantage depuis la recrudescence des arrestations de masse le [15 mars dernier](#).

Vendredi, près de 280 personnes ont été interpellées en vertu de ces règlements municipaux, dont le panda symbolique. Cette manifestation, qui visait justement à dénoncer le règlement P-6 de la Ville de Montréal, a rapidement été interrompue par les autorités policières.

Plusieurs dizaines de personnes s'étaient réunies au parc Émilie-Gamelin à 18h, mais parce que les manifestants n'ont pas présenté l'itinéraire, les policiers du SPVM ont aussitôt déclaré le rassemblement illégal.

Et quelques instants à peine après que les participants eussent pris la rue, soit vers 18h40, les policiers les ont encerclés dans une souricière sur le boulevard Maisonneuve, entre les rues Saint-Hubert et Berri. Des journalistes ont fait partie des personnes coincées dans cette interpellation de masse.

Les règlements municipaux encadrant les manifestations ne font pas l'unanimité à l'Assemblée nationale. Québec solidaire juge que les villes de Montréal et de Québec ne devraient pas restreindre à ce point la liberté de réunion, un avis que ne partagent pas le Parti québécois, le Parti libéral du Québec et la Coalition avenir Québec.

Avec La Presse canadienne

[Vos réactions - 32 commentaires](#)



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Le SPVM a confirmé avoir confisqué la tête d'Anarchopanda vendredi à l'issue d'une brève manifestation qui s'est soldée par l'interpellation de 279 personnes.

LE SOLEIL : La police confisque la tête d'Anarchopanda - Publié le dimanche 07 avril 2013 à 05h00

Olivier Parent, Le Soleil (Québec) L'une des mascottes du conflit étudiant, Anarchopanda, s'est fait confisquer la tête de son costume par la police de Montréal, vendredi soir, lors d'une manifestation qui s'est soldée par 279 interpellations.

Anarchopanda est devenu dans les dernières semaines le symbole de la lutte contre le règlement municipal P-6, qui interdit notamment le port du masque sans motif raisonnable.

Vendredi soir, des centaines de manifestants ont été pris en souricière par les policiers de la métropole. C'est à ce moment qu'Anarchopanda a été interpellé par des agents et comme à l'habitude, le professeur de philosophie au Collège Maisonneuve dit s'être démasqué pour s'identi-

fier. Or, cette fois, une policière est repartie avec la tête de son costume.

Le professeur a reçu deux contraventions de 637 \$ pour port de masque et pour avoir participé à une manifestation illégale.

L'homme derrière Anarchopanda estime que la saisie vise à l'empêcher de manifester. «Ça m'attise plus qu'autre chose», a-t-il réagi lors d'un entretien téléphonique avec Le Soleil. Un nouveau costume de panda a d'ailleurs déjà été commandé.

Anarchopanda dit aussi consulter ses avocats pour s'assurer que les policiers ont agi dans la légalité. «Si c'est pas légal, inquiétez-vous pas qu'on va débarquer au poste de police pour aller

la chercher très bientôt, moi et mes avocats», lance-t-il.

Il déplore qu'avec le règlement P-6, «les policiers ont pris le contrôle du droit de manifester à Montréal». «Les gens ont le droit d'être tannés des manifestations, mais de là à supprimer les droits fondamentaux, il y a une marge», ajoute-t-il.

Le Service de police de la Ville de Montréal indique que la tête d'Anarchopanda a été confisquée «pour la présenter à la cour municipale» comme pièce à conviction. Il s'agit d'une façon de faire habituelle pour les règlements municipaux, qui permet d'«éviter que l'infraction se reproduise», a précisé le porte-parole du SPVM, Simon Delorme

CYBERPRESSE : Le SPVM confisque la tête d'Anarchopanda - Publié le samedi 06 avril 2013 à 17h11 | Mis à jour le samedi 06 avril 2013 à 22h03



PHOTO ULYSSE LEMERISE, COLLABORATION SPÉCIALE

Le SPVM a confisqué la tête de la mascotte à l'issue d'un bref rassemblement s'étant soldé par l'interpellation de 279 personnes en vertu du règlement municipal P-6, qui interdit notamment le port de masque lors de manifestations.

La Presse Canadienne, Montréal

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a confirmé, samedi, avoir confisqué la tête de la mascotte Anarchopanda.

La saisie a eu lieu la veille, à l'issue d'un bref rassemblement s'étant soldé par l'interpellation de 279 personnes en vertu du règlement municipal P-6, qui interdit notamment le port de masque lors de manifestations.

Après avoir été pris en souricière près du parc Émilie-Gamelin, les protestataires ont été libérés. Ils sont passibles d'une amende de 637 \$.

Trois personnes ont également été arrêtées pour avoir enfreint le Code criminel.

La manifestation, organisée par la Convergence des luttes anticapitalistes de Montréal (CLAC) pour dénoncer le règlement municipal P-6, avait été déclarée illégale, les organisateurs n'ayant pas transmis leur itinéraire aux autorités.

Selon le SPVM, aucun acte de violence ni méfait n'a été commis, mais un policier a subi une légère blessure à une cheville.

Les règlements municipaux encadrant les manifestations ne font pas l'unanimité à l'Assemblée nationale. Québec solidaire juge que les villes de Montréal et de Québec ne devraient pas restreindre à ce point la liberté de réunion - un avis que ne partagent pas le Parti québécois, le Parti libéral du Québec et la Coalition avenir Québec.

«D'après ce que l'on comprend, la police s'est pliée aux demandes des associations de commerçants qui ont fait savoir qu'elles ne voulaient plus de manifestations comme l'an passé», a affirmé le porte-parole de la Coalition contre la répression et les abus policiers, Alexandre Popovic, en entrevue avec La Presse Canadienne samedi.

LE DEVOIR : Règlement P-6 - Autre manifestation, autres interpellations massives – Samedi 6 avril 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Ce sont 279 manifestants qui ont été interpellés par les policiers vendredi soir.

Véronique Chagnon

Les manifestants réunis place Émilie-Gamelin s'y attendaient : les policiers du SPVM ont procédé à 279 interpellations vendredi soir lors d'une autre manifestation contre le règlement municipal P-6. « J'ai le coeur qui me débat, mais je me suis habillée chaudement, au cas où je me ferais prendre en souricière », lançait Sylvie-Anne Lamer avant que le groupe ne se mette en marche. Le SPVM avait déjà averti que le rassemblement était illégal.

Les policiers ont cependant laissé les quelques centaines de manifestants tourner autour de la place Émilie-Gamelin une dizaine de minutes avant de mettre fin à la manifestation en vertu du règlement P-6, qui oblige notamment les manifestants à divulguer leur itinéraire aux policiers. « On

Vos réactions - 5 commentaires

Franklin Bernard - Inscrit, 6 avril 2013 10 h 28

Une autre façon de faire rentrer de l'argent dans les caisses d'Applebaum...

...pour payer la collusion et la corruption dans la réparation des nids-de-poules. Celle-là est originale. Et illégale.

Solange Bolduc - Inscrite, 7 avril 2013 13 h 47
Faudrait passer par-dessus les voies de fait ?

"Les policiers du SPVM ont aussi arrêté trois personnes pour voies de fait." Si les policiers constatent qu'il y a eu voies de fait, il faudrait laisser faire au nom du droit de manifester ou de la libre expression !

Gabriel Auclair - Inscrit, 7 avril 2013 22 h 58

Si la police arrête quelqu'un pour voie de fait, et que l'arrestation est suivie d'une enquête, la police fait son travail. C'est les quelques centaines d'amendes en vertu de P-6 qu'il faut contester.

Solange Bolduc - Inscrite, 9 avril 2013 09 h 52

Qu'est-ce qui empêche les manifestants de respecter le règlement: donner son itinéraire avant de manifester ? On peut le contester durant la manifestation légale, on peut s'exprimer ouvertement : Qu'est-ce qui empêche la libre expression ? La manifestation si on respecte le

tourne, on tourne, on tourne, on tourne en rond », rigolait les manifestants.

Une fois les manifestants encerclés sur la rue Maisonneuve, coin Berri, les policiers ont avancé trois autobus de la STM pour distribuer les contraventions, un manifestant à la fois. « S'ils n'ont pas encore reçu le constat d'infraction, ils le recevront bientôt », confirme le sergent Laurent Gingras, du SPVM. Le règlement municipal prévoit une amende qui s'élève à 637 \$.

Itinéraire

Également appréhendé, Anarchopanda distribuait les câlins à l'intérieur de la souricière. « Vous pensez que décapiter un panda et voler sa tête vous donnera la paix ? Vous n'avez vraiment, mais vraiment rien compris », écrivait le panda sur sa page Facebook en soirée. Le règlement interdit également de manifester à visage couvert.

Un journaliste de La Presse canadienne ainsi qu'un de La Presse sont aussi restés coincés plusieurs minutes.

L'invitation de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) conviait les opposants au règlement à une « manifestation et désobéissance civile » qu'ils souhaitaient « familiale ». La CLAC a annoncé le 28 mars dernier qu'elle comptait poursuivre les manifestations sans soumettre d'itinéraire pour contester un règlement que plusieurs dénoncent, dont Québec solidaire et des associations de juristes.

« Je peux comprendre les raisons pour lesquelles ils nous demandent de révéler l'itinéraire, mais je ne comprends pas pourquoi la manif devient automatiquement illégale quand on ne le fait pas ! », s'interrogeait Nicole Ebert, venue marcher parmi la foule majoritairement composée de jeunes adultes.

Trois arrestations

Les policiers du SPVM ont aussi arrêté trois personnes pour voies de fait. Une jeune femme arrêtée par les policiers sous les yeux des médias ne semblait pas connaître le motif de son arrestation.

La rue Maisonneuve a été fermée entre Saint-Hubert et Berri jusqu'à 21 h 30.

règlement n'est pour le moins pas si difficile que ça à respecter ??

Sylvain Pimpare - Inscrit, 9 avril 2013 15 h 02

La réalité

Solange: En réalité si on donne un seul excuse pour un policier d'arrêté quelqu'un, ils vont mentir et charger les gens d'avoir enfrein le "règlement". Le Droit de manifester et un droit FONDAMENTAL. Il n'y a pas de règlement valable pour le contrer. Selon la vraie Constitution c'est au policiers et politiciens de démotrer la nécessité absolue d'avoir ce règlement et ils ont AUCUN autre moyen.

LE DEVOIR: Une autre manifestation est rapidement stoppée au centre-ville de Montréal - Vendredi 5 avril 2013 20h43



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Plusieurs dizaines de personnes s'étaient réunies au parc Émilie-Gamelin à 18h.

La Presse canadienne

Une manifestation visant à dénoncer le règlement P-6 de la Ville de Montréal a rapidement été interrompue par les autorités policières vendredi soir.

Plusieurs dizaines de personnes s'étaient réunies au Parc Émilie-Gamelin à 18h, mais parce que les manifestants n'ont pas présenté l'itinéraire, les

policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont aussitôt déclaré le rassemblement illégal, en vertu... du règlement P-6.

Et quelques instants à peine après que les participants eurent pris la rue, soit vers 18 h 40, les policiers les ont encerclés dans une souricière sur le boulevard Maisonneuve, entre les rues Saint-Hubert et Berri. Des journalistes, dont le représentant de La Presse canadienne, ont fait partie des personnes coincées dans cette interpellation de masse.

Le sergent Laurent Gingras, porte-parole du SPVM, ne pouvait préciser le nombre de personnes interpellées et susceptibles de recevoir des constats d'infraction.

La manifestation était organisée par la Convergence des luttes anticapitalistes de Montréal (CLAC) qui, sur son site web vendredi, annonçait une «manifestation familiale et une action de désobéissance civile».

Les responsables de la CLAC avaient pris la peine de prévenir qu'ils ne donneraient pas le trajet de la manifestation, «ce qui signifie qu'il y a un risque d'être encerclés et de recevoir des contraventions».

«Nous pressons toutes les personnes qui veulent défendre notre capacité de manifester spontanément sans la permission de la police à venir appuyer cette action en grand nombre», a aussi annoncé la CLAC.

Vos réactions - 30 commentaires



CYBERPRESSE : Manifestation mouvementée de la CLAC: 279 constats d'infraction à 637 dollars - Publié le vendredi 05 avril 2013 à 17h31 | Mis à jour le samedi 06 avril 2013 à 10h05

Annabelle Blais, La Presse
Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) continue d'appliquer la tolérance zéro pour les manifestations sans itinéraire. Hier, 279 personnes, soit la majorité des manifestants réunis au parc Émilie-Gamelin, sont reparties avec un constat d'infraction de 637 dollars (pour un total de 177 723 dollars).

Près de 300 personnes ont manifesté contre le règlement municipal P6 qui impose la divulgation d'un trajet avant toute manifestation. L'événement

était organisé par la CLAC (Convergence des luttes anticapitalistes Montréal). Le groupe avait déjà fait savoir sur son site internet qu'aucun itinéraire ne serait fourni au SPVM. «Il y a un risque d'être encerclées et de recevoir des contraventions», pouvait-on lire. C'est ce qui s'est produit. À 18h05, la foule a été avertie que la manifestation était déclarée illégale. Pendant une demi-heure, les gens sont restés groupés au parc. Puis, ils ont remonté la rue Berri et fait un tour complet du parc. Au deuxième tour, ils ont inver-

sé le sens de la marche. C'est à ce moment, à 18 h 40 sur le boulevard De Maisonneuve, que les policiers ont pris la foule en souricière. Jusqu'à 21 h 15, 279 constats d'infraction ont été remis en vertu du règlement P6. Trois personnes ont été arrêtées en vertu du Code criminel pour voies de fait. Plusieurs manifestants arboraient la reproduction du graffiti du porte-parole du SPVM, Ian Lafrenière, avec une balle dans la tête. Cette semaine, une femme a été arrêtée pour avoir diffusé la photo du graffiti.

LE DEVOIR : La réplique > En France, il n'y a pas de «souricières» et d'arrestations de masse - Il y a urgence de tenir une commission d'enquête indépendante sur la gestion policière des manifestations depuis le début de la grève étudiante de 2012, par Marcos Ancelovici - Professeur adjoint, Département de sociologie, Université McGill – Jeudi 4 avril 2013



Photo : François Pesant - Le Devoir

Arrestation lors de la manifestation contre la brutalité policière, le 15 mars dernier, à Montréal. Le règlement municipal P-6 a été voté le 18 mai 2012, mais n'a commencé à être utilisé de façon systématique par les policiers du SPVM qu'à partir du 15 mars 2013, soit 10 mois plus tard.

Le déclencheur

« C'est absolument raisonnable et j'implore les associations étudiantes. Une manifestation, ce n'est pas spontané, c'est organisé, c'est appelé à une heure dite. Donc, qu'ils donnent l'itinéraire, tout simplement, pour que ça se passe dans le calme. »

— Le ministre responsable de la métropole, Jean-François Lisée, cité dans [Les péquistes favorables à la divulgation des itinéraires des manifestations](#), Le Devoir, 26 mars 2013.

Entre le 15 et le 22 mars 2013, il y a eu environ 600 arrestations en vertu du Règlement municipal P-6 à Montréal. C'est plus que durant la crise d'Octobre 1970. Et elles ont eu lieu non pas parce que des méfaits avaient été commis, mais parce que l'itinéraire de la manifestation n'avait pas été fourni au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Après un long silence et malgré le fait que nombre de députés péquistes aient participé à des manifestations de casseroles sans itinéraire pour

dénoncer la loi spéciale en mai 2012, la première ministre Pauline Marois et le ministre des Relations internationales et de Montréal, Jean-François Lisée, ont pris la défense du règlement P-6. M. Lisée a même ajouté que ledit règlement était « un des plus tolérants au monde ». On entend d'ailleurs souvent des commentateurs affirmer qu'il existe des règlements ou des lois similaires dans la plupart des démocraties sans que cela constitue d'aucune façon une menace pour la liberté d'expression et de manifestation.

Mais est-ce vraiment le cas ? Et suffit-il de se pencher sur les règlements et les lois pour saisir ce qui se passe dans la rue et dans l'arène politique ?

Le règlement P-6 comparé au droit français

Lorsqu'on se penche sur les règlements et les lois existant ailleurs, M. Lisée semble a priori avoir raison. Il y a pire que le règlement P-6. Par exemple, en France, la loi (de 1935 !) exige que l'on soumette aux autorités un trajet au moins trois jours à l'avance. En cas d'infraction, le Code pénal français est particulièrement sévère. L'article 431-9 note : « Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende le fait : 1) D'avoir organisé une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ; 2) D'avoir organisé une manifestation sur la voie publique ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi ; 3) D'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée. »

Cependant, lorsqu'on y regarde plus près, les choses se compliquent pour M. Lisée. Tout d'abord, le droit français fait une distinction entre l'organisateur d'une manifestation et un « simple » manifestant. Le Code pénal cité ci-dessus vise exclusivement l'organisateur ; le « simple » manifestant n'est pas légalement inquiété même si la manifestation n'a pas été autorisée ou a été déclarée illégale. Il n'y a pas de responsabilité pénale collective relative aux manifestations de rue en France. Contrairement à la façon dont le SPVM a appliqué le règlement P-6 à Montréal depuis le 15 mars dernier, il n'y a pas de « souricières » et d'arrestations de masse en France. Certes, les organisateurs paient le prix fort et cela pose problème. Mais au moins, il n'y a pas d'effet dissuasif sur les « simples » manifestants ; tant qu'ils marchent pacifiquement, ceux-ci n'ont pas à se soucier de leur portefeuille ou de la prison.

Ce n'est pas tout. Le portrait des manifestations en France se complexifie encore davantage si l'on regarde au-delà de la loi, si l'on se penche sur les pratiques plutôt que de s'en tenir à la théorie.

Entre le droit et la rue, il y a parfois un monde. Comme le remarque Pierre Favre, un des plus grands spécialistes des manifestations en France, si la loi exigeant la divulgation d'un trajet est généralement respectée à Paris, elle ne l'est pas en province : « En province, sauf exception, l'activité manifestante se déroule hors de toute considération des normes légales. Concrètement, à peu près aucune manifestation ne fait l'objet d'une déclaration préalable et personne n'y attache d'importance. La connaissance même du droit tombe en désuétude [...]. En province, donc, on ne se pose pas la question du droit : on manifeste, tout simplement » (La manifestation entre droit et politique, 1993).

Les travaux d'Olivier Fillieule et de Fabien Jobard soulignent eux aussi la différence marquée entre la capitale française et les villes de province. Ainsi, entre 1987 et 1991, à Marseille, seulement 172 manifestations sur 1469 - soit à peine 11,7 % du total des manifestations - ont préalablement notifié les autorités et divulgué un trajet (The Policing of Protest in France, 1998). Ces manifestations non autorisées sont toutes illégales selon le droit français, mais en province, elles sont rarement dispersées et encore moins réprimées.

On a pu observer un décalage similaire entre le droit et la pratique à Montréal. Il suffit de rappeler que le règlement P-6 a été voté le 18 mai 2012, mais n'a commencé à être utilisé de façon systématique par le

SPVM qu'à partir du 15 mars 2013, soit 10 mois plus tard. En France comme à Montréal et ailleurs, la police et le gouvernement disposent d'une marge de manoeuvre et d'un pouvoir discrétionnaire dans l'application des règlements et des lois.

Aussi, la comparaison internationale ne sert pas forcément le propos de M. Lisée. Pour évaluer l'impact d'un règlement comme le P-6, il faut aller au-delà d'une conception purement formelle et abstraite des manifestations et du droit. Il faut aller sur le terrain et se pencher sur les pratiques des acteurs, incluant celles de la police. À cet égard, on ne saurait trop souligner l'urgence de tenir une commission d'enquête indépendante qui ferait la lumière sur la gestion policière des manifestations depuis le début de la grève étudiante de 2012. Il faut, enfin, replacer les manifestations dans le cadre de rapports de pouvoir et retracer le jeu des alliances et des intérêts qui amène certains acteurs à défendre ce qui peut sembler futile, et d'autres à s'accommoder de ce qu'ils dénonçaient encore hier.

Le gouvernement péquiste a beau vouloir tourner la page du « printemps érable », il ne peut simplement décréter que nous vivons au pays des merveilles.

[Vos réactions - 20 commentaires](#)

VOIX DE L'EST : Opinion : L'encadrement des manifestations, par Valère Audy - Publié le mercredi 03 avril 2013 à 05h00

Les manifestants et organismes qui continuent de pester contre les corps policiers, dont celui de Montréal, n'obtiennent plus la même attention. D'une part parce que leur mouvement de contestation est mal fondé, d'où son essoufflement, et d'autre part parce que les Montréalais et les Québécois en ont pour la plupart ras le bol de l'irresponsabilité affichée. Ce qui fait que les autorités ne sont pas pressées de blâmer les corps policiers et encore moins de leur faire un procès sur la place publique, tel qu'on l'a observé ces derniers jours avec les propos de la première ministre Pauline Marois ainsi que de ses collègues Bertrand St-Arnaud, Stéphane Bergeron et Jean-François Lisée respectivement ministres de la Justice, de la Sécurité publique et responsable de Montréal.

En clair, les manifestants errent grossièrement. Car rien n'empêche de manifester à Montréal ou ailleurs au Québec. Le règlement municipal qui encadre les manifestations à Montréal, lequel fait actuellement l'objet d'une contestation, demande de fournir l'itinéraire à la police et de manifester à visage découvert. En plus, bien sûr, de débambuler dans le respect des lois et règlements régissant la circulation. Cela pour assurer l'ordre et la sécurité des manifestants eux-mêmes et veiller à ce qu'il n'y ait pas de débordements avec accidents et blessés, dégâts aux propriétés des rues empruntées. Un comportement que les

autorités sont justifiées d'exiger partout ailleurs, même à Granby.

Les policiers ne sont pas à l'abri d'erreurs, mais ça ne justifie pas les manifestants de généraliser à leurs dépens pour faire oublier leurs propres turpitudes. La police est à l'apprentissage avec ces manifestations pour corriger et parfaire ses méthodes et adapter ses équipements. Ce qui n'est pas facile parce qu'elle est elle aussi victime de provocation de la part de ceux-là mêmes qui l'accusent de provocation. Récemment, pour marquer l'anniversaire du début du printemps érable, on manifestait sans fournir d'itinéraire. La police a vite réagi. Les contestataires se sont plaints, mais pas les marchands et la population. Quelques jours plus tard, on manifestait contre la brutalité policière. Mais la police n'est pas intervenue, l'itinéraire lui ayant été fourni. Ce qui a surpris les manifestants qui, pris de court, ont alors décidé de faire un sit-in en pleine rue.

Chaque fois, on a entendu des manifestants affirmer qu'ils ne pouvaient pas s'exprimer. On est même allé jusqu'à dire à la télé, après l'une des manifestations où il n'y avait que quelques centaines de contestataires, que la police avait commis des « milliers de bavures ». D'autres affirment, même après avoir manifesté sans être inquiété, leur marche ayant été jugée légale, qu'on leur refuse ce droit, qu'il s'agit d'une entrave aux droits démocratiques, etc. Et voilà

qu'ils s'en prennent au nouveau gouvernement. De l'enflure verbale!

Que feront les tribunaux du règlement montréalais? Puisqu'il s'agit de l'un des plus tolérants au monde, il serait surprenant qu'il soit rejeté. Surtout qu'il n'empêche rien, que c'en est un d'encadrement pour assurer l'ordre et la sécurité et que les manifestants n'ont qu'à le respecter s'ils ne veulent pas être pourchassés et mis à l'amende. Et puis, faut-il le préciser, les contestataires ont abusé en essayant de déjouer la police, en tentant de se camoufler pour éviter l'identification et en circulant en sens inverse de la circulation, cela sur des rues achalandées et commerciales de surcroît. En somme, tout pour narguer les forces de l'ordre et écoeurer les commerçants et les autorités. Comme si les contestataires étaient au-dessus des lois et règlements.

Aussi, est-ce à bon droit que le ministre St-Arnaud, de la Justice, appelle ses collègues à la prudence et que ces derniers, enfilant leurs gants blancs, pressent les manifestants d'adopter un comportement de gros bon sens en donnant leur itinéraire, d'où le meilleur moyen d'éviter les affrontements et les amendes. Le règlement municipal restera-t-il le même? On le verra une fois que les tribunaux auront tranché. Mais on peut facilement imaginer que ce qui vaudra pour Montréal deviendra la norme partout ailleurs.

LE DEVOIR : Chronique : Allo, maman, nono, par David Desjardins – Samedi 30 mars 2013 |

Il y a un an, nous étions en plein printemps étudiant. Il deviendrait bientôt « érable », c'est-à-dire qu'on assisterait à cette mutation qui en ferait une crise sociale à laquelle tout le monde s'attarde depuis quelques semaines en raison de son anniversaire.

Pour ceux qui ont tapé sur des casseroles, pour des milliers de personnes qui sont descendues dans la rue, l'augmentation des droits de scolarité était un symptôme parmi d'autres d'une maladie plus importante, de laquelle est atteinte la politique québécoise, et dont le porteur le plus gravement affecté était le Parti libéral.

Sa manipulation de la crise sera cependant si redoutablement efficace que le pouvoir parviendra à démoniser les manifestants, assimilant des milliers de protestataires pacifiques et de partisans du milieu artistique à une culture de violence et d'intimidation, quand au fond, à part lors de quelques rares dérapages de contestataires - et surtout de cellules anarchistes en marge du mouvement -, ce sont les flics qui auront été les plus généreux vecteurs de violence.

Quelques mois plus tard, le tiers d'un électorat polarisé par la question voterait pour un parti terni par des allégations de scandale. Aveugles à la manière dont on avait manufacturé la crise étudiante, préférant les rassurantes berceuses de la stabilité et l'économie d'un parti soupçonné de corruption à toutes les autres propositions, y compris celles des champs droit et gauche, des milliers de personnes ont bu le Kool-Aid de Jean Charest et voté pour son parti. Un moment lamentable pour la démocratie, puisque c'est exactement la chose que ce printemps dénonçait qui, sans triompher, montrait qu'elle avait bien peu perdu de son pouvoir d'attraction : la politique qui prend les gens pour des cons.

Reste que les libéraux ont fait plusieurs erreurs. Dont le recours à la loi 78. Parce que c'est là que se trouve le point de bascule du conflit. C'est à ce moment que le gouvernement a montré qu'il avait à ce point perdu le contrôle d'une crise qu'il avait lui-même monté en épingle qu'il devait désormais rogner sur les libertés des citoyens afin de mater la résistance.

Cette loi, nous sommes des milliers à l'avoir encore en travers de la gorge. Y compris des tas de gens qui n'étaient absolument pas d'accord avec les réclamations des étudiants, mais qui, pour paraphraser cette vieille idée de Voltaire qui pourtant ne s'use jamais, étaient prêts à se battre pour qu'ils puissent défendre un point de vue différent du leur.

C'est comme quelque chose qui ressemble à la démocratie.

Un an plus tard, la crise couve toujours. C'est beaucoup la faute du gouvernement Marois qui, à force de ménager la chèvre et le chou, a donné l'impression à plusieurs d'être revenu sur sa parole. Ce qui n'est pas totalement faux. Peu importe ce qu'on pense de la validité du résultat, on a beau déguiser une indexation en gel, ça n'en fait pas le gel qu'on avait promis.

Si la crise n'a pas repris de plus belle, c'est surtout parce que le mépris affiché n'y est plus, et parce que l'intérêt, comme d'habitude, a fini par s'étioler. Les manif ont ralenti le rythme. La ferveur des étudiants, qui était déjà tiède au printemps, s'est considérablement refroidie.

Et c'est à ce moment que le gouvernement du Parti québécois, qui s'était farouchement opposé à la loi 78, trouve opportun de se prononcer en faveur du règlement P6 qui oblige les manifestants à livrer leur itinéraire à l'avance et à se découvrir le visage. Loi qu'on utilise pour remplir les fourgons avant même que les manifs aient levé le camp.

Vous me dites que c'est une bonne chose, ce règlement ? Ce n'est pas la question.

Ce que je dis, c'est que les péquistes sont peut-être en train de faire un compromis de trop. Ils sont peut-être en train de brader un peu de nos

libertés en échange d'un moment de calme. Mais pire encore, en faisant cela, ils soufflent sur les braises de la crise, risquant de l'intensifier alors qu'elle semblait vouloir mourir tranquillement, dans l'indifférence totale.

Je le répète : il n'est pas question pour moi ici de demander si P6 est acceptable ou non. Ou peut-être un peu, mais surtout pour constater que le changement de gouvernement en est surtout un de ton. Pour le fond, ça reste le même.

Plutôt que de réprimander et de haranguer, on se réclame du raisonnable (Lisée), proposant qu'il serait si facile de fournir un itinéraire (Ber-

geron), et l'on tend la main du compromis en affirmant que la serrer, promis, n'est pas un acte de compromission.

Allez, montrez-nous que vous n'êtes pas des voyous, dit ainsi le gouvernement, qui a choisi d'infantiliser les manifestants. Et du coup, tous ceux qui savent que la main de fer ne serre pas moins fort dans un gant de velours ont le sentiment qu'on les prend vraiment pour des nonos.

[Vos réactions - 36 commentaires](#)

TVANOUVELLES : Manifestation à Québec : La brutalité policière dénoncée - Première publication samedi 30 mars 2013 à 08h33



Crédit photo : Agence QMI

Par Danny Gauthier | Agence QMI

Une **manifestation a eu lieu vendredi soir**, à Québec, afin de **protester contre la brutalité policière**. Près d'une **centaine de personnes** ont participé au regroupement.

La marche a débuté de façon pacifique. Vers la moitié du parcours, une arrestation a eu lieu. La manifestation s'est déroulée sans violence ni débordement.

Pour Virginie Migneault, qui en est à sa énième manifestation contre la brutalité policière, le message n'a toujours pas passé.

«Les policiers ont dépassé les limites de l'acceptable, ils ont blessé grièvement certaines personnes. Il faut que ça cesse et on proteste ce soir, mais sans violence, sans casse et dans le respect», a affirmé la jeune femme.

[L'événement a eu lieu alors qu'une manifestation pour la même cause s'est déroulée à Montréal.](#)

LE DEVOIR : Règlement sur les manifestations - Breton s'interroge sur le travail des policiers - Samedi 30 mars 2013



Photo : François Pesant - Le Devoir

Le député du Parti québécois, Daniel Breton, a fait une apparition-surprise à la vigile contre la brutalité policière.

Bahador Zabihyan

Le député péquiste Daniel Breton est « inquiet » et a « des questions à poser » au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au sujet des manifestations qui ont eu lieu dans les rues de la métropole ces dernières semaines, a-t-il fait savoir vendredi soir.

Il a fait une apparition-surprise lors d'une vigile organisée pour dénoncer la brutalité policière, sur la place des Festivals, au centre-ville de Montréal. Le député a justifié sa visite par le fait que le rassemblement se trouvait sur le territoire de sa circonscription.

Pendant plus de vingt minutes, à la surprise de tous, M. Breton a parlé aux citoyens présents, et les a surtout écoutés. Plusieurs citoyens n'ont pas eu de mots tendres à son égard ni à l'égard du gouvernement pé-

Photos Vigile contre la brutalité policière

quiste. Face à des personnes qui affirmaient qu'il y avait eu des cas de brutalité policière et d'abus de pouvoir de la part du SPVM et de la Sûreté du Québec, il a tendu sa carte professionnelle, afin de pouvoir les contacter ultérieurement. « C'est pour ça que j'ai demandé au monde de m'envoyer de l'information, pour que je puisse regarder ça de près puis parler de ça au caucus », a-t-il expliqué, en entrevue au Devoir.

« Il y a des abus de tous les côtés, mais là, je veux voir qu'est-ce qui se passe, ça m'inquiète. Je vous le dis, là, je suis inquiet », a-t-il déclaré.

S'il n'a pas critiqué le travail du SPVM, il veut toutefois parler aux responsables policiers. « J'ai des questions à leur poser, par exemple, a-t-il dit, sans préciser le contenu de ces questions. Je vais m'arranger avec eux autres », a rajouté M. Breton.

Plusieurs personnes ont insisté pour que M. Breton leur donne son avis au sujet du règlement P-6 de la Ville de Montréal. Face à l'insistance de la foule d'une vingtaine de personnes réunies autour de lui, M. Breton a fini par répondre.

« Je découvre ce règlement-là qui semble poser vraiment problème », a-t-il répondu aux personnes agglutinées autour de lui afin de pouvoir l'écouter.

Marois au courant

M. Breton a assuré que la première ministre du Québec, Pauline Marois, était au courant de sa démarche, et qu'elle ne s'y est pas opposée, bien au contraire. Il a assuré aux manifestants qu'il ferait part de leurs remarques à Mme Marois dès mardi. M. Breton a par la suite observé la vigile et les nombreux policiers présents qui l'encadraient.

Quant au rassemblement contre la « brutalité policière », il a réuni environ 150 personnes. Le SPVM a assuré, au début de la manifestation, qu'un trajet avait été remis. Vers 21 h, quelques dizaines de personnes ont effectué un sit-in sur la rue Sainte-Catherine. Par la suite, la manifestation a été déclarée légale. Le SPVM n'a rapporté aucune arrestation.

Ce texte a été modifié après sa publication

[Vos réactions - 32 commentaires](#)



CYBERPRESSE : Vigile contre la brutalité policière à Montréal - Publié le vendredi 29 mars 2013 à 21h45 | Mis à jour le vendredi 29 mars 2013 à 22h19



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE
Hugo Prévost, La Presse Canadienne
MONTRÉAL

Environ 200 personnes se sont rassemblées sur la Place des Festivals, vendredi soir à Montréal, pour participer à une vigile contre la brutalité policière. Cette vigile devait avoir lieu de 20 heures à 21 heures, pour ensuite se transformer en cortège.

S'exprimant sur le réseau social Twitter, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a annoncé un peu après 21 heures que la manifestation était légale puisqu'un itinéraire avait été fourni, et qu'elle le resterait tant et aussi longtemps que les participants respecteraient l'itinéraire convenu. Selon le tracé fourni aux policiers, les manifestants devaient emprunter la rue Sainte-Catherine vers l'est, puis le boulevard Saint-Laurent vers le nord, l'avenue Mont-Royal vers l'est, la rue Saint-Denis vers le sud et enfin la rue Sainte-Catherine de nouveau vers l'est, pour terminer leur marche à la place Émilie-Gamelin.

Après la vigile, les participants ont commencé à se déplacer et après avoir franchi quelques mètres à peine, ils ont effectué un sit-in dans la rue, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Jeanne-Mance.

Le dispositif policier semblait relativement peu important au début de l'événement; plusieurs policiers à cheval ont brièvement défilé sur l'avenue traversant la Place des Festivals, sans reparaitre par la suite. Quelques agents circulaient également à vélo dans les environs.

Plusieurs manifestants portaient le désormais traditionnel carré de feutre rouge, en écho aux diverses manifestations tenues l'an dernier contre la hausse des droits de scolarité imposée par le gouvernement Charest. D'autres brandissaient des pancartes et des banderoles. Nombreux étaient ceux qui avaient apporté une bougie.

Selon Luc, l'un des protestataires présents sur place, l'événement s'inscrit dans le cadre de la cause étudiante. Quant à l'itinéraire qui aurait été fourni aux autorités, celui-ci était loin de faire l'unanimité, assure-t-il.

Ce manifestant trace par ailleurs un lien entre le règlement municipal P-6, qui oblige les protestataires à fournir un itinéraire sous peine d'être arrêtés et de se voir remettre un constat d'infraction de 637 \$, et la loi 78 tant décriée à l'époque du gouvernement libéral, qui rendait illégal, entre autres, tout attroupement de plus de 50 personnes n'ayant pas fourni d'itinéraire à la police.

Selon Luc, l'obligation de fournir un itinéraire contrevient à la nature même des manifestations, qui se veulent «démocratiques», et qui ne possèderaient donc pas de structure décisionnelle officielle, selon lui.

Pour les manifestants, il s'agissait également d'une occasion d'envoyer un message à la première ministre Pauline Marois, dont le gouvernement a récemment suggéré aux manifestants de se plier au règlement municipal controversé.

«Le Parti québécois a cette habitude de donner l'impression d'être à gauche dans l'opposition, puis de se positionner au centre-droit une fois au pouvoir», a lâché Luc, qui dit regretter d'avoir stratégiquement voté pour cette formation aux dernières élections, «surtout pour battre Jean Charest».

Un peu de fiel était également dirigé vers l'hôtel de ville de Montréal et l'administration Applebaum. Les manifestants interrogés semblaient cependant surtout en vouloir à Pauline Marois et à ses troupes, accusées d'avoir fait volte-face dans leur appui à la cause populaire.

TVANouvelles : Centre-ville de Montréal : Une vigile contre la brutalité policière dans le calme - Première publication vendredi 29 mars 2013 à 21h02 | Mise à jour : vendredi 29 mars 2013 à 22h49



Agence QMI

La **vigile à la chandelle contre la brutalité policière**, à laquelle ont participé un peu plus de 200 personnes s'est déroulée dans le calme. Le rassemblement a débuté à 20h à la **Place des Festivals**, au centre-ville de Montréal.

Plus de 800 personnes avaient confirmé sur le site Facebook qu'elles participeraient à l'événement, afin de protester contre l'impossibilité de manifester librement, depuis l'application du règlement municipal P-6, et depuis les arrestations massives des dernières manifestations. Mais ils n'ont visiblement pas été aussi nombreux à respecter leur promesse. L'atmosphère était calme, la présence policière discrète et les participants se tenaient en petits groupes, une chandelle à la main. Quelques-uns avaient du ruban gommé sur la bouche.

«On a peur, mais on n'a pas assez peur pour rester chez nous», a dit Chantale Montmorency, une étudiante en création littéraire.

«On est sur une place publique, on ne bloque pas de rue, a commenté une étudiante en psychologie de l'UQAM. J'espère rester ici l'heure complète.» La vigile ne s'est pas faite dans un silence complet, mais aucun slogan n'a été scandé.

Certains arboraient des pancartes portant des messages, notamment à l'intention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). L'une d'elle affichait l'inscription : «Ici comme ailleurs, on a raison de se révolter».

Une marche transformée en sit-in

En vue de la marche devant se dérouler après la vigile, un itinéraire a été déposé auprès du SPVM, qui l'a accepté. La manifestation a donc été déclarée «légale aussi longtemps que le trajet donné sera respecté», a précisé le SPVM un peu après 21h sur son compte Twitter.

L'avis a été donné aux manifestants et un commandant s'est fait huer lorsqu'il a présenté aux manifestants le trajet à respecter.

Cet itinéraire prévoyait que la foule emprunte le boulevard Saint-Laurent vers le nord jusqu'à l'avenue du Mont-Royal, puis vers l'est jusqu'à la rue Saint-Denis et un retour vers le sud pour terminer à la place Émilie-Gamelin.

Toutefois, les manifestants, au lieu d'entreprendre leur marche, sont restés sur place. «Ils ont fait un sit-in durant environ 45 minutes, sur la rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Jeanne-Mance, a indiqué le sergent Laurent Gingras, porte-parole du SPVM. Puis un peu avant 22h, ils sont remontés sur le trottoir et se sont graduellement retirés des lieux.»

Le SPVM ne rapportait à 22h aucune interpellation ni arrestation, et aucun incident fâcheux n'avait été signalé.

Photos:

(Crédit photo: Joël Lemay, Agence QMI)



LE DEVOIR : Règlement P-6 - Mea culpa pour un itinéraire – Vendredi 29 mars 2013

<p>Marie-Andrée Chouinard La compréhension du règlement P-6, autour duquel s'articule l'avenir des manifestations à Montréal, soulève les passions et provoque la confusion, comme en fait foi le mea culpa auquel s'est astreint Sébastien Lambert jeudi après avoir proposé un itinéraire pour une manifestation prévue vendredi.</p> <p>Son idée était la suivante : mettre à l'épreuve l'apparente rigidité du règlement municipal P-6, qui interdit, entre autres choses, les manifestations dépourvues d'itinéraire, les manifestants portant le masque, et aussi, de façon moins précise, les « attroupements ». En soumettant mercredi aux policiers un trajet pour la marche qui suivra à Montréal la « vigile silencieuse et pacifique à la chandelle contre la brutalité policière » prévue vendredi à 20 h, M. Lambert s'est attiré les foudres de nombreux détracteurs.</p> <p>Comme celles de Louis-Solem Pérot, organisateur de la vigile, pour qui « le trajet de cette marche va à l'encontre des principes fondamentaux de la démocratie en ce qui a trait aux manifestations », puisqu'une manifestation est « un organisme autogéré ». « J'invite Sébastien Lambert à discuter avec les membres du groupe la prochaine fois avant d'agir seul », a-t-il écrit sur le site du Devoir en réaction à l'article publié jeudi.</p> <p>M. Lambert n'a pas tardé à reconnaître sa bévue. « Je tiens à faire mon mea culpa au sujet de l'itinéraire fourni, qui fut un geste précipité de ma part, sans avoir tenu compte de ce que les autres manifestants en penseraient », a-t-il écrit sur la page Facebook de l'événement après avoir reçu un appel du Service de police de la Ville de Montréal, à qui il avait envoyé son itinéraire, et un appel du Devoir.</p> <p>« J'ai jamais voulu compliquer les choses », a-t-il complété vendredi matin par téléphone. « J'ai agi sur un coup de tête, je voulais montrer l'absurde de ce règlement, j'espérais que d'autres proposent des itinéraires et que la police se retrouve avec plusieurs trajets à gérer en même temps. »</p> <p>Si l'initiative de Sébastien Lambert en a irrité plusieurs, il faut préciser que certains l'ont trouvée très à propos.</p> <p>Vos réactions - 8 commentaires</p> <p>Yves Claudé – Inscrit, 29 mars 2013 02 h 03 La "démocratie" via Facebook : dérive garanties et corruption de l'éthique ! La confusion autour de cette vigile est révélatrice des lacunes d'une "démocratie" via Facebook, qui tend à remplacer celle des instances sociales concrètes de notre société. Dans ce contexte non régulé, virtuel où n'importe quel individu peut prétendre prendre des décisions au nom des autres citoyens, les dérives semblent garanties et la corruption de l'éthique citoyenne ou militante est difficilement évitable ! Ce télescopage du monde réel et des mondes virtuels, est effectivement problématique, car si la société est imparfaitement démocratique, ce sont les bases mêmes du tissu social virtuel qui sont problématiques en matière de démocratie : en effet, leurs structures techniques sont en même temps des structures de pouvoir peu ou pas régulées par la société réelle. Démocratiser le cyberspace, voilà un projet passionnant et essentiel, mais il passe nécessairement par la socialisation de ces mondes virtuels qui sont privés, et ceci de plusieurs manières. Il s'agit d'abord de la propriété privée de ces structures techno-informatiques virtuelles. Ainsi les propriétaires privés de ces "médiats sociaux" sont à même de s'approprier le contenu produit par les individus qui alimentent leurs comptes dans ces médias, et même d'effectuer</p>	<p>ce qui apparaît comme une censure explicitement politique. Par ailleurs, l'opacité croissante de ces structures virtuelles n'est pas seulement de nature technique, car elle dépossède le citoyen utilisateur de la connaissance réelle de ces outils informatiques dont seule la surface est apparente.</p> <p>Pour revenir au terrain concret des manifestations, il importe aussi de rappeler les limites d'une "démocratie directe" mise de l'avant par certains courants soi-disant "radicaux", qui est souvent mise à mal par diverses stratégies de manipulation.</p> <p>Yves Claudé - sociologue (@ycsocio) Raymond Lutz – Abonné, 29 mars 2013 09 h 47 "ce sont les bases mêmes du tissu social virtuel qui sont problématiques en matière de démocratie"</p> <p>Hmm, je corrige: les bases mêmes des interactions sur internet sont les _spécifications techniques_, l'interaction humaine vient s'y superposer. Et la détermination des ces spécifications n'est pas sous le contrôle privé. La conception et l'évolution de l'internet est même un bel exemple concret et avéré d'un projet anarcho-syndicaliste.</p> <p>voir http://arstechnica.com/tech-policy/2011/01/25-year</p> <p>Au niveau des applications et serveurs grand-publics (Facebook, twitter, etc...) je vous le concède, le contrôle est entier et regrettable. Lire à ce sujet "Long Live the Web: A Call for Continued Open Standards and Neutrality" de TBL Mais il y des solutions: pour les réseaux sociaux, c'est le Federated Social Web.</p> <p>Jean Jacques Dupondt – Inscrit, 30 mars 2013 13 h 30 @Raymond Lutz Bien que je sois en principe d'accord avec vous, en pratique ça n'est pas le cas. En effet même si les spécifications techniques (IP, BGP, TCP, etc) sont ouvertes, leurs utilisations sont fortement contrôlées par les gouvernements et le secteur privé (comme l'oligopolie des grands fournisseurs de services et de contenu). Nous avons toutes les preuves que les transporteurs de contenu privé sont aussi en contrôle de la censure. Qui plus est les gouvernements mondiaux ont à maintes reprises démontré qu'ils ne considéreraient pas les communications via internet comme privé. Ainsi donc comme M. Claudé l'a mentionné, il y a non seulement les propriétaires privés de contenu public qui peuvent contrôler l'information, mais les "propriétaires étatiques". En effet on sait que le gouvernement américain (NSA) conserve une archive presque complète de toutes les communications (tels courriel, téléphone, message Facebook ou gmail/gtalk). Et rappelons que AT&T est complice de cette forme de répression.</p> <p>Ce que le citoyen Canadien/Québécois moyen ignore sûrement c'est qu'une majeure partie des transactions internet passe par les USA et est donc aussi capturée [1] (et même lorsque l'on contacte un serveur canadien). Nous pourrions aussi parler du manque de souveraineté liée au nom de domaine. Peut de citoyens savent que le nom de domaine sous .com/org/net et autre peuvent être saisis sans procédures judiciaires locales (voir les saisies faites par le DHS/ICE [2]).</p> <p>Bien que l'internet en soit contribué fortement à la démocratisation de notre société, son contrôle privé et étatique n'en est pas moins fortement anti démocratique. Remarquons d'ailleurs que Facebook vient de former un groupe de lobby officiel aux États-Unis.</p>	<p>Malheureusement il semblerait que le gouvernement ne soit pas du tout intéressé à changer les choses, comme le démontre la décision du PQ d'étendre la loi leur permettant de ne pas faire d'appels d'offres pour les achats informatiques ainsi q</p> <p>Bernard Terreault – Abonné, 29 mars 2013 08 h 49 Effet pervers Le but d'une manif est de faire connaître ses revendications et de gagner l'appui du public. Une manif au parcours imprévisible à des heures aussi imprévisibles, qui dérange les trois quarts des citoyens, leur faisant perdre une heure de travail et de salaire, ou arriver trop tard à la garderie, ou rater le bus pour Québec, est le meilleur moyen de perdre l'appui de la majorité. Triste à dire, mais les manif du printemps 2012 ont finalement eu l'effet de rebuter les deux tiers de la population du Québec, et incidemment ont conduit à la quasi défaite du PQ, pourtant gagnant dans les sondages avant le printemps érablé.</p> <p>Maxime Dion – Inscrit, 29 mars 2013 09 h 48 C'est plutôt la mise en forme de la nouvelle par les médias populaires, qui a eu pour effet de rebuter les citoyens face aux manifestations... Si ce n'est parce que le deux tiers des citoyens que vous évoquez n'ont pas mis les pieds une seule fois dans ces manifestations-là...</p> <p>C'est donc par le biais des médias, que ces derniers ce sont fait une idée -dénaturée- de l'événement.</p> <p>Marc Blanchard – Inscrit, 29 mars 2013 10 h 05 "Un organisme autogéré"... Le ridicule ne tue pas.</p> <p>Sandrine Ricci – Inscrit, 29 mars 2013 10 h 17 10 raisons de ne pas fournir l'itinéraire d'une manifestation à la police 10 raisons de ne pas fournir l'itinéraire d'une manifestation à la police</p> <ol style="list-style-type: none">1- Le droit de manifester existe ! Les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, qui sont les documents de protection des droits fondamentaux régissant les rapports entre l'État et les individus, protègent le droit de manifester, relativement à la liberté de conscience, de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Ces Chartes protègent aussi la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association, qui constituent des modes de transmission de cette expression.2- 2- Police partout, confiance nulle part ! Transmettre à la police l'itinéraire de la manifestation implique un processus de négociation entre les personnes qui organisent la manifestation et la police. Or, il arrive souvent — et cela ne fait qu'empirer au fur et à mesure que s'intensifie la répression policière — que le lien de confiance qui doit sous-tendre cette négociation fasse défaut.3- Pourquoi légitimer un processus de négociation dont on anticipe qu'on sortira perdant ? Refuser de soumettre un itinéraire est un choix stratégique dans la mesure où l'on sait par expérience que la police essaiera d'imposer un itinéraire qui pourrait miner la portée de la manifestation, en empêchant, par exemple, le passage du cortège dans une importante rue commerciale ou devant un lieu hautement symbolique mais potentiellement trop perturbateur pour l'ordre public du point de vue des « autorités ». Faute d'une entente, la police peut même refuser d'autoriser la manifestation. Ne pas soumettre un itinéraire équivaut alors à refuser de cautionner un processus de négociation
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p>avec l'État dont on anticipe qu'on sortira perdant.</p> <p>4- Et les manifs spontanées alors ? Rappelons-nous des manifs de casseroles auxquelles Pauline Marois a participé l'année dernière : aujourd'hui, elles finiraient en soucrière ! Ou encore, imaginons qu'on apprend en fin de matinée que la Première ministre sera présente en soirée à l'Hôtel</p>	<p>Yves Claudé – Inscrit, 29 mars 2013 11 h 47 Commentaire ou copié-collé ? Madame Ricci, Faut-il considérer votre "texte" comme un vérifiable commentaire ...? Il s'agit en fait d'un copié-collé, d'ailleurs tronqué, d'un texte de propagande qui circule sur Facebook, anarkhia.org, etc.</p>	<p>Raisonner à coup de slogans n'est pas la meilleure manière de réfléchir à la chose politique. Permettez que je retourne ce slogan que vous empruntez sans citer la source : « Police partout, confiance nulle part ! » « Police nulle part, confiance partout ! » ...!!! Il manque d'ailleurs à "votre" exposé ce mantra : « À qui la rue ? À nous la rue ! » Yves Claudé (@yclaude)</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CYBERPRESSE : Manifestation vendredi: la police demande un «vrai» itinéraire - Publié le jeudi 28 mars 2013 à 19h15



Photo: Olivier PontBriand, La Presse

La manifestation de vendredi n'a tout simplement pas eu lieu puisque les policiers ont procédé à des interpellations avant même que les manifestants ne quittent le lieu de rassemblement et sans que des méfaits aient été commis.

Vincent Larouche, La Presse

Alors que se prépare une nouvelle manifestation contre la brutalité policière pour ce vendredi, la police de Montréal a prévenu qu'elle continuera d'exiger un itinéraire des marcheurs et qu'elle ne laissera personne contourner le règlement municipal P-6 en publiant des trajets improvisés sur internet.

Une «vigile silencieuse et pacifique à la chandelle contre la brutalité policière» doit avoir lieu à la place des Festivals vendredi soir. Près de 800 personnes y ont déjà confirmé leur présence sur Facebook.

Un résident de Québec, Sébastien Lambert, avait pris l'initiative de publier un itinéraire pour la manifestation sur Facebook et de l'envoyer à plusieurs médias ainsi qu'au SPVM. M. Lambert n'était pas l'organisateur et ne comptait pas participer lui-même à la manifestation, expliquait-il, mais il souhaitait ainsi éviter certains problèmes. Plusieurs manifestations récentes ont en effet été déclarées illégales en vertu du règlement municipal P-6, qui exige la divulgation des itinéraires.

«Je veux juste qu'un itinéraire soit fourni, et qu'il reste une trace de cela, puisqu'il semble bien que ce soit la principale critique qui revient toujours dans l'opinion publique. Comme ça, il y a un itinéraire, si les gens veulent le suivre, ils le peuvent, et la police a cet itinéraire en mains. On fournit l'itinéraire, on va voir ce qui va se passer», avait expliqué le jeune homme en entrevue au quotidien Le Devoir.

La police de Montréal n'a accordé aucune légitimité à sa démarche.

«Pour nous c'est peu sérieux, de la part de quelqu'un qui annonce qu'il ne sera même pas là, prévient le commandant Ian Lafrenière, du SPVM. Le but c'est de pouvoir encadrer la manifestation et fermer des rues pour la sécurité des manifestants. Si les gens veulent se déplacer sur la rue, ils doivent remettre un itinéraire, ça ne doit pas être loufoque, il doit être approuvé et on doit avoir une personne responsable qui nous dit qu'il sera suivi. Si quelqu'un par exemple annonce qu'ils s'en vont sur le boulevard Métropolitain, on va leur dire que c'est une mauvaise idée.»

«Autrefois, pour 95 % des manifestations, on nous fournissait un itinéraire, et tout se passait bien. Là il y a une nouvelle mode depuis l'an passé de ne pas donner le trajet», affirme-t-il.

Le commandant refuse de dire à l'avance si la police prévoit encore des arrestations de masse en cas de refus de fournir l'itinéraire. Vendredi dernier, une manifestation soulignant le premier anniversaire de la grande marche de 22 mars 2012 a été déclarée illégale et bloquée par les policiers dès son départ.

Le ministre Jean-François Lisée a invité les manifestants à donner leur itinéraire cette semaine. De leur côté, Québec Solidaire, la clinique d'aide juridique Juripop et l'Association des juristes progressistes ont dénoncé le règlement et se sont inquiétés de ses répercussions sur le droit de manifester.

LE DEVOIR : Règlement P-6 - Un itinéraire pour la vigile de vendredi – Jeudi 28 mars 2013 00h15



Photo : Marie-Hélène Tremblay
Archives Le Devoir

Plus de 200 personnes ont reçu une contravention d'au moins 637\$ vendredi dernier pour avoir été partie prenante d'un événement contrevenant à P-6. Ce règlement contesté devant les tribunaux condamne aussi l'utilisation du masque, ce contre quoi proteste Anarchopanda,

l'une des figures devenues publiques à la faveur du printemps étudiant.

Marie-Andrée Chouinard

Avec ou sans itinéraire? La «vigile silencieuse et pacifique à la chandelle contre la brutalité policière» qui aura lieu vendredi à la place des Festivals, à Montréal, a désormais son itinéraire, qui a été fourni mercredi au Service de police de la Ville de Montréal.

C'est Sébastien Lambert, un citoyen de Québec qui ne sera pas lui-même ni de la vigile silencieuse d'une heure ni non plus de la marche qui devrait avoir lieu ensuite dans les rues de Montréal, qui a pris l'initiative mercredi de pondre un trajet, de le publier sur la page Facebook créée autour de l'événement, de l'acheminer aux salles de rédaction de plusieurs médias, et aussi à la police par courriel.

«Je veux juste qu'un itinéraire soit fourni, et qu'il reste une trace de cela, puisqu'il semble bien que ce soit la principale critique qui revient toujours dans l'opinion publique, a expliqué le jeune homme en entrevue. Comme ça, il y a un itinéraire, si les gens veulent le suivre, ils le peuvent, et la police a cet itinéraire en mains. On fournit l'itinéraire, on va voir ce qui va se passer.»

[Le controversé règlement municipal P-6 de la Ville de Montréal continue de soulever les passions depuis que sa mise en application systéma-](#)

[tique par le SPVM a donné lieu à nombre d'interpellations et à la fin abrupte d'attroupements jugés illégaux dès leur création.](#)

Vendredi dernier, la marche destinée à souligner le premier anniversaire de la manif du 22 mars 2012 a été stoppée moins de deux coins de rue après son départ, et jugée illégale en vertu de P-6. Ce règlement, reliquat qui condamne les attroupements non autorisés, exige qu'un itinéraire soit fourni avant la mise en branle des manifestants.

Plus de 200 contraventions

Plus de 200 participants à cet événement ont reçu une contravention d'au moins 637 \$ vendredi dernier pour avoir été partie prenante d'un événement contrevenant à P-6. Ce règlement contesté devant les tribunaux condamne aussi l'utilisation du masque, ce contre quoi proteste Anarchopanda, l'une des figures devenues publiques à la faveur du printemps étudiant.

La vigile qui aura lieu ce vendredi doit réunir des manifestants brandissant la chandelle dans le silence une heure durant, entre 20 h et 21 h. L'itinéraire proposé prévoit ensuite une marche rues Saint-Laurent, Mont-Royal, Saint-Denis et Sainte-Catherine.

[Vos réactions - 19 commentaires](#)

LE DEVOIR : Marois pour la divulgation de l'itinéraire des manifs – Mercredi 27 mars 2013



La Presse canadienne

Québec — Les manifestants devraient dévoiler leur itinéraire aux policiers de Montréal et Québec, a déclaré mardi la première ministre Pauline Marois.

Bien que la question fasse l'objet d'un recours devant les tribunaux, Mme Marois n'a pas hésité à faire valoir le caractère raisonnable de cette mesure. Pourtant, dès leur élection, les péquistes s'étaient empressés d'abroger cette disposition incluse dans le projet de loi 78, qu'ils ont amplement dénoncé durant la crise étudiante.

Profitant de l'impulsion donnée par cette loi votée par les libéraux, les villes de Québec et Montréal avaient de leur côté adopté des règlements imposant aux manifestants de divulguer leur itinéraire.

Lors d'un point de presse qui a suivi une allocution devant des gens d'affaires, Mme Marois a soutenu que le règlement montréalais P-6 est moins sévère que les dispositions qui étaient prévues dans la loi 12, la version définitive du projet de loi 78. « La règle, elle est simple : on ne doit pas fournir son itinéraire trois jours avant, 24 heures avant, on peut déposer son itinéraire dès qu'on s'attroupe et que les policiers le demandent, a-t-elle dit. J'invite les groupes

qui veulent manifester, et moi, je suis très respectueuse de ce droit, à présenter le parcours. » La loi 12 exigeait que l'itinéraire soit transmis aux policiers huit heures avant toute manifestation. Le règlement P-6 ne précise pas de délai. Ces derniers temps, des manifestants opposés à l'indexation des droits de scolarité ont été arrêtés à Montréal et Québec, car leur itinéraire était inconnu.

Mme Marois a expliqué que les règlements municipaux visent d'abord à garantir la sécurité des manifestants et des citoyens qui croisent leur trajet. « La loi 78, elle était scandaleuse et elle n'était pas ce qui est appliqué actuellement par le règlement, absolument pas, a-t-elle dit. Nous avons aboli cette loi, cette loi scandaleuse et qui n'avait aucun sens. »

Apparente contradiction

Plus tôt, le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, et son collègue à la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, avaient préféré faire preuve de réserve, prétextant que la Cour supérieure doit entendre une contestation du règlement montréalais.

En Chambre, les libéraux ont saisi cette apparente contradiction pour connaître la position que le gouvernement défendrait.

Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a affirmé qu'il se soumettait à la règle « élémentaire » de ne pas commenter les dossiers qui sont devant les tribunaux. Il a précisé que Julien Villeneuve, « mieux connu sous le nom d'Anarchopanda », a manifesté l'intention de contester la constitutionnalité des articles 2.1 et 3.2 du règlement P-6, qui concernent respectivement l'obligation de fournir l'itinéraire et de manifester à visage découvert.

Répondant aux questions des libéraux, M. Bergeron est allé plus loin que devant les journalistes quelques minutes plus tôt. « Je ne vais donc pas commenter plus avant ledit règlement, sinon pour dire, simplement à titre de conseil, que pour assurer aux manifestants la possibilité de manifester et pour assurer leur sécurité, il serait si simple de donner le trajet à l'avance », a-t-il dit.

Le ministre responsable de Montréal, Jean-François Lisée, avait affirmé que le règlement doit être maintenu. « C'est absolument raisonnable et j'implore les associations étudiantes, a-t-il dit. Une manifestation, ce n'est pas spontané, c'est organisé, c'est appelé à une heure dite. Donc, qu'ils donnent l'itinéraire, tout simplement, pour que ça se passe dans le calme. »

[Vos réactions - 20 commentaires](#)

LE DEVOIR : Les péquistes favorables à la divulgation des itinéraires des manifestations – Mardi 26 mars 2013 17h15



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Jean-François Lisée n'a pas hésité à plaider pour le caractère raisonnable des règlements municipaux qui obligent les manifestants à dévoiler leur itinéraire à la police à Montréal et Québec.

Ce texte a été modifié après sa mise en ligne.

La Presse canadienne

Québec — Les manifestants devraient dévoiler leur itinéraire aux policiers de Montréal et Québec, a déclaré mardi la première ministre Pauline Marois. Bien que la question fasse l'objet d'un recours devant les tribunaux, Mme Marois n'a pas hésité à faire valoir le caractère raisonnable de cette mesure. Des propos qui rejoignent ceux émis plus tôt par son ministre Jean-François Lisée.

Dès après leur élection, les péquistes s'étaient pourtant empressés d'abroger cette disposition incluse dans le projet de loi 78 qu'ils ont amplement dénoncé durant la crise étudiante du printemps dernier.

Profitant de l'impulsion donnée par cette loi votée par les libéraux, les villes de Québec et Montréal avaient de leur côté adopté des règlements imposant aux manifestants de divulguer leur itinéraire.

Moins sévère

Lors d'un point de presse qui a suivi une allocution devant des gens d'affaires, Mme Marois a soutenu que le règlement municipal montréalais P-6 est moins sévère que les dispositions qui étaient prévues dans la loi 12, la version finale du projet de loi 78.

« La règle elle est simple : on ne doit pas fournir son itinéraire trois jours avant, 24 heures avant, on peut déposer son itinéraire dès qu'on s'attroupe et que les policiers le demandent, a-t-elle dit. J'invite les groupes qui veulent manifester, et moi je suis très respectueuse de ce droit, à présenter le parcours. »

La loi 12 exigeait que l'itinéraire soit transmis aux policiers huit heures avant toute manifestation, tandis que le règlement montréalais exige seulement que ce soit fait avant le départ, sans préciser de délai.

Au cours des dernières semaines, des manifestants opposés à l'indexation des droits de scolarité ont été arrêtés à Montréal et Québec, parce que leur itinéraire était inconnu.

Mme Marois a expliqué que les règlements municipaux visent d'abord à garantir la sécurité des manifestants et des citoyens qui croisent leur trajet.

« La loi 78 elle était scandaleuse et elle n'était pas ce qui est appliqué actuellement par le règlement, absolument pas, a-t-elle dit. Nous avons aboli cette loi, cette loi scandaleuse et qui n'avait aucun sens. »

Preuve de réserve

Le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, et son collègue à la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, avaient préféré faire preuve de réserve devant les demandes formulées récemment pour que le gouvernement demande aux villes de Québec et Montréal de s'aligner sur l'abrogation décidée par les péquistes.

Refusant de commenter, les deux ministres avaient prétexté que la Cour supérieure doit

entendre une contestation du règlement montréalais.

En Chambre, les libéraux ont saisi cette apparente contradiction pour connaître la position que le gouvernement défendrait si jamais il est appelé à intervenir lorsque la cause sera entendue.

Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, a affirmé qu'il se soumettait à la règle « élémentaire » de ne pas commenter les dossiers qui sont devant les tribunaux.

« Elle sera entendue dans les prochains mois et je n'irai pas de l'avant davantage dans ma réponse pour ne pas commenter cette cause pendante devant les tribunaux », a-t-il dit.

M. St-Arnaud a précisé que Julien Villeneuve, « mieux connu sous le nom d'Anarchopanda », a manifesté l'intention de contester la constitutionnalité des articles 2.1 et 3.2 du règlement P-6, qui concernent respectivement l'obligation de fournir l'itinéraire et de manifester à visage découvert.

Au Salon bleu, répondant aux questions des libéraux, M. Bergeron est allé plus loin que devant les journalistes quelques minutes plus tôt.

« Je ne vais donc pas commenter plus avant ledit règlement, sinon pour dire, simplement à titre de conseil, que pour assurer aux manifestants la possibilité de pouvoir manifester et pour assurer leur sécurité, il serait si simple de donner le trajet à l'avance », a-t-il dit.

« Absolument raisonnable », dit Lisée

En se rendant à une réunion des députés péquistes à l'Assemblée nationale, le ministre responsable de Montréal, Jean-François Lisée, avait affirmé que le règlement doit être maintenu.

« C'est absolument raisonnable et j'implore les associations étudiantes, a-t-il dit. Une manifestation, ce n'est pas spontané, c'est organisé, c'est appelé à une heure dite. Donc, qu'ils donnent l'itinéraire, tout simplement, pour que ça se passe dans le calme. »

[Vos réactions - 96 commentaires](#)

LE SOLEIL : Manifestations: Lisée favorable à la divulgation des itinéraires - Publié le mardi 26 mars 2013 à 14h26



PHOTO JACQUES BOISSINOT
LA PRESSE CANADIENNE
Jean-François Lisée

La Presse Canadienne

Le ministre responsable de la région montréalaise, Jean-François Lisée, s'est prononcé mardi en faveur du maintien des règlements municipaux qui obligent les manifestants à dévoiler leur itinéraire à la police à Montréal et à Québec.

Malgré la réserve affichée par ses collègues à ce sujet, qui fait l'objet d'un recours devant les

tribunaux, M. Lisée n'a pas hésité à plaider pour le caractère raisonnable de cette mesure.

Dès après leur élection, les péquistes s'étaient pourtant empressés d'abroger cette disposition incluse dans le projet de loi 78 qu'ils ont amplement dénoncé durant la crise étudiante du printemps dernier.

Profitant de l'impulsion donnée par cette loi, les villes de Québec et Montréal avaient de leur côté adopté des règlements imposant aux manifestants de divulguer leur itinéraire.

En se rendant à une réunion des députés péquistes à l'Assemblée nationale, M. Lisée et son collègue à la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, ont répondu aux demandes formulées au cours des derniers jours pour que les deux villes s'alignent sur la position gouvernementale.

M. Bergeron s'est limité à affirmer que les péquistes avaient posé les gestes appropriés lorsqu'ils ont pris le pouvoir, en septembre dernier, parce qu'ils croient au droit fondamental des citoyens de manifester.

Le ministre a cependant concédé que les municipalités pouvaient juger nécessaire que leurs

policiers obtiennent les trajets des manifestants avant le départ du leur cortège.

M. Bergeron a cependant évité de faire plus de commentaires en rappelant qu'une contestation du règlement montréalais P-6 a été logée devant la Cour supérieure.

Lundi, le cabinet du ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, avait présenté la même position réservée.

Mais M. Lisée a plutôt invité les manifestants qui prévoient défilier mardi à Montréal, où les policiers ont effectué plusieurs arrestations récemment, à donner leur trajet aux policiers.

Selon le ministre, l'exigence des municipalités est beaucoup moins sévère que ce qui était prévu dans le projet de loi 78, qui est devenu la loi 12 à son adoption.

«C'est absolument raisonnable et j'implore les associations étudiantes, a-t-il dit. Une manifestation, ce n'est pas spontané, c'est organisé, c'est appelé à une heure dite. Donc, qu'ils donnent l'itinéraire, tout simplement, pour que ça se passe dans le calme.»

TVANOUVELLES : Message aux manifestants : «Donnez votre itinéraire» - Jean-François Lisée - Première publication mardi 26 mars 2013 à 14h19



Crédit photo : archives, Agence QMI
Les arrestations de masse des dernières semaines ne font pas sourciller le gouvernement Marois

Par Charles Lecavalier | Agence QMI

Les arrestations de masse des dernières semaines ne font pas sourciller le **gouvernement Marois**, qui appuie pleinement la **Ville de Mon-**

tréal et son **règlement P-6**, qui encadre le droit de manifester.

«Donnez votre itinéraire, respectez le règlement et manifestez tant que vous voulez», a lancé le ministre responsable de Montréal **Jean-François Lisée** en s'adressant directement aux étudiants, mardi.

«J'appelle les manifestants ce soir à donner leur itinéraire aux policiers, tout simplement. On s'en porte pas plus mal et ça éviterait à des jeunes étudiants et des jeunes étudiantes d'avoir des contraventions de 600 \$ pour la première infraction», a ajouté M. Lisée lors d'un point de presse improvisé à l'entrée du caucus péquiste à Québec.

Contradiction?

Pourtant, en septembre dernier, Pauline Marois avait annoncé, lors de son premier conseil des

ministres, l'abrogation des dispositions loi 78 qui limitaient les manifestations. Le gouvernement Marois éliminait ainsi l'obligation pour les manifestants de dévoiler leur itinéraire.

Jean-François Lisée n'y voit aucune contradiction puisque la loi 78, «dénoncée par le Barreau, allait beaucoup plus loin. Elle demandait des itinéraires beaucoup plus tôt.»

«On a une des réglementations les plus flexibles en matière de manifestation. Ils peuvent donner leur itinéraire sur-le-champ.»

«Le fait d'offrir son itinéraire, je trouve que c'est normal et que ce doit être maintenu, et je pense aussi que manifester à visage découvert c'est normal et ça doit être maintenu», a ajouté M. Lisée.

CYBERPRESSE : Manifs: le ministre St-Arnaud invite ses collègues à la prudence - Publié le mardi 26 mars 2013 à 12h54 | Mis à jour le mardi 26 mars 2013 à 23h20



Photo: Alain Roberge, La Presse
La grande manifestation du 22 mars 2012. Le gouvernement Marois a rapidement abrogé la loi 12, instaurée par les libéraux, en la remplaçant par le règlement P-6. Jean-François Lisée a notamment défendu ce règlement, le qualifiant «d'un des plus tolérants au monde».

Paul Journet, Denis Lessard, Tommy Chouinard, La Presse

Le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, invite ses collègues à faire preuve «d'une extrême prudence» avant de commenter le règlement municipal P-6 de Montréal, qui exige que les manifestants dévoilent leur itinéraire à l'avance.

«Il peut arriver que des collègues s'échappent, mais la règle, c'est qu'il faut être extrêmement prudent quand il y a des recours devant les tribunaux. Dans ce cas-ci, il y a une contestation constitutionnelle devant la Cour supérieure, qui sera plaidée au cours des prochains mois», a-t-il rappelé.

Lisée dans la mêlée

Plus tôt en journée, mardi, le ministre responsable de Montréal, Jean-François Lisée, a indiqué que le règlement P-6 est «un des plus tolérants au monde». «L'itinéraire, manifester à visage découvert, c'est raisonnable. Je suis certain que la Sûreté du Québec a des centaines de photos de moi en train de manifester, et on ne s'en porte pas plus mal», a-t-il dit. La première ministre Pauline Marois a par la suite qualifié le règlement de «raisonnable». Le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a quant à lui rappelé que le règlement était actuellement contesté en cour. Il a toutefois donné ce «conseil»: «il serait si simple de donner le trajet à l'avance», a-t-il souligné.

M. St-Arnaud a refusé de nommer des collègues. Mais, selon nos informations, on estime au gouvernement que M. Lisée serait allé trop loin dans son appui à Montréal. Confronté à cette information, M. Lisée a réagi ainsi: «Il y a une marge de manoeuvre quand une cause est en cour. Le plus prudent doit être le ministre de la Justice. Cependant, ça ne nous empêche pas, comme membre du gouvernement, de dire le bon sens.»

Plus tôt dans la journée, M. Lisée a lancé un appel aux manifestants. «C'est pour leur protection, celle des commerçants, celle du public. J'ai fait des centaines de manifestations avec un itinéraire, cela empêcherait des jeunes d'avoir des amendes de 600\$, a-t-il lancé.

Le ministre responsable de Montréal explique que son gouvernement a abrogé la loi 12 des libéraux (projet de loi 78) parce qu'elle était «dénoncée par le Barreau, allait beaucoup plus loin, avait des obligations terribles». «Nous l'avons abrogée, nous sommes flexibles pour protéger le

droit de manifester, on ne peut pas être plus tolérant que demander l'itinéraire au moment où cela se passe.» Pauline Marois a commenté le dossier par la suite. Après avoir abrogé la loi 12, la première ministre a jugé bien raisonnables les obligations demandées par la Ville de Montréal aux manifestants. «Il y a un règlement qui prévoit que les manifestants doivent donner leur itinéraire, je suis d'accord pour que les gens puissent manifester sans violence et en respectant les règles. La règle est simple, on ne doit pas fournir son itinéraire trois jours avant, on peut le déposer dès qu'on s'attoupe et que les policiers le demandent», a-t-elle dit. M^{me} Marois invite les groupes qui doivent manifester mardi soir à se plier au règlement. La loi 12 était «scandaleuse, elle n'avait aucun sens».

LE DEVOIR : Lettre - Qui dénoncera le règlement antimanifestation?, par François Lanctôt - Montréal, le 24 mars 2013 - Mardi 26 mars 2013

<p>En novembre 1969, l'administration Drapeau-Saulnier a fait adopter le fameux règlement 3926, qui rendait illégales les manifestations et certaines assemblées publiques dans le centre-ville de Montréal. Le 29 novembre de cette année-là, près de 200 femmes se réunissent au Monument national, rue Saint-Laurent, pour protester contre ce règlement antidémocratique. Dans un geste de protestation spectaculaire, elles défient l'interdiction de manifester, sortent dans la rue, s'enchaînent entre elles et sont arrêtées. Le 10 décembre, 200 militants syndicaux et progressistes connus, ne voulant pas être en reste, défieront aussi le règlement et seront arrêtés. Ce règlement antimanifestation et les arrestations massives et systématiques qui ont suivi ont largement contribué au climat étouffant qui régnait à l'époque à Montréal et au Québec, climat qui a débouché, on le sait, sur la Crise d'octobre 70. Car il devenait de plus en plus difficile de s'exprimer par la voie démocratique.</p>	<p>Aujourd'hui, le non moins fameux règlement P6 a lui aussi pour effet d'étouffer toute possibilité de manifester dans les rues de Montréal et nous nous retrouvons encore une fois dans une impasse démocratique. Les innombrables arrestations effectuées à répétition depuis le printemps dernier ont aussi eu pour effet de banaliser les exactions policières. Dans les faits, aujourd'hui, ce sont les policiers qui déterminent qui a le droit de manifester. Dans les faits, aujourd'hui, aller manifester c'est accepter d'avance d'être arrêté, peu importe la tournure de la manifestation et souvent avant même que la manifestation ne débute. Qui, alors, peut encore avoir envie de manifester ? Dans ce contexte, on peut se demander qui sont, aujourd'hui, les personnes connues, hommes et femmes, artistes, comédiens, chanteurs, journalistes, syndicalistes ou personnalités politiques qui auront le courage de défier ce règlement policier antimanifestation et d'accepter de se faire arrêter pour le dénoncer.</p>	<p>Vos réactions - 2 commentaires France Marcotte - Abonnée, 26 mars 2013 05 h 02 Se voit-on couler? Sans en espérer autant que de voir des gens s'enchaîner dans la rue, on serait certainement en droit d'au moins s'attendre à ce que ces personnes connues ne soient pas en accord avec le règlement sur les manifestations, qu'ils le dénoncent publiquement et s'en dissocient. Malheureusement, il se peut qu'on soit descendu si bas dans la complaisance et la couardise qu'on n'entendra rien de tel. Mathieu Bouchard - Abonné, 26 mars 2013 17 h 01 Chartrand et Simonne Cette partie de l'histoire du Québec est illustrée dans l'épisode 9 de la série télé « Chartrand et Simonne ».</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LE DEVOIR : Répression des manifestations - Les juristes se joignent à la contestation - Mardi 26 mars 2013

<p>Mélanie Loisel La mobilisation s'organise pour forcer les Villes de Québec et de Montréal à revoir leurs règlements municipaux qui exigent des organisateurs de manifestations qu'ils dévoilent leur itinéraire. Après Québec solidaire, l'Association des juristes progressistes (AJP) et la clinique Juripop unissent leurs voix pour réclamer l'abrogation des règlements municipaux, notamment le règlement P-6 de la Ville de Montréal. « Le P-6 n'est pas nécessaire afin d'éviter la casse et d'enrayer la violence puisqu'il existe déjà plusieurs dispositions législatives à cet effet », estime l'avocate Sibel Ataogul, présidente de l'Association qui compte 70 membres, dont des avocats, des juristes et des professeurs de droit. Dans une lettre envoyée aux élus municipaux et provinciaux, l'AJP souligne que le règlement P-6, tel qu'il est utilisé et rédigé, viole la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique. « C'est inquiétant, ce qui se passe. Il y a eu environ 500 arrestations au cours des trois dernières manifestations à Montréal, pas parce qu'il y a eu des méfaits, mais parce que les organisateurs n'auraient pas donné le trajet », note Mme Ataogul en déplorant l'intervention des policiers le 22 mars dernier, alors que 294 personnes ont été arrêtées. L'AJP appelle maintenant le gouvernement Marois à mettre sur pied une enquête publique pour faire la lumière sur ces récentes interventions policières. « On se demande où sont nos élus ? Quand on nous renvoie au Service de police de Montréal et qu'un porte-parole de la police justifie l'intervention en disant que la population en a assez, on se demande si ce sont les policiers qui ont le pouvoir de décider de nos droits », indique Mme Ataogul. Le PQ muet Le directeur général de Juripop, Marc-Antoine Cloutier, affirme qu'il ne comprend pas comment le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, peut demeurer muet face aux arrestations de masse vues à Montréal. Le cabinet du ministre Bergeron dirige plutôt les questions vers le bureau de son collègue Sylvain Gaudreault aux Affaires municipales. Or, l'attaché de presse du</p>	<p>ministre Gaudreault a indiqué que le gouvernement Marois ne fera aucun commentaire sur la situation puisque le règlement P-6 est contesté devant la Cour supérieure. En septembre dernier, la première ministre, Pauline Marois, avait pourtant affirmé que les nouvelles dispositions portant sur les manifestations nuisaient aux droits et libertés alors que la cause était déjà devant la Cour. Elle a aussi abrogé les dispositions de la loi 12, adoptée par les libéraux pendant la crise étudiante, qui forçaient les manifestants à dévoiler leur itinéraire. Au cours des prochains jours, l'AJP espère être en mesure de rencontrer les élus municipaux à Montréal. *** Ce texte a été modifié après publication. Vos réactions - 6 commentaires Yves Claudé - Inscrit, 26 mars 2013 03 h 29 L'espace public peut-il être approprié comme terrain de jeu par des «sportifs extrêmes urbains», ou par des marges, de tout acabit ? Il semble que QS et quelques individus à prétention juridico-normative soient en train de déraiper, sous prétexte d'un droit à la manifestation, dans une très douteuse conception de l'appropriation de l'espace public, qui pourrait nous réserver de fort mauvaises surprises (!!!), si cette éthique et normativité d'une libre appropriation de cet espace par tout groupe particulier aspirant à ce micro-colonialisme, étaient institutionnalisées. Répétant une complaisance électoraliste à l'égard d'une mouvance postmoderne et petite-bourgeoise qui clame que la rue lui appartient («À qui la rue ? / À nous la rue !»), QS et ses dirigeants ne semblent pas réaliser qu'une politique progressiste, c'est-à-dire par essence moderne, ne peut déroger au principe transcendant de la propriété intrinsèquement sociale, collective, de l'espace public. On ne peut s'opposer à la privatisation de l'espace public par des intérêts marchands, et en même temps permettre cette privatisation par des sous-groupes sociaux particularistes, fument-ils eux-mêmes le résultat d'une certaine fracturation et fragmentation du social ! Car c'est</p>	<p>la conception fondamentale de l'espace public qui serait en jeu dans un dépeçage déréglé de cet espace, selon une conception à la fois postmoderne et néolibérale. La direction de QS se trompe lourdement si elle s'imagine préparer des gains électoraux dans un aventurisme, qui n'est pas susceptible de nuire seulement à ses propres ambitions électorales ! Yves Claudé Claude Lachance - Inscrite, 26 mars 2013 13 h 12 J'ai lu sans rire! Trop peur de m'Étouffer! Pourquoi faire simple quand on peut si bien compliquer par des pirouettes intellectuelles pour miroir seulement! Yves Claudé - Inscrit, 26 mars 2013 16 h 10 À Madame Claude Lachance, J'ai plusieurs styles d'écriture, et je conviens que celui-ci («L'espace public peut-il être approprié...») est quelque peu formaliste... alors que je souhaitais me placer hors d'une polémique qui a manifestement des connotations politiques partisans. Mea culpa ... mea maxima culpa ...! La sociologie doit vulgariser son discours, mais cela doit-il être au prix de la réduction du sens, du contenu ? Cela dit, il me semble que je pose une question sociologique et politique importante relativement à l'appropriation de l'espace public, que ce soit par des intérêts financiers et marchands, ou par des groupes sociaux spécifiques, même s'ils prétendent parler au nom de la majorité des citoyens, avec des slogans dont la simplicité n'est qu'apparente («À qui la rue ? / À nous la rue !», etc.). La question éthique qui en découle est celle de la légitimité de ces groupes... Yves Claudé [@ycsocio] Franklin Bernard - Inscrit, 27 mars 2013 10 h 50 M. Claudé, en d'autres termes, sous votre jargon de tendance droitnière, qui fait semblant de poser des questions «éthiques» (que vient faire l'éthique dans les révoltes et révolutions populaires contre un pouvoir autoritaire et abusif?) et qui remet en question la «légitimité» des manifestations (la légitimité d'une manifestation n'est pas de votre seul ressort), se cachent ces deux professions de foi: «Non aux manifestations», et</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



«À bas la gauche!» Vous auriez pu le dire plus simplement.
 Pierre lefebvre – Inscrit, 29 mars 2013 10 h 38
 La rue ? La rue ? Vous allez vous y retrouver ça sera pas long ! Regardez celles d'Europe et d'ailleurs, elles sont déjà pleine !
 François Genest – Abonné, 27 mars 2013 17 h 35
 Qui a le droit d'approuver un itinéraire?
 La démocratie municipale a été gravement compromise depuis plusieurs années et nous l'apprenons aujourd'hui pour notre plus grand embarras. Nos élus prétendent n'en avoir rien su. Comment cela a-t-il pu se produire? La plus simple explication, d'après moi, c'est l'aveugle-

ment volontaire. Quand on y trouve son intérêt, on ferme les yeux et on se raconte des choses farfelues pour se donner bonne conscience.
 J'ai été témoin des technique de négociation et d'intervention des corps policiers à plusieurs reprises depuis un an. Nos élus et nos journalistes préfèrent se raconter des histoires plutôt que de regarder les choses en face : les policiers font tout ce qu'il faut pour assurer la quiétude des gens en déplacement au centre-ville (sauf les manifestants, bien entendu), quitte à intimider, pousser, provoquer des gens pacifiques. Ils font ce qu'ils pensent qu'on attend d'eux, tout simplement. Plus ils ont d'outils législatifs à leur disposition pour exercer des pressions sur les

manifestants, que ce soit pendant les négociations ou les interventions, plus leur travail est facile et efficace.
 Personnellement, je n'ai aucune envie d'entrer en négociation avec la police quand j'ai quelque chose à dénoncer publiquement. Et puis à quel policier? À quel fonctionnaire le demander? C'est véritablement une question de droit fondamental. Que le rôle de la police soit éclairci, qu'on leur indique les limites morales à l'intérieur desquelles ils peuvent exercer leur profession. Ensuite, je serai prêt à discuter d'un quelconque règlement qui limite les droits, si ça s'avère toujours nécessaire.

CYBERPRESSE / LE DEVOIR : Itinéraire des manifs: les péquistes devraient se faire entendre / Itinéraire des manifestations: la pression monte sur Québec - QS, Juripop et l'Association des juristes progressistes demandent au PQ de ne plus tolérer ces règlements à Québec et Montréal – Publié le lundi 25 mars 2013 à 15h27 | Mis à jour le lundi 25 mars 2013 à 17h35 / Lundi 25 mars 2013 17h57



Photo : Marie-Hélène Tremblay - Le Devoir

Le gouvernement péquiste a abrogé la loi 78, et ainsi l'obligation faite aux manifestants de dévoiler leur itinéraire. Mais cette disposition est demeurée en vigueur à Montréal et Québec, qui avaient fait voter des règlements municipaux à cet effet.

La Presse canadienne
 Québec — Le gouvernement péquiste devrait demander aux villes de Montréal et Québec d'abroger leur règlement municipal obligeant les manifestants à dévoiler leur itinéraire, ont affirmé lundi trois regroupements.
 Le parti politique Québec solidaire, le service d'aide juridique Juripop et l'Association des juristes progressistes (AJP) estiment que le gouvernement est dans une position contradictoire en tolérant ainsi ces règlements, qui ont motivé des arrestations récemment dans les deux villes.
 En septembre dernier, dès son premier conseil des ministres, la première ministre Pauline Marois a abrogé les dispositions de la loi 12 limitant les manifestations, qui avaient été introduites par les libéraux avec le projet de loi 78, durant la crise étudiante du printemps précédent.
 Le gouvernement péquiste levait ainsi l'obligation faite aux manifestants de dévoiler leur itinéraire. Mais cette disposition est demeurée en vigueur à Montréal et Québec, qui avaient profité du projet de loi 78 pour voter des règlements municipaux à cet effet.

Le président de QS et coporte-parole André Frappier croit qu'en tolérant ce statu quo dans les deux villes, le gouvernement se place dans une position contradictoire.
 M. Frappier estime que les péquistes devraient demander aux deux villes d'abroger leur règlement municipal.
 «Ils s'en lavent les mains, a-t-il dit. C'est contradictoire maintenant de ne pas aller plus loin et de ne pas demander aux deux municipalités de l'abroger, même si le gouvernement n'a pas le pouvoir, au moins de ne pas rester silencieux.»
 Le directeur général de Juripop, Marc-Antoine Cloutier, a relevé que dans l'opposition, plusieurs péquistes, dont Mme Marois et la ministre Véronique Hivon, se sont indignés des excès permis par le projet de loi 78, qui est devenu la loi 12 lorsqu'elle a été adoptée.
 M. Cloutier a affirmé qu'il ne comprend pas comment le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, peut maintenant demeurer muet face aux arrestations de masse vues à Montréal, que les policiers motivent en invoquant un règlement qui oblige la divulgation des itinéraires de manifestations.
 «Tous, en réunion, quand on discutait de la loi 78, se scandalisaient de cette obligation d'itinéraire, a-t-il dit. Alors moi je ne comprends pas comment aujourd'hui, M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, peut demeurer muet face à ce genre d'arrestations de masse.»
 Le cabinet de M. Bergeron a plutôt dirigé les questions vers celui de son collègue aux Affaires municipales, Sylvain Gaudreault.
 Mais l'attaché de presse de M. Gaudreault a indiqué que le gouvernement ne fera aucun commentaire sur la situation puisque le règlement montréalais P-6, qui touche notamment l'itinéraire des manifestants, est contesté devant la Cour supérieure.
 L'avocate Sibel Ataogul, présidente de l'AJP, a affirmé que Mme Marois ne s'était pourtant pas gênée pour dire que les dispositions portant sur les manifestations nuisaient aux droits et libertés, en septembre, même si la cause était déjà devant le tribunal.
 «C'est très inquiétant et c'est complètement incohérent, considérant que la même disposition pour elle était tellement contraire aux droits et libertés qu'elle l'a abrogée avant que les tribunaux statuent dessus», a-t-elle dit.
 Selon Mme Ataogul, depuis le 15 mars, les policiers montréalais ne tolèrent plus les manifestations sans itinéraire connu, alors que c'était le cas l'an dernier.
 À Québec, au début du mois, le même phénomène a été observé, les policiers intervenant aussitôt que le cortège s'est mis en marche.
[Vos réactions - 11 commentaires](#)

LE DEVOIR : Arrestations de masse: Québec solidaire interpelle le gouvernement Marois : Les organisateurs se disent victimes d'intimidation – Samedi 23 mars 2013 16h56

Découvrez le projet [Ce qu'il reste du printemps étudiant](#), réalisé en collaboration avec l'ONF
 La Presse canadienne
 L'application d'un règlement municipal ne devrait pas avoir préséance sur la Charte québécoise des droits et libertés, a plaidé samedi Québec solidaire, qui dénonce vertement l'arrestation de masse survenue vendredi soir, [alors que plus de 200 manifestants ont été interpellés dès les premières minutes d'une manifestation organisée à Montréal](#).
 La candidate défaite de Québec solidaire dans la circonscription de Sainte-Marie/Saint-Jacques, Manon Massé, joint sa voix à celles d'autres organisations et demande l'intervention du gouvernement Marois, l'exhortant à «réhabiliter le droit de manifester» et à «empêcher les arrestations de masse».

Elle interpelle également les partis municipaux, suggérant l'abrogation du règlement qui oblige les organisateurs des manifestations de dévoiler à l'avance leur itinéraire.
 Depuis quelques semaines, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) invoque tôt le règlement municipal P-6 et plutôt que d'attendre que des méfaits soient commis et procèdent promptement à des arrestations. Et le montant de l'amende est salé : 637\$.
 Comme ce fut le cas lors de la manifestation contre la brutalité policière, le 15 mars dernier, la manifestation de vendredi soir n'a tout simplement pas eu lieu puisque les policiers ont procédé à des interpellations avant même que les manifestants ne quittent le lieu de rassemblement et sans que des méfaits aient été commis.

En entrevue à La Presse canadienne, vendredi soir, un porte-parole du SPVM, le sergent Latour, a déclaré que la charte «permet la liberté d'expression, mais pas de liberté de manifestation».

L'article trois du chapitre un de la Charte des droits et libertés du Québec stipule que «toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association».

Les organisateurs de la manifestation étudiante de vendredi soir, à Montréal, jugent qu'ils ont été victimes d'intimidation policière.

Daniel Crespo, porte-parole de l'Association facultaire des étudiants en science politique et droit de l'UQAM, en lien avec l'ASSÉ, estime que les policiers ont changé leurs tactiques. Auparavant, les manifestants jouissaient d'une certaine tolérance avant l'intervention des forces de l'ordre.

Daniel Crespo croit qu'il s'agit d'une manière de décourager tout mouvement de contestation.

L'association reconnaît que donner le trajet de la manifestation pourrait sans doute éviter les arrestations préventives, mais les votes obtenus en assemblée générale empêchent de le faire. Les membres prétextent qu'une telle collaboration pourrait se retourner contre les manifestants et risquerait de se traduire par des arrestations de masse.

Des discussions stratégiques auront lieu dans les prochaines semaines afin de revoir les moyens de pression utilisés pour passer le message des étudiants.

L'absence des fédérations collégiale et universitaire n'est du reste pas perçue comme un problème ou un facteur de démobilisation.

Daniel Crespo estime que même lors du printemps érable, il n'y a jamais eu, de toute manière, de véritable union entre les associations étudiantes, l'ASSÉ ayant toujours déterminée elle-même ses stratégies.

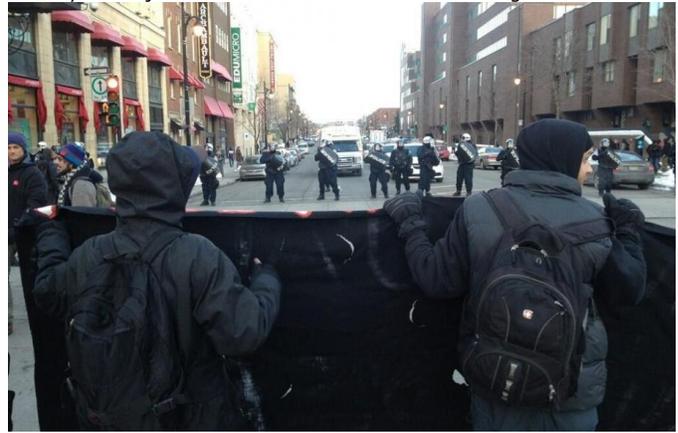


Photo : Bahador Zabihyan - Le Devoir

Pour plusieurs participants, la manifestation de vendredi n'a tout simplement pas eu lieu puisque les policiers ont procédé à des arrestations avant même que les manifestants ne quittent le lieu de rassemblement du parc Émilie-Gamelin.

CYBERPRESSE : Arrestations de masse: Québec solidaire interpelle Marois - Publié le samedi 23 mars 2013 à 15h49 | Mis à jour le samedi 23 mars 2013 à 19h46



Photo: Olivier PontBriand, La Presse

La manifestation de vendredi n'a tout simplement pas eu lieu puisque les policiers ont procédé à des interpellations avant même que les manifestants ne quittent le lieu de rassemblement et sans que des méfaits aient été commis.

Mélanie Marquis, La Presse Canadienne, Montréal

L'application d'un règlement municipal ne devrait pas avoir préséance sur les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, a plaidé Québec solidaire, samedi. La formation politique dénonce vertement l'arrestation de masse survenue vendredi soir, alors que plus de 200 protestataires ont été interpellés dès les premières minutes d'une manifestation organisée à Montréal.

La candidate défaite de Québec solidaire dans la circonscription de Sainte-Marie/Saint-Jacques, Manon Massé, joint sa voix à celles d'autres organisations et demande l'intervention du gouvernement Marois, l'exhortant à «réhabiliter le droit de manifester» et à «empêcher les arrestations de masse».

Rejointe au téléphone, l'attachée de presse du ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a déclaré que ce dernier n'accorderait par d'entrevues au cours du week-end. Soutenant qu'il valait mieux s'adresser au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour discuter de ce dossier, Jacqueline Aubé a fait remarquer qu'il était normal que des personnes aient été arrêtées considérant qu'aucun trajet n'ait été divulgué par les organisateurs de la manifestation.

Depuis quelques semaines, le SPVM invoque tôt le règlement municipal P-6 plutôt que d'attendre que des méfaits soient commis et procèdent promptement à des interpellations. Et le montant de l'amende est salé: 637 \$.

Comme ce fut le cas lors de la manifestation contre la brutalité policière, le 15 mars dernier, la manifestation de vendredi soir n'a tout simplement

pas eu lieu puisque les policiers ont procédé à des interpellations avant même que les manifestants ne quittent le lieu de rassemblement et sans que des méfaits aient été commis.

À l'issue de la manifestation, un porte-parole du SPVM, le sergent Jean-Bruno Latour, avait déclaré en entrevue téléphonique à La Presse Canadienne que la charte «permet la liberté d'expression, mais pas de liberté de manifestation».

L'article 3 du chapitre 1 de la Charte des droits et libertés du Québec stipule que «toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association». Son pendant canadien prévoit, à l'article 2c, que «chacun a les libertés fondamentales suivantes», dont «liberté de réunion pacifique».

En outre, dans un avis rendu le 16 mai dernier, le Barreau du Québec, faisait valoir que «l'obligation de divulguer à l'avance «le lieu exact et l'itinéraire» d'une manifestation peut constituer, en certaines circonstances, une restriction trop importante à la liberté de réunion pacifique garantie par les articles 2c) de la Charte canadienne et 3 de la Charte québécoise».

«Cette assertion aussi hurluberlue qu'affolante, alarmante, effrayante d'un policier du Service de police de la ville de Montréal mène à deux constats: Le premier, les policiers devraient impérativement suivre plus de cours de droit dans le cadre de leur formation. Le second, ça ne va pas du tout au Québec actuellement, et ça fait peur», a réagi l'avocate Véronique Robert dans un billet de blogue publié samedi sur le site de l'hebdomadaire Voir. Invité à revenir sur sa déclaration, samedi, le principal intéressé a soutenu que les chartes complétaient les droits, mais qu'elles n'allaient «pas à l'encontre des obligations non plus».

«Ça veut dire que si vous devez faire un rassemblement, si vous devez exercer votre liberté d'expression, vous ne pouvez pas y aller à l'encontre du Code criminel ou du Code de procédure pénal, en l'occurrence le Code de sécurité routière ou les règlements en vigueur dans les municipalités», a fait valoir le sergent Latour.

Et s'il est vrai que les policiers agissent plus rapidement - l'été dernier, bon nombre de manifestations ont été tolérées tant et aussi longtemps qu'elles demeuraient pacifiques -, c'est essentiellement parce que le SPVM juge que les organisateurs n'ont pas su profiter des perches qui leur ont été tendues au cours des derniers mois, a-t-il plaidé.

«Celle-ci (la manifestation) était planifiée depuis longtemps. C'est une manifestation du 22, nous connaissons les responsables et les responsables nous connaissent. Ils avaient tout le temps et la liberté de nous communiquer les informations (divulguer le trajet)», a signalé le porte-parole, selon qui le changement d'administration à l'hôtel de ville n'a pas eu d'impact sur le changement de stratégie des autorités du SPVM.

Les organisateurs de la manifestation étudiante de vendredi soir ont aussi remarqué le changement de tactique des forces de l'ordre. Ils jugent qu'ils ont été victimes d'intimidation policière.

Daniel Crespo, porte-parole de l'Association facultaire des étudiants en science politique et droit de l'UQAM, en lien avec l'ASSÉ, croit qu'il s'agit d'une manière de décourager tout mouvement de contestation.

L'association reconnaît que donner le trajet de la manifestation pourrait sans doute éviter les arrestations préventives, mais les votes obtenus en assemblée générale empêchent de le faire. Les membres prétextent qu'une telle collaboration pourrait se retourner contre les manifestants et risquerait de se traduire par des arrestations de masse.

La stratégie pourrait être mise à l'épreuve sous peu, car déjà, une autre manifestation du 22 se profile à l'horizon, en avril. Cette fois, les protestataires sont invités à marcher pour l'abolition du règlement municipal P-6, comme l'indique la page Facebook créée pour l'événement.

LE DEVOIR : Experts en contrôle de foules – Samedi 23 mars 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Le SPVM s'est bâti une expertise en matière de contrôle de foules, au point où des corps policiers venus d'ailleurs au Canada et des États-Unis viennent l'observer en pleine action.

Découvrez le projet [Ce qu'il reste du printemps étudiant](#), réalisé en collaboration avec l'ONF

Marie-Andrée Chouinard

711. C'est le nombre de manifestations couvertes par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au cours de l'année 2012. « Une année normale, c'est environ une centaine », explique Ian Lafrenière, commandant-superviseur de la section médias du SPVM.

Une activité aussi intense qu'inhabituelle a modifié d'abord la manière de communiquer. « Nous avons changé notre présence sur les réseaux sociaux et notre manière d'assurer la vigie de ces réseaux », précise M. Lafrenière. Les policiers ont accentué leur présence sur Twitter et YouTube. « Cela a eu un grand impact sur notre manière d'opérer », explique le commandant.

Rester neutre

L'information a parfois circulé à une telle vitesse que le corps policier s'est fait prendre au piège de l'info non vérifiée, comme cette fois où, pendant plusieurs jours, on a cherché un manifestant apparemment mort alors qu'il reposait dans la quiétude de son logis, bien en santé.

Le SPVM s'est bâti une expertise en matière de contrôle de foules, au point où des corps policiers venus d'ailleurs au Canada et des États-Unis viennent l'observer en pleine action. Entre autres impacts du conflit, les policiers utilisent maintenant des modes de transport différents, comme le vélo ou la cavalerie. Ils tentent de faire la distinction entre ceux qui viennent « manifester à Montréal maintenant comme si c'était un sport extrême de venir se chicaner avec la police » et ceux qui sont là pour la bonne cause.

Ce conflit a généré un flot d'injures à l'endroit des policiers, mais aussi un nombre inégalé de félicitations et de remerciements. « Le job du policier est de ne pas prendre parti. Il fallait rester neutres. »

Vos réactions - 1 commentaire

Sylvain Auclair - Abonné, 23 mars 2013 11 h 26

Neutres?

La police, neutre? Laissez-moi rire! Non seulement attaquait-elle les manifestants, mais elle agissait avec suspicion envers toute personne portant le carré rouge.

LE DEVOIR : Manifestation du 22 mars - Les policiers coupent court à la commémoration – Samedi 23 mars 2013



Photo : Marie-Hélène Tremblay - Le Devoir

Quelques centaines de personnes ont pris part à la manifestation vendredi à Montréal. Ce texte a été modifié après sa publication.

Découvrez le projet [Ce qu'il reste du printemps étudiant](#), réalisé en collaboration avec l'ONF

Bahador Zabihyan

Le rassemblement visant à souligner le premier anniversaire de la première manifestation contre la hausse des droits de scolarité du gouvernement Charest a rapidement été dispersé vendredi par les policiers, et environ deux cents personnes ont été interpellées, y compris [le célèbre Anarchopanda](#).

« Depuis une semaine et demie, le droit de manifester est mort à Montréal », a expliqué l'Anarchopanda par téléphone au Devoir, alors qu'il se trouvait dans le groupe de manifestants sur le point d'être arrêté par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le professeur de philosophie qui souhaite garder l'anonymat explique que c'est la première fois qu'il se fait arrêter de la sorte.

L'Anarchopanda, qui était devenu aux yeux de nombreux étudiants une mascotte du printemps érable, dit aussi avoir pris « son premier vrai coup de matraque » dans les côtes. Il se trouvait près de l'intersection du

boulevard de Maisonneuve et de la rue Labrecque lorsque les policiers anti-émeutes ont chargé la foule qui avançait au milieu de la circulation.

Quatre appels à la dispersion

Le SPVM avait auparavant demandé à quatre reprises à la foule de se disperser en déclarant la manifestation illégale, selon le porte-parole de la police, Jean-Bruno Latour. Le point de rendez-vous de cette manifestation était le parc Émilie-Gamelin, à 18 h, mais les organisateurs n'ont pas fourni l'itinéraire à l'avance aux policiers. Le sergent Latour ne rapportait aucun acte criminel ni geste de violence, mais il estime que la police a décidé de disperser la manifestation, car le cortège avançait dans le sens inverse de la circulation sur le boulevard de Maisonneuve, ce qui présentait un risque pour la sécurité du public.

Cette intervention policière a par ailleurs fait réagir l'Association facultaire des étudiants en science politique et droit (AFESPED) de l'Université du Québec à Montréal, qui est à l'origine du rassemblement. Dans un communiqué, celle-ci a dénoncé ce qu'elle qualifie de « techniques d'intimidation employées par le SPVM et par d'autres corps policiers du Québec ». L'Association pour une solidarité syndicale étudiante qui avait apporté son soutien à l'AFESPED a aussi condamné l'intervention policière. Son porte-parole, Jérémie Bédard-Wien, a dû courir pour ne pas se retrouver pris en souricière par le SPVM.

Finalement, deux groupes de manifestants ont été encerclés par les policiers près de l'intersection des rues Saint-Timothée et Labrecque et du boulevard de Maisonneuve.

Un troisième groupe de manifestants s'est formé près de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, en fin de soirée. Les manifestants pris dans les deux souricières ont attendu plusieurs heures avant d'être embarqués dans les autobus de la Société de transport de Montréal par le SPVM. « Les gens chantent et dansent pour se réchauffer », a expliqué par téléphone au Devoir Evelyne Laforest, qui se trouvait dans le groupe de manifestants en train de se faire arrêter.

Les personnes arrêtées devaient recevoir une amende de 634 \$ en vertu du règlement P6 de la Ville de Montréal, selon le porte-parole de la police.

Avec La Presse canadienne

Vos réactions - 1 commentaire

France Marcotte - Abonnée, 23 mars 2013 08 h 08

Mais pourquoi l'anti-émeute?

Si le problème était que le cortège qui avançait dans le sens inverse de la circulation sur le boulevard de Maisonneuve présentait un risque pour la

sécurité du public, pourquoi faire intervenir les policiers anti-émeutes, d'ailleurs déjà parés à intervenir, plutôt que des policiers «ordinaires»?

On connaissait la position du gouvernement libéral Charest sur ces questions, mais qu'en pense le gouvernement péquiste de madame Marois?

LE DEVOIR : Menottes, infractions, etc. – Samedi 23 mars 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Le printemps dernier a vu éclore bon nombre de procédures qui ont laissé leurs traces, encore visibles aujourd'hui, sur le système judiciaire. Découvrez le projet [Ce qu'il reste du printemps étudiant](#), réalisé en collaboration avec l'ONF Lisa-Marie Gervais. Multiplication des injonctions, poursuites criminelles et constats d'infraction... Le printemps dernier a vu éclore bon nombre de procédures qui ont laissé leurs traces, encore visibles aujourd'hui, sur le système judiciaire. Si la loi 78, la loi spéciale adoptée le 18 mai, a été abrogée par les péquistes lorsqu'ils ont pris le pouvoir, d'autres règlements ont vu le jour pendant le conflit étudiant.

C'est le cas de P-6, la réglementation antimasque qu'a notamment contestée Anarchopanda, née le même jour que la loi spéciale. Dans ce règlement adopté par la Ville de Montréal, le port du masque est interdit et oblige les participants à une manifestation à divulguer leur trajet. Selon le Collectif contre la brutalité policière, 1084 constats d'infraction ont été délivrés en vertu de ce règlement entre le 15 mars 2011 et le 22 octobre 2012.

C'est aussi pendant le conflit étudiant que quelques centaines de manifestants de plusieurs régions du Québec ont reçu une amende en vertu d'un autre règlement, l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, qui interdit toute entrave à la circulation. Selon Denis Poitras, un des avocats qui défendent de nombreux citoyens dans ces dossiers, le Québec est le seul endroit où ce règlement s'applique aussi dans le cadre d'une « action concertée », soit une manifestation. Me Poitras a déposé une requête dénonçant l'inconstitutionnalité de ce règlement, qui selon lui est en contradiction avec le droit à la liberté d'expression, conféré par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

Pas d'aide juridique

Et lorsqu'il s'agit de contester des règlements municipaux, il n'y a pas d'aide juridique, déplore Me Poitras. « Quelqu'un d'accusé d'attroupement illégal en vertu du Code criminel, il aurait un casier judiciaire et une amende d'environ 200 \$. Mais pour P-6, c'est une amende de 500 \$ et les citoyens n'ont pas droit à un avocat. L'État n'est pas obligé de payer pour eux. »

Enfin, certains ont reçu des accusations criminelles pour voie de fait sur un agent de la paix, voie de fait armé, entrave ou possession d'armes incendiaires. « Mais ce n'est pas 5 % du total des accusations », soutient l'avocat. Aucune accusation n'a été portée en vertu de la loi 78 aujourd'hui moribonde.

[Vos réactions - 10 commentaires](#)

RADIO-CANADA / SOCIÉTÉ : Anniversaire du 22 mars : près de 200 personnes interpellées – Mise à jour le vendredi 22 mars 2013 à 23 h 10 HAE

Radio-Canada avec La Presse Canadienne

Le compte rendu d'Émilie Dubreuil

La manifestation organisée vendredi par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) pour souligner le premier anniversaire de la grande [manifestation du 22 mars 2012](#) a été déclarée illégale par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avant même qu'elle ne se mette en marche, parce qu'aucun itinéraire n'avait été fourni à l'avance. Les policiers ont interpellé près de 200 personnes en vertu du règlement municipal P-6 encadrant les manifestations, notamment pour avoir circulé en sens contraire de la rue, a indiqué le SPVM. Ces personnes ont été identifiées, puis sont reparties avec une contravention de 654 \$. Aucune n'a été détenue.

Le sergent Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM, a confirmé que des journalistes faisaient partie des groupes de personnes interpellées lors de deux arrestations de masse, vers 18 h 30. La mascotte Anarchopanda a aussi été aperçue parmi les manifestants pris en souricière par les policiers.

La manifestation a pris fin vers 19 h, mais les personnes en voie d'être arrêtées étaient toujours encerclées à 20 h 15.



souricière Photo : Simon Coutu

La mascotte Anarchopanda parmi les manifestants pris en souricière. Selon le sergent Latour, « le droit à la liberté d'expression existe et les gens ont le droit de manifester », mais « toute manifestation doit se faire

dans l'ordre, dans le respect de tous les citoyens », a-t-il déclaré. Il n'a rapporté aucun acte criminel ni geste de violence.

Plusieurs manifestants ont dénoncé l'attitude des policiers :



« C'est une crise de dictature. On a rien le droit de faire, on n'a pas le droit de manifester, on n'a pas le droit de chialer, rien. Sous Charest, au moins, on pouvait chialer. Sous Marois, oublie ça. »



« Ils coupent la manif au bout de cinq minutes, on n'a même pas le temps de s'exprimer. C'est ridicule. Ils arrêtent des gens alors qu'il n'y a même pas d'infraction. Je suis dégoûtée. »



« Les policiers viennent d'interpeller quelqu'un parce qu'il avait un foulard. Il a dit : "Si t'enlève pas ton foulard, je t'arrête." On s'entend qu'il fait froid aujourd'hui. Même si c'est un foulard de laine blanc, c'est complètement ridicule, ça va vraiment trop loin, là. »

Une membre de Québec solidaire, et ex-candidate aux élections provinciales, Manon Massé, a réitéré la demande faite par son parti de tenir une commission d'enquête publique indépendante sur les agissements des policiers lors des manifestations.



Manon Massé, membre du parti Québec solidaire

« On sait qu'actuellement, le gouvernement y réfléchit. Mais là, on veut qu'il arrête d'y réfléchir à cette idée d'avoir une commission d'enquête publique indépendante, c'est important, sur les comportements des policiers. Ce soir, je me suis laissée dire que ça n'a pas été les grosses matriques et tout le kit, parce qu'ils n'ont même pas eu le temps de partir. » Dans un communiqué, l'Association facultaire des étudiants en science politique et droit (AFESPED) de l'Université du Québec à Montréal a dé-

noncé ce qu'elle appelle des « techniques d'intimidation employées par le SPVM et par d'autres corps policiers du Québec ».

« Il est inacceptable que le SPVM procède à des manoeuvres de dispersion avant même qu'une manifestation soit mise en marche. Lors des trois dernières manifestations à Montréal, nous recensons près d'un demi-millier d'arrestations alors qu'aucun méfait ne fut commis. Il s'agit d'une grave dérive autoritaire et d'une atteinte impardonnable à nos libertés individuelles et collectives », a déclaré l'AFESPED.

Il y a un an, le début d'un grand mouvement

La manifestation tenue à Montréal il y a un an jour pour jour visait à dénoncer la hausse des droits de scolarité décrétée à l'époque par le gouvernement libéral de Jean Charest. Plusieurs dizaines de milliers de personnes y avaient participé, et des marches de protestation similaires avaient eu lieu tous les 22 du mois par la suite, jusqu'à l'élection du gouvernement péquiste de Pauline Marois.

Depuis, le mouvement de protestation s'est poursuivi, quoiqu'à moindre échelle, à la suite de la décision du gouvernement Marois d'indexer les droits de scolarité de 3 % par année.

L'ASSE, qui portait l'année dernière le nom de Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), estime aujourd'hui que les péquistes ont « troqué le carré rouge pour les habits du gouvernement précédent ».

La coporte-parole de l'ASSE, Blandine Parchemal, réitère l'opposition de son regroupement à toute augmentation des droits de scolarité et exige la gratuité scolaire. Selon elle, la hausse « imposée » au Sommet sur l'enseignement supérieur du gouvernement Marois véhicule une conception purement économique de l'éducation.

Mme Parchemal croit que le combat amorcé le printemps dernier doit reprendre. Une journée d'action se tenait vendredi sur plusieurs campus québécois.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) n'ont pas participé à cette journée de commémoration.



Photo :PC/Ryan Remiorz

La manifestation du 22 mars 2012 à Montréal

[Les commentaires \(295\)](#)

CYBERPRESSE : Intervention policière rapide à la manifestation du 22 - Publié le vendredi 22 mars 2013 à 14h21 | Mis à jour le vendredi 22 mars 2013 à 21h55

Hugo Pilon-Larose, La Presse

Ils étaient quelques centaines réunis au parc Émilie-Gamelin, ce soir, pour manifester contre l'indexation des droits de scolarité et souligner le premier anniversaire de la plus grande manifestation du printemps érable, qui avait eu lieu un an jour pour jour, le 22 mars 2012.

Quelques minutes après le début de la marche, le groupe d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a encerclé deux groupes et a mis un terme à une manifestation, qui n'a finalement jamais commencé.

«On n'a rien fait de mal. On marchait pacifiquement, sur la rue, comme ça s'est produit à de nombreuses reprises au cours du printemps érable. Ce que voit ce soir, c'est une nouvelle tactique du SPVM. On ne pourra plus en faire, de manifestations», a dit à *La Presse* un manifestant en état d'arrestation.

«C'est ça, la démocratie? C'est ça, la paix sociale du gouvernement Marois?», a décrié une autre manifestante.

tout a commencé vers 18 h 15. Le SPVM a déclaré la manifestation illégale, en vertu du règlement municipal P-6, qui rend obligatoire la divulgation d'un itinéraire. Alain Simoneau, chef du Poste de quartier 21, a demandé à trois reprises aux gens de se disperser, soulignant que les personnes qui ne partaient pas seraient arrêtées.

Lorsque le groupe a ignoré la consigne et s'est décidé à emprunter le boulevard de Maisonneuve, l'escouade antiémeute les a encerclés. Près de 200 manifestants ont été interpellés et ont reçu une contravention de 634 dollars.

«Depuis les trois dernières manifestations, nous intervenons plus rapidement, a confirmé le sergent Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM. Il ne faut pas prendre en otage les citoyens qui veulent venir au centre-ville de Montréal. Le Charte [des droits et libertés] protège le droit d'expression, mais il n'y pas de droit de manifestation», dit-il.

«Nous sommes choqués, nous sonnons l'alarme, a déclaré le coordonnateur général de l'Associa-

tion facultaire étudiante de science politique et droit de l'Université du Québec à Montréal (AFESPED-UQAM), Daniel Crespo. Maintenant, les gens ont carrément peur d'aller manifester. Ce qu'on a vécu ce soir, c'est de l'intimidation policière. Il n'y avait eu aucun incident lorsqu'ils ont procédé aux arrestations», dit-il.

«Le changement social prôné par les péquistes aux dernières élections n'a pas eu lieu. Ils n'ont pas aboli la taxe santé, et ils coupent dans les programmes d'aide sociale ou dans les centres de la petite enfance», a expliqué à *La Presse* M. Cossette, qui travaille aussi pour l'association.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a appelé tous ses membres à participer à la manifestation d'hier. Les porte-parole n'ont pas rappelé *La Presse* pour commenter le dénouement de la soirée.

Pour leur part, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) n'ont pas appelé leurs étudiants membres à participer à la manifestation de ce soir.





THE GAZETTE : One-year anniversary demo fizzles Friday, March 23, 2013

demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes.

By Christopher Curtis, The Gazette
 MONTREAL — Police sent a clear message to the city's protesting students Friday evening by cracking down on their demonstration before it could even begin.

About 200 people were surrounded by riot cops, detained and issued \$634 fines just moments after defying a police order instructing the crowd not to march throughout downtown Montreal.

It was a stark contrast to the student demonstrations that dominated the cityscape last spring — when violent clashes between protesters and police were a regular occurrence in Montreal.

Friday night's gathering, which began at Parc Émilie-Gamelin at 6 p.m., was organized to mark the one-year anniversary of a huge protest held last March 22 in Montreal that drew hundreds of thousands. In contrast to last year's massive event, only a few hundred braved the cold and snow for the anniversary march, which also protested the PQ government's plan to increase university tuition fees by about \$70 a year.



Photograph by: Peter McCabe, The Gazette
 Protesters are arrested after police shut down their march within 15 minutes in Montreal as they mark the one year anniversary of the largest

The techniques used during Friday's protest, in which three large groups were encircled and 'kettled' into a tight space, seem to indicate the Montreal police will be taking a zero tolerance approach to illegal assemblies. Montreal's P-6 bylaw gives authorities the power to declare a demonstration illegal if police were not given a parade route for the march at least 24 hours ahead of time. Although the law came into affect last spring, police half-heartedly enforced it at the time, often waiting for things to turn violent before stepping in with CS Gas canisters, baton strikes and arrests.

There was no vandalism Friday and not one criminal act according to Montreal police Sgt. Jean-Bruno Latour. As hundreds gathered in the cold outside of Berri métro station, the cops quickly got on their megaphones to declare the event an illegal assembly and order the crowd to disperse. The crowd attempted to defy the order, running through the snowy park and onto de Maisonneuve Blvd. to begin their march. They were almost instantly met by mounted police and a column of riot cops, who banged their shields and batons together as they charged the small crowd.

"Is this what democracy is supposed to look like?" said Andrea, who did not want her last name published. "I think we knew we would be arrested right away and that's sad. It's sad that we can't demonstrate, it says something about what we've come to expect from our institutions."

Andrea claims the police force's new strategy of instantly breaking up protests that violate bylaw P6 is working.

"Plenty of my friends didn't come tonight," she said. "They didn't want the hassle of being arrested and couldn't afford to pay their fine. Sure these things can get messy, but democracy is messy."

Photos by: Peter McCabe, The Gazette: Student protest anniversary - A large group gathered at Parc Emillie-Gamelin to mark the one-year anniversary of the major student protest.



Police block southbound Berri as protesters in Montreal mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013



A protester makes her point in Montreal as protesters mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013

During a demonstration against police brutality held last Friday, a crowd was rapidly dispersed with tear gas, corralled against a brick wall, loaded onto a bus and detained. In the end, 250 people were arrested and slapped with a \$634 fine for participating in an illegal assembly.

On Tuesday, police arrested 45 protesters before their demonstration against tuition hikes could even begin. Both protests were a violation of the city's P-6 bylaw.

A total of three groups had been kettled by lines of police at de Maisonneuve Blvd., St-André and St- Timothée Sts. Friday night.

Several journalists were among those detained, as was the protester known as "Anarchopanda." A man in a panda suit could be seen peering out from inside one of the kettles.

As darkness fell, the encircled protesters did their best to remain boisterous and defiant in the increasingly cold night. Some sang songs, jumped up and down and there were a few screaming matches with police.

After being processed, and issued their \$634 tickets in a makeshift police station fashioned out of a city bus, protesters were released into the night.

"I can understand not wanting vandalism and widespread crime, but is this really the solution," said Rick, who did not want his last name published.

[34 comments](#)



A policeman on bicycle has a camera attached to his helmet as he watches over protesters in Montreal as they mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013



Riot police watch over protesters in Montreal as they prepare to mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013



Police hold a group of protesters on De Maisonneuve in Montreal after they were stopped in their protest march Friday March 22, 2013



Police hold a group of protesters on St. Timothee in Montreal after they were stopped in their protest march Friday March 22, 2013.



Protesters block St. Catherine street after police split them up and they returned to Place Emilie Gamelin in Montreal Friday March 22, 2013



Riot police and mounted police clear De Maisonneuve after kettling protesters in Montreal as they mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013



The panda bear joins protesters in Montreal to mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013



Riot police watch over protesters in Montreal as they mark the one year anniversary of the largest demonstration that drew more than 100,000 people in 2012 against student fee hikes Friday March 22, 2013

LE DEVOIR : Un an après le 22 mars - Mémoire d'un printemps qui chauffe la couenne - Vendredi 22 mars 2013



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

22 mars 2012: plus de 200 000 manifestants défilent dans les rues de Montréal.

Samedi > *Ce qu'il reste du printemps étudiant.* Un dossier ONF-Le Devoir suivant les traces du conflit un an après les premières manifestations.

Le printemps québécois: une anthologie, Maude Bonenfant, Anthony Glinoyer, Martine-Emmanuelle Lapointe,, Écosociété, mars 2013, 306 p.

Marie-Andrée Chouinard

Il y a un an pile, 200 000 personnes arpentaient les rues pour protester contre la hausse des droits de scolarité. L'histoire ne retiendra-t-elle de ce conflit que quelques dates éparées, alors que sa mémoire est tellement plus riche, comme le montre *Le printemps québécois. Une anthologie*, en librairie aujourd'hui ?

Dans le disque dur du printemps étudiant, le carré rouge est en bonne compagnie. À côté des jalons incontournables — des manifs monstres ici et là, les moments forts d'un bras de fer entre le gouvernement et les étudiants, l'aridité d'une loi spéciale — se côtoient des archives singulières qui témoignent de l'élan de création unique insufflé par la jeunesse en plein conflit.

Voilà ce dont témoigne avec éclat un livre publié ce 22 mars, et dont l'existence tient précisément autour de ceci : documenter, avant que des fragments ne s'envolent, l'abondance et la diversité du conflit étudiant. *Le printemps québécois. Une anthologie* (Écosociété, mars 2013) a été conçu au plus fort de la grève par trois professeurs émerveillés par les modes d'expression créatifs choisis par les jeunes pour formuler désaccord et revendications.

À l'ère des réseaux sociaux, le manifestant 2.0 disposait de bien plus que de ses pieds, un slogan et une pancarte pour partager son mécontentement. Blogues, twitts, pages Facebook, manifestes, événements spontanés : la compréhension fine des réseaux socionumériques combinée à une imagination folle ont donné lieu à un riche partage d'informations pendant le conflit. En font foi les nombreux vidéos, photos et enregistrements défilant à vitesse grand V sur la stratosphère, doublant sans grand mal les médias traditionnels.

« Le mouvement social du printemps 2012 a été aussi, et peut-être surtout, soit un laboratoire d'idées, une explosion de créativité et une prise de parole collective (en mots, en arts et en actes) », écrivent en avant-propos du *Printemps québécois* les trois auteurs Maude Bonenfant (professeure de communication sociale et publique à l'UQAM), Anthony Glinoyer (professeur de littérature à l'Université de Sherbrooke) et Martine-Emmanuelle Lapointe (professeure de littérature à l'UdeM).

Les trois professeurs ont entrepris une ambitieuse collecte d'archives qui détaille non seulement la chronologie des événements de février 2012 à février 2013, mais rend compte des documents, créations, groupes et événements qui ont existé en marge d'une foule d'événements chauds présentés en textes, vignettes et photos. Le tout présenté de façon ultra dynamique dans un livre mémoire de 300 pages.

« Ce qui nous a animés entre autres, c'était d'assister à toutes ces belles actions pensées par les étudiants, sans aucun écho dans les médias traditionnels », explique Maude Bonenfant, l'une des auteures, dont la grève a été « très, très occupée » à ramasser toutes ces archives avant qu'elles ne s'effacent dans l'oubli. « Il fallait qu'il y ait une mémoire de cette grande imagination et d'un désir des jeunes de participer à leur manière à l'effort collectif. »

La professeure a été marquée par la capacité des étudiants de divulguer leur message en utilisant leurs forces. Ainsi, les étudiants en design de l'UQAM ont créé l'École de la montagne rouge, à l'origine de célèbres sérigraphies, dont l'une inventant l'expression « printemps érable ». Les étudiants en jeu de l'École supérieure de théâtre ont présenté pendant plusieurs jours une chorégraphie silencieuse sur les rames du métro de Montréal, où des comédiens habillés de rouge formaient une ligne interminable, le tout créant un effet certain, sans pourtant le moindre bruit. Les étudiants en urbanisme de l'UQAM ont drapé de rouge une partie du mobilier urbain, des sculptures aux arbres.

L'expression artistique a admirablement servi le propos étudiant. Le 22 mars, l'HAUSSETIE d'show chauffe le Métropolis, en compagnie notamment des Zapartistes. Le 2 avril, le concert *On hausse le ton*, alliant orchestre et poésie, anime le Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Et c'est sans compter les activistes tricoteuses (avec Maille à part), la marche à reculons, les mariages collectifs symboliques contre la hausse, les projections lumineuses sur des bâtiments, la chorale des grévistes, la parodie des Schtroumpfs sur la schtroumpf des droits de schtroumpf, la bière « La Matraque », une bière « au coup du jour » (gracieuseté des Brasseurs illimités en mai 2012) ou le jeu vidéo *Angry grévistes*, en écho au populaire *Angry Birds* — un mince échantillon de la créativité étudiante saveur conflit.

« Ce qui nous a frappés en faisant cette recension [non exhaustive, précisent les auteurs], c'est que le groupe a toujours eu préséance sur l'individu », ajoute Mme Bonenfant. En font foi les nombreux regroupements créés à la faveur du printemps : ici, Mères en colère et solidaires ou Profs contre la hausse, et là, plus inusités, le Regroupement pacifique de peluches et de figurines pour une société plus juste et plus solidaire (des petits défilés de peluches ont d'ailleurs coloré certaines artères) ou le distributeur de câlins Anarchopanda.

« Cette anthologie, c'est non seulement une manière de refaire le fil des événements et de montrer toute la richesse créatrice liée au conflit, mais c'est aussi notre hommage à tous ces militants qui ont pris la parole », dit Maude Bonenfant.

Vos réactions - 2 commentaires

Ginette Bertrand – Abonnée, 22 mars 2013 18 h 16

Je suis baba!

AUCUN commentaire à cet article (vendredi 23-03-13, 18h15)

Claude Saint-Jarre – Inscrit, 22 mars 2013 23 h 30

Crions plus fort, parce qu'on nous ignore.

Ce n'est pas le slogan exact mais l'idée est là. J'aimerais bien que les étudiants(e)s actuel(les) qui le crient encore soient interviewés pour expliciter en quoi ils se perçoivent ignorés, comment ils le sont et les interventions à faire pour qu'ils ne le soient plus.

CYBERPRESSE : Manif nocturne: une cinquantaine d'interpellations - Publié le mardi 19 mars 2013 à 22h10 | Mis à jour le mardi 19 mars 2013 à 22h34



Photo: Olivier Jean, La Presse

La Presse Canadienne, Montréal

Une cinquantaine de personnes ont été interpellées après que de 50 à 100 manifestants eurent défié les conditions climatiques et les ordres du Service de police de la ville Montréal (SPVM), mardi soir.

Les protestataires se sont rassemblés au point de ralliement habituel, le parc Émilie-Gamelin, près de l'UQAM, où ils étaient fortement surveillés par des nombreux agents et même par au moins cinq policiers à cheval, ces derniers stationnés dans la partie supérieure du parc.

Pendant que les gens attendaient dans une atmosphère plutôt bon enfant, certains se livrant à une bataille de balles de neige entre eux, le SPVM a déclaré la manifestation illégale parce que, comme à l'accoutumée, il n'avait pas reçu d'itinéraire.

Allant plus loin, le SPVM, prétextant la neige qui tombait, a même menacé les gens d'une arrestation s'ils osaient s'aventurer dans la rue.

Et puis petit coup de théâtre. Vers 20h45, les manifestants sont entrés dans la station Berri-UQAM. Ils ont scandé quelques slogans sur le quai avant de s'engouffrer dans une rame. Ils sont ressortis à la station Mont-

Royal avant de déambuler sur l'avenue du même nom, direction ouest. Ils ont ensuite bifurqué sur le boulevard Saint-Laurent, vers le sud. Mais le petit jeu du chat et de la souris a finalement été remporté par les policiers. Vers 21h30, le SPVM a annoncé avoir interpellé une cinquantaine

de manifestants sur Saint-Laurent, près de Rachel, en vertu, a-t-il indiqué, du règlement municipal P-6. Le SPVM n'a rapporté aucun méfait pendant la manifestation.

CYBERPRESSE : Débats : Manifester... pour le droit de manifester, par Marcos Ancelovici, professeur adjoint au département de sociologie de l'Université McGill - Publié le Mardi 19 mars 2013 à 13h35

La manifestation du 15 mars contre la brutalité policière se sera donc soldée par plus de 250 arrestations. Les manifestants ont été encerclés par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) quelques minutes à peine après le début du rassemblement. Il n'y a donc pas vraiment eu de manifestation.

Pourtant, il n'y a pratiquement pas eu de méfaits commis : les médias rapportent une vitre de voiture et une vitrine brisées. C'est tout. Ce ne sont certainement pas les 250 personnes arrêtées qui ont commis ensemble ces deux méfaits. Mais alors pourquoi le SPVM a-t-il empêché la manifestation?

La principale raison invoquée par le SPVM pour justifier les arrestations est que le trajet de la manifestation n'avait pas été fourni, ce qui contrevient au règlement municipal P-6. La question que d'aucuns ne manqueront pas de poser est alors : pourquoi les organisateurs de la manifestation, en l'occurrence, le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP), ne donnent-ils pas tout simplement un itinéraire au SPVM? Je ne peux pas répondre à la place du COBP. Cependant, on peut formuler deux hypothèses : cette décision peut traduire un manque de confiance et représenter un choix stratégique.

Du point de vue des organisateurs d'une manifestation, présenter un itinéraire initie une négociation qui suppose une reconnaissance mutuelle des parties en présence et une confiance en l'autorité de l'État. Or, dans la mesure où le COBP dénonce, précisément, les abus de la police et donc de l'État, il n'est pas surprenant que la reconnaissance mutuelle et le lien de confiance qui doivent sous-tendre la demande d'autorisation de la manifestation fassent défaut. Le COBP n'a probablement pas confiance en la police et on peut supposer que celle-ci le lui rend bien.

Refuser de soumettre un itinéraire peut également être un choix stratégique dans la mesure où l'on anticipe que la police essaiera d'imposer un itinéraire qui viendrait miner la portée de la manifestation, en empêchant, par exemple, le passage du cortège devant un lieu hautement symbolique mais potentiellement trop perturbateur pour l'ordre public du point de vue de la police. Ne pas soumettre un itinéraire équivaut alors à refuser d'initier un processus de négociation avec l'État dont on anticipe qu'on sortira perdant.

De manière plus générale, ce que le COBP remet en question en ne soumettant pas de trajet, c'est

la légitimité de la façon dont l'État encadre la liberté d'expression. C'est aussi une façon de revendiquer un droit de manifester qui serait un droit de perturber. À cet égard, il est intéressant de noter que le règlement P-6 interdit aussi « de gêner le mouvement, la marche ou la présence [des] citoyens [qui utilisent également le domaine public à cette occasion] ». Comment une manifestation peut-elle mettre de l'avant des revendications politiques dans l'espace public sans gêner le mouvement des gens qui s'y trouvent? Si une telle chose arrivait, s'agirait-il encore d'une manifestation?

Les gens exclus du pouvoir n'ont souvent d'autre moyen pour se faire entendre que d'avoir recours à la manifestation. La perturbation de l'ordre public que celle-ci implique est donc une façon de compenser un manque de ressources et une exclusion du processus de formulation des décisions publiques. Manifester dans la rue suppose alors de temporairement priver les autorités de la coopération dont leur pouvoir dépend. Cela veut dire que, par nécessité, l'on suspend temporairement sa contribution à la quiétude civile.

CYBERPRESSE : Manif contre la brutalité policière: des prévenus comparaissent - Publié le samedi 16 mars 2013 à 12h44 | Mis à jour le samedi 16 mars 2013 à 19h06

Philippe Teisceira-Lessard, La Presse

Sur les 260 protestataires arrêtés hier soir dans le cadre de la manifestation annuelle contre la brutalité policière, seuls quatre manifestants ont comparu aujourd'hui.

Au palais de justice de Montréal, deux jeunes hommes ont fait face à un juge pour la première fois.

Emmanuel Edgar Carranza, 19 ans, a été appréhendé pour possession de matériel incendiaire. Les circonstances de son arrestation n'ont pas été dévoilées au tribunal.

Avant d'ordonner sa remise en liberté, le juge lui a interdit d'être en possession de matériel incendiaire. Le jeune homme lui a alors demandé s'il pouvait garder le bidon d'essence qu'il traîne dans le coffre de sa voiture. La Couronne le lui a déconseillé. Il ne pourra pas non plus participer à une manifestation avec un sac à dos.

Marc-André Long, 23 ans, sera pour sa part accusé de voies de fait armées contre un policier, ainsi que d'entrave au travail d'un policier.

Un autre individu a été arrêté lors de la manifestation d'hier pour avoir manqué une date de comparution. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui.

Un quatrième individu a comparu aujourd'hui à la Cour municipale, selon Me Denis Poitras, qui représente plusieurs militants arrêtés suite à des manifestations.

«Sabotage» ou réussite?

Par ailleurs, policiers et manifestants ont une vision bien différente des événements.

Ce matin, le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP), qui organisait la manifestation, a mis en ligne un texte critiquant les opérations policières de la veille. Le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), pour sa part, se félicitait de la réussite de ses opérations.

«La liberté d'expression a été muselée par la confiscation des bannières et pancartes. Les policiers ont fait des charges à chevaux et arrêtaient des individus au hasard avant même le départ de la manifestation, ont écrit les auteurs du texte non signé. Par la suite, les tentatives d'encercllement se sont succédé au rythme des flashes-bangs et des matraques.»

Avis contraire du côté des forces de l'ordre. «On est heureux du résultat et on est très fier du travail des policiers», a expliqué Ian Lafrenière, responsable des communications du SPVM. Contrairement aux dernières années, le vandalisme a été assez limité et le passage des manifestants n'a pas laissé de traces au centre-ville.

«On a réussi à atténuer les impacts pour les résidents, pour les automobilistes et pour les commerçants», s'est réjoui M. Lafrenière.

Le responsable des communications n'a pas caché que les policiers avaient agi «en amont» pour éviter un dérapage. Des bâtons ont été saisis avant le début de la manifestation et des «arrestations préventives» ont été effectuées. Par ailleurs, jeudi, l'état-major du SPVM avait déjà averti les manifestants que la patience ne serait pas au rendez-vous.

En tout, 219 individus ont été appréhendés à l'aide de tactiques d'encercllement (souricières), alors que 41 autres ont été arrêtés de façon isolée. La majorité d'entre eux devraient s'en sortir avec une amende, mais certains devraient être accusés au criminel.

C'était beaucoup trop, selon le COBP. «Pour nous, il est clair que cette manifestation est ciblée pour son message et non pour les actes de vandalisme qui pourraient y être commis, écrit-il encore. Rappelons-nous que des centaines d'arrestations sont effectuées chaque année et que très peu des arrêtées sont par la suite reconnues coupables par les tribunaux.»

Selon le SPVM, un policier et au moins deux manifestants ont été blessés au cours des affrontements. Un policier se serait fait casser plusieurs dents par un coup de genou au visage. Trois autres personnes, une policière et deux protestataires, ont été victimes de chutes de pression.



Photo: David Boily, La Presse
Des manifestants pris en souricière par les policiers, hier.

LE DEVOIR : Manifestation contre la brutalité policière - Au moins 200 arrestations - Samedi 16 mars 2013





Photo : François Pesant - Le Devoir

Dès le début du rassemblement, quelques arrestations ont été effectuées par les policiers. **Bilan final du SPVM (10h00): 250 arrestations, dont 22 pour actes criminels**
Bahador Zabihyan

La 17e manifestation contre la brutalité policière ressemblait plus au jeu du chat et de la souris entre les policiers qui voulaient disperser les manifestants et ces derniers qui voulaient se rassembler pour parcourir le centre-ville, vendredi après-midi.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a procédé à environ 200 arrestations. En vertu des règlements municipaux, la police a déclaré la manifestation illégale dès le départ, car aucun trajet n'avait été donné à l'avance par les organisateurs. C'est vers 16 h 50 que les manifestants ont commencé à se rassembler autour de l'intersection des rues Ontario et Saint-Urbain. Au moins deux personnes ont été arrêtées dès le début du rassemblement, a constaté Le Devoir.

Ils étaient quelques centaines à avoir répondu à l'appel annuel du Collectif opposé à la brutalité policière. Une fois le cortège en marche, les policiers du SPVM l'ont suivi de très près. Puis, appuyés par l'anti-émeute de la Sûreté du Québec, ils ont divisé la manifestation en deux. En effet, une fois arrivés près de la Place des Arts, une vingtaine de policiers de la Sûreté du Québec (SQ) sont sortis au pas de course de l'entrée d'un garage sous-terrain, situé sur la rue Saint-Urbain, surprenant beaucoup de manifestants. Les agents de la SQ ont monté les escaliers menant à la

Photos manifestation 15 mars



Place-des-Arts en courant afin d'y poursuivre les manifestants qui s'y trouvaient. Une fois arrivés sur la rue Sainte-Catherine, le nombre de manifestants avait déjà diminué, mais le cortège a repris sa marche, scandant des slogans tels que « Police partout, justice nulle part » ou encore « Parti québécois, parti bourgeois ».

Mais la manifestation se faisait au pas de course, car à intervalles réguliers, les policiers avançaient en courant vers la foule, obligeant les manifestants à accélérer la cadence. Au moins une grenade assourdissante a été utilisée par la police, a constaté Le Devoir. Elle a explosé à environ un mètre d'un manifestant, provoquant un important panache de fumée. La charge du SPVM a été vigoureuse, la manifestation s'est en partie dispersée et plusieurs personnes ont été arrêtées. Quelques minutes plus tard, ce qui restait du cortège a repris la route. La manifestation est en fait revenue vers la Place des Arts, et a redescendu la rue Sainte-Catherine.

Arrestation de masse

Vers 18 h 30, la manifestation s'est terminée de facto, avec une arrestation de masse. Environ 150 personnes ont été prises en souricière par la police : un groupe au coin des rues Sainte-Catherine et Sanguinet, et l'autre à l'angle des rues Sainte-Catherine et Hôtel-de-Ville. Les policiers ont minutieusement identifié chacune de ces personnes. Elles ont été transférées vers un centre de détention de la police et elles recevront des amendes de 637 \$, a indiqué le porte-parole du SPVM, le sergent Laurent Gingras. Par ailleurs, 38 personnes ont été interpellées de manière isolée, notamment pour entrave, possession de matériel incendiaire ou voies de fait contre un policier. De plus, un agent a été blessé légèrement, et une policière a été victime d'un malaise.

Fait inusité : une vingtaine de policiers de Toronto, Peel, Ottawa, Gatineau, Laval et Longueuil sont venus observer la manifestation selon M. Gingras. En effet, il arrive souvent que des policiers d'autres services viennent observer les méthodes du SPVM. Ce fut régulièrement le cas lors des manifestations du printemps érable, selon le porte-parole du SPVM.

La manifestation contre la brutalité policière a fréquemment été ponctuée d'affrontements entre des manifestants et les policiers et au fil des ans, plusieurs actes de saccage y ont été commis. L'année dernière, le SPVM avait procédé à une foule d'arrestations, au point où 226 personnes s'étaient retrouvées derrière les barreaux. Il y a deux ans, plus de 300 personnes avaient été arrêtées.

Avec La Presse canadienne

Vos réactions - 20 commentaires



LE NOUVELLISTE : Manifestation contre la brutalité policière: tuée dans l'œuf - Publié le samedi 16 mars 2013 à 00h00

La Presse et Vincent Gauthier, Le Nouvelliste
 Quelques 150 personnes ont été interpellées pour avoir enfreint des règlements municipaux et au moins quatre autres ont été arrêtées pour des actes criminels à l'occasion de la 17e manifestation contre la brutalité policière hier soir à Montréal, selon un bilan provisoire de la police.
 Le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a déclaré la manifestation illégale peu après son début, près de son quartier général, vers 17 h. Les policiers ont d'abord permis la marche en avertissant qu'aucune infraction ne serait tolérée, mais rapidement, ils ont ordonné aux manifestants, qui étaient alors quelques centaines, de se disperser.
 C'est ce que la majorité d'entre eux ont fait, et la manifestation s'est scindée en plusieurs petits groupes avant de prendre fin moins de trois heures après son coup d'envoi.
 Deux groupes de personnes qui ont continué à marcher ont toutefois été encerclés par la police, un premier au coin des rues Sainte-Catherine et Sanguinet et l'autre, à l'angle de Sainte-Catherine et Hôtel-de-Ville, au centre-ville, a indiqué le sergent Laurent Gingras, porte-parole du SPVM. Ces manifestants ont été interpellés pour avoir enfreint un règlement municipal puisqu'ils n'avaient pas fourni d'itinéraire, a-t-il expliqué.
 Une journaliste de La Presse Canadienne sur place n'a remarqué aucun cas de vandalisme important.
 Deux policiers ont par ailleurs été conduits à l'hôpital au cours de la soirée, a indiqué M. Gingras. Un agent a eu des dents cassées au début de la manifestation, et une policière a plus tard été transportée par Urgences-Santé en raison d'un malaise.
 La police avait averti que la circulation serait perturbée par la manifestation à l'heure de pointe, mais elle a précisé plus tard dans la soirée qu'il n'y avait pas eu de problèmes de circulation majeurs au centre-ville.

Les policiers du SPVM étaient appuyés par ceux de la Sûreté du Québec.
 Des policiers des villes de Gatineau, d'Ottawa, de Laval et de Toronto ont aussi assisté à la manifestation en tant qu'observateurs mais ne seraient pas intervenus.
 L'hélicoptère de la SQ a pu être vu et entendu au centre-ville de Montréal. Plusieurs policiers déambulaient à cheval et d'autres portaient leurs boucliers.
 Selon CUTV, la station de télévision communautaire de l'Université Concordia, un membre de son équipe aurait été arrêté par la SQ.
 La manifestation contre la brutalité policière a fréquemment été ponctuée d'affrontements entre des manifestants et des agents de la paix montréalais et au fil des ans, plusieurs actes de saccage y ont été commis.
 L'année dernière, près de 2000 personnes ont manifesté. Le SPVM avait procédé à une foule d'arrestations, au point où 226 personnes s'étaient retrouvées derrière les barreaux. De plus, sept policiers et deux manifestants avaient été blessés.
 Il y a deux ans, plus de 300 personnes avaient été arrêtées.
 Le Collectif opposé à la brutalité policière avait organisé la manifestation de vendredi.
À Trois-Rivières
 Pendant ce temps, à Trois-Rivières, un peu moins d'une centaine de personnes ont participé au volet régional de la manifestation contre la brutalité policière. Malgré un itinéraire plutôt incongru, l'événement s'est déroulé dans le calme depuis le parc Champlain jusqu'au quartier général de la Sécurité publique de Trois-Rivières. Les organisateurs souhaitaient dénoncer plus particulièrement l'arrestation d'Alexis Vadeboncoeur, survenue le 2 février dernier dans la cour du Cégep de Trois-Rivières à la suite d'un vol à main armée commis dans une pharmacie du boulevard des Récollets. Quatre agents de la SPTR sont d'ailleurs suspendus, avec solde,

depuis les événements, le temps que la Sûreté du Québec complète son enquête sur le déroulement de cette arrestation musclée.
 Hier, d'abord réunis au centre-ville, les manifestants ont refusé de suivre l'itinéraire qui avait été proposé par les policiers. Ils ont ensuite pris d'assaut différentes artères du centre-ville, dont certaines à contre-sens, au beau milieu de la circulation, sous le regard attentif de quelques policiers. Certains automobilistes ont klaxonné pour appuyer les manifestants tandis que la patience d'autres conducteurs a semblé être mise à rude épreuve. Mis à part quelques échanges peu élogieux entre les deux clans, à quelques reprises, aucun débordement ne s'est produit.
 Tout au long de la marche, qui a notamment été ponctuée d'un arrêt de quelques minutes en plein cœur de l'intersection aux cinq coins, les manifestants ont scandé des slogans dénonçant différents comportements policiers.
 Quelques-uns d'entre eux n'ont d'ailleurs pas hésité à narguer les policiers qui encadraient la manifestation avec des remarques bien peu édifiantes. Un petit nombre, moins d'une dizaine, portait des cagoules ou des masques. Aucune arrestation n'est toutefois survenue malgré l'insistance de certains.
 Une fois rendus devant le quartier général, les manifestants scandaient «Pour Alexis et tous les autres».
 Au terme de la manifestation, qui a duré un peu plus de 90 minutes, un des organisateurs se disait satisfait du déroulement et de la réponse citoyenne. «C'est très satisfaisant en tenant compte de la température et l'heure du rassemblement. Ça s'est déroulé de façon quasi impeccable. Il n'y a eu aucun débordement de la part des manifestants ni aucune intervention injustifiée des policiers. C'était exemplaire», a souligné Jean-Sébastien Ménard.

TVANOUVELLES : Aucune arrestation : Manifestation contre la brutalité policière à Trois-Rivières - Première publication vendredi 15 mars 2013 à 22h28



Crédit photo : Guillaume Jacob, Agence QMI
 Manifestation contre la brutalité policière à Trois-Rivières
 Par Guillaume Jacob | Agence QMI

Quelques dizaines de citoyens ont manifesté vendredi soir dans les rues de Trois-Rivières, pour dénoncer la **brutalité policière**.
 Les manifestants se sont rassemblés au parc Champlain pour ensuite marcher dans les rues du centre-ville. Leur itinéraire était inconnu des policiers.
 Les manifestants ont terminé la marche devant le poste de police de la Sécurité publique de Trois-Rivières. Tout s'est déroulé dans le calme et les policiers n'ont procédé à aucune arrestation.
 «On demande la mise sur pied d'un organisme indépendant composé de gens de la société civile afin d'enquêter sur les agissements des policiers lorsqu'il y a des débordements», a indiqué Jean-Sébastien Ménard, un des porte-parole des manifestants.
 L'appel à la manifestation avait été lancé en début de semaine sur les réseaux sociaux par trois citoyens qui voulaient dénoncer l'arrestation brutale d'Alexis Vadeboncoeur, le 2 février dernier.



«Le traitement réservé à ce jeune homme nous a indignés», a souligné Jean-Sébastien Ménard.

Cette arrestation brutale d'un présumé braqueur de pharmacie par quatre policiers de la Sécurité publique de Trois-Rivières, avait été captée par des vidéos de surveillance.

Les images avaient été rendues publiques lors de l'ouverture du procès de M. Vadeboncoeur. On peut y voir les quatre policiers frapper le prévenu à plusieurs reprises alors que ce dernier était étendu face contre terre.



(Crédit photo: Guillaume Jacob, Agence QMI)

TVANOUVELLES : 17e manifestation contre la brutalité policière à Montréal : La manifestation en images - Première publication vendredi 15 mars 2013 à 17h56 | Mise à jour : vendredi 15 mars 2013 à 19h46



Crédit photo : Maxime Deland, Agence QMI

17e manifestation contre la brutalité policière à Montréal

TVA Nouvelles

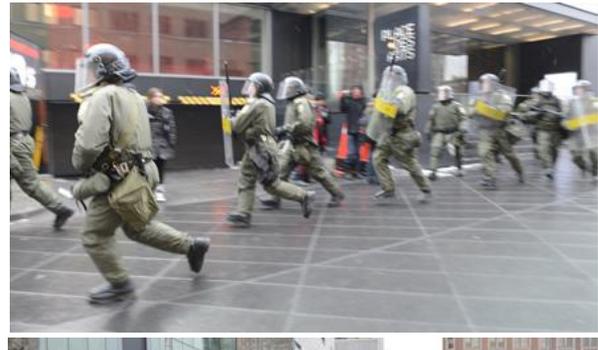
La 17e manifestation contre la brutalité policière a débuté peu avant 17h au centre-ville de Montréal. Le rassemblement a été déclaré illégal et à 18h, les policiers avaient procédé à près de 150 arrestations.

Voici une galerie de photos de l'événement:

(Crédit photo: Joël Lemay et Maxime Deland, Agence QMI)







TVANOUVELLES : 17e manifestation contre la brutalité policière - Près de 250 arrestations - Première publication vendredi 15 mars 2013 à 16h31 | Mise à jour : vendredi 15 mars 2013 à 23h10

Agence QMI

La 17e manifestation contre la brutalité policière, vendredi à Montréal, s'est soldée par près de 250 arrestations. Déclarée illégale quelques minutes après son début à 17h, elle s'est terminée vers 19h, les manifestants s'étant dispersés sous la surveillance des forces policières très présentes.

À 17h, environ 500 personnes se trouvaient au point de ralliement de l'événement, à l'angle des rues Ontario et Saint-Urbain, à Montréal, peu avant que la marche ne se mette en branle.



(Agence QMI)

Deux arrestations préventives

Un peu avant 17h, le SPVM a confirmé que deux personnes qui faisaient l'objet d'un mandat d'arrestation ont été arrêtées dans l'après-midi. Le SPVM n'a pas donné le motif exact de cette arrestation, mais a indiqué que ces deux individus avaient l'habitude de prendre part à de telles manifestations.

Intervention policière rapide

Les manifestants ont d'abord marché sur la rue Saint-Urbain en direction sud, près du quartier général du SPVM. Le rassemblement a été déclaré illégal 12 minutes après le début, car le trajet n'avait pas été fourni aux autorités.

Les policiers, aidés par leur unité de cavalerie, sont rapidement intervenus pour disperser la foule et de repousser les manifestants dans plusieurs directions. L'arrivée de renforts de la Sûreté du Québec, surgissant sans avertissement de la Place des Arts a surpris les manifestants et favorisé leur dispersion.

Des groupes différents se sont formés, certains se dirigeant en direction ouest sur le boulevard De Maisonneuve, d'autres en direction est, sur la rue Sainte-Catherine.

Deux arrestations de masse

Devant le 202, rue Sainte-Catherine Est, les policiers ont encerclé des dizaines d'individus pour procéder à une arrestation de masse. Une autre opération semblable a eu lieu à l'intersection des rues Hôtel-de-Ville et Sainte-Catherine.

Un individu a aussi été intercepté avec un sac contenant des couteaux et des munitions.

Près de 250 arrestations

En fin de soirée vendredi, le **commandant Ian Lafrenière du SPVM** a confirmé que plus de **200 personnes ont été arrêtées en vertu du règlement municipal P-6** [relativement au port du masque et à l'obligation de fournir le trajet de la manifestation]. Ces manifestants, interpellés lors des arrestations de masse, devraient recevoir une **contravention de 637\$**.

Les policiers ont également procédé à 38 arrestations isolées pour des infractions criminelles telles que méfait sur un véhicule de police, voie de fait sur un agent de la paix, menace, entrave et possession de matériel incendiaire. Certaines personnes ont également été arrêtées de façon préventive pour ensuite être relâchées.

En raison de ces opérations et de la présence de véhicules policiers, la circulation a été perturbée sur la rue Sainte-Catherine et sur plusieurs artères du centre-ville durant les deux premières heures, la situation revenant graduellement à la normale. Au grand soulagement des commerçants, la police ne rapportait que peu de méfaits en milieu de soirée.

Mises à jour en temps réel

20h27 - La rue Sainte-Catherine, où se déroulaient les arrestations de masse, est maintenant ouverte à la circulation.

19h35 - Selon le Twitter du SPVM, il n'y a plus aucune manifestation en cours.

19h27 - Une autre arrestation a eu lieu à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert.

19h15 - Le calme est revenu à la place Émilie-Gamelin.

19h05 - Le SPVM continue de donner des avis de dispersion aux abords de place Émilie-Gamelin où il y a une forte présence policière.

18h56 - Plusieurs manifestants arrivent à la place Émilie-Gamelin.

18h48 - Un manifestant aurait été blessé.

18h44 - Les policiers escortent des manifestants, les invitant à quitter.

18h40 - Les arrestations se poursuivent sur Sainte-Catherine entre les rues Sanguinet et Saint-Hubert.

18h34 - Il n'y aurait plus de manifestation en marche.

18h33 - Les policiers procèdent à une arrestation de masse à proximité de la rue Sanguinet.

18h26 - Le SPVM lance un nouvel avis de dispersion aux manifestants.

18h25 - Un petit groupe de manifestants se trouve sur la rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Berri.

18h25 - Un membre des forces de l'ordre est évacué en ambulance, il souffrirait d'un malaise cardiaque.

18h10 - La police donne des avis d'attroupement illégal aux manifestants.

18h06 - Plus d'une centaine de manifestants se trouvent à l'angle des boulevards Saint-Laurent et René-Lévesque.

18h05 - Plus d'une centaine de manifestants se trouvent devant le complexe Desjardins sur la rue Sainte-Catherine.

18h01 - Le SPVM indique sur Twitter qu'un groupe de manifestants a été interpellé sur Sainte-Catherine près de Sanguinet».

17h58 - Un groupe de plus d'une centaine de manifestants marche en direction est sur le boulevard De Maisonneuve à l'angle de la rue Jeanne-Mance.

17h56 - Le SPVM lance un second avis de dispersion aux manifestants.

17h55 - Près de 150 manifestants auraient été arrêtés.

17h52 - Des vitres auraient été fracassées sur la rue Sainte-Catherine.

17h50 - La police de Montréal indique sur Twitter que le policier qui a été conduit à l'hôpital a subi des blessures mineures.

17h48 - Les policiers tentent toujours de disperser les manifestants, à proximité des rues Sainte-Catherine et University.

17h46 - Un policier a été blessé au visage à la suite d'un coup de genou reçu d'un manifestant.

Persistant à scinder les groupes de manifestants, le SPVM a lancé plusieurs avis de dispersion, notamment sur une centaine de marcheurs réunis devant le Complexe Desjardins et un autre groupe à l'intersection des rues Berri et Sainte-Catherine.

Vers 19h, on observait une forte présence policière aux abords de la place Émilie-Gamelin, où là aussi des avis de dispersion ont été donnés aux manifestants.

Tous les groupes se sont dispersés, et la manifestation s'est terminée dans le calme.

«Nos effectifs se sont graduellement retirés du centre-ville, et nous assurons une surveillance régulière pour les heures suivantes», a précisé le porte-parole du SPVM, Laurent Gingras en milieu de soirée.

Deux policiers et quatre manifestants blessés

Un policier a été blessé dès le début de l'événement et a eu trois dents cassées après avoir reçu un coup de genou par un manifestant et a été transporté dans un centre hospitalier.

De plus, M. Gingras a précisé qu'«une policière a été transportée par Urgences-santé pour un malaise», mais les circonstances dans lesquelles il est survenu n'ont pas été précisées.

Quatre manifestants ont subi des blessures mineures dans des circonstances qui demeuraient inconnues en fin de soirée.

Jeudi, le SPVM avait annoncé qu'il pourrait «intervenir plus rapidement» lors de la manifestation, ce qui s'est effectivement confirmé vendredi, les policiers ne tolérant aucune infraction.

Le 15 mars 2012, **226 personnes ont été arrêtées au terme de la 16e manifestation** contre la brutalité policière à Montréal.



(Agence QMI)

17h45 - Un individu a été arrêté au cours des dernières minutes avec un sac contenant des couteaux.

17h44 - Une arrestation de masse est en cours devant le 202 rue Sainte-Catherine Est.

17h37 - Un autre groupe de manifestants marche vers l'ouest sur le boulevard De Maisonneuve.

17h35 - Les manifestants se dirigent maintenant vers l'est sur la rue Sainte-Catherine. Ils sont à la hauteur de la rue Peel.

17h26 - Des policiers de la Sûreté du Québec prennent les manifestants par surprise devant le quartier général du SPVM. Le groupe de protestataires se sépare en deux.

17h23 - Les policiers tentent de disperser la foule.

17h21 - Les manifestants commencent à marcher sur la rue Saint-Urbain en direction sud.

17h13 - Il y a environ 500 personnes au point de rassemblement de la manifestation.

17h12 - Le SPVM déclare la manifestation illégale parce que le trajet n'a pas été divulgué.

17h - Le SPVM confirme que deux personnes ont été arrêtées en après-midi vendredi. Ces deux personnes faisaient l'objet d'un mandat d'arrestation. On ne connaît pas le motif précis de l'arrestation. Le SPVM a toutefois précisé que ces deux personnes avaient l'habitude de prendre part aux manifestations.

CYBERPRESSE : Manifestation au centre-ville: les commerçants s'en remettent aux policiers - Publié le vendredi 15 mars 2013 à 16h26

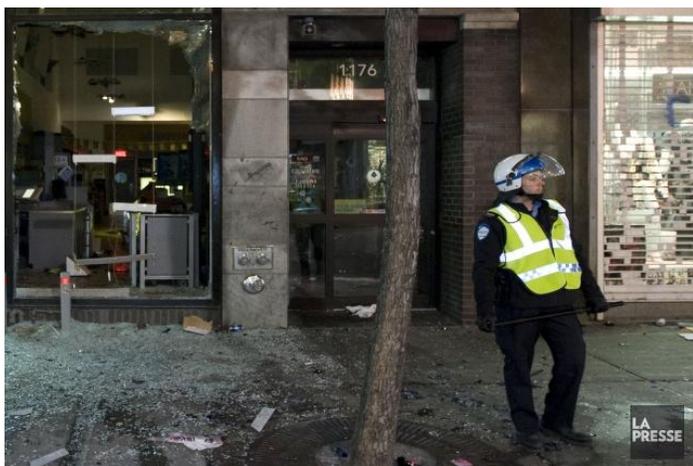


PHOTO: ROBERT SKINNER, archives LA PRESSE

Mais avec les manifestations de plus en plus nombreuses, Destination centre-ville aimerait pouvoir recourir aux cadets à l'année, dès que son budget lui permet.

Annabelle Blais, La Presse

Après le coup de gueule contre les policiers la semaine dernière, les commerçants ne peuvent que s'en remettre aux policiers pour assurer la sécurité de leur commerce.

«On ne peut pas se mettre à se protéger nous-mêmes, le service de police est là pour nous protéger, dit André Poulin, directeur général de la Société de développement commercial Destination centre-ville qui représente 8000 commerces et bureaux. On leur fait confiance.»

Pourtant la semaine, M. Poulin demandait publiquement aux policiers d'intervenir plus rapidement au cours des manifestations lorsque la situation dégénère. «On leur demandait de mieux s'adapter aux situations», précise M. Poulin. À la suite de cette sortie médiatique, les déclarations publiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) l'ont rassuré.

«Ils ont dit qu'ils avaient modifié leur stratégie, ils ne les dévoileront pas, mais on a vu qu'ils prenaient ça au sérieux, il y a eu plusieurs communications du SPVM depuis une semaine», dit M. Poulin.

Pendant l'été, Destinations Centre-Ville a recours aux services d'une brigade de cadets pour assurer une présence et ainsi entretenir une perception de sécurité sur le territoire. Mais avec les manifestations de plus en plus nombreuses, l'organisme aimerait pouvoir recourir aux cadets à l'année, dès que son budget lui permet. «Même s'ils ne peuvent intervenir dans une situation de violence, la sécurité c'est vraiment une question de perception», soutient-il

Zone à risque

Outre une baisse des ventes et une diminution de la clientèle, les commerçants craignent aussi les hausses des primes d'assurances en raison de leurs réclamations plus nombreuses. «Ce qui est plus délicat, c'est de devenir une zone identifiée par les assurances comme étant une zone où le risque est plus élevé et donc les primes sont plus élevées si on prend une assurance commerciale dans cette zone», explique M. Poulin.

CYBERPRESSE : Manifestation contre la brutalité policière: 240 arrestations - Publié le vendredi 15 mars 2013 à 15h05 | Mis à jour le samedi 16 mars 2013 à 07h58

David Santerre, Philippe Teisceira-Lessard, Jean-Mychel Guimond, La Presse

Comme elle l'avait annoncé, la police de Montréal a été très peu tolérante avec les manifestants contre la brutalité policière réunis ce vendredi soir à Montréal. La manifestation, contre toute attente de très petite envergure, n'a pas eu le temps de se mettre en branle que de nombreuses arrestations étaient effectuées. Au final, près du trois quart des manifestants ont été arrêtés.

Au plus fort de l'événement, il y a dû y avoir plus de 300 manifestants. Et environ 240 ont été arrêtés.

Déjà plus tôt dans la journée, deux militants qui se seraient rendus à la manifestation organisée par le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP), selon la police, ont été arrêtés. «Des mandats d'arrestations avaient été lancés contre eux pour d'autres événements», relate le sergent Laurent Gingras.

C'est sous les flocons que se sont très lentement réunis les militants contre la brutalité policière dans le parc situé juste au nord du quartier général du SPVM, rue Saint-Urbain, vers 17h.

Les premières arrivées, quatre jeunes femmes portant des drapeaux à cœur se les sont d'emblée fait confisquer par des policiers.

«Ce sont des bâtons. C'est pour votre sécurité», ont dit les agents.

Elles n'ont pas rouspété.

«C'est dommage, on est ici parce qu'on est contre la violence, pas contre la police», a déclaré l'une d'elles.

20 minutes plus tard, ils étaient à peine 200 dans le parc, bien calmes. Ils n'ont pas eu le temps de scander les habituels slogans dénonçant la brutalité policière et rappelant les noms des personnes décédées ou blessées lors d'opérations policières, comme c'est le cas chaque année.

Tous les manifestants qui arrivaient masqués au rassemblement se faisaient arrêter par les policiers, en vertu du règlement municipal P6 interdisant de manifester en se cachant le visage. Un zèle inhabituel si tôt lors des manifestations.

Cela a fait grimper la tension et lors d'une de ces arrestations, un court, mais intense affrontement a éclaté dans le parc. Des coups de matraque et

de drapeaux ont été échangés. La police de Montréal rapporte qu'un de ses hommes a eu deux dents cassées lors de cet échange.

La manifestation a ensuite été déclarée illégale par la police.

Puis le groupe a pris la rue. Saint-Urbain vers le sud.

Il n'a pas fait quelques mètres qu'un peloton du groupe d'intervention l'a séparé en deux.

Un groupe a alors emprunté la rue Sainte-Catherine ouest, et un autre, le boulevard de Maisonneuve est. Ils ont encore été séparés par les hommes casqués plus loin.

Résultat, plusieurs petits groupes sont demeurés ensemble, sillonnant le centre-ville et faisant courir les policiers possiblement plus que si la foule initiale, de petite taille, était demeurée intacte.

Quelques rares méfaits ont été commis. Une vitre de voiture a été fracassée avec une brique. Une vitre d'un bureau de change a aussi été brisée.

La police a alors lancé des ordres de dispersions aux divers groupes.

«La manifestation est terminée», a lancé un policier au micro.

«Quelle manifestation, on n'a même pas pu la commencer», a rétorqué un manifestant.

Quelques grenades assourdissantes ont été lancées et du gaz irritant CS a été utilisé à l'ouest du centre-ville, les manifestants refusant de se disperser.

À l'est, deux groupes ont été encerclés sur la rue Sainte-Catherine, près de la rue Sanguinet. Ils étaient près de 150 dans ces deux groupes. Ils ont été menottés avec des attaches en plastique et son montés dans des autobus de la STM pour être transportés au poste de police. Ils devraient se voir émettre des constats d'infractions en vertu du règlement P6, pour participation à une manifestation illégale puisque sans itinéraire fourni aux autorités.

Autour de ces groupes encerclés par les policiers, des manifestants en furie abreuyaient les policiers d'injures. Ceux-ci les ont repoussés à l'aide de gaz irritant.

À un moment donné, les policiers ont fait circuler un groupe vers le nord sur la rue Sanguinet. Un agent du groupe d'intervention qui s'affairait à

cette tâche a fait un saut en voyant une jeune femme qui marchait derrière lui. Dans une scène intense qui a duré quelques secondes, il a dégainé un pistolet servant à lancer une forte concentration de gaz CS contenue dans une cartouche et l'a pointé vers la femme, à une distance d'environ 45 cm.

«J'ai dit de circuler», a-t-il hurlé.

La jeune femme a été ébranlée par la scène. Le pistolet ressemble à une arme à feu. Et c'est qu'elle a cru.

«Je n'en reviens pas, c'est complètement disproportionné», a-t-elle lancé, les nerfs à vif.

À peu près au même moment, une autre jeune femme a asséné un coup de pied à un agent du groupe d'intervention qui courrait pour reprendre position avec ses confrères. Elle a été arrêtée aussitôt, résistant fortement et criant à tue-tête, soulevant l'indignation d'autres manifestants.

«Elle fait son show, vous en faites pas», a lancé aux protestataires un agent en casque et bouclier au sujet de la jeune femme qui hurlait. Ce qui n'a pas semblé convaincre les protestataires.

Résultat final, une manifestation, petite si on la compare à celle de l'an dernier qui avait réuni 2000 manifestants, mais qui a causé un certain chaos dans le centre-ville pendant deux heures. Au total, 240 personnes ont été arrêtées, la très grande majorité pour des infractions à des règlements municipaux, mais quelques-uns seront accusés de voies de fait sur des policiers, entrave à leur travail ou possession de matériel incendiaire, entre autres. Et plus d'une vingtaine en vertu de l'article 31 du code criminel. «Cela nous permet d'arrêter préventivement une personne dont nous croyons qu'elle commettra un acte criminel et de la relâcher lorsque la commission de cet acte n'est plus possible», explique le sergent Laurent Gingras, porte-parole du SPVM.

Vers 20h30, un groupe de manifestants a tenté de faire renaitre la manifestation à la place Émilie-Gamelin, mais ils n'ont guère été plus de 25. Deux militants se sont vu émettre des constats d'infraction de 437\$ pour tapage.

À noter que les agents anti-émeute de la Sûreté du Québec ont prêté main-forte à leurs collègues montréalais. Des agents de Toronto, Gatineau et Ottawa étaient aussi intégrés aux troupes montréalaises, mais dans un rôle d'observateurs. Ils

ne participaient pas activement aux interventions, selon nos observations. Cette manifestation a pris naissance le 15 mars 1997 et est devenue un événement annuel organisé par le Collectif opposé à la brutalité

policrière (COBP), qui dénonce ce que les militants qualifient d'impunité policière. L'an dernier, le contexte de crise étudiante a considérablement dopé la manifestation qui a regroupé plus de 2000 participants. 226 manifes-

tants avaient été arrêtés après deux heures d'affrontement au centre-ville. Depuis hier, nombreux sont les militants, étudiants surtout, à indiquer via les médias sociaux qu'ils hésitent à participer à l'événement, par crainte de violences trop intenses.

>>> [La galerie photo de l'événement](#) - David Boily







CYBERPRESSE : Brutalité policière: la manifestation mal aimée - Publié le vendredi 15 mars 2013 à 05h00

Judith Lachapelle, La Presse

Aujourd'hui à Montréal, Trois-Rivières et Gatineau aura lieu la manifestation annuelle contre la brutalité policière, après une année fertile d'affrontements entre policiers et manifestants.

L'événement traîne une mauvaise réputation: presque chaque année, à Montréal, vitrines fracassées et poubelles incendiées sont laissées dans son sillage. Mais les chiffres laissent songeurs: malgré les centaines d'arrestations par la police, très peu de manifestants sont condamnés par les tribunaux pour les actes qui leur ont été reprochés. Que cachent toutes ces vitres brisées?

Tous les 15 mars, des centaines de manifestants se réunissent à Montréal pour dénoncer la brutalité policière. Ils marchent pendant quelques heures dans les rues d'un quartier, écoutent des discours, scandent des slogans, visitent parfois les lieux où des citoyens sont morts à la suite d'une intervention policière et dénoncent l'absence de mécanismes indépendants pour enquêter sur la police.

Et tous les 16 mars, les vitrines de commerces fracassées, les poubelles incendiées, les voitures de police renversées et les centaines d'arrestations sont les images qui tapissent journaux et bulletins télévisés.

La remarque fait soupçonner les organisateurs du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP), instigateur de l'événement qui se tient depuis 1997 dans la métropole. «La casse, c'est ce qui fait que les médias vont parler de la manifestation», dit François Du Canal. «Mais ce n'est pas notre faute si les médias ne parlent que de la casse et ne parlent pas de la cause.»

«Nous, on organise une manifestation. On n'invite pas les gens à venir casser des vitres. Ce n'est pas à nous de condamner les gens qui détruisent la propriété privée ou publique. Il y a des tribunaux pour ça et les médias s'en chargent très bien.»

«C'est clair qu'il y a une opération publique de salissage contre cet événement depuis ses débuts», croit l'avocat Denis Poitras, qui a souvent défendu avec succès des personnes arrêtées lors de l'événement. «Les policiers se servent du prétexte de quelques méfaits pour arrêter des

masses de personnes», dit-il. «Il y a des casseurs qui sont arrêtés. Mais c'est une très infime minorité.»

Les données sont en effet étonnantes: très peu d'arrestations faites le soir du 15 mars sont suivies d'une condamnation. En 2002, sur 371 arrestations, moins d'une dizaine de personnes ont été condamnées par les tribunaux. Une centaine de mineurs arrêtés n'ont même pas été accusés, faute de preuves. En 2009, sur 220 personnes arrêtées, une trentaine ont été condamnées. En 2011, plus de 200 personnes qui ont reçu un constat d'infraction en vertu du Code de la sécurité routière pour avoir bloqué la rue contestent en ce moment la constitutionnalité de l'accusation en cour municipale.

La grande majorité des personnes arrêtées au fil des ans a été accusée d'attroupement illégal ou d'autres infractions liées au règlement municipal. Une minorité (moins de 100 personnes en 10 ans) a été accusée de méfaits ou a fait face à d'autres accusations criminelles, même s'il s'agit du côté le plus médiatisé de la manifestation.

Le constat est troublant, observe le professeur Marcos Ancelovici, du département de sociologie de l'Université McGill.

«Ça suggère que le but des arrestations n'est pas nécessairement lié à des méfaits. Ça suggère que le but des arrestations est d'intimider les manifestants. Je ne peux pas parler des intentions de la police, mais si on voit qu'il y a 300 arrestations et moins d'une dizaine de personnes condamnées, on se dit que la très, très grande majorité des gens n'avaient strictement rien fait de mal.»

«Par contre, quand on lit dans les journaux qu'il y a eu 300 arrestations, ça crée un effet dissuasif. On peut se demander si on ira manifester, parce qu'il y a des chances d'être arrêté même si on n'a rien fait. Personne n'a envie d'être arrêté.»

«La police est capable d'arrêter les casseurs, dit Denis Poitras. Ce n'est pas une raison d'arrêter une manifestation de 300 personnes parce que deux personnes sont allées casser une vitrine. Les gens ont le droit constitutionnel de manifester.»

«En 2002, dit François Du Canal, il y a eu deux ou trois vitres brisées au quartier général de la police et on a arrêté 371 personnes. Les méfaits n'expliquent pas la répression. Selon nous, la police ne veut pas qu'on prenne la rue et fait tout pour décourager les gens.» À ses côtés, Jennifer Bobette renchérit. «Et lorsque les arrestations de masse ont lieu, les casseurs sont partis depuis longtemps.»

Préjugés et perceptions

«On ne peut empêcher des gens de manifester parce qu'on n'aime pas le message qu'ils portent», dit Nicole Fillion, porte-parole de la Ligue des droits et libertés. «Et on ne peut pas interdire une manifestation parce qu'on craint qu'il y aura des méfaits», ajoute-t-elle. «Il faut prendre garde au profilage politique d'un groupe comme le COBP.»

Marcos Ancelovici s'interroge sur les effets de la perception des policiers par rapport à cette manifestation pas comme les autres. «Le comportement et l'usage de la force par la police sont en grande partie liés à la perception de la police, dit-il. Dans la mesure où le 15 mars est vu par la police comme un événement qui va dégénérer - et, en plus, c'est un discours critique contre la police -, les policiers s'y rendent déjà avec une perception négative de l'événement. Ça peut être fondé ou pas, ce n'est pas la question. Mais cette perception influence la façon dont ils vont agir. Après, peu importe ce que les manifestants vont réellement faire, les policiers auront quand même une perception négative des manifestants.»

Une vitre brisée, qu'il s'agisse de celle d'un symbole capitaliste (banque, multinationale) ou pas, reste une vitre cassée.

Arrestations de masse, arrestations de casse

Difficile d'obtenir un bilan exact du nombre de personnes qui ont été condamnées ou qui ont choisi de payer la contravention à la suite de leur arrestation à une manifestation du 15 mars. Chose certaine, la grande majorité des arrestations concerne un attroupement illégal, une «entrave à la circulation routière», diverses infractions au règlement municipal, mais généralement, les manifestants ne sont pas arrêtés parce qu'ils ont commis des méfaits. Au fil des ans, plusieurs des personnes ont contesté avec succès les accusations ou les constats d'infraction. Voici un aperçu des arrestations des 10 dernières manifestations du 15 mars.

2002

371 arrestations, dont 268 accusations pour attroupement illégal (après six ans de contestation judiciaire, moins d'une dizaine de personnes sont finalement condamnées)

2003

Aucune arrestation, aucun méfait

2004

9 personnes accusées, entrave et méfait

2005

5 arrestations, dont 2 mineurs

2006

33 arrestations

2007

Une quinzaine d'arrestations, dont 9 pour attroupement illégal

2008

50 arrestations, dont 3 pour vol ou méfait

«Les gens qui utilisent les manifestations sont généralement exclus du pouvoir, rappelle M. Ancelovici. Elles n'ont pas accès au processus de décision. Elles vont utiliser les moyens à leur disposition pour faire un rapport de force qui leur sera un peu moins défavorable. Casser des vitres ne change pas le monde, ça ne renverse pas le capitalisme, ça n'affecte pas l'économie. Mais ça contribue parfois à la couverture médiatique...»

Il s'agit d'une arme à double tranchant, rappelle M. Ancelovici, puisque la casse peut éclipser la cause défendue par les manifestants. «Si personne ne parle de la manifestation, c'est comme si elle n'avait pas eu lieu», rappelle le professeur. «Les médias aiment les casseurs. Les médias cherchent les casseurs. Les médias se précipitent sur la vitre brisée et ne parlent que de la vitre brisée. Et les médias font la une avec la vitre brisée, parce qu'ils pensent que c'est ce qui fera vendre le journal.»

Casseurs La foule comme bouclier

Le sociologue Yves Claudé, qui s'intéresse aux mouvements sociaux et aux groupes marginaux, observe le déroulement des manifestations du 15 mars depuis de nombreuses années. Il s'inquiète de voir des manifestants pacifiques et de bonne foi être instrumentalisés par des militants radicaux qui s'infiltrent dans la marche et s'arrangent sciemment pour qu'un affrontement éclate avec les policiers. «Ces gens-là se servent de la foule comme bouclier humain pour se protéger des charges policières», dit M. Claudé. «La stratégie mise en oeuvre vise aussi à provoquer la répression contre ces manifestants pacifiques, en espérant qu'ils se radicalisent et adoptent une idéologie antiétatique et antiautoritaire.»

«Beaucoup de gens n'aiment pas la police et ont toutes sortes de raisons valables de se plaindre de son attitude», ajoute-t-il. «Mais le "carnaval antipolicier" du 15 mars représente plutôt un rituel de défilement de frustrations sociales accumulées. Sa fonction essentielle est une fonction de régulation de l'ordre social, ordre qui est rétabli dès le lendemain d'une émeute très prévisible, alors que les rues sont nettoyées et les vitrines réparées.» En somme, une sorte de «soupape», conclut le sociologue.



Photo Patrick Sanfaçon, archives La Presse

Dans les manifestations de grande envergure, c'est souvent la casse et la confrontation entre policiers et manifestants qui retiennent l'attention des médias, plutôt que la cause défendue.

2009

220 personnes arrêtées, dont 32 en vertu du Code criminel

2010

100 arrestations, dont 17 en vertu du Code criminel

2011

258 arrestations, dont 239 personnes qui contestent actuellement en cour municipale la contravention de 488\$ pour avoir enfreint le Code de la sécurité routière

2012

226 arrestations, la majorité pour avoir enfreint le règlement municipal

Sources: SPVM et COBP

LE DEVOIR : Idées : Journée contre la brutalité policière - Retour sur le printemps de la matraque, par Francis Dupuis-Déri - Professeur de science politique à l'UQAM Sympathisant du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP - Vendredi 15 mars 2013)



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Manifestation nocturne à Montréal dans le cadre du printemps érable. Alors que personne ne nous protège de la police, comment s'étonner que la manifestation contre la brutalité policière exprime tant de colère ? se demande l'auteur.

«La crise sociale est derrière nous», s'est félicitée Pauline Marois à la fin du Sommet sur l'éducation. Quelques heures après, les agents du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont chargé une paisible manifestation pour la gratuité scolaire, sous le prétexte que la foule leur lançait des boules de neige. Comment expliquer cette brutalité policière ? Des études paraissent enfin, ou sont sur le point de paraître, au sujet du printemps de la matraque (voir le nouveau numéro de Possibles et le rapport que lanceront la Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et le comité légal de la CLASSE/ASSE). Pour mai part, dans une étude à paraître dans *À qui la rue ?* (début mai, chez Écosociété), j'ai comparé la mise en récit justifiant les interventions policières et la réalité de la répression. Cette mise en récit présentée par la police relevait du sens commun : un événement a dégénéré et la police a été forcée d'intervenir. On a ainsi dit que les « casseurs » lançaient des projectiles, bloquaient une porte ou une rue, portaient des cagoules... Selon ce récit, la police a le beau rôle, quelle que soit son intervention. Et sa victime (manifestantes et manifestants) est toujours responsable de la répression qui la frappe.

Une réalité plus complexe

Pour évaluer la véracité de cette mise en récit, nous disposons d'un riche matériel, soit les déclarations de la police en points de presse ou sur Twitter. De la fin mai au mois d'août 2012, le SPVM a annoncé avoir été la cible de projectiles à six occasions, au moins. Or, parfois, il n'y a eu qu'une ou deux arrestations (12 juin, 14 août) ou même aucune (8 et 28 août). Et le 30 avril, la police de Québec a encerclé une manifestation paisible d'une centaine de féministes, à peine 10 minutes après son départ. Bref, attaquer la police n'entraînait pas nécessairement une intervention policière, et marcher paisiblement ne garantissait pas le respect du droit de manifester.

Porter attention à la chronologie du printemps érable permet de constater que la répression s'est intensifiée au moment de l'adoption de la loi spéciale, même s'il n'y a pas eu d'arrestation en vertu de cette loi. De toutes les arrestations (près de 3500), plus d'un tiers (environ 1350) sont survenues du 16 au 23 mai. La police de Québec a arrêté 176 personnes le 23

mai, même si « la manifestation s'est déroulée dans le calme », selon Le Devoir. Le contexte politique (un gouvernement libéral voulant casser le mouvement) semble donc avoir influencé la répression policière, indépendamment des formes de manifestations.

L'idéologie associée à une manifestation est un autre indicateur significatif. La répression a durement frappé trois mobilisations associées à l'extrême gauche. La manifestation du 15 mars 2012 contre la brutalité policière a été chargée et dispersée 18 minutes après son commencement. Des projectiles avaient ciblé des policiers, disait-on. Le porte-parole du SPVM, Ian Lafrenière, a précisé : « [q]uand des manifestants bloquaient la circulation automobile, comme hier sur la rue Sherbrooke, il fallait les disperser rapidement. On a toujours peur [...] qu'un automobiliste [...] fonce sur eux » (justification déjà avancée le 15 mars 2012). Or, des dizaines de manifestations ont emprunté la rue Sherbrooke, sans entraîner d'intervention policière.

La manifestation du 1er mai organisée par la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) s'est soldée par plus de 100 arrestations et plusieurs blessures graves après une charge de dispersion, même si elle avait débuté paisiblement.

Enfin, les mobilisations contre le Grand Prix de F1 ont été précédées par l'arrestation d'une douzaine d'activistes déjà accusés et assignés à résidence, et marquées par l'encercllement d'une manifestation (avant son départ) organisée par la CLAC, puis par des dizaines d'arrestations. Le commandant Alain Simoneau, du SPVM, a déclaré aux médias que les fouilles et détentions sur l'île Sainte-Hélène étaient justifiées parce que les policiers auraient trouvé dans des sacs des objets dangereux, dont « des couteaux avec des cordes au bout qui pouvaient servir de boomerangs contre les policiers » (un policier a-t-il le droit de fabuler ainsi publiquement ?). Il évoquera aussi, tout comme Marc Parent, chef du SPVM, la saisie d'imitations d'armes, alors qu'il s'agissait de matériel de théâtre sans lien avec le conflit social. Bref, il semble que la police ait cherché à manipuler les médias et l'opinion publique. D'ailleurs, le commandant Simoneau a précisé que toute l'opération ciblait « des gens identifiés, connus » « pour participer à des manifestations » ou ayant des comportements suspects, mais deux journalistes du Devoir ont expliqué le lendemain avoir été fouillés et détenus sans raison (outre le port d'un carré rouge).

Besoin d'une commission d'enquête

L'ampleur de cette répression, son côté arbitraire (profilage politique) et la manipulation policière qui l'accompagnait, tout cela appelle une réflexion systématique que ne permettent pas les plaintes individuelles en déontologie. Comme l'ont déjà demandé plus de 50 organismes à Montréal et à Québec, il faut une commission d'enquête publique sur l'ensemble des opérations policières, y compris les motivations et les discours (internes et publics) de la haute hiérarchie policière.

Dernièrement, Marc Parent déclarait fièrement au *Globe Mail*, en référence au printemps de la matraque, que « [l]es forces de police de partout au monde viennent maintenant pour connaître nos techniques de contrôle de foule ». De tels propos donnent froid dans le dos. Alors que personne ne nous protège de la police, comment s'étonner que la manifestation contre la brutalité policière exprime tant de colère ? Et que la police réprime brutalement cette manifestation qui critique précisément la brutalité policière ? Qu'importe, la police dira qu'elle a été forcée d'intervenir... Elle jouit de l'impunité quant à ses gestes et ses paroles. Le printemps de la matraque le lui a confirmé. Non, la crise sociale n'est pas derrière nous.

[Vos réactions - 31 commentaires](#)

CYBERPRESSE : Manif contre la brutalité policière: le règlement P6 sera appliqué avec vigueur - Publié le jeudi 14 mars 2013 à 14h12 | Mis à jour le jeudi 14 mars 2013 à 17h11

David Santerre, La Presse

Avec des militants qui se radicalisent et qui se font de plus en plus agressifs, aux dires du SPVM, la police annonce qu'elle pourrait appliquer la loi et la réglementation municipale de façon plus rigoureuse demain soir, à l'occasion de la 17^e manifestation annuelle du 15 mars contre la brutalité policière.

L'an dernier, dopée par le conflit étudiant qui faisait rage et les nombreuses récriminations des manifestants contre la police qui en découlaient, la manifestation avait regroupé plus de 2000 manifestants dont 226 avaient été arrêtés, majoritairement pour avoir enfreint des règlements municipaux. Cette année, les policiers disposent d'un outil supplémentaire, soit le règlement P6, qui empêche de manifester en portant un masque et qui rend illégale toute manifestation dont l'itinéraire n'a pas été fourni aux autorités. Les hauts dirigeants du SPVM ont rencontré les médias ce jeudi matin pour parler de cet événement annuel, et disent ne pas avoir d'autre choix que d'appliquer ce règlement avec plus de vigueur que dans le passé si des débordements surviennent.

«Le conflit social est derrière nous, mais on sent qu'un mouvement est toujours présent. Les casseurs sont toujours présents et ils ont réussi à mobiliser d'autres personnes», a indiqué Pierre Brochet, directeur adjoint et chef des opérations à la police de Montréal.

Il a insisté sur le fait qu'il est légitime pour des gens de manifester, qu'il est même «important de dénoncer la brutalité policière», mais que cela doit se faire pacifiquement.

Sur papier du moins, il rejoint ici François du Canal, représentant du Collectif opposé à la brutalité policière (COBP), qui organise la manifestation, lequel affirmait ce matin dans *La Presse* que «nous, on organise une manifestation. On n'invite pas les gens à venir casser des vitres». Il dénonçait le fait que la casse fasse chaque année ombrage au message des manifestants.

Dans les faits, les manifestations du 15 mars finissent presque toutes en affrontements entre manifestants et policiers.

Et dans ces manifestations comme dans celles des étudiants le printemps dernier et ces derniers jours, militants et policiers s'accusent mutuellement d'avoir déclenché les hostilités.

Lors de la rencontre avec la presse, Pierre Brochet a dit que lorsque lui et ses troupes prennent des décisions sur le type d'intervention à mener lors d'une manifestation, il pense aux répercussions que celle-ci aura dans les jours et semaines à venir.

«On doit penser à long terme quand on décide d'agir. Il faut faire attention que des gens ne se radicalisent pas à cause de notre intervention policière», a-t-il mentionné.

Mais quand on parlait aux militants lors des manifestations récentes, plusieurs disaient que c'était justement les interventions policières répétées qui causaient leur radicalisation. Plusieurs disent être en furie de se faire charger par les hommes du groupe d'intervention alors qu'ils manifestent pacifiquement. Ils ont l'impression de payer pour une minorité de casseurs. Cela fait croître leur colère contre la police.

Pierre Brochet a beaucoup utilisé le mot «radicalisation» au cours de la rencontre. Il a indiqué que le groupe de casseurs potentiels à surveiller lors des manifestations était généralement d'une cinquantaine le printemps dernier, mais que lors des dernières manifestations, les 26 février et 5 mars derniers, on parlait de 200 à 300.

«Lors de la manifestation du 5 mars, nous avons reçu des projectiles de toutes sortes. Ce qui est nouveau, c'est qu'on se fait tirer dessus avec des pistolets de détresse marins et des feux d'artifice. C'est du magnésium, ça, et ça brûle. Deux policiers ont été blessés comme ça», renchérit l'inspecteur-chef Alain Bourdages, de la Section planification opérationnelle.

Lui aussi trouve que les manifestations ont changé et les compare à un nouveau «sport extrême urbain» auquel des gens participent sans penser aux conséquences, notamment celle de se retrouver avec un casier judiciaire.

Quant à l'utilisation de grenades assourdissantes, en principe conçues pour être lancées par les agents et exploser plusieurs mètres au-dessus de la foule dans le but de désorienter momentanément les manifestants, il y a eu quelques cas récents de bombes qui ont explosé au ras du sol parmi les manifestants. L'un d'eux allègue même avoir été blessé au tibia par l'une d'elles le 5 mars dernier. M. Bourdages confirme que quatre plaintes déontologiques à ce chapitre ont été portées contre ses troupiers. «Les policiers reçoivent constamment de la formation sur l'utilisation de ce dispositif. Imaginez-vous une personne en armure lourde, fatiguée et

stressée... Personne n'est infaillible. Et n'oubliez pas tout ce qu'eux se font lancer», défend-il.

Les manifestants lancent souvent aux agents que s'ils n'étaient pas visibles aux manifestations, tout se passerait mieux.

«En 17 années de la manifestation du COBP, on a essayé beaucoup de choses, comme être discrets. Ce qui n'a rien donné, les manifestants sont venus nous chercher», conclut le commandant Ian Lafrenière.

Lui et ses confrères indiquent qu'ils souhaiteraient tous, tout de même, ne pas avoir à appliquer le règlement P6 et ne pas avoir à faire intervenir le groupe d'intervention.

La manifestation débutera vers 17 h, près du quartier général du SPVM. Un secteur qui sera à éviter en soirée pour ceux qui souhaitent y circuler à l'heure de pointe.



Photo André Pichette, archives La Presse
La manifestation contre la brutalité policière du printemps dernier.

LE SOLEIL : Des associations s'opposent au projet de police des polices - Publié le mercredi 13 mars 2013 à 05h00

Jean-Marc Salvat, Le Soleil (Québec) La Ligue des droits et libertés et l'Association des policiers provinciaux du Québec dénoncent le projet du ministre Stéphane Bergeron, mais pour des raisons diamétralement opposées.

L'Association des policiers provinciaux réclame la mise sur pied d'un bureau d'enquête centré sur l'expertise policière.

«Le législateur devrait retenir un modèle typiquement québécois» reposant sur la «sélection d'enquêteurs compétents», «l'efficacité, l'efficacité, l'indépendance», et qui apparaîtrait «crédible» non seulement «aux yeux du public», mais aussi «légitime» à ceux des policiers, soutient l'organisation.

Elle s'inquiète de la suite des choses. Elle affirme qu'il serait déplorable qu'en réaction à une crise

de confiance d'une certaine partie de la population basée sur des perceptions, le gouvernement, par retour du balancier, provoque une crise de confiance profonde des policiers envers les enquêteurs indépendantes».

«Berger la population dans l'illusion»

Tout au contraire, la Ligue des droits et libertés du Québec veut, elle, exclure les policiers du futur mécanisme, même si ceux-ci ne sont plus employés par un corps de police.

Pour elle, le projet de la loi 12 crée l'«illusion». «Il risque de bercer la population dans l'illusion qu'il se fera désormais des enquêtes sur la police indépendantes du pouvoir policier, alors qu'il n'en sera rien», affirme le mémoire qu'elle a présenté au ministre Bergeron, mardi.

La Ligue des droits et libertés préconise la création d'un «bureau d'enquête qui soit totalement

indépendant de la culture policière et ne soit formé que d'enquêteurs civils sans aucun antécédent policier».

Même écho du côté de la Ligue des Noirs du Québec. Elle est déçue de constater que «les gouvernements se succèdent, mais que les forces policières demeurent intouchables».

Pour elle, le Bureau souhaité par le ministre Bergeron s'apparente à une «structure policière». Elle demande que les enquêtes sur les bavures soient confiées à une «commission civile», laquelle serait placée sous l'autorité du ministère de la Justice, plutôt que de celui de la Sécurité publique.

RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Manifestation contre l'indexation des droits de scolarité : deux arrestations - Mise à jour le mardi 12 mars 2013 à 22 h 39 HAE



Manifestation contre l'indexation des droits de scolarité à Montréal

Deux personnes ont été arrêtées mardi soir au centre-ville de Montréal à l'issue d'une manifestation visant à dénoncer l'indexation de 3 % des droits de scolarité annoncée par le gouvernement de Pauline Marois.

Pour la deuxième fois en deux semaines, les manifestants se sont réunis vers 20 h au parc Émilie-Gamelin, lieu de rassemblement qui a caractérisé les nombreuses manifestations nocturnes du printemps dernier.

Bien que plus de 1000 personnes aient signifié leur intention de participer à la manifestation sur la page Facebook de l'événement, appelée « L'Ostie de grosse manif de soir contre la hausse éternelle », ils n'étaient qu'environ une centaine à déambuler sous la pluie dans les rues de la métropole. Dès le début de la marche, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a déclaré la manifestation illégale, puisqu'aucun itinéraire n'avait été fourni. Les policiers avaient toutefois indiqué qu'ils toléreraient la manifestation si aucun acte illégal n'était commis, précisant que le port du masque ne serait pas toléré.

Calmement, les manifestants ont arpenté les rues Berri, de Maisonneuve, Sherbrooke, Saint-Hubert, Sanguinet, Bleury et Jeanne-Mance. Vers 21 h 30, les policiers leur ont demandé « de respecter le code de la sécurité routière et de marcher sur le trottoir ».

Une personne a été arrêtée en vertu du règlement municipal (P-6) et une autre pour voie de fait sur un policier. Le SPVM ne rapporte toutefois aucun incident majeur ni aucun blessé.

La [semaine dernière](#), 10 personnes avaient été arrêtées lors d'une manifestation semblable. Les façades d'un hôtel et d'une succursale bancaire avaient été endommagées et quatre voitures de police avaient aussi été vandalisées.

Les commentaires (22)

Envoyé par [Pierre Delisle](#) de Brossard, 13 mars 2013 à 12 h 55 HAE
Tiens la même gang de sciences po et d'arts et lettres de l'UQAM et du Vieux Montréal qui récidive! Toujours aussi déjantés! Ils ont été brain-washés et embrigadés par la filière d'extrême-gauche des ces supposées institutions du savoir.
Envoyé par [Maxime Leblanc](#) de Montréal, 13 mars 2013 à 12 h 02 HAE
« Fléau social ce sont les entrepreneurs véreux, les politiciens corrompus, les ingénieurs malhonnêtes, le fonctionnaires voleurs... et les partis politiques qui les encouragent et regardent ailleurs. »
Les politiciens véreux sont effectivement un fléau social, ce qui n'empêche pas les carrés rouges d'en être aussi. D'ailleurs quel bel exemple de fléau social lorsqu'un politicien opportuniste et inconscient endosse le symbole du désordre social : le carré rouge ! Nous avons l'a le summum du fléau !
Envoyé par [Jocelyn Duplessis](#) de Laval, 13 mars 2013 à 11 h 31 HAE
Qu'attend Marois pour dénoncer les policiers qui arrêtent des étudiants tout simplement parce qu'ils ont un foulard sur le visage; auparant elle trouvait ça scandaleux et antidémocratique.
Envoyé par [Sylvain Gagné](#) de Sherbrooke, 13 mars 2013 à 11 h 08 HAE
Quand est-ce que Mme Marois va sortir avec ses casseroles?
Envoyé par [Jocelyn Duplessis](#) de Laval, 13 mars 2013 à 11 h 34 HAE *en réponse à Sylvain Gagné de Sherbrooke*
...probablement après la prochaine élection.
Envoyé par [Arthura Baggot](#) de Quinchen, 13 mars 2013 à 08 h 01 HAE
Les manifestants semble être moins nombreux lorsque les péquistes ne sont pas parmi eux.
Envoyé par [Claudia Langevin](#) de Rigaud, 13 mars 2013 à 08 h 33 HAE *en réponse à 604952*
Une preuve que les grands responsables du désordre printanier étaient entre autres les péquistes, mais si on se fie au dernier sondage le nombre de manifestants péquistes devrait augmenter après la prochaine élection.
Envoyé par [Dominique Brayard](#) de Montréal, 13 mars 2013 à 09 h 16 HAE *en réponse à 604952*
Il n'y a plus de mascottes, de concerts de casseroles et de défilés de seins nus.
La cuvée 2013 n'arrive pas à la cheville de la 2012.
Le spectacle est de plus en plus platte.

Envoyé par [Jocelyn Duplessis](#) de Laval, 13 mars 2013 à 09 h 55 HAE *en réponse à 604952*
M.Brayard...incroyable, mais pour les seins nus maintenant il faut aller à Rome; un vrai miracle!
Envoyé par [Ilaurick Liyanrill](#) de Montréal, 13 mars 2013 à 12 h 13 HAE *en réponse à 604952*
Il y a toujours Anarchopanda! Il était là le 5 mars! Mais avez-vous vu un Panda sous la pluie ça fait quoi? Alors il vient dans ce cas, dans sa peau humaine!
Envoyé par [Réjean Surprenant](#) de Valleyfield, 13 mars 2013 à 07 h 36 HAE
Oui mais il pleuvait hier soir; et moi qui croyais que les convictions c'était "impermeable"
Envoyé par [Denis Bouchard](#) de Québec, 13 mars 2013 à 07 h 34 HAE
Malheureuse jeunesse complètement débranchée et inconsciente. Ce qui me rassure, c'est le peu de jeunes dans cette nouvelle cuvée. Allez, perdez votre temps si ça vous chante, c'est votre choix.
Envoyé par [Iris Heidfeld Avaro](#) de Montréal, 13 mars 2013 à 07 h 30 HAE
@Marc Bélisle de Laurentides
Gang de fatiguants....quel fléau social! Et je demeure poli.
Fatiguants, peut-être, mais ils ont le droit de contester (sans casser). Nous sommes en démocratie.
Fléau social? Non, sûrement pas.
Fléau social ce sont les entrepreneurs véreux, les politiciens corrompus, les ingénieurs malhonnêtes, le fonctionnaires voleurs... et les partis politiques qui les encouragent et regardent ailleurs.
Et je reste polie.
Envoyé par [Claudia Langevin](#) de Rigaud, 13 mars 2013 à 08 h 43 HAE *en réponse à Iris Heidfeld Avaro de Montréal*
vous avez bien raison ...et que dire de ce gouvernement péquiste qui a trompé les Québécois et qui tiens continuellement un double discours. Pas surprenant que déjà après seulement quelques mois, autant de Québécois sont insatisfait d'eux (près de 70%).
Envoyé par [Joe Cocker](#) de Montreal, 13 mars 2013 à 01 h 40 HAE
Il y avait plus de policiers que de manifestants. Donc 200 manifestants plus 300 policiers = 500. Nous étions 500. Merci au SPVM pour avoir bloqué un quadrilatère de trois rue autour de nous.
Envoyé par [Manon Blanchard](#) de Laval, 13 mars 2013 à 00 h 59 HAE

«Dès le début de la marche, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a déclaré la manifestation illégale»
J'étais sûr de retrouver cette phrase dans l'article.
Envoyé par [Marc Bélisle](#) de Laurentides, 12 mars 2013 à 23 h 55 HAE
Gang de fatiguants....quel fléau social! Et je demeure poli.
Envoyé par [Reggie Lemelin](#) de Montréal, 13 mars 2013 à 00 h 37 HAE *en réponse à Marc Bélisle de Laurentides*
Ça vous dérange de vos Laurentides quand ils manifestent à Montréal!
En Corée du Nord les manifs sont interdites tout comme la liberté d'expression! Destination vacances ? http://www.korea-dpr.com/kfa_travel.html
Envoyé par [Bastien Gaudet](#) de Montreal, 13 mars 2013 à 01 h 27 HAE *en réponse à Marc Bélisle de Laurentides*
Comme Alexis de Tocqueville l'a prédit il y a 200 ans, le fléau social et l'apex de la condition moderne, c'est ceux qui regardent assis dans leurs salons. Comment peut-on être dérangé par une démonstration à cinquante kilomètres de chez soi? Le spectacle decaying ce n'est pas nous, qui s'activent au changement mais bien ceux qui n'ont rien d'autre à faire que de chialer sans comprendre.
Envoyé par [Jean François](#) de Montreal, 13 mars 2013 à 10 h 52 HAE *en réponse à Marc Bélisle de Laurentides*
C'est drôle mais je suis certain qu'il en a qui pense de même de vous.
Envoyé par [Marc Bélisle](#) de Laurentides, 13 mars 2013 à 11 h 34 HAE *en réponse à Marc Bélisle de Laurentides*
Quel nombrilisme! Le fait que je demeure dans les Laurentides n'enlève strictement rien de la sympathie que j'éprouve pour les honnêtes citoyens et commerçants du centre-ville. Pensez-vous vraiment que les régions ne s'attardent pas au fléau social qu'est devenu le mouvement étudiant? Si les étudiants en région peuvent venir causer le bordel en ville, vous saurez que leurs opposants forment la majorité partout ailleurs au Québec.
Envoyé par [Reggie Lemelin](#) de Montréal, 13 mars 2013 à 17 h 40 HAE *en réponse à Marc Bélisle de Laurentides*
@ Marc Bélisle
Les commerçant n'en rien à faire de vous.
Des manifs en soirée alors que les commerces sont fermés...ça c'est dur!

TVANOUVELLES : Brutalité policière : Une manifestation prévue à Trois-Rivières vendredi - Première publication lundi 11 mars 2013 à 17h36



Crédit photo : gracieuseté

Alexis Vadeboncoeur aurait été victime de brutalité policière le 2 février dernier, à Trois-Rivières. Par Guillaume Jacob | Agence QMI

Trois citoyens lancent un appel à manifester vendredi contre la brutalité policière dont a

fait l'objet **Alexis Vadeboncoeur** lors de son arrestation filmée par une caméra de surveillance du cégep de Trois-Rivières, le 2 février dernier.
«Nous ne sommes pas ici pour juger le geste d'Alexis, mais bien pour dénoncer les policiers qui ont abusé de leur pouvoir ainsi que ceux qui ne sont pas intervenus», ont écrit les organisateurs sur la page Facebook créée pour l'événement.
Le rassemblement est prévu à 19 h, vendredi, au parc Champlain.
«Cette manifestation a pour but de sensibiliser la population et de dénoncer cette culture montante de la violence policière partout au Québec, ont ajouté les organisateurs. [Nous] réclamons une enquête publique sur les agissements des différents corps policiers et une réelle transformation

du rôle premier de la police, à Montréal comme partout ailleurs.»
Chaque année à Montréal, une grande manifestation contre la brutalité policière est aussi organisée le 15 mars. Cette journée donne souvent lieu à des débordements et à de nombreuses arrestations.
«Au moment où l'on se parle, on traite cette manifestation comme toutes celles qui se sont déroulées le printemps dernier, a indiqué le capitaine Jean-Yves Ouellet, de la Sécurité publique de Trois-Rivières. Nous ne sommes pas contre les manifestations, au contraire, mais nous encadrerons les participants pour leur protection et celle du public. Nous tenterons d'établir le contact avec les organisateurs vers la fin de la semaine.»

LE NOUVELLISTE : Manifestation contre la brutalité policière à Trois-Rivières - Mis à jour le lundi 11 mars 2013 à 07h58



Photo tirée d'une vidéo
L'arrestation d'Alexis Vadeboncoeur a été captée par une caméra.
Gabriel Delisle, Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Une manifestation contre la brutalité policière aura lieu le 15 mars prochain au parc Champlain de Trois-Rivières à partir de 19 h. Les organisateurs veulent dénoncer l'arrestation musclée d'Alexis Vadeboncoeur le 2 février dernier alors qu'il était soupçonné de vol à main armée. Une manifestation similaire, où de violentes confrontations ont souvent lieu entre les manifestants et les policiers, est organisée chaque année à Montréal.

«L'arrestation violente d'Alexis Vadeboncoeur nous a ouvert les yeux sur une violence souvent étouffée. Sans les vidéos des caméras de surveillance du Cégep de Trois-Rivières, les policiers s'en seraient probablement sortis indemnes dû à leurs faux rapports», expliquent les organisateurs de la manifestation sur la page Facebook créée pour l'événement.

Les organisateurs affirment de plus qu'ils ne veulent pas juger les actes reprochés à Alexis Vadeboncoeur. Ils désirent toutefois dénoncer l'arrestation musclée.

«Accepter cela ou minimiser le geste des policiers seraient favoriser la culture de violence au sein du corps policier.»

Cette manifestation a aussi pour but, selon les organisateurs, de «sensibiliser la population et de dénoncer cette culture montante de la violence policière partout au Québec».

Les manifestants réclament d'ailleurs une enquête publique sur les pratiques policières au Québec.

LE DROIT : Manifestation des étudiants du 19 avril dernier : Une manif étudiante à Gatineau a inquiété les militaires - Publié le samedi 09 mars 2013 à 06h00 | Mis à jour le samedi 09 mars 2013 à 15h40



Patrick Woodbury, LeDroit

Mathieu Bélanger, Le Droit

L'armée canadienne et toute sa chaîne de commandement ont suivi de très près, et par moments avec une certaine inquiétude, l'importante manifestation étudiante qui a marqué l'Outaouais, le 19 avril 2012.

C'est ce que révèle une série de messages et d'ordres émis par des militaires dans l'après-midi de cette journée hors du commun, et dont *LeDroit* a obtenu copie en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Les militaires ne se sont pas contentés de rapporter à leurs supérieurs les faits et gestes des manifestants et des forces de l'ordre impliquées sur le terrain. La Défense nationale a aussi permis à la Sûreté du Québec (SQ) d'utiliser le manège militaire de Hull à des fins opérationnelles. Loin d'être anodin pour les forces armées, cette utilisation de leurs installations par la SQ a suscité quelques maux de tête au sein du commandement militaire. L'armée s'est même demandé, alors que la situation dégénérait près de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), si elle ne devait pas intervenir pour protéger le manège militaire situé à l'angle des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph.

Déjà tôt en avant-midi, il était clair que la journée du 19 avril 2012 n'allait pas être comme les autres à Gatineau.

Tension

Vers 8h, plusieurs autobus bondés de manifestants venus de Montréal arrivent dans le stationnement du centre Robert-Guertin. Ils sont quelques centaines, bruyants et motivés, déterminés à pénétrer à l'intérieur des murs de l'UQO, alors sous haute surveillance policière.

La tension est palpable. La veille, 160 manifestants ont été arrêtés aux abords de l'UQO. Dans les rues de Montréal, le «printemps érable» amène son lot quotidien de manifestations, de vitrines fracassées et d'arrestations depuis plusieurs semaines. La judiciarisation du conflit étudiant force les dirigeants de l'UQO à maintenir les activités d'enseignement, faute de quoi la direction se trouvera en position d'outrage au tribunal. Tous les éléments sont en place pour une explosion de violence. La police militaire suivra de près la manifestation. Chaque événement pertinent fera l'objet d'une communication avec le commandement.

«Quel est le plan?»

Et explosion de violence il y aura. Manifestants et forces policières s'affronteront devant les portes de l'UQO. Coups de matraque, poivre de Cayenne et quelque 150 arrestations vont ponctuer cette journée. Une centaine de manifestants réussiront à pénétrer à l'intérieur du pavillon Lucien-Brault.

Dès l'heure du midi, le haut commandement de l'armée se demande qui a autorisé la SQ à utiliser ses installations du manège militaire à Hull. Visiblement, le responsable présent au manège militaire n'a pas suivi la ligne de commandement. L'autorisation officielle viendra une fois que la SQ aura confirmé ne pas avoir l'intention d'amener des manifestants en état d'arrestation à l'intérieur du manège. La SQ pourra toutefois y stationner certains véhicules et y déposer du matériel destiné à l'escouade antiémeute.

Alors que les choses s'enveniment aux abords du pavillon Lucien-Brault, vers 14h, le chef adjoint d'état-major, le capitaine Steve Waddel, demande à son commandement «quelles sont les mesures à prendre pour protéger le manège militaire en cas de tentative d'intrusion» par les manifestants. Quelques minutes plus tard, le lieutenant-colonel Dave Gowdy relaie lui aussi la requête à son supérieur. «Quel est le plan si les choses devaient se détériorer près du manège», écrit-il.

La décision sera de confiner tous les militaires à l'intérieur et de laisser les forces policières se charger des manifestants puisqu'il s'agit de leur juridiction.

La Défense nationale n'a pas donné suite aux demandes d'information du *Droit*.

THE GAZETTE : Short-lived student protest in Quebec City results in three arrests – Friday, March 8, 2013

The Canadian Press/Presse Canadienne
QUEBEC — Quebec City police arrested three people during a student protest Thursday night that was broken up within minutes.
About 40 protesters had just left the Quebec legislature when they were told the demonstration would be declared illegal if they did not reveal their planned route.

Unlike the Montreal police, who declared student protests illegal but allow them to continue until vandalism ensues, the Quebec City police intervened right away. Protesters had marched only about 50 metres before they were surrounded by police cars and officers.
The protesters were hoping to march against the Quebec government's plan to hike university tuition by three per cent a year.

After the arrest, Quebec City police spokesperson André Turcotte said the officers applied the law to the letter.

"We don't stop people from protesting, but there's a municipal bylaw that's there, that requires people to advise us of the itinerary of the protest," Turcotte said. "In these conditions, we're ready to collaborate and escort the



marches, like we always have when we have received routes."

Turcotte didn't want to compare the reaction of Quebec City police to those in Montreal, who normally tolerate illegal demonstrations so long as they remain peaceful.

"Each situation is unique," he said. "I can't tell you that tomorrow night, if the same thing happens, we'll react in the same way."

Some protesters suggested that their small number certainly prompted police officers to rapidly block their route.

Morgane Mary-Pouliot, a student at Cégep de Sainte-Foy, said that before leaving, the protesters decided to vote at each street corner to decide which direction they would go in.

"We were a three times smaller than them, so it's certain that this played a role," she said.

"Maybe if we were double the size, that might have changed something, but it was very strategic. They were preparing to intercept us since 8 p.m."

Mary-Pouliot said she was surprised by the speed of the intervention by police. "It was only 45 seconds we were in the street, maybe less," she said. "They were all placed, they knew we wouldn't necessarily give them an itinerary."

Jordan Grenier-Gauthier, a student at Cégep Lévis-Lauzon, said he was insulted by the lack of tolerance by police.

"Personally, I was insulted and I told the police that it made no sense to arrive here with clubs and 'guns' when us, we're not armed, we're not doing anything," he said.

Grenier-Gauthier said the municipal bylaw, adopted last year by Quebec City around the

same time as special legislation limiting the right to protest throughout Quebec, was "stupid."

Caroline Tétreault, also a student at Lévis-Lauzon, said the students still hoped to express their disapproval to the government, even if the Parti Québécois cancelled the tuition increases that the previous Liberal government put in place that prompted the student crisis last spring. She said that indexation, proposed by premier Pauline Marois, is unacceptable.

"I saw this as an affront, this increase of three per cent," she said. "Especially since they carried the red square with us. I don't expect to have free tuition, but a freeze, I thought it was that."

A protest in Montreal on Thursday night ended with smashed business windows, dozens of arrests and calls for a police crackdown by the business community.

TVANOUVELLES : Québec : Manifestation contre l'indexation des droits de scolarité - Première publication **jeudi 7 mars 2013 à 23h23**



Crédit photo : René Baillargeon, Agence QMI

Manifestation contre l'indexation des droits de scolarité à Québec



(Crédit photo: René Baillargeon, Agence QMI)

Agence QMI

Une cinquantaine de manifestants ont protesté jeudi soir, à Québec, **contre l'indexation décrétée par le gouvernement Marois** sur les droits de scolarité lors du **Sommet de l'éducation** qui s'est conclu il y a deux semaines.

Les étudiants contre cette mesure voulaient suivre l'exemple de [leurs collègues de Montréal qui sont sortis dans les rues en début de semaine](#).

Pour l'occasion, les manifestants s'étaient réunis à 20h devant le parlement, endroit souvent visité durant le printemps dernier.

Toutefois, comme l'itinéraire n'avait pas été transmis aux policiers, la marche a vite été déclarée illégale.

Un jeune homme a été arrêté et les autres protestataires se sont alors dispersés, continuant leur marche sur le trottoir. L'annonce de cette manifestation avait été faite de façon anonyme sur Facebook. L'indexation des droits de scolarité correspond à une augmentation de 3% par année.



(Crédit photo: René Baillargeon, Agence QMI)

LE SOLEIL : Timide manifestation à Québec - Mis à jour le jeudi 07 mars 2013 à 22h16



Le Soleil, Pascal Rathé

En voyant les manifestants tenter de s'engager sur Grande Allée et n'ayant pas l'itinéraire de la marche, les policiers de la Ville de Québec ont

aussitôt déclaré la manifestation illégale en vertu de l'article 19.2 du règlement municipal encadrant les manifestations, dispositions adoptées le 19 juin 2012.

David Rémillard, Le Soleil

(Québec) La cinquantaine de manifestants présents devant l'Assemblée nationale jeudi soir ne sera pas allée bien loin.

S'étant donné rendez-vous à 20h, ces opposants à l'indexation de 3 % des droits de scolarité annoncée par le gouvernement de Pauline Marois ont décidé, à la suite d'un vote spontané organisé sur place, de prendre les rues d'assaut, vers 21h.

En voyant les manifestants tenter de s'engager sur Grande Allée et n'ayant pas l'itinéraire de la marche, les policiers de la Ville de Québec ont aussitôt déclaré la manifestation illégale en vertu de l'article 19.2 du règlement municipal encadrant les manifestations, dispositions adoptées le 19 juin 2012.

À ce moment, une vingtaine de policiers sont apparus devant le groupe formé en majorité d'étudiants et ont procédé à quatre arrestations. L'opération éclair aura duré tout au plus deux minutes. Sous le choc, le groupe a aussitôt battu en retraite devant l'Assemblée nationale. Au bout de quelques minutes, un petit groupe s'est détaché et a décidé de manifester légalement sur le trottoir sur Grande Allée et l'avenue Cartier.

À 21h30, la majorité des manifestants s'étaient dispersés.

TVANouvelles : Pression insoutenable : Les quotas épuisent les policiers du SPVM - Première publication jeudi 7 mars 2013 à 13h21

<p>TVA Nouvelles</p> <p>Les manifestations étudiantes ont coûté cher à la métropole. Tellement, que le Service de police de la Ville de Montréal admettait le mois dernier à TVA Nouvelles qu'il donne «des objectifs de rendement» à ses policiers, les fameux «quotas» de contraventions à atteindre. Or selon la Fraternité des policiers de Montréal, la pression à cet égard serait rendue intenable.</p> <p>«Je pourrais vous nommer des postes où les policiers ont été rencontrés quatre fois au cours des cinq dernières semaines pour augmenter le nombre de contraventions émises», déplore le président de la Fraternité, Yves Francoeur.</p>	<p>Ces quotas viseraient à renflouer les coffres en compensant entre autres les fonds dépensés lors des manifestations étudiantes.</p> <p>Les patrons insisteraient pour que les chiffres visés soient atteints et achemineraient un rapport de résultats au plus haut fonctionnaire de la Ville. «À chaque semaine, envoyé au directeur général avec le nom des policiers, le matricule, le nombre de contraventions et le montant total des contraventions émises durant la dernière semaine, explique M. Francoeur. On n'a jamais vu ça au Service de police.»</p> <p>Selon le syndicat, chaque patrouilleur doit remettre deux constats d'infraction par jour. Les policiers affectés spécifiquement à la circulation</p>	<p>doivent quant à eux distribuer 17 contraventions par jour. Les infractions au code de la sécurité routière seraient d'ailleurs privilégiées, parce que plus payantes.</p> <p>«On ne met pas trop d'emphase, même qu'on en enlève, sur le dossier des piétons parce qu'une contravention piéton c'est 52\$, alors qu'une infraction en mouvement, c'est minimalement 150\$», précise Yves Francoeur.</p> <p>Chez les automobilistes, la grogne semble assez généralisée. «Je pense qu'ils exagèrent», dénonce l'un d'eux. «Ce n'est pas très plaisant, rétorque un autre. Ils sont là pour protéger le monde, pas pour...écœurer le monde...»</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LA PRESSE : Chronique : La colère n'est plus ce qu'elle était, par Marie-Claude Lortie - Publié le jeudi 07 mars 2013 à 05h00 | Mis à jour le jeudi 21 mars 2013 à 06h49



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Les manifestants ne sont plus de jeunes familles avec poussettes, mais de jeunes hommes et femmes qui hurlent, vocifèrent contre les policiers, quand ils ne leur lancent pas des objets.

Difficile de ne pas s'imaginer l'ancien premier ministre Jean Charest assis confortablement dans son salon, en train de regarder les nouvelles à la télé, sourire en coin. L'an dernier, c'est vers lui que tous les regards étaient tournés pendant qu'augmentait et se durcissait, de jour en jour, le soulèvement populaire étudiant dans les rues de Montréal. Aujourd'hui, une sorte de scénario vaguement semblable est en train de se produire, mais il n'a plus rien à faire. Le témoin politique a été passé à d'autres.

On a changé de gouvernement, mais notre quotidien a d'incroyables relents de déjà-vu.

Dans le Plateau, on s'amuse même à faire des blagues sur le ronronnement des hélicoptères de la police dont on se serait ennuyé à l'heure du dodo.

À Montréal, toutefois, nombreux sont ceux qui n'ont aucune envie de rire.

Les commerçants qui, chaque soir de manifestation, se voient de nouveau en train de frémir devant l'arrivée de la foule en se demandant si leur vitrine sera cette fois visée par les vandales.

Les automobilistes, les piétons, les cyclistes, qui tombent encore, comme l'an dernier, sur des rues bloquées, bouchées, prises d'assaut, difficiles à naviguer, peu importe comment, surtout quand le grabuge commence.

Les policiers, pour qui cette fin d'hiver ressemble à une vaste journée de la marmotte, avec ses soirées sur les dents, les injures, les têtes brûlées, les décisions qui ne font jamais l'affaire de personne. «On n'est jamais trop corrects», disait hier le porte-parole de la police de Montréal, Ian Lafrenière. Plutôt toujours trop lents, trop musclés, trop tolérants, trop sévères, trop indulgents...

Les manifestations de 2013 ne sont plus celles de 2012. Certes, celles qui ont entouré la tenue du Sommet sur l'enseignement supérieur, il y a quelques jours, ressemblaient en esprit à tous ces mouvements de rue qui ont fini par forcer la société à entendre les revendications contre la hausse des droits de scolarité, l'an dernier.

Mais ce qui se passe maintenant, ce qui s'est passé mardi, est différent. On navigue dans les mêmes colères que celles qui ont donné lieu à Occupy Montréal (pardonnez-moi, Office québécois de la langue française, mais c'est ainsi que le mouvement est connu dans le monde). On entend presque des échos de Seattle, de Davos, de Porto Alegre... Certainement des indignés espagnols et de leurs cousins du reste du monde.

On pense même aux manifestations de hockey des dernières années, ces mouvements incompréhensibles de grabuge survenant après les victoires autant que les défaites, après des matchs cruciaux.

La révolte est tout à fait parente avec celle qui a fait germer le printemps 2012, mais elle ne se limite pas à cela.

Dans la rue, les manifestants ne sont plus de jeunes familles avec poussettes, mais de jeunes hommes et femmes qui hurlent, vocifèrent contre les policiers, quand ils ne leur lancent pas des objets, frappent des clôtures ou crient à pleins poumons une rage dont on se doute qu'aucune gratuité scolaire ne saurait apaiser. Plutôt que des policiers, ce sont peut-être des psychologues qu'il faudrait envoyer pour les écouter. Pourquoi tant de gens si fâchés?

Évidemment, chercher à régler le problème en parlant de droits de scolarité et de répression policière n'y fera rien.

Sociologues, historiens, anthropologues, travailleurs sociaux, à vos postes. On dit quoi à des jeunes si enragés contre tout et rien, contre le capitalisme, le chômage, la richesse des autres, leurs voisins, leur proprio, leurs parents, l'injustice dans le monde, la maladie, les aberrations de notre société moderne? Des gens qui ont beaucoup à dire. Et qu'il faut écouter. Mais dont l'exaspération n'a rien de clair.

Il n'est pas particulièrement inédit de voir des jeunes exprimer violemment leur désarroi. À travers les sociétés, les continents, les âges, on en a vu et revu. La transition de l'enfance à cet âge adulte où l'on se voit intégré, inclus, voire rangé, produit ce genre de tensions qui, selon le contexte historique ou politique, provoqueront ou non des mouvements sociaux aux éclats variés.

Actuellement, au Québec, cette colère est canalisée dans la rue. L'an dernier, elle avait un cadre clair pour s'exprimer, pour injecter une énergie que d'aucuns auront trouvé constructive.

Maintenant, elle se perd dans un flou aussi agressif que contreproductif. D'ailleurs, le long des parcours des manifestants, la sympathie des badauds de 2012 n'est plus là.

Ne reste que des commerçants en colère, des policiers à bout. Et des élus qui, dans la rue l'an dernier, au pouvoir aujourd'hui, ont maintenant le champ libre pour nous montrer comment, eux, savent parler à cette jeunesse si fâchée.

[Commentaires \(56\)](#)

TVANouvelles : Manifestation nocturne : Les libéraux appréhendent un nouveau printemps érable - Première publication mercredi 6 mars 2013 à 20h08



Crédit photo : Agence QMI

Par Charles Lecavalier | Agence QMI

Les **manifestations d'étudiants** qui se succèdent à **Montréal** depuis une semaine démontrent que la politique d'apaisement du gouvernement Marois est un échec, estime le député libéral **Robert Poëti**.

«Quand j'entendais (Pauline) Marois dire: "On va s'asseoir ensemble et on va tenter de régler le problème", c'était plein de bonne volonté, mais c'est un échec», a dénoncé le député de Marguerite-Bourgeoys.

Bien qu'il reconnaisse que le mouvement étudiant soit divisé, puisque seule l'ASSÉ est descendue dans la rue, alors que la FECQ et la FEUQ ne font pas grève, Robert Poëti craint que les manifestations ne prennent de l'ampleur avec l'arrivée des jours printaniers.

«On haïssait la loi 78, mais il va falloir adopter une autre loi pour ramener la paix sociale», a déclaré le porte-parole des députés libéraux en matière de sécurité publique.

Robert Poëti croit qu'il est du devoir des associations étudiantes de s'assurer du respect des règles de démocratie quand les membres se réunissent et prennent des votes sur l'opportunité de faire la grève et de manifester.

Les libéraux s'opposeraient à une loi qui confirmerait le droit de grève aux étudiants. Les manifestations ont repris dans les rues de Montréal depuis que le gouvernement Marois a décidé d'indexer de 3% les droits de scolarité à l'université.

Pauline Marois réagit

La première ministre du Québec a réagi en début d'après-midi mercredi aux manifestations étudiantes qui ont eu lieu mardi soir.

«Nos propositions sont parfaitement raisonnables et elles ne sont pas comparables à ce qui avait été proposé lorsque les libéraux étaient au pouvoir», a dit Mme Marois.

La première ministre a lancé un appel au calme, demandant aux étudiants de bien considérer l'indexation qui a été annoncée par son gouvernement à l'issu du Sommet sur l'éducation en février dernier.

TVANouvelles : Manifestation qui tourne au vinaigre : Martine Desjardins condamne l'ASSÉ - Première publication mercredi 6 mars 2013 à 18h03

TVA Nouvelles

Au lendemain de la **manifestation contre l'indexation des frais de scolarité qui a fait plus d'une cinquantaine d'arrestations au centre-ville de Montréal**, **Martine Desjardins**, présidente de la **Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)**, n'a pas hésité à condamner **l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)**.

Selon elle, l'utilisation de la violence dans une manifestation n'a jamais lieu d'être.

«Aujourd'hui, ce dont on parle, ce n'est pas la manifestation [...] c'est de la violence, ce qui n'est pas l'objectif», déplore Mme Desjardins.

Pour la présidente, l'ASSÉ qui refuse de condamner les violences de mardi soir commet une grave erreur.

«Je pense que ce n'est pas juste dans leur pied qu'ils sont en train de tirer, mais dans le pied de tous les étudiants au Québec», a-t-elle poursuivi.

La FEUQ souhaite que l'on cesse les violences et qu'on se serve plutôt des canaux de communi-

cation mis à la disposition des associations étudiantes pour discuter avec le gouvernement.

«La majorité des étudiants considère que c'est bien d'aller manifester, mais il faut le faire de façon pacifique pour le message. Pour le reste, il faut utiliser les moyens de façon intelligente», conclut Martine Desjardins.

CYBERPRESSE : Manifs: les commerçants critiquent la lenteur à agir des policiers - Publié le mercredi 06 mars 2013 à 13h10 | Mis à jour le mercredi 06 mars 2013 à 21h28



Photo: Olivier Jean, La Presse

Mardi, lors de la manifestation qui avait pour but de dénoncer l'indexation des droits de scolarité, des balles de peinture ont été lancées sur des vitrines et des vitres d'une banque et de deux hôtels ont été fracassées.

Émilie Bilodeau et David Santerre, La Presse

Les commerçants du centre-ville de Montréal sont exaspérés et demandent aux policiers d'intervenir plus rapidement lors des manifestations pour éviter que d'autres actes de vandalisme soient commis.

André Poulin, directeur général de Destination centre-ville, exhorte les policiers à mettre fin aux manifestations aussitôt qu'un méfait est commis. Il leur demande même d'arrêter les personnes reconnues, d'une manifestation à l'autre, comme ayant des intentions criminelles. «Les manifestations sont en train de dégénérer beaucoup plus rapidement et violemment que l'année dernière. En ce moment, les policiers attendent qu'un méfait soit commis pour intervenir, mais la [casse] s'amplifie rapidement cette année», affirme le directeur de l'organisme, qui représente 8000 commerces et bureaux.

«Leur rôle, ce n'est pas seulement de protéger les personnes qui manifestent, mais aussi de faire respecter les droits de ceux qui font des affaires dans le centre-ville. Les commerçants ont le droit de pouvoir exercer leur commerce en toute quiétude, les clients doivent avoir accès aux commerces et les édifices doivent arrêter d'être vandalisés», ajoute-t-il.

Mardi, lors de la manifestation qui avait pour but de dénoncer l'indexation des droits de scolarité, des balles de peinture ont été lancées sur des vitrines et des vitres d'une banque et de deux hôtels ont été fracassées.

«Quelle image est-ce que ça donne aux clients qui logeaient là? Est-ce qu'ils vont revenir prochainement à Montréal? J'en doute», dit M. Poulin.

Les boutiques et restaurants du centre-ville ne croient tout de même pas qu'ils assisteront à un printemps similaire à celui de l'an dernier. En revanche, ils craignent que leurs affaires soient de nouveau perturbées. Certains restaurants n'ont toujours pas retrouvé la clientèle qui avait déserté le centre-ville durant la crise étudiante. «Ce n'est pas nécessaire qu'il y ait une manifestation tous les jours. Il suffit qu'il y en ait une par semaine, ou une par deux semaines aussi violentes qu'hier [mardi] et la fréquentation du centre-ville va diminuer rapidement», soutient M. Poulin.

«Position délicate»

Ian Lafrenière, porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal, affirme pour sa part que les policiers déployés lors des manifestations font un travail délicat. D'un côté, les commerçants demandent une intervention rapide de leur part. De l'autre, les manifestants critiquent les policiers lorsqu'ils procèdent à des arrestations trop rapidement et avec force.

Il explique également que les policiers ne peuvent pas intervenir à tout moment dans une manifestation, par mesure de sécurité. «On n'attend pas dans une optique de ne pas jeter de l'huile sur le feu. Quand on attend, c'est parce que l'on considère que la situation fait en sorte que nos policiers seraient dans le trouble si on les faisait intervenir dans la foule pour procéder à des arrestations. Sinon, la consigne est claire: aussitôt qu'un acte criminel est commis, on arrête la personne.»

Le bureau du ministre de la Sécurité publique a de son côté indiqué que les policiers doivent mettre tout en place pour protéger la sécurité et les biens des citoyens. «Lorsque des gestes de violence et des méfaits se produisent, les policiers ne peuvent laisser dégénérer une manifestation et sont tenus d'intervenir. Les choix opérationnels quant à l'intervention requise et l'emploi de la force nécessaire relèvent de la compétence poli-

cière en fonction de l'évaluation des actes commis», a expliqué Clément Falardeau, attaché de presse du ministre Stéphane Bergeron.

La première ministre Pauline Marois a pour sa part lancé un appel au calme, mercredi, en marge d'une conférence de presse. «Je souhaite que l'on comprenne que les orientations que nous avons choisies sont incomparables à ce que faisait le Parti libéral, qui augmentait les frais de 80% à 82%. Je crois que ce que nous avons proposé est raisonnable. J'espère

que ce sera compris comme tel. Pour l'instant, je vais inviter tout le monde au calme», a-t-elle déclaré.

BILAN DES ARRESTATIONS

10

Personnes arrêtées en matière criminelle pour voies de fait sur un policier, méfait, non-respect de conditions

62

Personnes arrêtées pour avoir participé à un attroupement illégal

TVANOUVELLES : 2000 manifestants contre l'indexation des droits de scolarité : Violences et arrestations - Première publication mercredi 6 mars 2013 à 05h01 | Mise à jour : mercredi 6 mars 2013 à 07h27



(Agence QMI)

Agence QMI

[Voyez notre galerie de photos: «Des milliers à manifester»](#)

Plus de **70 personnes ont été interpellées**, hier soir, lors d'une manifestation organisée afin de protester contre la décision du gouvernement péquiste d'indexer les **droits de scolarité**.

Dix d'entre elles ont été arrêtées pendant la manifestation. Selon Simon Delorme, porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), il s'agissait alors d'arrestations «ciblées et isolées», en lien avec des actes criminels comme des méfaits, des agressions armées, des bris de condition et des entraves au travail d'agents de la paix.

Soixante-deux interpellations ont aussi eu lieu plus tard en soirée, lors de manœuvres de dispersion effectuées par les policiers. Elles ont eu lieu en vertu du règlement municipal contre l'attroupement illégal, a indiqué M. Delorme, avant d'ajouter que ces personnes ont reçu un constat d'infraction.

Jusqu'à 22h, la manifestation s'est déroulée relativement pacifiquement, puis le climat a commencé à se détériorer.

Sur son compte Twitter, le SPVM, qui encadrait le cortège de près, a déclaré à 22h12 que la manifestation était terminée et que les gens devaient se disperser.

Plusieurs vitres venaient d'être fracassées par des briques, au Centre Sheraton entre autres, et des succursales bancaires avaient été vandalisées.

Des policiers ont été visés par des balles de peinture, d'autres à vélo ont reçu des tomates, tandis que les chevaux de la cavalerie recevaient des balles de neige et des bouteilles vides.

Des manifestants ont également ramassé des matériaux de construction sur un chantier entre les rues Viger et Beaver Hall et des morceaux d'asphalte auraient été jetés sur un camion de police. Le SPVM a d'ailleurs indiqué que quatre de ses véhicules ont été endommagés au cours de la soirée.

Plusieurs objets pyrotechniques et des boules de glace ont aussi été lancés tout au long de la manifestation, sans nécessairement faire de dégâts. Quelques minutes après l'avis de dispersion, le gros de la foule a obtempéré en quittant le cortège, mais plusieurs petits groupes se sont réorganisés, partant dans plusieurs directions.

Dans la rue Sainte-Catherine, près de la station de métro McGill, des projectiles ont été une nouvelle fois lancés en direction des forces de l'ordre et d'autres vitrines ont été la cible des protestataires masqués. Plusieurs ont été brisées.

Le groupe d'une centaine de personnes a emprunté la rue McGill College, se dirigeant probablement vers le bureau de la première ministre Pauline

Marois, ont été dispersés rapidement à hauteur de President-Kennedy, peu avant 23h.

Trois blessés

Les autorités ont ensuite envoyé des bombes assourdissantes ainsi que des bombes fumigènes, notamment place Émilie-Gamelin où plusieurs personnes s'étaient rassemblées, pour mettre définitivement terme aux manifestations.

C'est peu après 23h20 que le SPVM a annoncé qu'il procédait à l'interpellation des 62 personnes au centre-ville, à l'intersection des rues Sainte-Catherine Est et Beaudry.

Trois personnes ont souffert de blessures mineures au cours de la soirée. Un policier a été blessé à l'œil et un manifestant à une jambe, a rapporté Marc-André Gagnon, porte-parole d'Urgences-santé, à l'Agence QMI, alors que tout n'était pas encore complètement rentré dans l'ordre en centre-ville.

Le porte-parole du SPVM a ajouté, plus tard en soirée, qu'un autre policier avec été légèrement blessé au visage. Les deux agents de la paix étaient cependant hors de danger.

Une «ostie d' grosse manif de soir»

Les militants s'étaient rassemblés vers 20h place Émilie-Gamelin, lieu symbolique de la lutte contre la hausse des droits de scolarités durant le printemps érablé.

Le SPVM, qui n'avait pas reçu l'itinéraire de la manifestation avait immédiatement déclaré la manifestation illégale, rappelant qu'aucune infraction criminelle ne serait tolérée.

Près de 4000 personnes avaient confirmé leur participation sur la page Facebook de «l'ostie d' grosse manif de soir». Certains avaient appelé à en profiter pour s'en prendre à la police, laissant augurer une fin de soirée musclée dans les rues de la ville.

Le gouvernement Marois a l'intention d'indexer les droits de scolarité à l'université de 3% dès l'année prochaine. Québec a l'intention d'aligner l'indexation sur la croissance du revenu disponible des familles.

Ainsi, les droits de scolarité devraient être majorés d'environ 70 dollars par année. Le gouvernement entend maintenir cette indexation au cours des prochaines années. De plus, les frais afférents facturés aux étudiants devraient être indexés de 3%.

La part des étudiants sur le total de la facture de leur formation devrait diminuer de 13% à 12,8% de 2012 à 2019. D'ici là, ils devraient collectivement payer 187 millions de plus pour leurs études.



(Agence QMI)

THE GAZETTE : 62 detained as protests resume – Wednesday, March 6, 2013



Photograph by: Vincenzo D'Alto , The Gazette
 Students marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013.

By Katherine Wilton, The Gazette

MONTREAL — Disgruntled students took to the streets of downtown Montreal Tuesday night to voice their displeasure over tuition hikes that will see their fees increase by about \$70 a year.

In a scene reminiscent of the nightly demonstrations that brought parts of downtown Montreal to a standstill last spring, students gathered in Parc Émilie-Gamelin and marched into the night with police keeping a close eye on their movements.

The march began peacefully, but was broken up by police about 10:15 p.m. after several acts of vandalism were committed by troublemakers who had infiltrated the boisterous crowd.

A masked vandal broke a window at a Scotiabank branch on René Lévesque Blvd. and University St. A short time later, several students booed as the same group of troublemakers smashed windows at a Desjardins branch on Viger St.

Four police cruisers were vandalized and the doors of the Sheraton Centre on René Lévesque Blvd. were smashed with pieces of concrete.

Ten protesters were arrested for criminal acts such as vandalism, armed assault and mischief.

One protester was taken to hospital after a sound bomb landed near his feet. Montreal police confirmed that one of their officers was taken to hospital with a minor eye injury after a flare or firework was launched in his direction. Another officer suffered minor damage to his face.

After warning students to disperse, police charged the crowd, sending two large groups of students running in opposite directions on Viger St.

Photos: Tuition-hike protests March 5, 2013 : Students marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013. (Vincenzo D'Alto/THE GAZETTE)



Students waved flags and marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013. (Vincenzo D'Alto/THE GAZETTE)

Police then set off sound bombs and sprayed CS gas in the direction of students who refused to move quickly enough.

Many students left the demonstration covering their mouths with their coats. Montreal police said a large group of students made their way back to Parc Émilie-Gamelin.

But as the demonstration wound down and the police moved in to break up the crowd they detained 62 people at the corner of Ste. Catherine St. and Beaudry who refused to disperse. Those detained will be fined for illegal assembly.

With former premier Jean Charest now out of the picture, the students were turning their anger toward the Parti Québécois government, which had supported their campaign and promised to scrap the Liberal's tuition increases.

Marching behind a banner that said: "Social peace is behind us," the students chanted anti-capitalist slogans and mocked the police, who were closely monitoring the demonstration as it made its way through downtown.

Several students said they felt betrayed by Premier Pauline Marois, who campaigned on a promise to scrap the former Liberal government's tuition hike.

"She profited from the support of the students and she has betrayed us," said student Jean-François Nadon. Other students said they turned up because they support free tuition.

The protesters are livid with a PQ decision to increase tuition fees by about three per cent annually, roughly \$70 a year. The increase will be indexed to the growth of disposable family income and was announced last week during the PQ's much-hyped Summit on Higher Education.

The PQ hoped the modest increase would bring social peace to Quebec and would take steam out of the protest movement that wreaked havoc on the streets for several months last year.

But student leaders claim they are not ready to throw in the towel just yet.

There is a lot of anger toward the Parti Québécois," said Jérémie Bédard-Wien, spokesperson for the Association pour un solidarité syndicate étudiante, the student group that boycotted the Summit on Higher Education because the PQ refused to consider rolling back tuition altogether.

Many of the students who protested Tuesday night belong to associations affiliated with the ASSÉ, which is not only campaigning for an end to the tuition hikes, but is now advocating for free university education for Quebec students.

Even after paying an additional \$350 in fees over five years, Quebec university students will still be paying less than half of what students in Ontario pay for third-level education.

Bédard-Wien said it is too early to say what long-term strategy the students may adopt to fight the tuition hikes.

He said his group did not organize Tuesday night's demonstration, although it promoted it on its Facebook page.

"The students have taken it upon themselves to continue the movement," he said.



A protester beats his drum as students marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013.



Students marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013.



A protestor is taken away to an ambulance on a stretcher after a demonstration turned ugly in Montreal on Tuesday March 5, 2013.



A protestor is arrested during a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013.



Students marched through the streets in a night demo to protest university tuition in Montreal on Tuesday March 5, 2013.

TVANOUVELLES : Des milliers de personnes dans les rues - La manifestation vire en affrontement - Première publication mardi 5 mars 2013 à 20h48 | Mise à jour : mardi 5 mars 2013 à 23h39

Agence QMI

Entre **deux et trois milliers de partisans** de la cause étudiante ont manifesté au **centre-ville de Montréal**, mardi soir, pour protester contre le choix du gouvernement péquiste d'indexer les frais de scolarité. Jusqu'à 22h, la manifestation s'est déroulée relativement pacifiquement, puis le climat a commencé à se détériorer.

Sur son compte Twitter, le Service de police de la Ville de Montréal, qui encadrait le cortège de près, a déclaré à 22h12 que la manifestation était terminée et que les gens devaient se disperser.

Plusieurs vitres venaient d'être fracassées par des briques, au Centre Sheraton entre autres, et des succursales bancaires avaient été vandalisées.



(Crédit photo: Agence QMI)

Des policiers ont été visés par des balles de peinture, d'autres à vélo ont reçu des tomates, tandis que les chevaux de la cavalerie recevaient des balles de neige et des bouteilles vides.

Des manifestants ont également ramassé des matériaux de construction sur un chantier entre les rues Viger et Beaver Hall et des morceaux d'asphalte auraient été jetés sur un camion de police.

Plusieurs objets pyrotechniques et des boules de glace ont d'une manière générale été lancés tout au long de la manifestation, sans nécessairement faire de dégâts.

Quelques minutes après l'avis de dispersion, le gros de la foule a obtenu en quittant le cortège, mais plusieurs petits groupes se sont réorganisés, partant dans plusieurs directions.

Sur la rue Sainte-Catherine, près de la station de métro McGill, des projectiles ont été une nouvelle fois lancés en direction des forces de l'ordre et d'autres vitrines ont été la cible des protestataires masqués. Plusieurs ont été brisées.

Le groupe d'une centaine de personnes a emprunté la rue McGill College, se dirigeant probablement vers le bureau de la première ministre, Pauline Marois, ont été dispersés rapidement à hauteur du Président-Kennedy peu avant 23h.

Deux blessés

Les autorités ont ensuite envoyé des bombes assourdissantes ainsi que des bombes fumigènes, notamment place Émilie-Gamelin où plusieurs personnes s'étaient rassemblées, pour mettre définitivement terme aux manifestations.



(Crédit photo: Agence QMI)

Peu après 23h20, le SPVM a annoncé qu'il procédait à plusieurs arrestations de personnes en centre-ville.

Deux personnes ont été hospitalisées en fin de soirée pour des blessures mineures. Un policier a été blessé à l'œil et un manifestant à une jambe, a rapporté Marc-André Gagnon, porte-parole d'Urgences-santé, à l'Agence QMI, alors que tout n'était pas encore complètement rentré dans l'ordre en centre-ville.

Les militants s'étaient rassemblés vers 20h place Émilie-Gamelin, lieu symbolique de la lutte contre la hausse des droits de scolarités durant le printemps érablé.

Le SPVM, qui n'avait pas reçu l'itinéraire de la manifestation avait immédiatement déclaré la manifestation illégale, rappelant qu'aucune infraction criminelle ne serait tolérée.

Près de 4000 personnes avaient confirmé leur participation sur la page Facebook de «l'ostie d' grosse manif de soir». Certains avaient appelé à en profiter pour s'en prendre à la police, laissant augurer une fin de soirée musclée dans les rues de la ville.

Le gouvernement Marois a l'intention d'indexer les droits de scolarité à l'université de 3% dès l'année prochaine. Québec a l'intention d'aligner l'indexation sur la croissance du revenu disponible des familles.

Ainsi, les droits de scolarité devraient être majorés d'environ 70 dollars par année. Le gouvernement entend maintenir cette indexation au cours des prochaines années. De plus, les frais afférents facturés aux étudiants devraient être indexés de 3%.

La part des étudiants sur le total de la facture de leur formation devrait diminuer de 13% à 12,8% de 2012 à 2019. D'ici là, ils devraient collectivement payer 187 millions de plus pour leurs études.

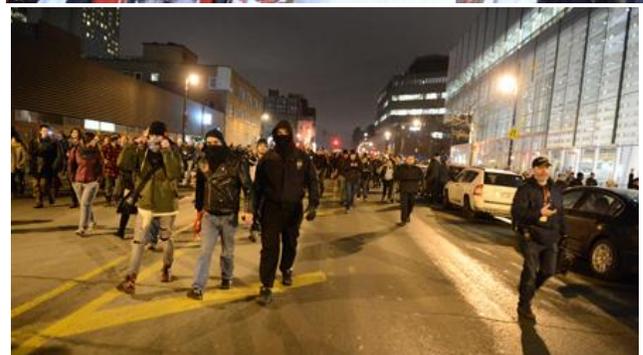
TVANOUVELLES : À lire également: [En images - Retour des manifestations nocturnes](#) - Première publication mardi 5 mars 2013 à 21h53 | Mise à jour : mercredi 6 mars 2013 à 05h42

TVA Nouvelles

Plusieurs milliers de manifestants ont déambulé dans le **centre-ville de Montréal** pour protester contre le choix du gouvernement péquiste d'**indexer les frais de scolarité**.

Voyez une sélection de photos de l'Agence QMI.







CYBERPRESSE : Mobilisation pour le retour de la CLASSE et une nouvelle grève - Mis à jour le mardi 05 mars 2013 à 15h21



Photo: Robert Skinner, La Presse

Aucune association étudiante n'a pour l'instant voté une résolution appelant à une nouvelle grève générale, mais l'idée est bel et bien débattue. Hugo Pilon-Larose, La Presse

Des étudiants en colère contre l'indexation des droits de scolarité et des frais afférents imposée par le gouvernement Marois se réunissent ces jours-ci en assemblées afin de définir les stratégies pour bloquer cette nouvelle hausse. Une proposition qui revient régulièrement sur la table: organiser une nouvelle grève générale illimitée pour l'année scolaire 2013-2014.

Guillaume Legault, un étudiant à la maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal, qui était jusqu'en juin 2012 secrétaire à la coordination de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (AS-

SÉ), lance un pavé dans la mare. Dans un document qu'il présentera à son assemblée étudiante, dont *La Presse* a obtenu copie, il propose de recréer une coalition d'associations étudiantes, ce qu'était la CLASSE au printemps dernier, afin de «favoriser le déploiement de grandes forces mobilisatrices» et d'annuler la hausse.

Cette proposition, si elle est adoptée, sera par la suite déposée au congrès de l'ASSÉ, qui aura lieu ce printemps.

«En laissant au gouvernement une marge de manoeuvre, on voit ce que ça donne. Malgré toutes les conséquences de la compression des sessions, il y a une chose qui va animer les gens, et c'est l'espoir de pouvoir vaincre. L'espoir de pouvoir recréer les conditions pour faire plier ce gouvernement, comme les précédents ont plié», explique M. Legault à titre personnel lors d'une entrevue à *La Presse*.

«Il y a beaucoup d'associations étudiantes membres de l'ASSÉ qui tiennent des assemblées générales ces temps-ci. Les réflexions concernant le possible recours à une grève générale illimitée l'année prochaine, à l'automne ou au printemps, reviennent. Les étudiants sont mécontents. Ils se demandent pourquoi avoir fait six mois de grèves pour se retrouver avec une hausse», résume la co-porte-parole de l'ASSÉ, Blandine Parchemal.

Aucune association étudiante n'a pour l'instant voté une résolution appelant à une nouvelle grève générale, mais l'idée est bel et bien débattue. Puisque le congrès de l'ASSÉ aura lieu ce printemps, il est exclu qu'une grève générale soit déclenchée pour le présent semestre, mais la mobilisation pourrait commencer au cours des prochains mois pour l'année scolaire 2013-2014.

L'ASSÉ représente 70 000 membres dans 35 associations. Elle est considérée comme l'association la plus radicale du mouvement étudiant. mois dernier, elle a boycotté le Sommet sur l'enseignement supérieur, qui s'est tenu à Montréal.

L'association invite également tous ses membres à se présenter à une manifestation nocturne, qui aura lieu ce soir au centre-ville de Montréal.